

L'Histoire du cardinal Mazarin, par mr. Aubery

1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

L'HISTOIRE DU CARDINAL MAZARIN, PAR MR. AUBERY
Antoine Aubery Digitized by Google





The text on this page is estimated to be only 9.82% accurate

. 2 %d>6\\ \"s I v V I^ . // . //y , Digitized by Google |

The text on this page is estimated to be only 14.41% accurate

x X (4 f V : » à ' : • « Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.00% accurate

Digitized by (Google

The text on this page is estimated to be only 10.00% accurate



The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

Digitized by Google



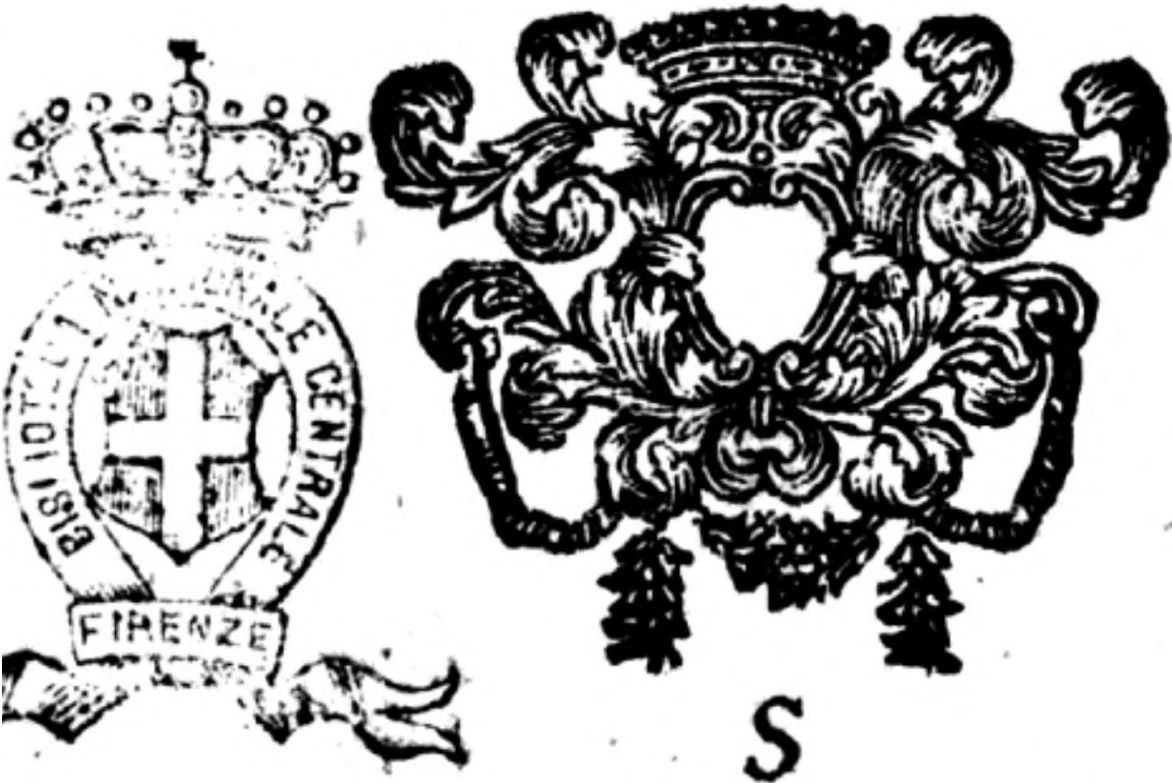
la Passion

la Prevention

l'ignorance

The text on this page is estimated to be only 23.79% accurate

L'HISTOIRE DU CARDINAL MAZARIN. Par Mr. AUBERY,
Avocat au Parlement & aux Confeils du Roi. TOME PREMIER,
NOUVELLE EDITION. A AMSTERDAM, Chez Michel Charles le Cene
Libraire dans le Nés. M. DCC. XVIII.



The text on this page is estimated to be only 16.89% accurate

IIIM." V ' * ' 1 » • • « • ' * * . i * * I V I. I . Djgitized by Google



JULES MAZARIN.

The text on this page is estimated to be only 18.66% accurate

-/..f;f'. J. « •» 4 -> • à w'm* • « • 1 ... • . . I ■ •• •! . . • » • • . s*
••••.*•/ • » ; \ ->• . t: ->•••••. *- , . è • ; 1 • • * • • , . . ■ . > t.- ; * . • . 1 • ' .
" i . \ . , S'4 : t- : ' '* . * ■ ' . : . ; : * * ' • • . • • . ■ ■ . ' . . { < » ■ 'M * . . » . .
► • ■ ■ > •- . : ■ » . , . • » > » r . * ■ m- . . t.' fi T * , < 4 . • • * 1 # : • . (... » ■
* * # • • ' » . « , • * ► • • " v « ■ * 1 " 1 » 4 wp » « « • • « * • * • • 1 * ir . . v K1 -
. Yi. * * . ; . • « v ? - . / > y Google

The text on this page is estimated to be only 16.79% accurate

- i AU ROY. I R E, ?e ne potttrois, fans imprudence, offrir âto*t
autre <jtt>à Vôtre Majesté' , CHtftoire du Cardinal Maxjtrin , fin premier
Mini• | ftre. igiizea by Google

EPITRE. fire. C'efi une Hiftoire confidérable par le grand nombre d'événement fingulier s & d'actions mémorables , dont elle e(i remplie. Mais elle nous doit être d'autant plus recomman* dable , qu'elle va dire Sèment a faire comprendre les prérogatives & V excellence de notre Monarchie. Ce fameux Génie , à qui on ne fauroit débattre , fans injuftice , la gloire d'avoir toujours jugé très garnement des chofes , fe voyant dans un même temps folli* cité d'embraffer le parti de France , & Allemagne ou d'Efpagne 9 choifit le premier & préféra le Roi Trcs-Cbrétien a l'Empereur & au Roi Catholique^ H fembloit par là ou prévenir ou décider tout débat de préféance entre ces trois puifans Monarques. Etant ainfi engagé à maintenir fon propre choix , on ne fauroit croire ce qu'il n'a point fait , pour exalter & pour élever jufqu'au Ciel votre Couronne. Il n'en a jamais laiffé échaper la moindre occajion. Il fe prévaloit fur tout du texte ou de l'éloge fi célèbre de faint Grégoire. Autant que la Royauté brille & excelle au defluade la condition privée ; autant les Rois de France brillent & excellent-ils au deflus de tous les autres Princes. Qui oferoit contredire & accufer de faux ce témoignage , ou plutôt cet Oracle infaillible d'un fi grand Pape f & d'unft digne Ficaire de J esus«Christ? Digitized

EPITRE, Votre premier Ministre , Sire , étoit tellement persuadé du prix ou du degré fou verain de la Monarchie Françoisse , qu'il agréoit & approuvât sans peine tout ce qui en marquoit l'éclat & la majesté. Il combattoit particulièrement terreur de ceux qui rejetteraient volontiers les éloges & les titres & les droits anciens \ comme si on pouvoit jamais prescrire contre la vérité & contre le devoir. La splendeur des Etats , aussi bien que des familles , leur vient principalement de l'antiquité. Il passoit plus avant. Il étoit assés. <£ opinion qu'on devoit à toute ren« contre répéter & rebattre les vérités avantageuses au Souverain ; Il n'ignoroit pas que les répétitions judicieuses ajoutent toujours quelque chose de nouveau & de plus pressant. Les autres mêmes ne font pas tout fait inutiles , faisant presque toutes leur effet , quoi qu'en manières différentes;. Et certainement nous aurions mauvaise grâce d'être en cela plus superflus que Vautres. Combien d'Auteurs illustres célèbres ont prouvé la valeur & la piété de notre Nation ! Je me pourrois dispenser absolument de remarquer après Libanius , S. Jérôme & Agathias, que dès le temps du grand Constantin™ les Français ou François habitoient sur le Rhin tirant vers l'Océan. Qu'ils avoient une adresse & une inclination naturelle aux # ^ exercices

E P I T R E. , exercices de la Guerre. Que non contens de fe
maintenir en toute [cureté chez, eux , ils fe rendotent formidables aux Etats
voï fin s far la terreur de leurs armes. Qu'ils étoient civils^ courtois &
agréables dans la convcr* fation : Qu'ils ne dtfféroient des %pmains qu'au
langage & qu'au vêtement : Qu'ils et osent trè> dévots, gardant très*
étroitement la foi Chrétienne depuis qu'tls l'eurent une fois embrasée:
Qu'enfin parmi eux la Couronne étoit héréditaire, & fe tranfmet toit par
fucceffion au fils , ou au plus proche héritier. Mais je ne puis% fans
prévarication , obmettre l'endroit de Procope fi glorieux à notre Monarchie.
Il n'y avoit^ dit- il ^ que les Monarques François , avec les Empereurs , qui
cujfent droit de faire empreindre leur image fur de la monnoye d'or. Ils
jouijfoient par là 9 ajoute t il\$ d'un privilège dont les Romains étoient fi
jaloux , que les Rois de Perfe mêmes fi vains d'ailleurs , & qui prenoient des
titres fi magnifiques , n enflent ofé y prétendre. Cettt difinflation> Sire, de
monnoye s d'or & d'argent efl tout a fait remarquable. Nos Interprètes de
l'Ecriture , quand • ils parlent de l'or dont les Mages firent préfent au Fils de
Dieu a fa naiffance , conviennent tous que les Mages par Va le reconnurent
& P adorèrent pour vrai Rçi cr vrai Souverain. Digitized by Googl

epitre: rain . Et certes, le plus noble & le pluspri* deux des
 métaux mérite bien d'être le fym* bole & là matière même du plus augufte
 & plus indépendant Diadème. Ce qui s'accorde ajjez. avtc lé fentiment tant
 de l'Orateur Grec j qui écrit que les anciens Rois avoient des Thrones d'or ,
 que du Prince des ^Poètes Latins , qui représente Jupiter fur un pareil
 Throne en même temps qu'il l'a nommé U Roi des Dieux1 & des hommes.
 Auflil eflil rapporté par Aimoin que faint Eloi% avant qu'il eût quitté la
 profeffion d* Orfèvre , avoii fait un Throne d'or à Clotaire II. l'un de vos
 Prédéfeffeurs. Quoi qu'il en foit f it n'y a point et Ecrivains dignes de foi^
 qui ne tombent d'accord de & grandeur &K de la majefté toujours "filé de
 nos Princes. Ils n'ont jamais (ubi le joug étranger , ni reconnu par
 conféquent iEmpire des Romains , fi redoutable par tout ailleurs. Ht
 n'étoient pas moins fiers , ni moins jaloux queux de Pauthonté fouveraine.
 Des le règne de Clovis^ premier T^oi Chrétien , le Royaume de Bourgogne
 relevoit de celui de France Ses fucce/feurs , jufqu'à ces derniers tems, ont
 pareillement compté des %pis & même des Empereurs parmi leurs fajfaux.
 On ponrrott ne confidérer pas beaucoup la remarque d' Argentré %
 Htfiorien François , *S lor\$

The text on this page is estimated to be only 21.73% accurate

E. P I T R E. Mrs qu'il ajfure- qu>k P Armée que Philippe t de
Falots affembla Van iMÇ>. en lFUndr.es , il y eut trots Rois qui combat toi
ent fia* s lui, & qui et oient à fafolde. Mais on nefiftroit absolument reçu fer
le témoignage di Matthieu Paris, l'un des plus célébrés tiiftoriens
d'Angleterre f fui décide fans façon que le 3 {oi dp France tft fans contredit
> ou au moins J*ns difficulté U Roi des Rois de la ttrr+y tant pour [on
OnElton célefie , que pour [on tWitiente v akfolu'è & [ouvtraine puijfince.
4PYh cjuoi. il ne ferviroit de rien de recourir* 1 c*îi€ dtfliniïion fi preetfe
de f ancien fi île de la Cour dé Rome , qui ne traite que de mblê tout Prince
n'ayant point la defnière marque de Souveraineté % & fui traite d'tU hftre
tout Monarque & toute Tête Couron^ nçe. Et cela ferviroit d'amant moins
que nous prétendons n'avoir plus de Rivaux; cet ancien^ Empire ayant cédé
& fait place au nôtre , & à la Monarchie Françoisje- • . \$ 1 S E > de l'Empire
%pmain efi ' rapportée différemment par les Auteurs les plus exaÙs & Us
plus fidelles. Il a fini, fe- . Ion quelques uns , au bout de cinq fiéc/es , à
Anafiafe. Ils veulent que celui ci ait cefjé d'être Empereur , auffi - tôt qu'il
cep d'être Catholique & qu'il commença a persécuter VEglife %pmaiye ,
dont il devoit être le Protecteur. D'où ils concluent que tout le pré* ciput
Digitized by

E P I T R E. ciput & tout l'avantage dont jouïjjoit PEm» pereur
 Romain pajja infailliblement au %oi de France , qui fe maintenait feul dans
 la Religion Orthodoxe. Mais nous ne nous hâtons pas trop de foufcire à
 cette opinion. Oh fi nous le faifons , ce rfeft que pour confirmer à nos
 Monarques le glorieux furnom de Trèss Chrétien & de fils aîné de
 PEglfaqui leur a été commun avec les vrais & indubitables fucce{jeurs de
 Confianttn. Il vmui donc mieux fuivre lefentiment des autres , qui ne
 marquent cette fin de ï Empire que foui Çonftantin V. furnommè (opronjme.
 Celui-ci ayant été fommé par le Pape Etienne IL devenir défendre & (au ver
 /' Italie , dont les Lombards qui uffiégeoient Rome allaient indubitablement
 fe rendre maîtres^ il ne voulut ou il n*ofa P entreprendre. Il aima mieux
 rifquer f & perdre même font rejjouree , un domaine Ji précieux & fi
 augu/le. Le Pape ainfi abandonné eut recourt a la France , y vint folliciter
 un prompt fecours, & offrir toute la reconnoiffànce poffi* ble. Tepin qui
 régnoit alors , étant toujours prêt de fecourir & de protéger V Eglife , lève
 une put [fant e tArmée dans le Royaume , pajje les Monts , effraye &
 fubjugue Us Lombards y réablit Etienne dans fon Sièze , & exerce dans
 Rome & en Italie tout afte de Souverain. Ce qui et oit en effet unir &
 incorporer tEm* 6 pb*

E P I T R E. pire à la Couronne & à U Monarchie tranfoife. Sur
quoi on ne doit pas. Sire, oublier deux faits confidérables. Le premier , que
le Pape étant en France facra & couronna de nouveau Pépin dans t^bbaie de
S Denjs , quoi qu'il eut été déjà [acre & couronné à Snfins par faint
Bomface premier Archevêque de Maytnce. Sans doute , Sa Sainteté voulut
par là le rendre encore plus majeftueux de là les Monts f & plus en état <Pj
recevoir les refpeBs & les foûmiffions des Romains & de* autres peuples.
Le fécond fait efi , que ton 4 confervé jufques aujourd'hui une efpece de
médaillon ou de fceau , où le même Pépin efi représenté & qualifié
Empereur. T*ar ce moyen , Charlemagne , eu Charles le Grand , fils aîné &
plus proche héritier de "Pépin le Bref, devint Empereur en même temps & a
même titre que Roi de France. En cette qualité, non feulement il rcfût les
plaintes du Tape Léon III. mais il lui rendit aufli très- bonne juftice, & punit
rigoureufement les faftieux qui Vavoient où*r4£f- H fa mime exprès à
Rome, pour connaître des accufations & des crimet dont on chargeait çe
Tape, ou plutôt, pour lejuftifier & l'ai foudre. Et a la Fête de Noël d'après,
comme tl affifioit au fervice Divin dans rE^Ufe de famé Pierre, Léon le
facara. or

clamâtes & les applaudissemens ordinaires. Cette action, Sire*
est interprétée différemment [donc la diversité des intérêts & des passions. La
plupart néanmoins l'ont expliquée favorablement. Le* Pape en cela ne fit
que reconnaître & que proclamer Empereur, celui qui l'est
indubitablement en effet. Et il ne le fit que par gratitude & reconnaissance
de tant de bienfaits qu'il avoit reçus. Il sembloit mêmes donner l'exemple
aux Romains d'un pareil présent ou hommage d'une très* riche Couronne,
qu'ils deussent faire à chacun de nos Princes, lorsqu'ils monter osent sur le
Trône. En un mot, il ne pouvoit avoir que très-bon dessein; se vérifiant
par les relations les plus exactes que Charles n'eut pas été plutôt couronné
que Léon fut lépreux* qui s'inclina profondément devant lui & qui
l'adora, comme l'on adoroit autrefois les Empereurs. Cependant le
nouveau Couronne n'est en de* contraire du repentiment & de la douleur. Il se
contentoit fort de son premier Couronne* ment & de la première Onction
qu'il avoit reçue à Wormes* après la mort de son père. Il vouloit à
quelque prix que ce fut conserver la prééminence du Père de Roi% uigitizG

The text on this page is estimated to be only 25.03% accurate

Auquel celui d> Empereur consomment moins ancien , & motns
augufle devait tou\ours céz der. Il /avoit que l'Empire avoir été uni 4 la
Monarchie de France , & non pas celle- ci à l'autre. Il n'ignorott pas que
l'effet de V union étoit d'anéantir % ou au motns d'incorporer tellement la
chofc unie r qu'elle ne fubjifte plus que dam la chofc a quoi fc fait l union.
Il ne pouvort d'ailleurs "fupporter, qu on prétendît le rendre redevable de i
Em~ pire à autres qu'à fon épée\ l'indépendance étant comme l'apanage ou
le préctput de nos %ois% Auffi traita-t-il fans la participation du 'Pape avec
les Empereurs de Confiant tnope s avec qui partageant tout l'Empire, il leur
latjja C Orient t & retint pour lui & pour fis fucepurs l'Occident. 'Partage
qui fembloit fait en quelque façon fur celui du Texte facré. Le Créateur de
l'Univers ne s'eft i éfervé que les Cieux , & a abandonné aux hommes toute
la terre.2^os Monarques donc profilèrent du chagrin & de la réfolution de
tharlemagne. Ils y apportèrent même une efpèce de tempérament ; qui fut de
ne fe faire plus m facrer m couronner de h x fois f maù bien de pren» dre a
un même facre & dans une même cérémonie les deux Couronnes , la
%oyalé & r Impériale, On atfurt que celle-ci eft la même , dont ce grand
"Prince fut couronné à Digitized by

The text on this page is estimated to be only 22.52% accurate

E P I T R E. Rome par Léon III. & qu'élit a été toujours gardée
avec les Ornement Royaux a faint Dtnys, Elle efi trèsrich* & très ■ pefante.
Vous le \uvez., Sire, Vôtre MajtsTE*4 (on Sacre fua près de trois heure s
fousle potds de cette ancienne Tiare. Après quoi on feroit bsen reçu a lis
débattre U pojjeffion & le droit de compter parmi fes plus illuftres
Prédicejjeurs ces braves Défenseurs & Bien* fattleurs del'Egitfe Romaine >
fepin & Charlemagne. Et toutefois, H nous feroit fort avantageux qu tl fe
trouvât quelqu'un qui ofât Ventreprenre. Nous aursons aujt rôr recours au
temetgnage du Cardinal Barons us qui ne peut pas être fltfpeS. Il dédie le
neuvième tome de fes Annales au Roi Très - Chrêisen Henri IV Votre Ayeul.
Il remarque dam PEpitre, qutejt très longue & ires belle, que pour hit frire
un plu* agréable 6c un plus riche prêtent, il avoir attendu exprès les règnes
heureux des u es glorieux Princes François, Rois & Empereurs, Pépin,
Charles & Louis, dont il étoit Je propre héritier & le iucceffeur légitime //
s'étend enfuite fur les louanges de nôtre AWtion & de nos Monarques, qu' si
exalte & qu'tl eleve bien au deÇsus de tous les autres H fait déplus une
efpèce d'Epuhalamefur Û mariage du mime Henri IF. avec Marie m .» J
Digitized by Google

E P I T R E. de Médicis, V^ôtre Ayeule. Enfin , il fou baite, ou plutôt , il prédit qu'il descendroit d'eux de nouveaux Tcpins , Çharles & Louis , digne i fuccejjeurs & héritiers des anciens , qui ne mcritcroient pas moins du faint Siège & de VEgUfe. . En effet tout * la terre eft témoin , & publie que par vue tendreffe , non feulemment de Souverain, mais de Pere , un Louis suffi zjelê que Charles le Grand convie, & ramène avec une douce violence tous fes fui et s à la vraye Dottrine & au Banquet céUfte. On a donné autrefois le. furnom de Catholique h Philifpes VL pour avoir maintenu aux Éccleftajltques , leur furifdiftion féculière. A plus forte raifon eft il dû à Louis XIV. pour avoir aboli ces Edits forcez. & odieux , qui permettoient le Culte & l'Exercice d'une faujfe Religion. A ce compte la , Sik e5 V ôtr e Majesté' pourroit être prefque également traitée de Très - Chrétienne , d'Impériale & de Catholique. Ce qui feroit mériter à juſte titre celui de Trifmegifte , ou de Trois fois Très -Grand. Encore nexprimeroit il pas a fez. le mérite & les perfeftions d'un Prin* ce 3 qui recueille & qui poj/éde par excellence les plus éminentes qualité*. & vertus , non feulemment des Monarques fes PrédéceJJeurs f mais aujfi de tous les autres. Et parmi ces vertus

The text on this page is estimated to be only 28.08% accurate

E P I T R E. • Vertus & ces qualité*. , il chérit & cultive particulièrement celles qui regardent la piété dr la religion. Ce qui fait proprement la difinction & le carafere de nos Souverains. Il rien faut point £ autre preuve que lère fie du texte même de faim Grogioire^ dont Pon na rapporté ci - defus qu'une partie , & qu'il adrefle a Childebert H. Etre Roi , c'eft un avantage qui vous cft commun avec quelques autres. Mais être Roi Catholique, c'eft un préciput que vous ne partagez avec perfonne, & qui vous relève au deffus même des Souverains. Tellement que toutes les prérogatives dont fe vantent les autres Rois , vcftjs les avez j Mais ils n'ont point comme vous le principal avantage, qui cft le don de la Foi. Sur quoi on ne fe fauroit a fez. étonner que faim Hormifde , iun des prédécejfeurs de faint Ç/egoirej ayant loué le Grand Clovir de fon z.éle & de fa ferveur pour la Foi , /* _ ne cent XL au bout de doutée cens ans ait loué auffi Louis le Grand f du même zjéle & de la même ferveur. Ce qui a fait dire à quelques-uns que le Roi Très Chrétien ne pouvoit errer non plus que le Tape . Du moins y on en pourroit appuyer le fentiment de ceux , lejquls rencbérifant fur la penjée de faint Irenéc& de faint Auguftin , qm prouvent la perpétuité de la Foi. Digitizad by Google

E P I T R E. Foi par la fuccffioen non interrompue des Papes ,
prétendent faire le même par la fucceffion continuée depuis tant de Siècles
de nos Rois t dont la Religion uniforme & orthodoxe doit infailliblement
servir de régie. Si bien que y filon eux f il ri y auroit à oppofer pour toutes
controverses aux Religionnaires que la feule vérité de l'Htffioir€. • Tout cela
9 Sire, donne une idée avan* tageufe de Votre Couronne , & en démontre
ajjez» clairement la dignité tjr la grandeur. De forte qu'on a peine a
concevoir pourquoi Votre premier Mmiftre n'a pas , comme la plupart des
autres, remué à Munftr la que ftion de lapréféance, dont le préjugé nous ét
oit fi favorable. On ne fauroit nier qu'il ri ait eu toute Peftime pour Vôte
perfonne & toute la paffion pour vôte fervice qu'il dtvoit . // vous eut
volontiers fouhaité P Empire de tout le monde , parce qu'il vous en jugeoit
très digne f & qu'il étoit pleinement perfuadé du bonheur des peuples
fournis à vos loix & à vôte obéiffance. Il rij avoit pas lieu non plus
d'appréhender qu'il ri) réiiffit point dans une Aff emblée comme celle • là9
ou il a fait une bonne partie de ce qu'il a voulu. On ne doute pas de qualifier
communément le Traité de Aiunftre fin Chef d' œuvre , fin Henjamin ou fa
plus chère produ6lion9 qu'il avoit , pour ain fi dire , enfantée dans le*
douleurs , ou an moins

E P I T R E. moins dans les commencemens funestes de la division & de la Guerre civile, (e fut cette dernière considération qui l'empêcha uniquement de tenter pour lors la préférence. Il craignoit avec bien de la vraisemblance qu'en remuant dans la conjoncture une fi importante question il éloignât, & mêmes qu'il ne rompit absolument la Paix sur laquelle, dans [on] sens il n'y avoit presque rien qu'on ne dut. Cependant % il ne prétendit point que V ô* T R e Majesté* ou la Monarchie pût dire rien pour cela. C'est à quoi il travailla & à quoi il s'appliqua principalement. Aussi est-ce sans doute le Traité \ où il a plus laiffé de marques de sa fine politique, & de son ardent desir pour les intérêts de la France. Parmi les autres avantages qu'il nous y a ou conservez. ou procurez. > il s'oppose particulièrement à la prééminence de l'Empereur, dont les Allemands font si jaloux, & dont nous ne tombons nullement d'accord. Ils n'osent pas nier que tous nos Rois des trois Races n'aient sans contredit reçu de la Majesté. Mais pour tirer l'Empereur de la foule, & le distinguer des autres Souverains > ils se font aviser. de ne donner qu'à lui seul de la Jeune Majesté. Le Cardinal Mazarin ne put souffrir un procédé si injurieux à nos Princes. Il

ÈPITR E. pomfuivit & obtint en effet la même difl faction & le même titre pour Votre MaJ E s t e\ Cest pourquoi au même endroit ou le Séréniffime & Très haut Trince & Seigneur le Seigneur Ferdinand /If. EU Empereur des Romains est traité de Sacrée Majesté Impériale, au même endroit le Séréniffime & Très haut f rince & Seigneur le Seigneur Louis XIV. Roi des Gaules & de Navarre est traité pareillement de Sacrée Majesté Très-Chrétienne. Fous y eûtes , Sire, tout davantage. Sacrée Ma jette" Très - Chrétienne est quelque ebofe déplus y w Sacrée Majesté Impénale: Et même, Très-Chrétienne l'emporte fur Sacrée. De forte qu'il est bien vrai-semblable que ce n'a jamais été la penfée de noire Cardinal \ que Von ajoutât toujours ces deux épithetes à Majesté. Mais que l'on en ufât féparément , & que l'on du en féconde perfbnne , Votre Sacrée Majesté, & en troifième, Sa Majesté Très-Chrétienne. fè ne finir ois jamais , fi je voulois fuivre le fentiment & les maximes de ce premier Mintfre dont j'écris l' Ht (loir e. Mais il faudroit pour cela que j'eujji d'autres forces que je n'ai pas. Ces vaftes & importantes mattères lajjent & fatiguent extraordinaire* ment. Le travail cependant ne me déplaît point; puis qutl me donne lieu de pouvoir ici publier V Digitized by

The text on this page is estimated to be only 22.15% accurate

EPITRE publier que je fuis & ferai invielablement 1 9 ^ te ma vie
, SIRE, De V. S. M. i * • Le très-humble, très- obéïflant & crès-fidèle lujet
& ferviteur. AU3ERY. TABLE

The text on this page is estimated to be only 25.31% accurate

T A B L E '. D U PREMIER TOME, Qui contient le Premier , le
Second , & le Troisième Livre de l'Histoire du Cardinal Mazarin. v 4 S
LIVRE PREMIER. CHAPITRE I. A Naissance & ses premiers
Emplois..Page CHAPITRE II. 1 Ses Négociations sur l'affaire de Mantoue,
de Cafat & de Pignerol. it CHAPITRE III. Sa Vice légation d'Avignon, sa
Nonciature de France, & sa Promotion au Cardinalat. 63 C H A Uigitizco by
Google

The text on this page is estimated to be only 28.04% accurate

TABLE. » • CHAPITRE IV. Il est fait premier Ministre, il est
compris dans la Déclaration de la Régence , il est choisi Parain de
Monfeigneur le Dauphin. 114 LIVRE SECOND. M CHAPITRE I. Ort de
Louis XIII. Bataille de Rocroy , Prise de Thionville. i S9 . , C H A P I T R E
II. Intrigue & brotiillerie à la Cour , le Duc de Beaufort est arrêté prisonnier.
209 ■ # CHAPITRE III. Prise de Gra velines, de Philipsbourg , de May ence,
de Wormes , de Spire & de quantité d'autres Places. AlTembiées des
Chambres du Parlement. 247 CHAPITRE IV. Eleâion du Pape Innocent X.
Les Barberins persécutés à Rome le réfugient en France. Sa Sainteté refuse
le titre. d'Altefle au Cardinal de Pologne. 284 LIVRE Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.96% accurate

TABLE. LIVRE TROISIEME. * CHAPITRE I. DEux Préfidens
& deux Confeillers des Enquêtes ont ordre de fortir de Paris. L'Archevêque
Eledteur de Trêves eft élargi. Bataille de Mariendal & de Nordlinguen 314
CHAPITRE IL Prife de Trêves , de Mardik , de Link , de Bourbourg,
deBethune, de Lilers, de Saint Venant, d'Armentières, de Courcray, de
Bergues, de Fûmes, de Dunkerque, dePiombino, de Porto- longone , de
Rofes , de Balaguier & de plufieurs autrès Places. 34J CHAPITRE III. Le
Cardinal Mazarin e(l déclaré Sur- Intendant de l'éducation du Roi. Mort de
Henri IL Prince de Condé. 368 L'HIS. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 14.37% accurate

Page r • v. ÊÊÊÊ L'HISTOIRE D u CARDINAL MAZARIN,
LIVRE premier: CHAPITRE PREMIER. 54 Ntjfknce & fes premiers
Emploie. ' • ■ (I on vouloic fuivre te fentimentdë quelques-uns, on pourroit
fe dit (penfer de décrire lanaiffance, & les premiers Emploisde ce premier
jMimftre. Oeft un avantage comauxPrinçes&àleursMiniftres, den'être
conGderez eu diftinguez que par les Emplois & par les Fondions publiques:
C'eft pourquoi l'Hiftoire fupprime affez louvent leurs adions privées. • lot».
I. . A Néaa^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.09% accurate

il L* Histoire Néanmoins l'avis contraire est le plus fort Quoi que l'Histoire se plaie & s'arrête princî- paiement aux actions les plus brillantes & les plus mémorables , elle ne doit ni négliger ni omettre les communes & les ordinaires. Il y auroit sans doute quelque chose à redire, si on voyoit paraître tout à coup un Souverain, ou un premier Ministre, sans que Ton l'eût ni où, ni de qui il feroit né. Et on le doit d'autant plus éviter 54'égard d»C«rdinal Mazarin , . que ce feroit le priver de la réputation & de la gloire , qu'il méritent les signalez services & les l'inguliers exploits de ses Ancêtres. On rapporte du Pape Clément VI II. dont les Ayeux a voient été bannis de Florence pour avoir tenu parti François , qu'il a* répété souvent, que si on doutoit qu'il n'eût pas l'inclination François, il n'y a voit ,, selon les termes de l'Ecriture , qu'à interroger ses Ancêtres. Mais cet éloge iTnment mieux sans comparaison , à notre Cardinal ,, qu'à ce Pape ; les Mazarins l'emportant indubitablement en cela sur les Aldobrandins. L'Histoire de Sicile publie aussi le courage & le mérite du Seigneur Jean Mazarin , que celle de France n'oublie pas aussi de marquer parmi nos Héros. Il essaya de remettre (on Pais sous l'obéissance du Souverain légitime , & de rétablir les François en possession du Royaume de Sicile, qui s'étoit soulevé. Mais il ne réussit pas dans son Projet, l'eût été avec la plupart de ses pareris ; dont les uns furent exécutés à mort , les autres bannis généralement persécutés à outrance. Digitized by

The text on this page is estimated to be only 23.94% accurate

du Cardikal. Matarim. Lîv. I. J Ce fouilèvement, & les Vêpres Siciliennes ont extrêmement décrié cette Ifle, & diffamé les Tnfulaires. Cependant l'on peut dire que c'est à tort. Tout le mal vint de D. PedreRoi d'Arragon, à qui fes Sujets, ou plûcôt les Placeurs , donnoient le nom de Grand, & po*"? qui Rome & le Saint Siège n'ont eu que de* malédidions & des anathêmes. L'Arragonnois ayant attiré à fa faâion tout te qu'il y a voit de gens farts foi, c'est à dire, tout ce qui reftoit de races de Grecs & de Sarrau fins, entreprit la conquête de Sicile fur Charles I. Duc d'Anjou , fils & frère de Rois de France. Et n'ofant pas l'entreprendre à force ouverte il coulit & joignit la peau de renard à celle de lion. Pour cacher mieux fondeflên, & a(Tembler avec plus de4ibertéfes forces maritimes, il fit courir le bruit d'une expédition qu'il méditoit en Afrique contre les Infidelles; En effet, fa Flotedefutpasplûtôt prête, qu'il mit à la voile, aMMtt pour cingler de cecôté-là* Mais il changea bien tôt dérouté, & vint fondre à Pimproviste dans la Sicile. Le Pape , Gonfervateur du domaine & de* droits de FEglise, fefehtit doublement offenfé de cette entreprife. Elle étoit faite, non feule» meflt fur un de fes Fiéf*> mais encore par un de fes Feudataires ; l' Arragon , félon la Jurifprudence de laGburde Rbme, ne dépendant pas moins du Sairit Siège, que la Sicile. C'est pourquoi ayant procédé avec les folemnitez ordinairesàladépofitiondeD. Pedre , il le priva , & fes héritiers , de la Couronne d'Arragon; qu'il transféra en la Maifon de France , & doint Al il

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.56% accurate

4 V H I S T O I R E il fit préfeut à Charles Comte de Valois ,
petitfils de Saint Louïs. On blâme d'autant plus le procédé & Paaioo du Roi
d* Arragon f qu'on prétend qu'il a corrompu la fidélité de ces Infulaires, &
qu'il leur a le premier infpiré la defobéi flànce & la révolte. Ciccron dans
fon Accufation contre Verrès , loue principalement les Peuples de Sicile ,
d'avoir toujourn^té très-édèles & très prompts au fervice. Mais ils le
dévoient être encore plus, fanscomparaifon, fousvos Princes , puis qu'il
dévoient avoir à peu près la même extra&ion ou origine. L'Hiftoire de
Zozime nous apprend que tous l'Empereur Probus prédéceffeur aflez proche
<le Diocletien , les François abordèrent en Sicile, & qu'ils y laiffèrent
desmarques de leurdefcente & de leur domination- Plufieursfiècles après,
âuelques Princes Normans, mais Normans rançois & Chrétiens, conquirent
de nouveau cette Ifle, &*la peuplèrent de nouvelles Colonies. Depuis, le
Roi Charles Premier y mena aufli force Nobleffede Provence, d'Anjou 3 du
Maine, & d'autres Provinces de deçà les Morts. Et enfin, poyr juftifier
d'autant plus, felon le fentiment de quelques-uns , <jue la plûpart des
Familles Siciliennes font originairement Françoises, on allèguequ'ellesont
conîervé jufques à ces derniers temps l'ufage du Douaire, droit purement
François, & inconnu aux Romains. Les Mazarins profcrits de leur Patrie , fe
retirèrent où ils pûrent en feureté , & laiffèrent pafler l'orage. Le calme
revenu , les uns prirent te parti.de retourner àPakrme & dans la Sicile , fie
Digitized by

The text on this page is estimated to be only 23.53% accurate

bu Cardinal Mazàrin* Liv. I. f & les autres jugèrent plus à propos de demeurer à Gennes, & dans la Ligurier Si cette difgrace leur apporta beaucoup de dommage & <Je perte, comme il ne fe pou voit autrement: elle leur aquit en récompense bien de la réputation & de la gloire , qui a éclaté autant & plus que jamais en ce dernier fiécle. # Le Seigneur PietroMazarimfutamené tout jeune à Rome ', où il s'établit , & prit pour femme la Signora Hortenfia Buffalini. La famille des Buffalini est très- noble, & ne cède, félon l'opinion commune , qu'aux quatre premières & plus illustres de Rome, qui (ont les Colomes 9 les U r fins , les Savelli , & les Conti. Mais ce qui nous la rend plus recommandable, c'est son ancienne & confiante inclination pour la France; dont elle a toujours pris le parti, & soutenu les intérêts. L'exemple seul du Chevalier Jules Buffalini doit confirmer l'un & l'autre. C'étoit un Seigneur qualifié qui a voit l'ame toute martiale, & qui étoit aussi adroit au combat d'homme à homme & au Duel , qu'aucun autre de son siècle. Il en a même fait un Traité, qui a pour titre. Quelqu'un doit prendre le vrai Cavalier , quand il survient des querelles & des . matières à éclaircir entre des Gentilshommes. Dans ce Traité, qu'il dédia au feu Roy Louis XI IL il déduit bien au long les signalez services que ses ancêtres ont rendus aux Monarques François , & aussi les singulières faveurs & reconnoissances qu'ils en ont reçues. Après la mort d'Hortense Buffalini , le Seigneur Pierre Mazarin épousa en secondes Noces la Signora Porcia Orfini comme s'il n'en eût A 3 P°int Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.17% accurate

6 V Histoire point voulu d'alliance , qui ne flatât fon naturel Il fon inclination François. Les Urfinfont de tout temps fait gloire defavoriferlesGuelphes, & d'appuyer le parti des Papes, quia toûiours été celui même des Rois Très- Chrétiens, Fils aînez de l'Eglise. Auffi eft-il vrai que dans la iuite une des branches de cette illustre Famille s'eft tranfplantée- en France, y a fleuri durant plufieurs fiécles, & s'yefthacquis de grandes terres , & des Charges confidérables. Ce qui peut fortifier l'opinion de ceux qui font venir les Buffalini & les Orfini d'une même tige, & qui les rendent à peu près égaux. Du moins ont-ils , les uns & lesautres , des Armes parlantes , telles que font généralement les anciennes : comme nous le vérifient cd l es des Maifons Royales, de Cadille, de Léon, & autres. Du premier Mariage naquirent deux fils & quatre fille?. Celles-ci furent la Signora Hieronyma , mariée au Cavalier Lorenzo Mancini ; la Signora Margarita, mariée au Comte Girolamo Martinozzi ; la Signora Cleria , mariée au Marquis Muti, frère de celui qui a eu de fi grands Emplois à la Cour de Savoye ; & la Signora N. Religieufe, transférée à Rome de Città di Citfttlfoy où elle a voit fait Profeffion. Les fils étoient les Seigneurs Jules & Michel , oui tous deux ont été Cardinaux , & ont joui delà première & de la plqs éminente Dignité, après le Pontificat , à laquelle un Romain puîfle aipirer. La naiflance de Jules fut en 1602. lequatorsième de Juillet , Fête de Saint Bonaventure. On a écrit qu'il eftofe né coiffé & avec deux dents i comme Ton rapporte du Cardinal de Richeuigmzea uy

The text on this page is estimated to be only 21.17% accurate

du Cardinal JMazarin. Liv. I. Y Richelieu , qu'il avoit le crâne
fansaucune future. Ces merveilles, on fi l'on veut, ces lingularitez marquent
toûjours quelque chofc d'extraordinaire. Il y en a qui feperfuadent que le
Père Jules Mazarin Jefuite, qui étoit fon oncle, perfonJiage célèbre par fa
piété & par fes écrits , pourrait bien lui avoir donné fon nom. Mais il n'y a
nulle apparence. Il vaut mieux fuivre la -penfée des autres , qui s'imaginent
qu'un fi grand Nom lui a été impofé par qoelquetnotif , & par quelque
considération particulière. C'eft une pratique affez commune parmi les
Italiens, que de s'approprier les plus fignalez noms des anciens Romains >
comme fi on participoit par là à leur génie. On remarque du Cardinal de la
Rovere, qu'étant élu Pape il fe fit nommer Jules II. par émolawion contre
fbn prédéceffeur Alexandre VI. <pi l'avoir prefécuté jufquies à le contraindre
de feréfur gier deçà tes Monts. Il prétendait, faifant triompher ce nom de
Jules , décider en faveur de Rome , la queftion agitée autrefois par Ti».
Live; fi Alexandre le Grand, eiccas^îleût tourné (es armes contre l'Italie , y
eût rdiilii , ou échoué. Quoi qu'il enfoit, le nom de Pompée , *ffez familier
aux Colonnes , n'eût guères bien convenu à nôtre Cardinal , pour maintenir ,
comme il a fait par fes fages confeils, la première & la plus augu (te
Monarchie ck la Chrétienté. , . Il ne fortit point de Rome pour faire fes étu-
> des, foitd'HumanitezoudePhilofophie. Illes y commença & les y acheva
toutes , avec un très-heureux fuccès , au Collège des JefuitesA4 °n
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.09% accurate

8 L'HISTOIRE On exalte sur tout les Theses qu'il y (outme en
Physique sous le Pere Conti , où il eut un concours extraordinaire
d'Auditeurs , & où il se fit particulièrement admirer. Ce n'est pas qu'il n'y en
ait qui donnent une partie de la gloire de son instruction à la célèbre
Université d'Alcala de, Henares, où ils veulent qu'il se soit pareillement
signalé par des actions publiques. Mais ils pourroient bien se tromper 5 y
ayant sans doute plus de vrai-semblance à l'opinion des autres, qui assurent
qu'il ne fit que donner en cette Université d'Espagne, des preuves & un
échantillon de ce qu'il venoit d'apprendre au Collège Romain. Il fit ainsi
tout jeune le Voyage d'Espagne, en la compagnie de l'Abbé Colonne ,
depuis Cardinal > avec qui son Oncle l'Abbé Buffalini a voit une habitude
& une liaison très- étroite. Mais il n'y mit pas tout le temps qu'il avoit
destiné K & qu'il auroit bien voulu. Sur quoi on a discouru & raisonné
différemment. Néanmoins , l'opinion la plus commune est , qu'il ne fût
jamais s'accommoder au naturel & à l'humeur aigrie de la Nation
insupportable à tout le monde- D'où Ton n'a pas douté d'inférer qu'il
commença dès-lors à prendre l'inclination & le parti , pour lequel il s'est
depuis déclaré. Tellement qu'on pourroit dire à peu près de lui , ce que
Monsieur d'Herbault Secrétaire d'Etat écrit du Cardinal Barberin qu'il étoit
retourné d'Espagne tout François. Il n'eut pas plutôt achevé ses études , qu'il
prit l'épée , résolu de suivre la profession militaire. En effet, il fut Capitaine
d'Infanterie, & fut Digitized

The text on this page is estimated to be only 21.90% accurate

DU Cardinal Mazarin. Liv. I* 9 fervit dans la Valteline sous le Marquis de Bagney f Général des Troupes Ecclesiastique* ; & même auparavant sous le Général D. Torquato Conti. Ayant été envoyé par celui-ci vers le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, non tant pour obtenir de lui le passage des Troupes , que pour découvrir ses sentiments sur l'état des affaires, il s'acquitta très- bien de sa commission. Il fut à Alexandrie de la Paille v & se mit en devoir de pénétrer adroitement les replis & les pensées les plus secrètes du Duc. Mais comme ce n'étoit pas une chose facile à l'égard d'un Espagnol naturellement soupçonneux* , défiant & rusé, il fallut user de stratagème. Les Envoyés s'étudient ordinairement à captiver la bienveillance & les bonnes grâces de ceux, auprès de qui ils négocient , afin d'en être écoutés plus favorablement. Il prit le parti ou l'expédient tout opposé, qui réussit à merveilles, il ne fit point de difficulté de parler de hauteur & avec autorité, étant porteur des ordres & de la volonté du Pape. Il piqua exprès le Duc de Feria , pour lui donner du chagrin , & le mettre en mauvaise humeur ; afin que sa bile s'échauffant , il lui échappât ou entrevoir dans l'émotion , ce qu'il auroit autrement tenu ou dissimulé. En effet , le Duc ne fût cacher son repentiment de ce qu'on le redroit du Milanais ; , & d'un Porteur si avantageux. S'en prenant au Pape , il menaça hautement de s'en venger ^ & de rendre, à son retour en Espagne , tous les mauvais offices qu'il pourrait, à la Cour de Rome. Le Général obligea le Seigneur Mazarin *• Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.08% accurate

io L'Histoire mettre par écrit fa Relation , qui fut envoyée à Rome. On y admira fa conduite & fon adrefle. L'une & l'autre y parurent d'autant plus furprenantes , qu'il étoit encore tout jeune , & qu'il n'avoit pas plus de vingt ans. Ce qui vérifie fans doute que l'expérience ou la fagefle n'a pas toûjours befoin des années , & qu'il y a des Génies hâtifs qui meuriflent, & qui (e perfeâionnent bien devant les autres. Cela s'appelle être né pour les négociations & pour les affaires. Il eut encore à négocier dans la Valteline *vec le Maréchal d'Eftrées, quicommandoit les Troupes Françoises , pour le bien commun de la Religion & de l'Etat. Mais il s'y conduifit tout autrement qu'il n'avoit fait avec le Duc de Feria. Ce ne furent quecomplimens & que civilitez réciproques. Et h différence qu'il remarqua de nouveau dans cette rencontre , aux manières d'agir des deux Nations f pourrokbien l'avoir engagé tout à fait dansiez intérêts de deçà. Etant Romain & né Sujet du Pape , il ne crut pas rien faire contre l'ordre, ni contre fa naiflance, que d'embrafter & de fqivre le parti de l'ancien & de l'indubitable Protecteur de l'Egilfe. Ce fut en i628. que le Cardinal de Bagn y l'aîné, étant Nonce en France, lepréfentaau Roi Louïs XIII. & au Cardinal de Richelieu premier Miniftre; à qui il ne fit point de difficulté de répondre de ion expérience & de fi fermeté. Et cette offre de fer vice fut acceptée d'autant plus volontiers , qu'elle venoit très à propos dans un temps qu'il fe parloit déjà bien fort du difietend&de la Gooxede Alantout »

The text on this page is estimated to be only 19.65% accurate

du Cardinal Mazàrin; Liv. I. it Il n'y a point dans tout ce fièclè d'expédition plus fameufe, & qui ait eu des motifs , des Alites & des événemens plus confidérables. Elle fut emreprife, pour ne laiflèr pas opprimer un Prince qui étok n la France quelque chofe de plus qu'Allié , & pour exempter la Nation du plus infâme reproche qu'on lui eût fêû faire. Elle fut pouffée a vec toute l 'ardeur qu'on auroit pu fou h ai ter à la défenfe même de la Couronne. Elle fut continuée avec vigueur , malgré les cabales & les divifions domeftiques: la Reine Mere s'étant enfin déclarée contre le Duc de Mantouc ; foit par jaloufie , a fiez ordinaire aux grandes Maifons d'Italie, telles que les Médicis & les Gonzagues * ou par le reffentiment de quelque injure particulière. En un mot , elle fuc conduite & animée extraordinairement par le premier Miniftre, & par le Roi en perfonne, qui n'y épargnèrent ni peine ni travail», qui y prodiguèrent leur famé , & qui y ha* zardèrent leur vie.*

CHAPITRE II Ses Négociations fur l'affaire de Mantouc, de Cafal & de PignetoU • • - • N ne fauroit nier que la mort de Vin* \^/cent HL Duc de Mantouè' ne fût très-funefte, non feulemènt à l'Italie, mais encore à toute l'Europè Tentant malade à l'extrêfnké , & fe voyant fans enfans,. U ordonna le A 6' mariage « Ul

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

*2 ' ~ L'H I S T O I R E mariage de la Princesse Marie, sa nièce, fils du Duc François III. son frère, avec le Duc de Rhétel, fils de Charles Duc de Nevers, qui lui devait succéder. Et il le fit, pour ôter tout prétexte de troubles, & pour accumuler droit sur droit en faveur de Charles» son héritier présumptif par la Loi de l'Etat, qui non plus qu'en France, n'appelle que les mâles à la succession & à la dignité Souveraine. Cependant on ne laissa pas de lui disputer son droit. C'est le Duc de Guastalle ou de bien être son Compétiteur, quoi que sans titre ni fondement aucun. Il étoit parent du dernier Duc, à un degré sans comparaison plus éloigné, étant issu de la dernière branche; comme la simple déduction du fait le peut vérifier. François I. Marquis de Mantoue eut trois fils 5 Frédéric I. premier Duc de Mantoue, Hercule, Cardinal; & Fernand Prince de Guastalle, bifayeul de César II. qui prétendoit entrer en lice. Frédéric II. eut pareillement trois fils 5 François II. son aîné & son Successeur immédiat; Guillaume, aîné du Duc après la mort de son frère & Louis, ou Ludovic Duc de Nevers, père de Charles[^] L qui succéda. François II. mourut sans enfants. Et Guillaume fut père de Vincent I. & grand père de François III. de Ferdinand & de Vincent II. tous successivement Ducs de Mantoue & de Montserrat. 1. elle est que de recourir, après la mort de Vincent II. à la branche du Prince de Guastalle, dernier frère de Frédéric II. & d'exclure par conséquent celle du Duc de Nevers son troisième fils, il n'y a vu raison ni apparence aucune» Aussi le Duc de Cm

The text on this page is estimated to be only 22.92% accurate

du Cardinal Mazarin. L'iv. I. t. j. Guastalle se défioit-il fort de son droit, ou pour mieux dire, de sa prétention, si Il s'imaginoit bien qu'elle ne pourroit pas résister qu'à vive force, & par des voyes toutes extraordinaires. C'est pourquoi du vivant même du Duc, il envoya secrètement à Mantoue des soldats déguisez des armes, des bombes, & d'autres machines de guerre, pour attaquer afin de prendre le Palais, les grandes Places, & le reste de la Ville. Mais l'entreprise étant découverte, ne fit qu'aggraver le Duc, & le confirmer de plus en plus dans la résolution d'appuyer en tout ce qu'il pourroit le droit & les intérêts du Duc de Nevers, l'un vrai & légitime successeur. Il le déclara tel avec les solemnités ordinaires, & voulut absolument que les Gouverneurs & les principaux Officiers lui prêtassent par avance le Serment de fidélité. Pour celui qui étoit du Compétiteur, il ne falloit sans doute que cet attentat pour l'exclure, & le faire déchoir de sa prétention, quand bien elle auroit approché plus du vrai-semblable qu'elle ne faisoit. Celui-là doit être indigne de commander à un Etat qui s'est efforcé de l'opprimer, comme il est hors de doute que celui-là implore inutilement les Loix, qui les a ou violées, ou méprisées. On favoit d'ailleurs que le Duc de Guastalle n'étoit que ministre de la passion d'autrui, & qu'il ne faisoit que fuir & qu'exécuter les mouvemens & les projets du Roi d'Espagne; ennemi déclaré du Duc de Mantoue. D. Gonzalez de Cordoue ayant succédé pour un temps au Duc de Ferrière Gouverneur de Milan, se mit à tête de signaler cet entre-temps & sa coin « une, par quelque exploit d'éclat & de réputation préon.,

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.02% accurate

14 L* H I S T O I B E j tation. Et il ne voyoit rien qui accommodât mieux le Roi fon Maître, ni qui fût plus à la bienféanceduMilanez, queCafal. Cest pourquoi il tourna toutes les penfées & tous fes deffeins fur cette Capitale du Momferrat. Il ne fit pas même difficulté de mander en Efpagne, que pour fubjuguer Mantouë & Cafal, iln'étoit befoin que de deux dépêches, fuiviesd'u.ne Armée, non pas pour combattre, mais feulelement pour épouvanter. Ces bravoures & ces rodomontades étoient bien reçûes à la Cour de Madrid. Ellesyétoient appuyées par le Comte Duc d'Olivarez, qui avoit le plus de part au manîment des affaires. Mais le fameux Spinola qui allok plus au folide, oupeut-êrre qui aimoit plus le repos de fon Païs , les combattoit fort. Il en repréfentoit les inconvéniens* & le dommage qui en revicndroit à la Monarchies concluant toûjours à la Paix d'Italie, & à la Guerre de Flanilrcs. Cependant , l'autorité du Comte Duc Pemportoit de beaucoup, & feifoit pancher même l'avis des Théologiens, & le réfultat du Confeil de Confcience, à fon gré & fuivant fa patlion. Toutefois le Confeil d'Etat affemblé , ne fe trouva pas de même avis. Il y fut réfolu à la pluralité des voix qü'on n'entreprendrok rien fur le Mantouan ni fur le Momferrat, & qu'on ne s'attireroit point de ce côté-là de nouvelles affaires. Mais dans le moment qu'on chargeoit le Courrier du paquet, on reçût la dépêche de D. G oncalez* Il donnoit avis de la mort du Duc de ► Mantouë, arrivée le jour de Noël 1627. & 4e la œwhe des Troupes do. MiUnez ve* , Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.10% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. if Calai; où elles fe promet coient bien d'entrer à la faveur des intelligences qu'on y avoif. Cela fit tout changer. Le fentiment du Conu te Duc, qui étoit c^lui même du Gouvety neur de Milan, fut ponctuellement iuivi & exécuté. On expédia fur l'heure de nouveaux ordres , pour des levées extraordinaires d'hommes & d'argent, & pour tous les autres befoins & préparatifs néceflaires dans cette rencontre. AufTi croyoient-ils en Efpa^ gne avoir droit d'empêcher à quelque prix & par quelaue moyen que ce fût , qu'un François pofedât en Italie des Principautez & des Etats, tels que les Duchez de Manr jouë & de Montferrat. / k , , - , . Ce fut alors que le Seigneur Mazarin manÎua moins d'emploi & d'exercice que jamais l refidoic tantôt à Turin, tantôt à Milan, tantôt à Mantouë , & tantôt ailleurs. Ou plutôt, il ne réfidoit nulle part. N'y ayant prefque point de Princes ou d'Etats en ces quartiers-là , avec qui il n'eût prefque dans un même temps à. négocier; il paflbic inceffamment des uns aux autres, & y ménageoit adroitement les efprits & les intérêts. En un mot, H n'omwoit rien pour eflâyer de mairn tenir l'union & la Paix en Italie. / Le Duc de Nevers, devenu Duc de Mantouë, s'achemina le plus promptement qu'il pût, delà les Monts. Il fut reçû dans Ses Etats avec toute la foumiflion & toute l'obéïflaihj ne qui lui étoit dûë. Il fe rendit à Man- . touë le dix-feptième Janvier , à deux heures de nuit: & il ne voulut point d'Entrée, foie £oui: ne point fouler fes- nouveaux Sujets Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.90% accurate

16 L'HISTOIRE ou pour ne juger pas encore ces Solemnitcar de faifon. La Lettre qu'écrivît fon Secrétaire un jour ou deux après fon arrivée , & dont il y a une Copie parmi les Manuscrits de feu Moirfieur de Brieime , nous apprend qu'au fouper du foir même furent aflis , premièrement la Princefle, puis le Duc, & enfuite le Prince , tous trois d'un même côté : & que le lendemain, à la Meffe célébrée poirtificalement par l'Evêque de Mantouë, la Princefle & le Duc forent tous deux à genoux, à côté l'un de l'autre fur une eflra~ tJe élevée de fix marches , & couverte de drap d'or, fous un Daiz de mêmes & derrière eux deux chaifes égales , celle du Prince étant deux pieds plus bas* Sur quoi H s'est fait diverfes réflexions & divers raifonnemens. Son procédé fembloit fe contre* dire. Il laiflbit à la Princefle fon ancien rang & le pas , fans néanmoins lui abandonner la qualité & les autres prérogatives de Duché fie. Mais ceux qui ont pénétré plus heureufement (à pentée, fe (ont imaginé de trois chofes l'une. Gu Qu'il fut bienaife de faire confidérer les droits de cette Princefle, afin de s'en prévaloir dans les rencontres. Ou qu'il crût lui devoir cette reconnoHTance , pour les infignes faveurs & bienfaits qu'il âvoit reçûs du dernier Duc, fon Tuteur & fon Oncle. Ou enfin, qu'il voulût lui continuer 4es civilitez & les déférences au'on a tou* jours eues en France pour les Dames. li fe voit par la même Lettre, non feu* tement que le Marquis de Saine Chaumont» nôtre
igitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.21% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 17 nôtre Ambafladeur en Italie, fut le premier qui fit le compliment à Monfieur de Nevers, & qui le falua & le reconnut Duc de Mantouë; mais aufli que prefque tout rioit 6c applaudiffoit d'abord au nouveau Duo A cette heure mime, écrit le Secrétaire, Son Alteffe eji occupée à lire avec la Prince ffi & avec le Prince 9 une dépêche de l'Empereur & de l'Impératrice , laquelle nous achevé de perfuader qu'il n'y a rien à craindre du côté, ni tPEfpagne, ni d'Allemagne. Tellement que fi le Duc de Savoye ne nous déclare la guerre, nous pourrions bien avoir ici plus de repos , que les apprêts qui fe font faits à Milan, ve nous promettoient . En Politique plus qu'en toute autre choie , on doit fe défier de la bonace & des apparences. Les plus redoutables ennemis ne font pas ceux qui tonnent, & qui me* nacent 5 mais bien ceux qui furprennent , & qui attaquent à l'improvifte* 11 fembloit même que le différend , ou que l'intérêt des parties le requît ainfi. La rupture n'aurait pas eu de fondement ou de prétexte , à moins que le nouveau Duc de Mantouè' ne fût troublé dans Tes droits & dans fa poiïeffion. C'eft ce que prétendit faire le Duc de Savoye, ayant renouvelé exprès de vieilles prétentions fur le Montferrat , qui a voient été déjà & alléguées & rejetées. Ce différend au ce trouble donna lieu à la Cour de Vienne, d'y prendre intérêt, & de s'en référer la décifiono Et l'Efpagnoï , qui vouloit qu'on crût que fes Armes n'étoienc qu'auxiliaires , les offrit, & les emloya voDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.85% accurate

i8 L'Histoire lontiers fous le nom de l'Empereur, de qui il \$'avoiiioit Vaflàl enqualité de Duc de Milan. Ils partagèrent cniuite tout l'Etat du nouveau Duc , s'en appropriant les Villes de Mantouè' , Cafal & Trin , qui dévoient être afliégées, la première par l'Empereur, la féconde par le Roi d'Efpagne, & la troifième par le Duc de Savoye. C'étoient ainfi de nouveaux Triumvirs conjurez contre le repos de l'Italie. Ils troubloient même celui de la Chrétienté , ne faifant nul fcrupule de traversier le luccès d'une expédition fi importante à la Religion, que le Gége de la Rochelle , qui occupok le zélé & les forces du Roi Trè^Chrétien. Le premier effort, ou la première pièce qui parut, fut la Lettre en forme de Ma niiefle, que le Duc de Savoye écrivit En France à ion ArabafTadeur le quatorzième de Mars. Il s'y plaignoit hautement du Mariage de la Princefle Marie, fa petite -fille, avec le Duc de Rethcl, Qu'il s'étoit fait & précipité contre tout ordre , non feulement Jàns fa participation , mais encore fans le contentement de l'Infante, mere de la Princeilè. Il dégutfoit ainfi le mieux qu'il pouvait (on déplairir & fon chagrin., d'avoir manqué une alliance , qui lui eût été tout à fait avantageufe , & qu'il deftmoit , comme l'on a crû , pour le Prince Maurice , wn de fes fils. m î . Cependant le nouveau Duc envoya l'Evêque de Mantouë à Vienne, y rendre fes devoirs , ufc y demander l'Inveftiture. Et l'Çmpespur l'eût infailliblement accordée, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.45% accurate

bu Cardinal Mazarin. ,Liv. L 79 s'il eût agi de lui-même, & qu'il n'eût pas fui à l'aveugle les mouvemens & la paÉ Cou d'autrui. L'Aéte de refus & de fequeftre eft du vingtième jour du même mois de Mars. Cet Aê feul devoit fuffire 5 puifque dans les régies c'eft afiez pour la décharge du Vaffal, que de s'être mis en fon devoir: & il ne fervoit de rien d'alléguer que les Duchez de Mamouë & de Montferrat étoient conteftez. C'étoit alléguer les raifons & les intérêts des autres , & non pas (es raifons ,& fes intérêts propres. D'ailleurs, il n'y eut jamais de contestation plus frivole & moins fôutenabte. Si on avoit égard à de pareils différends, il n'y auroit point du tout de poffeffion qui fe pût dire paifible , & qui fut à couvert d'in fuites. En un iûotj ia fucceffion légitime avoit indubitablement tranfmis av*c te .droit me poffelfion juridique: Et il n'y a conftamment que les pofflèfleurs qui foient en état de demander l'Inveftiture, & dV>f&k la ceconnoil&nce & l'hommage. D'où «uffi fe conclut-il <]ui ne veut pas reconnoître fo n Seigneur, .déchoit du droit qu'il a au Fief; le Seigneur qui refufe d'avouer fon Vaffal en déchoit pareillement. Au regç , on ne fçauroit s'imaginer les détrefles où Âoit réduit le Duc de Mamouë. Il n'étoit pas réfolu de fe fôumettre au fequeftre , n'y d'obéir aux ordres du Comte de Naflaw, Commiffaire Impérial en Italie: puifque ç'auroit été fe dépouiller lui-même, qui eft la dernière foibleffe & la dernière impruDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

20 L'Histoire imprudence Cependant , il se voyoit au milieu & comme à la discrétion de ses ennemis déclarez. Ce n'est pas que la proximité & l'intérêt ne dût engager les Vénitiens en la cause & à la défense d'un Prince Italien , qu'on vouloit opprimer. Mais l'on craignoit qu'ils ne s'y engageraient qu'avec le Roi Très-Christien , & qu'ainsi tout le salut du Duc dépendoit uniquement de la France: & C'est ce qui lui donnoit de cruelles inquiétudes, La France n'étoit pas contiguë; elle étoit d'ailleurs occupée à une guerre intestine contre les Religionnaires. Après tout , le secours qu'elle enverroit, courroit risque de trouver au détroit des Montagnes, des oppositions & des difficultés invincibles. En effet , des trois Princes ligués , l'Allemand , l'Espagnol , & le Savoyard , celui-ci ne s'estimoit pas le moins utile, se croyant en état d'ouvrir & de fermer , selon qu'il lui plairoit, l'entrée d'Italie aux Français. Malgré tous ces obstacles , on ne laissa pas de s'aviser en France d'expédients assez favorables. Le Roi permit d'abord aux Ducs de Longueville & de Mayenne , de lever dans ses Etats dix mille hommes de pied , & huit cents chevaux, pour le Duc de Savoie. Ces Troupes furent levées sous la conduite du Marquis d'Uxelles ; & quoi qu'extrêmement décriées^ leur peu d'ordre & de discipline ne leur fit pas d'embarras fort les ennemis , & vint obliger D. Gonzalez de Cordoue , qui assiégeoit Casal , à changer son siège en Uccusw Etant contraint de dilater ses forces > & d'en détacher

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.86% accurate

9 Cardinal Mazarih. Liv. I. 21 • cher une partie pour défendre la Savoye, & en diffuser le partage, il ne fût plus ferrer la Place que par des Forts, & par d'autres ouvrages tout autour. Cependant les assiégés eurent le tems de se pourvoir de ce qui leur manquoit & de se mettre en état de résister avec succès la valeur & le zèle de leur Commandant, le Marquis de Beuvron. Il se jeta dedans avec quelques Officiers & quelques Volontaires. Il y paya de sa personne, & aida fort à sauver une Place si importante; comme ont encore fait depuis, avec plus d'éclat, les Sieurs de Guron & de Toiras. La Rochelle, cette fameuse retraite des Mécontents & des Rebelles, étant prise & rangée au devoir, le Roi & son premier Ministre tournèrent tous leurs soins & toutes leurs pensées à secourir M. le Duc de Mantouë. Ce que vérifiaient bien le pouvoir & les instructions, qu'ils donnèrent à Monsieur de Bautru, allant pour ce lui porter en Espagne, expédiées à la Rochelle même le septième Novembre 1628. Et ils ne furent pas plutôt de retour à Paris, qu'ils en repartirent au cœur de l'Hiver, pour passer delà les Alpes. Il y en eut qui ne pouvoient approuver cette résolution. Ils étoient persuadés que les détroits des montagnes, défendus par des troupes aguerries, ne nous donneraient que trop d'exercice, sans que nous eussions encore à combattre la rigueur & les incommodités de la faison. Mais ils ne concevront pas assez ce que vaut en guerre la

The text on this page is estimated to be only 25.21% accurate

^ L'Histoire diligence jointe au courage, ni ce que doit promettre un armée de François commandée par le Souverain. En effet , il se peut dire que par cette première démarche LouisXIII. surpassa la réputation & la gloire d'Annibal , ce fameux Africain , qui a été la terreur de Rome , & donc le partage en Italie a été comme le prélude de toutes ses Victoires. L'Armée Française étoit de vingt mille hommes de pied , & de deux mille chevaux. Le Cardinal de Richelieu ayant joint Pavant-garde , tira droit au Bourg de Chaumont , sur les confins des deux Etats ; où le vint trouver le Prince de Piémont, fils aîné du Duc de Savoy e, à dessein de conjurer l'orage de façon ou d'autre. Le Cardinal lui fit voir que le parti le plus avantageux pour Son Altesse étoit de se conserver les bonnes grâces du Roi , & d'accorder à Sa Majesté le paiement qu'elle lui avoit fait demander pour ses troupes , qui se l'ouvriroient en tout cas par les armes; Il n'eut point de répit à cela. Il convint du traité * & promit d'en rapporter le lendemain , avant midi , la ratification du Duc son Pere. On l'attendit inutilement tout le jour. En même temps vint le Comte de Veruë , dépêché exprès pour amuser le Cardinal par de nouvelles propositions , & lui faire perdre autant de temps. Mais il eût fallu pour cela avoir à faire à un Ministre moins habile & moins éclairé. Il prit tous ces délais & toutes ces fautes (ses démarches, pour* autant d'actes de refus; &c d'hostilité manifeste. C'est pour

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.48% accurate

dtj Cardinal Mazarin. Ltv. I. xj pourquoi il donna oromtement avis de tout au Roi, & lui concilia de s'avancer en diligence, pour châtier en perfonne l'imprudence &■ la témérité de fes ennemis. Sa Ma: jefté approuva tout à fait ce fentiment. Elle partit d Oulx , diftant de quatre grandes lieuës de Chaumont , à dix heures au loir , par le plus mauvais temps qu'on fçauroit s'imaginer, afin de fe trouver le lendemain de grand matin à l'attaque générale. De forte que peu après fon arrivée, tous les ordres^tantdonnez, on attaqua & on força prefque à même temps les Barricades , qui fermoient le paflage , & qui couvraient la Ville de Suze. Le Duc de Savoye & le Prince de Piémont étoient dedans. Et ils s'y.croyoient en feureté à la faveur de ces formidables retranchemens > le Duc ayant faie ajoâter à la fituation très-avantageufe des lieux , tout ce que l'art & l'induftrie avokpû inventer. Mais ils reconnurent, à leurcontufion , qu'il n'y a point de Barricade ni de retranchement, capable de réfifter au premier effort & à la première ardeur des François. Après cet exploit, l'accord ne fut pas bien diffiefté. Suze ayant ou vert fes portes au Vainqueur, le Cardinal de Richelieu & le Prinçë5 de Piétaont s'y raflemlèrent, & y conclurent le Traité du onzième Mnrs 1 620. Par ce Traité oiv convint , oue M. le Duc de Sawye dornierott partage a l'Armée du Roi allant» & reveMantdfe fecotirir Içs Etats de Mantout. Qu'if fburtiirait les: étapes , fatiliteroic le ràïtaMèriem dfe Cate! , & feroit àùnwt les vivre* ôrles munitions, au pri* coarant.' Qb'if confemiroit dorefnavant tek paflagespa^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.91% accurate

E 14 L'H istoIrs Tes Etats, qu'il plairoit au Roi, & fourniroie en cas de befoin , le nombre de gens de guerre que Sa Ma jefté jugerait néceffaire pour la feureté du Montferrat. Que pour caution de là parole , il remettrait dès- lors la Citadelle de Suze, & le fort de Gela fle , au pou voir de SaMajesté, qui y mettroit garnifon ; à la charge de lui rendre l'un & l'autre, aufli-rôc que éschofes promifes auraient été exécutées. Et qu'enfin il auroit pour toutes les prétentions fur le Montferrat , la VilledeTrin , & quinze mille écus d'or , par an , en fonds de terre j avec obligation de la part de Sa Majefté de le défendre contre tous ceux qui voudraient l'attaquer, fous quelque prétexte que ce fût. Outre ces articles , il y en avoir de fecrets , qui étoient de même date, & qui dévoient avoir la même force. On y eflàyoit fur tout de remédier aux dégoûts & aux différends , que l'affaire de Mantouë pouvoit avoir caufez entre les deux Couronnes, de France & d'Efpagne, & d'empêcher qu'elles n'eu vinflent à une rupture ouverte. Auffi D. Gonzalez de Cordouë, qui a voit fes incommoditez & fes inquiétudes, ne fit plus de difficulté de lever le fiége de Cafal, fans attendre la ratification de Madrid. Et certes , l'Efpagnol n'eût pû réfifler , quand il auroit voulu, aux efforts & aux préEiratifs qui fe faifoient contre lui. Par la igue conclue au mois d'Avril en exécution du Traité de Suze, le Pape, le Roi & les Vénitiens s'obligeoient , avec les Ducs de Savoy e & de Mantouë, à s'entre- fecourir

Digitteed by Google

The text on this page is estimated to be only 28.74% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. à se faire & défendre les uns les autres. Ce qui étoit en effet maintenir dans le calme le Mantouan & le Montserrat. Il parut dans la suite que le Duc de Savoie, qui étoit toujours Charles-Emmanuel, ne procédoit nullement de bonne foi. Il se piquoit particulièrement d'esprit & de finesse: Mais c'étoit une finesse & une finesse, qui ne vivoit qu'à les intérêts, sans se soucier ni de réputation ni de gloire. C'est pourquoi il étoit d'ordinaire si changeant, selon les différentes vues, impressions ou connoissances qu'on lui donnoit à tout moment sur une même affaire. On a cru néanmoins qu'en celle-ci il y entroit bien de la défiance & de l'animosité. Il avoit offensé & irrité extraordinairement les Français, tant par l'entreprise sur le Marquisat de Saluées, que par d'autres à peu près semblables. Et il haït (bien personnellement le Duc de Mantoue, le regardant comme son Rival. D'où Ton peut juger quelle confiance & quelle fidélité il falloit attendre d'un Prince de cette humeur. Aussi, à peine eut-il signé le Traité avec la France, qu'il y contrevint, & qu'il sollicita l'Empereur de faire passer ses troupes en Italie, pour se faire des Etats du dernier Duc de Mantoue. Par là il satisfaisoit, non seulement ses intérêts, mais encore sa passion & les ressentimens. On tient communément qu'il ne favorisa l'ordre qu'eut le Comte de Merode, de se rendre maître du passage des Grisons, & de la Ville de Coire, ou pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu à Suze, qui lui étoit toujours prêtent & sensible. Tome I. U A Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.23% accurate

*f t H I S T O I R £ A quoi pourroit bien Ta voir encore déterminé le peu de compte que le Roi de France avoit tenu de la proposition qu'il failloit, d'attaquer le Duché de Milan par droit de reprefailles. Voyant ainfi que par la Paix il n'y avoit rien à efpérer pour lui ni dans le Montferrat ni dans le Milanez, & craignant d'ailleurs ^jue la Ville & la Citadelle de Suze ne lui fu fient pas fi promptement rendues , il conclut à la Guerre , comme au parti qui lui étoit le plus avantageux. L'Éfpagnol de fon côté , .ufint de Tes ma- • nières & de fes déguifemens ordinaires, témoignoit vouloir fort la Paix j & cependant il avançoit & engageoit autant qu'il pouvoit la Guerre. Il ratifie à la vérité le Traité de Susse: mais c'eft à condition que Jes François forcent entièrement & inceffamment d'Italie ; c'eft à dire , qu'ils lui laiffent le champ libre pour v opprimer impunément qui bon lui femblera. Dans- cette vûë , il fit un mois après publier, fous le nom de l'Empereur, un Ban ou une Ordonnance, qui enjoignoit aux Généraux & aux autres Chefs & Conducteurs des troupes Allemandes, de renvoyer tous les François /deçà les Monts. Il s'y fit aufli donner la comwiflion des vivres , comme à celui qui y étoit le plus obligé, & qui avoit le premier & le principal Fief de l'Empire en Italie. . Cette Commidion ne lui étoit guères honorable, quoi que .l'Ordonnance le traitât de Sé*xéniffime Roi Catholique. Il fembloit même y avoir de la contradiction & de l'incompatibilité; n'y ayant rien de plus propre ni de plus eGfencièl à un Roi, que a être Souverain , & non
Digiljzed by Google

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

do Cardinal Mazarin. LiV. L if point Vaflal. C'eft pourquoi il fe remarque particulièrement des Rois de France , qui le font par excellence , qu'ils ont été de tout temps ennemis de toute fujettion & dépendance , & qu'ils ne peuvent jamais, pour quelque Fief, que ce (bit , déroger à leur qualité de Souverains , ni s'abaifier aux fondions de Vaffaux. Far là ils ont indubitablement iuccédé à la gandeur & à la majefté des anciens & vrais npereurs. Audi a-ce été du confentement ou de l'aveu même de ceux-ci , qu'ils fe (ont maintenus dans un fi fingulier avantage. Clovis , le premier de nos Monarques Chrétiens, ayant conquis les Gaules fur des rebelles , qui a voient fecoué le joug de l'Empire; fes fucceffeurs on t jouï indépendamment de cette belle & va (le partie de l'Europe. Ils n'eufient fçû avoir de titre plus légitime; cependant l'Empereur Juftinien II. la leur cédade nous Veau: Ouplûeôt, il reconnut & déclara (blemnellement qu'ils y avoient tout le droit & toute l'autorité , qu'y avoient eu fes prédéceffeurs. D'où eft venue indubitablement une de nos plus anciennes & Ïlus confiantes maximes , que le Roi eft vrai Empereur en France. Au refte, le Roi n'eut pas plutôt a pris It. marche du Comte de Collalte, Général de l'Armée de l'Empereur en Italie, qu'il envoya le Maréchal de Créqui vers le Duc de Savoye. Il eut ordre de lui repréfenter, que ce pana-, ge & cette defeente des Allemans, qu'on mettoit en même rang que les Efpagnols, étoiti une infradion du Traité de Paix fait à Suze , à l'exécution duquel le Duc n'étoit pas feulement intérefTé , mais encore expreiTément obli

The text on this page is estimated to be only 24.27% accurate

1% L'His roiRE gé : & qu'ainfi il ne pouvoir pas fe difpenfer de joindre les forces à celles de Sa Majefté, pour vanger de concert cette infraïon & cet attentat. Le Duc eut recours à fes artifices & à Tes tîfiimularions ordinaires. Il témoigne d'être furpris, & feint de ne fa voir, au moins qu'imparfaitement , *e qui étoit tout public , & ce qui apparemment ne fe faifoit que d'intelligent re avec lui. Enfin , fl donne parole qu'il s'toformeroit de la vérité & des circonftances du Ait, & qu'il eflayeroit de fatifaire Sa Majefté. M en ufoit de la forte, pour gagner toujours du temps. Il faifoit grand fonds fur les reftes de lâ guerre contre les Huguenots , qui fe continuoient en Languedoc: & il fe flatoit continuellement de nouvelles intrigues & de nouveaux troubles. En effet, ayant fçu que le Roi avoit été obligé de reprendre le chemin de Paris , §1 ne douta plus de le déclarer. Il voulut faire croire que l'Empereur avoit fujet de fe plaindre que le Roi fe fût mêlé des différends entre des Feudataires de l'Empire ; & qu'il n'y avoit autre moyen de réparer cet affront, que de le rendre Juge & dépositaire des Fiefs qui étoient <*>nteftez. On répondoit à cela qu'il n'étoit pas raifonnable que l'Empereur eût en dépôt des Etats, dont il prétendoit fe rendre maître par la force des armes: Qu'étant lui-même partie , & intéreffé du chef de l'Impératrice, il ne pouvoit pas être Juge. Qu'en un mot , le Duc & le Mantouë étant le vrai & le légitime fuccesseur, tant le fon chef, que du chef de fa belle-fille, ne devoit ni ne pouvoit être déposé par quelque manière que ce fût, fous prétexte « dépôt ni autrement Nous

The text on this page is estimated to be only 21.91% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 29 Nous ménagions fort le Duc de Savoye, non seulement à la considération de la Princefle de Piémont sa belle-fille, qui étoit sœur du Roi, mais aussi dans l'espérance de l'entretenir ou de l'attirer à notre parti. On étoit assez persuadé, & il ne le défmuloit pas trop, qu'il lui (eroit préjudiciable, & aux autres Princes voisins du Milanez, que l'Espagnol le rendit maître de Casal & du Montferrat. Si bien que tout le Duc de Savoye étoit apparemment de donner de la jalousie & de parvenir à un Traité qui lui fût avantageux. Ce qui lui haussait encore le courage & l'ambition, ce fut l'arrivée de Spinola en Italie-, On écrit que le Comte- Duc fut bien aise de cette occasion, pour l'éloigner avec honneur de Madrid, où la présence d'un personnage si accrédité lui faisoit ombre* Cependant, il voulut faire connoître, & il le publiait, que Sa Majesté Catholique employant à l'expédition du Montferrat un Général de ce nom & de ce mérite > avoit l'affaire extraordinairement à cœur. Spinola obéit par devoir, & non point par inclination. Il ne fût jamais approuver une Guerre qui s'opiniâtroit au préjudice d'un Traité conclu & ratifié solennellement. C'est pourquoi il déclara par tout que le Roi son Maître vouloit la Paix-* & que lui-même la défiroit de son chef avec passion. On crut le dernier & non pas l'autre. Le Seigneur Mazarin, dont tous les soins & toutes les pensées ne tendoient qu'à la Paix, ne laissa pas échapper une si belle occasion- Il le fut trouver, & lui remontra, qu'il ne se B 3 pou:

The text on this page is estimated to be only 27.56% accurate

3° L* Histoire pouvoir rien ajouter à ta réputation qu'il s'étoit aquife, d'avoir empêché que les* Couronnes de France & d'Efpagne , rentrant en guerre pour le Duché de Mantouë, ne miffent toute la Chrétienté en divifion & en armes. Que de tout temps la décente des Allemans en Italie, y avoir tout fait plier fous eux , & y a voit porté par tout l'épouvante & la defolation. Qu'il n'en felloit pas attendre moins de l'Armée Impériale, qu'on difoit être de plus de trente mille hommes, tous vieux foldats. Qu'on ne fçauroic éviter , dans cette rencontre , que le Marquis Spinola ne reçoive les ordres & la loi du Comte Collalte, c'eft à dire, que l'Italien, contre l'honneur de la Nation , ne cède & n'obéïffe à l'Allemand. Que l'Efpagnol feroit ainfi les affaires d'autrui , & travaillerait plus pour la grandeur de l'Empire, que pour la Tienne propre. Qu'il pourroit bien même travailler inutilement , n'y ayant pas d'apparence que le Duc de Savoye, ni les autres Princes d'Italie favorilaflent volontiers les progrès de la Monarchie d'Efpagne contre leurs Intérêts particuliers. ' Ces raifons achevèrent de le convaincre. Et il fe prévalut du zélé même de celui qui le follicitoit & le preflbit tant fur la Paix. Il lui confeilla donc, à fon tour, d'aller comme Miniftre du Pape , propofer au Duc de Mantouë , que pour fauver l'honneur de l'Empereur & du Roi Catholique , il accordât à deux mille hommes ou environ de leurs troupes , des quartiers dans fon Etat, fans qu'ils euflent d'entrée aux Places fortes , & lous d'autres conditions feures & raifonnables. Mais le Duc rejetta

igitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.77% accurate

du Cardin ai» Mazarin. Liv. L 31 rejette brusquement ce parti: (bit qu'il présumât trop de ses forces , ocr qu'il ne crût point devoir écouter de proposition qui ne vint di* directement des Minières de France. Quoi qu'il en (bit, ce refus piqua fort Spinola , & lui fit aveuglement fuivre les ordres qu'il a voit d'attaquer le Montferrat & Casal , au même temps que Collalte attaqueroient le Mantouan & Mantoue. Peu de temps après, les Espagnols ne laissèrent pas d'être encore d'avis d'une suspension d'armes , qui ne déplût point au Duc de Mantoue : Et le Seigneur Mazarin se chargea de la proposer à nos Généraux. Mais ceux-ci n'y voulurent point entendre : soit qu'ils fussent persuadés , selon le bruit commun, que l'Armée Impériale s'affaiblit notablement tous les jours , faute d'étapes & de discipline, ou qu'ils n'osaient entrer en nulle sorte de négociation , jusques à l'arrivée du Cardinal de Richelieu , qui passoit de nouveau les Monts. Le Roi voyant que l'Espagnol avoit fait passer en Italie le premier Capitaine qu'elle eut, avec un pouvoir très-ample pour la Paix & pour la Guerre, y envoya pareillement son premier Ministre , avec un pouvoir encore plus étendu pour l'une & pour l'autre. Les Patentes en furent expédiées le vingt-quatrième Décembre 1629. Et le lendemain des Fêtes , il partit de Paris , accompagné du Duc de Montmorency , des Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg, & d'autres, qui devoient commander sous lui une Armée de vingt mille hommes de pied , & de deux mille chevaux , des meilleures troupes qu'il y eût. 84 B

The text on this page is estimated to be only 25.71% accurate

3* "L' Histoire Il ne fut pas plutôt arrivé à Lyon, où il faisoit état de séjourner au moins quinze jours, qu'il envoya donner avis au Duc de Savoye ; de sa marche , & des ordres qu'il avoit de se courir de façon ou d'autre le Duc de Mantoue. Ce qui ne donna pas peu d'inquiétude au Savoyard. Il résolut de détourner à quelque prix que ce fut l'orage qui menaçoit de si près (es Etats. Et parmi les autres expédients, il s'avisa de prier le Seigneur Mazarin , d'aller conférer à Lyon avec le Cardinal. Il y consentit , ne refusant jamais rien lors qu'il s'agissoit d'accommodement & de Paix. Sachant que Rome n'avoit rien plus à cœur que le repos & la satisfaction de Monsieur de Mantoue, il ne fit point de difficulté de proposer que la France, aussi bien que l'Espagne & l'Allemagne, retirât généralement ses troupes de l'Italie , ou au moins du Piémont , du Montferrat & du Mantouan. Cette proposition surprit fort le Cardinal. Il ne douta pas de lui remontrer qu'apparemment il étoit mal informé des intentions du Pape, pour qui il traitoit , d'autant que le Nonce & les autres Ministres de Sa Sainteté le sollicitoient tous les jours de passer les Monts en diligence. Le Seigneur Mazarin repartit que cela étoit bon, tandis que la trêve ou la suspension étoit défectueuse, & qu'il ne restoit plus de parti à prendre que celui des armes. Mais que la conclusion de l'une & de l'autre étant presque assurée, il falloit que les troupes étrangères, qui ne faisoient que charger & que piller le Pays en fortifient. Qu'il n'y avoit rien dont le Pape , qui étoit le Pere commun des Fidèles, Digitzed by Gogk*

The text on this page is estimated to be only 21.39% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 33 déles, eût plus d'horreur que la division entre les Princes Chrétiens; & que tout zélé qu'il fût pour la justice, il ne laiflbiç pas d'aimer la voye de la douceur plus que toute autre* Enfin, il perfuada fi bien ce premier Miniftre, que s'il y eût eu autant de fincérité à Turin, à Madrid & à Vienne, qu'il y en avoic de nôtre parti, à Rome & à Venifer l'affaire auroit été dès-lors conclue, & le Seigneur Mazarin en auroit dès-lors remporté la gloire qu'il s'est depuis acquife. Aufli nefçaurok-on concevoir l'estime & l'amitié que conféra toujourn pour lui le Cardinal de Richelieu. Et il ne pût, ou plutôt, il ne voulut le diflimuler ni s'en taire à l'heure même. Au fortir de leur conférence qui dura plus de trois heures, il avoua aux Maréchaux de Baflbnpierre & de Créqui, & à d'autres perfonnes de qualité, qu'il n'avoit point rencontré jufques-la de plus beau génie, ni perfonne qui fut entré plus beureufement dans les négociations - & dans les affaires. Au refte, ce Voyage & cet honneur lui avoir été fecrètement contefté. Comme il n'y a point de paflion qui régné plus abfolument à la Cour, que l'envie, fon mérite extraordinaire ne manqua pas de lui attirer des malveillans. Tellement qu'on acrûquecefut pour obfcurecir G>n emploi, ou pour le faire - pafler à un autre, qtfon propofa & qu'on pourluivit avec*fuccès la Nonciature extraordinaire du Seigneur PanciroleenSavoye. Du moins e(Vilconl>am que celui-ci eue bien voulu feire le Voyage de Ly©n, & que l'ayant de* fpapdé avec inftaoce, le Duc de Savoye «r toutes*

The text on this page is estimated to be only 27.90% accurate

34 L'Huioire toutes les peines du monde à l'en difiiiaderJ
Cependant , malgré tous ces projets & tous ces efforts , le mérite, & les
ta]ens du Seigneur Mazarin éclatèrent plus que jamais. Il n'avoit pas à la
vérité le titre ni le caraâere de Nonce , parce qu'ils étoient incompatibles
avec l'épée. Mais il étoit en effet plus que Nonce, puis qu'il étoit lui leul
dépositaire du fecret , & qu'il fcavoit tui feul le fin & le but de toute la
négociation» Ce qu'il y a encore à remarquer , eft que ce même Ducquîavok
fi fort difluadé au Nonce langage après le retour du Seigneur Mazarin, &
Tollicite puiffamment celui-là d'aller à Ton cour conférer avec le Cardinal.
Il y fut, mais inutilement; comme il fe vérifie par le témoignage des
Hiftoriens, tant de delà que de deçà ks Monts. Us conviennent tous que le
Cardinal de Richelieu étant à Ambrun, le Nonce Fancirote y vint parler de
nouveau d'accord, *c qu'il ne déguifa pas trop lui-même le vrai motif de fon
Voyage , qui étoit d'arrêter les progrès de nos armes 5 ayant avoué
ingénuëmeiac qu'il n'avoit mordre ni pouvoir de rien conduire. La dernière
& la plus célèbre Conférence, fut celle du Cardinal avec le Prince de
Piémont, à Bofibliu. Le Savoyard y joue toutes fortes de perfon nages; ou fi
l'on veut, il y met en œuvre toutes fortes d'expédiens. Il s' imagine que le Roi
ne feauroit fepaffer de lui, & & il fe promet ainfi d'en tirer tout l'avantage
qu'il voudra. Il propofe la Paix , mais à des conditions qui ne fe peuvent
exécuter , ou en tout ça* , qui n'çuffçM été tenues que pour le Voyage de
Lyon , chan à coup de

The text on this page is estimated to be only 24.85% accurate

du Cardikàl Mazarik. Liy. I.' 3vjr lui. Audi n'étoit-ce pas fon
dcffein demoyenner la Paix , mais plutôt d'allumer la Guerre wtre la France,
l'Empereur &l'El pague, & de demeurer neutre , & en écat de juger des
coups & de prendre fes avantages. Onleprefle de iàtisfaire aux traitez & à
fes promeires.il diffère , il cherche & il trouvedes excufes. -Tantôt il
demande nnechofe, & tantôt une autre. On lui promet tout, au delà même de
ce qu'il pou voie rai ion na blême nt efpérer. Il veut qu'on lui entretienne un
plus grand nombre de gens de Guerre qu'il n'eft porté par le Traité de Suze.
On l'augmente julqu'à cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux. Il
demande qu'on ôte la garnifon Françoisfe , qui étoit au* Pont de Grifin. On y
confent encore. Mais il y a deux chefs qu'on ne lui feauroit accorder. jPar
l'un il entend obliger le Roi à ne faire point la Paix qu'après la conquête
entière du Duché de Milan. Et par l'autre il prétend r fous prétexte de
diverfioa attaquer le Gennois au même temps que nos troupes entreront
dans le Milanez. On lui repréfente que ce qu'il délire choque directement la
prudence & la raifon. Qu'il ne s'agit maintenant que de fecourir Monfieur de
Mantouë. Que fi on ne le peut faire , fans entrer dans les Etats d'Efpage , le
Roi eft bien réfolu de ne jamais rendre ce qu'il y aura pris. Qu'à l'égard des
Gennois , Sa Ma jefté fera en lorte qu'il en rOCOK -Te fatisfa&ion
avecletemps, voulant bien être leur caution qu'ils n'entreprendront rien
contre lui i tant que les forces de France feront occupées en Italie. Quelque
raion qu'on lui allègue , il tàxwigne.we toû jours dans la çrainte ; B 6 au©

The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate

^6 L' Histoire que la Paix ne se conclue aussitôt que la Guerre aura commencé: ce qui l'empêche de satisfaire le Roi , & de joindre les troupes pour le secours du Duc de Mantoue. Son procédé étoit si peu sincère, que durant même ce pour parler , il envoya demander au Marquis de Spinola de la Cavalerie , pour enlever à l'improviste l'un de nos quartiers. Ce qui ayant été découvert par le Seigneur Mazarin , il en fit promptement en donner avis à nos Généraux. En quoi il crût ne mériter pas moins du Pape & du Duc que du Roi. Il sçavoit mieux, que personne, que Sa Sainteté n'a voit rien plus à cœur que la défense de Monsieur de Mantoue , & qu'elle n'y pouvoit réussir qu'avec le secours & les forces de la France. Il avoit aussi remontré souvent lui-même au Savoyard , qu'il le devoit toujours conserver l'amitié & la protection du François: Et que notre Nation le piquant sur tout de générosité & de franchise, on s'y pouvoit plus fièrement fier qu'à nulle autre. Le Cardinal de Richelieu retardoit exprès pour gagner du temps , & donner moyen à ceux qui avoient entrepris le ravitaillement de Casal & des autres Villes du Montserrat, de l'exécuter. Ce qui n'est pas plutôt achevé, qu'il s'applique entièrement aux expéditions militaires. Il donne jalouse à Turin, & vient fondre sur Pignerol , qu'il attaque & qu'il prend. La Ville le rendit le 22. de Mars & la Citadelle le 30. veille de Pâques. Il est bon de rapporter ici la dépêche du Cardinal au sieur de Bethune notre Ambassadeur à Rome , qui fera voir beaucoup à l'égard de notre Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.57% accurate

bu Cardinal Mazarin* Liv. L 3^ * t'ai différé de vous mander de nos nouvelles defirant vous faire f avoir au vrai quelle résolution , il fandroit prendre fur les incertitudes dans lefquelles Monfieur de Saveye nous a toujours tenus : Car encore que fa conduite en ces affaires présentes ait donné fujct de croire ce que l'on en voit maintenant^ j'ai jugé toutefois qu'il étoit à propos de fermer les yeux , &d'u* fer de patience en pluſieurs chofes , pour n'obmettre aucun moyen qui pût le porter à fe joindre aux juſſ intentions du Roi , pour la Séſenſe des Etats de Monfieur de Mantouë , félon mime qu'il <peſi obligé par le Traité de Saze% auquel chacun fçait que Sa Majeſté n'a eu pour fin principale que le repos d'Italie & la confervation de la liberté publique. Mais enfin ledit fleur Duc a fart fi clairement connoître qu'il n'y avoit aucun lieu de fe confier en ce que l'on pouvoit raifon* nablement attendre de luiy que tous ces Meſſieurs qui prennent avec moi le Join de conduire cette Armée , ont eſtimé que le ſervice du Roi, la dignité de ſes armes & le bien de ſes Alliez requér oient > que l'on recherchât des affurances plus certaines que les paroles du dit- fleur Duc. Au lieu de nous fournir des vivres félon qu'HP avoit promis ſolemnellement au Roi, particulièrement de faire rendre par deçà vingt mille ſacs de bled, pour une pareille quantité que le Roi lui a fait porter dans Nice , après nous en avoir fait délivrer un fort petit nombre , & nous avoir réduits à la néceſſité, il a fait une dé ſenſe générale à ſes ſujets de nous affier en aucune forte , a témoigné tout le Joupſon & exercé tous les aſes d'hoſtilité qu'un ennemi déclaré pourroit faire* Qw tort que non ſes fortunes approchez B % de Digitized

• g8 L'Histoire Veillane , *»*0iv y «f / Rivière entre lui & nous , *
/ a mis toutes ses troupes dans la Place , & puis les a fait avancer à mesure
que nous marchions , il a fait tous les ports & les passages d'où les vivres
nous pouvoient venir , & enfin il a déclaré qu'il ne tiendrait point ce qu'il
avoit promis par ledit Traité de la Suze, qui étoit de s'unir avec la France ,
pour faire jouir paisiblement Monsieur de Mantoue , • ■4e des Etats , &
faire cesser les troubles de l'Italie; fit le Roi ne l'assuroit de ne point porter
les armes , qu'après la conquête du Milanais à* de Gènes. Par ce procédé il
est facile à juger . fit les desseins dudit sieur Duc pourvoient être conformes à
ceux de Sa Majesté , qui ne s'étaient portés à cette Guerre que pour secourir
ses Alliez, & pour affermir le repos de la Chrétienté* Ces nouvelles
propositions de Monsieur 4e Savoie, & les incommodités que souffroit
'Armée. du Roi dans le Bourg de Cazelette prônaient qu'expressément il
l'avoit fait loger , mais firent quitter ce lieu pour aller en celui 4e Rivole , on
nous arrivâmes le 18. de ce mois. Auparavant que de faire marcher les
troupes \ j'envoyai un Gentilhomme vers ledit . Sieur Duc, qui étoit lors
audit lieu de Rivole , pour le prier de trouver bon que nous prissions un peu
le large pour la commodité de l'Armée tant qu'elle ne pouvoit passer outre , sans
avoir plus de certitude de ses intentions. Mais comme il en étoit parti devant
le jour , il ne le rencontra pas. Le lendemain je renvoyai vers lui le sieur
Servien^ pour lui faire entendre les mêmes raisons, & en informer
Monsieur le Nonce Pan* M. Mais- Ma Smr Dus même voutot m™> 1 1 v •*
W**

du Careinal Mazarin. Liv. I. 39 ledit fleur Servien, ni permettre qu'il parlât audit fleur Nonce , ni au fleur Sorenzo, Ambaffadeur de Venife , qui était lors à Turin. Le même jour j'y re dépêchai de Lifte , afin qu'au moins il pût faluer Monfieur & Madame la Princeffe de Piémont , & leur témoigner le regret que j'aurois , fi Monfieur de Savoye donnoit fujet au Roi par une mauvaife conduite de fe plaindre de lui, & de chercher fes ajfurances ailleurs que dans fes promeffes. Mais les portes de Turin ayant été fermées à ce Gentilhomme , il s'en revint fans avoir pû exécuter fa Commiffion. Sur quoi ces Meffieurs les Maréchaux de France, & autres Officiers de cette Armée jugèrent prudemment que ledit Sieur Duc ne vouloit plus rien écouter de la part du Roi, qu'il s' éloignoit entièrement des intentions de Sa Majefté , & témoignoit aimer mieux d'avoir la Guerre dans fon propre Pats , que de fe départir du deffein qu'il avoit fait d'engager le Roi en une Guerre continuelle contre le Roi d'Efpagne & ceux de Gennes & leur fit conclurre avec moi dans cette extrémité, qu'il falloit ufer du pouvoir que Sa Majefté . nous a donné , de faire ce qui feroit plus avantageux pour le bien de fon fervice. Nous fûmes tous d'avis d'aller à Pignerol pour la facilité de faire venir de France des vivres , que Monfieur de Savoye nous refufoit. Nous y arrivâmes hier z 1 . de ce mois j & aujourd'hui la Ville s'eft rendue avec apparence que dans peu de jours la Citadelle fera le même. Le Bourg de la Peroufey & leFortqueSonAheffe a fait bâtir depuis un an proche de là pour ptm & jtlQffic la bëiitms dt?

r+g*l*** Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.45% accurate

40 L* Histoire Uni font au Roi , n'ont fait aucune rêfifianù aux troupes que nous y avons envoyées. De forte que depuis ce lieu ou nous fommes\ juf ques aux terres de France l'on peut pafer librement* Je ne vous puis exprimer combien tous ces peuples fe confohnt , dans le malheur de la Guerre , dcfe voir fous la puijfance dm Roi} pour la vénération en laquelle ils ont fa jttjlice & fa clémence. Vous informerez , s'il vous plaît \$ Sa Sainteté de ce fucccs , & lui en ferez, connoître les raifons , que je ne doute point qu'elle n'approuve^ & qu'elle n'en juge l'importance & l'utilité , pour en quelque forte arrêter le cours des oppreffions & des violences qui affligent ou menacent toute l'Italie, auf quelles t on s les foins & les admonitions de Sa Sainteté n'ont pà jftjques à préfent apporter aucun remède. Si elle a agréable defavorifer les bonnes intentions de Sa Majefté , il y a grand lieu de Vefpérer f & de parvenir aux fins qu'elle s'efi toujours elle-même propofées pour le bien commun. La croyance que j'ai que vous tf oublierez rien de ce qui dépendra de vôtre prudence & de vos foins pour l'y confier\ fait que je ne vous en dirai pas davantage , finon que je fuis , &c. . L'état des affaires changea bien par la ré~ du&ion de Piçnerol , Place très-importante. Elle ouvroit le paflage des Alpes, & ôtoitles barrières qui coupoient la communication de •Ja France avec l'Italie, & empêchoient que l'Armée du Roi ne reçût du Dauphin é Ces munitions & fes vivres. Auparavant , les enne*nis refufoient opiniâtement la Paix > & ils la> demandèrent alors avec inft ange. Deux jours

The text on this page is estimated to be only 26.37% accurate

du Cardinal Mazarin- Liv. h 41 «près le Seigneur Mazarin , puis le Nonce Pancirole , avec le Cardinal Antoine , neveu & Légat d'Urbain VIII. vinrent trouver le Cardinal de Richelieu. Us le preffèrent fort de rendre Pignerol > puis que c'étoit le seul moyen de rendre le repos & le calme à l'Italie. Il leur fit entendre que quoi qu'il eût tout pouvoir de conclure la Paix ou la Guerre , il ne croyoit pas néanmoins, dans cette rencontre devoir prendre de résolution, qu'après avoir fçû encore plus précifément les intentions de Sa Majesté. Qu'il les alloit apprendre de sa bouche s Et qu'il leur en feroit part* Le Roi & son premier Ministre s'étant rendus le 9. & le 10. de Mai à Grenoble , le Seigneur Mazarin y eut une Audience solennelle. Il s'étendit fort sur l'avantage singulier qu'avoit le Roi, d'être l'Arbitre souverain de la Paix & de la Guerre. Il lui représenta par manière de congratulation & d'applaudissement* que toute l'Europe attendoit de lui l'adécision de son bonheur. Et il le piqua sur tout de la gloire de procurer à ses Peuples & aux Etats voisins, le plus riche présent que le Ciel puisse faire à la terre, qui est la Paix. Le répondu du Roi fut, qu'il défiroit la Paix avec tant de passion, que pour un si grand bien, il n'héteroît point d'abandonner ses nouvelles conquêtes: Mais que de crainte de surprendre: il n'étoit pas résolu d'arrêter la marche de ses troupes ni le cours de ses Victoires , que le Traité ne fût , non seulement conclu , mais aussi ratifié C'est pourquoi le Maréchal de Créqui & les Seigneurs de Château-neuf, de Bullion & de Bouthillier n'eurent pas plutôt été chargés de conférer &

The text on this page is estimated to be only 26.86% accurate

4* L* H i s t o r r e de convenir avec le Cardinal Bagni & le SeC
fîneur Mazarin, que Sa Majestéfe mit en campagne , pour attaquer
Chambery fidubjuguer toute la Savoye. Je ne puis m'empêcher ici
d'emprunter quelques traits de la defcription , qu'a fait de cette
folemnitéJeanRaptifteCafalio, Roms in, qui le trouva pour lors en la
compagnie du Cardrnal Bagni. La Cour de France , dit-il , étoit à Grenoble,
capitale du Dauphiné, quicon* fine à la Savoye , & approche plus de l'Italie.
Le Seigneur Mazarin y vint en qualité deMiniftre du Pape, & fat reçû du
Roi avec toutes les careffes & toutes les marques d'eftime& de
"bienveillance imaginables. L'accueil & leshon* neurs furent tels , que la
plûpart ne doutèrent nullement qu'il ne fut l'un des premiers de Rome, &
des plus proches parens de Sa Sainteté. En effet» on n'eut -preique fçû
mieux régaler lie Légat , s'il fût venu en perfonne : Ou du moins on ne
Pauroit pû faire de meilleure grâce , avec plus d'empreffement &
cFaffefflion fincére. Audi étoit-H regardé d'un chacun, tom* me l'Ange ou le
Précurfeur de la Paix , & le Libérateur des Villes & des Peuples opprimez.
Il remporta^ de la Cour un projet de Traité qu'il avoit lui-même jugé très-
raiformable, pour le communiquer aux Princes iméreffex ou à leurs
Minières. Et ceux ci, fans doute, l'éuflent pareillement agréé , s'ils euffent
été mieux d'accord entre eux , & qu'ils euffent eu moins d'animofité on de
jaloulie les uns contre les autres. Spinola ne pouvoit du tout fouffrir les ma*
nières du Duc xte Savoje* Il lui répondit allez

The text on this page is estimated to be only 27.69% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 43 affez brufquemenc , lors qu'il le preflbfc de fecourir Pignerol, au lieu d'attaquer Calai, que la chemife étoit plus proche de la chair, que le pourpoint. Il a même déclaré diverfes fois , qu'il s'étonnoic fouvent que les Rois Catholique & très -Chrétien , n'eufient aucun différend entre eux pour une fi vafte étendue de leurs frontières , & qu'ils en euffent un fi opiniâtre & fi long, pour le peu de Pais çar où la Savoye confine à la France. D'où il ne faifoit pas de difficulté de conclure que fi les deux Rois étoient bien confeillez, ils partageroient entre eux les Etats du Duc, & vuideroient ainfi toutes les quereU les que leur fufcnoit perpétuellement l'humeur inquiète de ce Prince. Mais le Savpyard ne manqua pas d'avoir fa revanche. Il envoya l'Abbé Scaglia à Madrid , pour y informer le Confeil du procédé de Spinola qui avoir trop de penchant pour la France, & qui ne prenoit pas tout le foin qu'il devoit des intérêts & des avantages de la Monarchie. Et il fe fondok fur un bruit & fur un fait afTez confiant , qui étoit l'amitié & la liailon très étroite du Cardinal de Richelieu avec ce Général Efpagnol. En 1628. celui-ci allant par mer de Flandre en Efpagne, débarqua au Païsd'Aulnis, pour faluer le Roi & le Cardinal, qui étoient au fiége de la Rochelle. Et dès la première convention il gagna entièrement la bienveillance & l'eftime du dernier ; qui ne l'appella que Ion Pere , le voulant honorer, & ayant encore plus d'égard à fa réputation qu'à fon âge. . De forte Ç^gJT Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.98% accurate

44 t*' Histoire tracent alors une espèce d'alliance, qu'il» ont toujours depuis entretenue fort religieusement. Auffi remarque-t-on qu'en certaine rencontre le Cardinal ayant surpris des dépêches qui s'adreuioient à ce Général , il les lui fit temr leurement , fans les avoir ouvertes. «rt,,? rn,e£/allu,t P3S *v*«age à l'Efpagnol pour se défier de lui. C'est pourquoi on lui envoya ordre précis de ne plus rien conclure , quelque pouvoir qu'il eut eu auparavant. Il re^ût cet ordre, à peu près comme un crimine auroit reçû son Arrêt de mort- Efl-ce P, s éena-t-ii étant seul dans son Cabinet, la récompense de toutes ces de q(tara,,te ans que j ai rendu, à l'Efpagne? Efi-ce ce que J ai mérité par mes conseils & par mes exploits, si connus, & si avantageux* Devois-je *mjt prodiguer ma fortune & mes biens pour une Hntton qui devait enfin me ruiner de ré-* putation é" d'honneur? ^L'^ne fcs Plus grandes perplexitez ou détrefles fut , s'il découvroit au Seigneur Mazarm ce changement & ce procédé si étrange. Mais deux raifons , entre autres, l y déterminèrent. La première, qu'il n'eue lçu autrement se défendre de signer le Traité qu'il a voit lui-même dressé de concert avec Collalte & Savoye , & que sur sa parole le Seigneur Mazarin venoit de faire agréer à la Cour de France. Et la féconde, qu'il étoit un de ses plus intimes & de ses plus leurs confidens , à qui il ne cachoit absolument rien de ce qui le pouvoit communiquer. Il lui fait donc part de ses inquiétudes. Il déplore sa disgrâce.

The text on this page is estimated to be only 22.32% accurate

du Cardinal Mazarin. Lit. I. Il se plaignait de l'ingratitude & de l'injustice des Espagnols. Il lui avoua que cette injure le touchait au delà de ce qu'on pouvoit s'imaginer: Que la vie lui seroit devenue nuyable & insupportable: Et que se réputer tant déjà mort au monde, il étoit résolu d'aller s'enfermer dans une Chartreuse, & s'y enfoncer tout vif. Ce nouvel exemple confirma le Seigneur Mazarin dans son ancien sentiment, que le Roi d'Espagne étoit bien stérile & bien ingrat. Il demeura extraordinairement surpris d'un langage, à quoi il ne s'attendoit nullement. Une chose ne put dissimuler à son ami, qu'il compatissoit fort à la juste douleur. Mais il ne put approuver sa résolution, ni la retraite qu'il méditoit. Il lui représenta. Que ce n'étoit point là une régulière & une véritable vocation. Qu'un sacrifice de soi-même qu'on offre à Dieu doit être libre & exempt de toute contrainte. Que la plupart de ceux qui fuient le monde que par chagrin, y reviennent, mais avec quelque infamie, puis-tôt que les peines d'esprit font paressées. Qu'exécutant ce qu'il témoignait vouloir faire, il ne feroit que s'exposer à la risée de ses ennemis, qui le vanteraient de l'avoir réduit où ils le demandoient. Qu'il reprit donc courage, & le retour vint qu'il étoit. Qu'il se défit de ces pensées & de ces imaginations que la mélancolie seule lui fuggeroit. Et qu'il commuât tant qu'il ne tiendrait qu'à lui ces fondions & ces Emplois illustres, auxquels son étoile & son honneur appelloient. Si Spinola étoit très-mal avec le Duc de Savoie, il n'étoit pas trop bien avec Collalte, «Général des troupes d'Allemagne. L'ajalousie da

*<5 ■ L'Histoire ckjCom mandement , de Compétiteurs , les
aTOit rendu ennemis. Cependant ils étoient malgré eux attachez chacun à
leur emploi & à leur fiége \$ Spinolaj* celui dé Calâl , & Col la lté à celui de
Ma moue. Mais il y avoit de la différence de l'un à l'autre. Outre oue Cafâl
étoic mieux fortifié & muni , il étoit défendu par un brave tel que le fleur de
Toiras. Au lieu que Mantouë manquoic prefque de tout. Auflî fut-elle
emportée d'afiaut lei8.de Juillet: Et l'Allemand y commit tous les excès &
toutes les violences qu'on a reprochées aux anciens Goths & aux autres
Nations les plus barbares. Il leroit mal-aifé d'cxprimer le butin qu'y firent
les Impériaux. Il fuffira de remarquer après le Secrétaire du Duc même ,
< dans la defeription qu'il fait du Palais , l'un des plus magnifiques de
l'Europe , qu'il y avoit jufqu'à ffO. chambres, toutes richement meublées.
On ne fut point du tout content des Vénitiens , de ce qu'ils n'avoient pas
mieux pourvû à la détente & à la feureté d'une . Place , qui leur droit fi
importante , & dont ils avoient répondu. Monneur de Mantouë fut auflî
blâmé d'avoir fi fort négligé le foin de fon plus précieux Domaine. Vû
principalement qu'il témoigne lui-même dans quelques dépêches, que le ièul
bruit de la marche de nôtre Armée avoit précipitamment fait changer le
fiége de Mantouë en blocus , & que dans cet effroi il n'avoit tenu qu'à lui de
défaire une partie des troupes Impériales. Mais on loue encore ici le
Seigneur Mazarin d'avoir porté fes/çins par tout. Ayant eu avis d'un deffein
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.77% accurate

dt; Cardinal Mazarin. Lrv. I. de flên de furpreodre cette Ville capitale par un endroit qui n'étoit point gardé, il en fit incontinent avertir le Gouverneur , le Marquis de Poma , 3fin qu'il y mît ordre. Au refte , il ne fut jamais perfuadé que la prife de Mantouë dût empêcher, ni même éloigner la conclufion de l'accommodement* D'autant plus , que huit jours après étoit décédé Charles Emmanuel Duc de Savaye , qu'on croyoitêtreun obftacle à hiPaix , & de qui les François , les Impériaux & les Efpagnols -fe défioient prefque également. Mais ce qui lui donnoit plus de peine & d'inquiétudes , c'étoit la révocation de l'ancien pouvoir de Spinoia , & le nouvel ordre de ne rien conclure fans une permiffion exprefle de la Cour. ,11 fa voit l'atteinte qu'en avoit déjà reçu parmi les François fon crédit & fa réputation propre. Il s'étoic fait fort de .ce Général & avoic promis de lui faire figner le Traité, dont toutes les parties étoient convenuës. Et néanmoins Tien ne fe conclut : au contraire, l'affaire s'aigrit de plus en plus. Cependant, le feul bruit de Paix avoit ralenti la pourfuite& l'exécution du ravitaillement de Cafal, & foie deferter une partie de nos troupes , qui crûrent n'avoir plus que faire en Italie. Et cela, ians doute , étoit capable de décrier fa conduite, & de rendre inutilement Ion entremife. Mais ce qui le confoloit, & ce qui le flatoic toujours de l'efpérance d'un heureux fuccès fut la perluaifion & la certitude , que les uns & les autres étoient fort rebutez de cette Cuerre, & que tout cède enfin au travail & à la patience, principalement dans les négociations. Il

The text on this page is estimated to be only 27.13% accurate

48 V Histoire ' Il revint donc trouver nos Généraux lecinquième d'Août , & leur propofa une Trêve générale , à condition que la Ville & le Château de Cafal feroient remis entre les mains de Spinola, fous telles aflurances qu'on voudroit , & que Toiras avec les François fe retireroit dans la Citadelle. Pour faire agréer ce dépôt , il remontra que la feule difficulté qui empêchoit la Paix, étoit que V Armée du Roi ayant pris Pignerol , & celle de l'Empereur, Mantouë, il n'y avoir que les troupes du Roi Catholique qui n'euG» fent rien fait: Qu'il ne falloît point efpérer d'accommodement avec l'Efpagne, à moins qu'on ne lui accordât fa demande , qui étoit une fatifcâion aflèz légère : Qu'on ne pouvoit d'ailleurs refufer honnêtement à un Général de cette réputation , un fi chétif avantage que le dépôt dont il s'agifloit. ' A quoi on a coi que le Cardinal de Richelieu eue très-grand égard , & qu'il fut bien aife de donner cette fatifcâon à fon ami , que le chagrin f autant que l'âge , avoit prefque réduit aux abois, & qui en effet n'alla pas bien loin depuis. Ainfi après diverfes allées & venues de nôtre entremetteur , on convint le 4. Sept, de cetle jufqu'au 1 y. d'Oâob. Que durant ce tempslà tous actes d'hoftilké celferoient de part & d'autre: Que la Ville & le Château de Cafal feroient mis en dépôt entre les mains de Spinola , qui promettoit de les rendre , en cas que la Citadelle fût fecouruë dans- le 30. de ce dernier mois: Qu'en cas qu'elle ne le fût pas, elle Digitized by

The text on this page is estimated to be only 26.16% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 49 . elle feroit auflî remife entre fes mains : Et que les Efpagnols s'obligeroient de bous fournir des vivres en payant, pour chaque jour, jufqu'à ce 30. d'Odobre. Sur quoi le Marquis Deffiat , depuis Maréchal de France, fait foi en quelque endroit de fa Relation que le Seigneur Mazarin marcha toûjours de bon pied en ce qui regardoit la Paix ; & que la Trêve dont il fut le Promoteur , lauva non feulement Cafal & le Montferrat, mais encore le refte des Etats de Monfieur de Mantouë. Le treizième du même mois d'O&obre , deux jours avant que la Trêve fut expirée , fe conclut le Traité de Ratisbonne entre la France ôt l'Empire. Ce traité confervoit aflez les intérêts du Duc de Mantouë. Mais il ne les confervoit pas fi avantageusement qu'euffent defiré nos Généraux d'Italie. Oeft pourquoi ils publièrent qu'il y avoir #u furprife , & qu'ils ne le pou voient pas exécuter. Us vouloient, félon qu'ils l'avoient arrêté avec le feu Marquis Spinola , le Comte Collalte & le nouveau DucdeSavoye, Viftor Amedée f fecourir de toutes leurs forces la Citadelle de Cafal , & dégager par ce moyen la Ville & le Château qui étoient en dépôt. Le Seigneur Mazarin n'étoit pas plus content qu'eux, du Traité. Mais il ne voyoic pas de raifon, ni même de couleur, à fon # égard , pour y contrevenir. Cependant , il apprehendoit avec beaucoup de vraisemblance 1 que nonob liant ce qui a voit été confenti à Ratisbonne par le fieur de Léon- Brulard, nôtre Ambaffadeur,la Guerre ne fe rallumât plus Jom. I. C fort pigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.92% accurate

fo L* Histoire fort que jamais en Italie. Tellement que pour la prévenir , il crût devoir propofer une prolongation de la Trêve , & demander encore du temps, pour délibérer & pour prendre de nouveaux expédiens. En un mot , il vifoit, & s'étudioit fur tout à empêcher que les Armées, quelque difpofidon qu'elles euflent au combat, n'en vinflent point aux mains, & ne s'acharnaflent pas les unes contre les autres. La prolongation de la Trêve ayant été rejetée parles Généraux François, pour être tout à fait contraire à l'intention & au fervice du Roi, il les revint trouver, & leur porta parole que s'ils vouloient quitter la Citadelle de Cafal, les Efpagnols en (croient de même de la Ville & du Château. Les nôtres agréèrent la propofition, & promirent d'arrêter leur marche, pourvû que les ennemis fortiflèrent audi^cs Places fortes qu'ils tenoieic dans le Montferrat, & de tout le Pais. Mais le Marquis de Sainte Croix , qui avoit fucccdé à Spinola , ayant refufé d'y confentir , le Seigneur Mazarin en vint faire ion rapport à nos Généraux , & néanmoins , il les follicita fort de vouloir prelcire des conditions moins rigoureufes, ne doutanc nullement que i'Efpagnol ne les acceptât. Il n'oublia pas de repréfenter le grand nombre & la force des ennemis , la Brave réblurion avec laquelle . ils. nous attendoient , & le bon état de leurs - retranchemens. En effet, l'on ne doutait point que tes Efpagnols ne nous deu fient attendre dans leurs lignes , derrière des retranchemens achevez de toutes parts, munis . »i u . . de Digitized by CjOO

The text on this page is estimated to be only 16.07% accurate

bu Cardinal Mazarin. Liv. I. f t de quantité d'Artillerie & de feux d'artifice , & défendus par une Armée beaucoup plus forte que la nôtre** On lui fit réponse qu'A n'étoit plus un négociant, mais d'agresseur & d'ennemi. On lui fit voir que les ennemis auroient autant de courage que d'opiniâtreté. Après quoi il ne fut plus question que d'aller à eux, C'étoit le 26. d'Octobre. (; Le Maréchal de Schomberg , qui étoit de jour, range l'Armée en bataille dans la Plaine entre Freilinet & Gafal. Il dispose & anime les troupes destinées pour l'attaque. Les enfans perdus se mettent à la tête , & commencent presque à même temps l'effarouchement. : Cependant, le Seigneur Mazarin , qui avoit passé de notre Camp à celui des Espagnols, y fait la dernière tentative, & les derniers efforts pour la Paix. il certifie , comme témoin oculaire, au nouveau Général, qu'on n'eût qu'à voir de plus belles troupes, plus agiles & plus résolus que les nôtres, il l'exhorte de ne s'exposer pas témérairement à la bravoure * pour ne pas dire, à l'infamie Française; -à quoi il n'y avoit point de fortifications qui puissent résister, comme le vérifie bien le Passage de Suze ; forcé malgré toute la résistance -imaginable. -Il le prie de considérer ce que deviendraient les Etats & les affaires du Roi Ton maître en Italie , si ses troupes étoient défaites , & contraintes d'abandonner le Mi la nez à la discrétion du -Wittentzi < iJ 3 -tL : 1 En un aiot\ il lui allègue des raisons si pressantes, qu'en étant convaincu , il se rend , & accorde tout ce qu'on demandoit de lui. Tellement que la prière étoit déjà faite, & notre Ci Armée Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.30% accurate

S* V H i s t o i a e Armée n'étant qu'à cinq ou fix cens pas des retranchemens & dû Camp des ennemis , on en voir fortir le Seigneur Mazarin , qui pouffe Ion cheval à toute bride , qui s'etnr m 1 5 choc & la mêlée , n'interrompt point pour cela fa marche , ou plutôt il double le pas, & répond d'un cri prelque univerlel , Point de Paix , Point de Mazarin. Mais les . Généraux, plus raifonnables, l'écoutent, & n'ont que répliquer à la parole & aux affurances qu'il leur donne , que les Efpagnols confeutoient enfin par raifon à ce qu'on prétendoit leur emporter de force, & qu'ils étoient prêts de remettre la Ville & le Château de Calai, qu'ils a voient en dépôt, & de fortir de Pont-d'Efture , Je Roffignan , de Nice de la Paille, de Roque-vignara , de Ponçon , d'Aquy , & de tout le Montferrac Puis, les Chefs des deux armées s'étant avancez , nôtre Entremetteur, ouf fi l'on veut*, .l'Arbitre commun leur prononce en queU que façon l'Arrêt, ou dq moins leur déclare les condition^ , dpnt on étoit convenu de rpart & d'autre , qu'ils approuvèrent tous de nouveau. _ Elles. ne purent pas fe rédiger par écrit ce jour-là , parce qu'il étoit trop tard. Elles. ne furent fignées que le lendemain 27. Et le 28. elles furent exécutées y les Efpa. gnols étant fortisde I3 Yillç &-du Château de tmU & Iqs François de J{| Ckadeijc; , On ne doit, pas icjL publier , la ^marque de pluCeurs 5 Ion avantage, quUft, qu'un Noa' O ce, Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.39% accurate

Cardinal Mazarin. Liv. t f j ce , & tout autre qu'une homme d'épée 9 n'eût (cû réullir dans cette rencontre , comme il fit. Il lui falot avoir du cœur & de Hn-* trépidité, pour afirotner & pour mépriferdes périls qui iembloient inévitables. Pouffé de l'ardeur de ton zélé auffi bien que de Ion courage , il ne douta peint de paffer à travers les feux, & au milieu des bouletsde Canon & des balles de moufquet , qui fifloient à Tes oreilles , & dont il ne fut préfervé gue par une efpèce de miracle. C'étoit-îà infailliblement bazarder fa perfonne & fa vie propre , pour le bien & le falut des autres. - Il fignala encore dans une autre occafion, Je mêmeconrage, & lemêmezèle. Ilnepût » foufFrir l'impudence de D. Martin d'Arragon , Mettre de Camp& Lieutenant gAéral dé la Cavalerie Efpagnole , qui ofa lui reprocher que ion envoi & fa commidion caufait plus de dommage aux affaires du RoiCatholiqueen Italie , que n'avoitfaitautrefoisladefcentedesMaures en Efpagne. Il fe fentit extraordinairement émû de ce reproche, parce qu'il étoit extrêmement injurieux au Pape & à fes Minières. Il mit la main à Pépée, & piécendoit faire porter à cet impudent la peine qu'il méritoiti fi le Seigneur Piccolomini, le Duc de Lerme & d'autres Chefs Efpagnols n'eufient promptement étouffé la quérelle , en blâmant fort le procédéde l'Officier, & l'obligeant à toute la fatisfâaion raifonnable. La plupart tiennent que ce fut le Nonce Pancirole , qui n'ayant aucune part au dernier Traité , & à cette négocmion fi fmgulière, propoUi & poursuivie chaudement le nouveau C 3 TraiDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.09% accurate

*4 L'Histoire Traité , qui se conclut à Querafque le 6. d'Avril 1631. entre le Roi, l'Empereur & le Duc de Savoye. 1 Il y avoit pour cela deux motifs: L'unique nous n'avions fait le précédent qu'avec l'Espagnol , & non point avec les Allemands. Et l'autre , <3ue nous avions encore befoin d'énerver le Traité de Ratisbonne , trop préjudiciable aux intérêts & aux droits du Duc de Mantoue. En un mot , il se peut dire que la Conférence de Querafque acheva de perfectionner ce qui n'avait été qu'ébauché devant Casal, dans le tumulte & parmi le bruit des armes. D'où il se conclut infailliblement que l'entremise d'un si habile Négociateur que le nôtre , fut encore ici très-utile & très-nécessaire: Audi ne le feroit-on nier , quand on le voudroit puisqu'il est dit en termes exprès par le Traité , que le Seigneur Pancirole, Nonce extraordinaire , & le Seigneur Ma2afrin Minière de sa Sainteté , avoient pris l'occasion de continuer leurs poursuites sur le fait de la Paix , & qu'ils y avoient {parfaitement réussi. Ce qui lui doit être d'autant plus glorieux , qu'on prétend qu'un nouveau Traité , qui se fit encore à Turin le 5. Juillet 1632. pour la cession de Pignerol , fut particulièrement (son ouvrage. Il avoit appris dans le cours de ces négociations , qu'il feroit avantageux à l'Italie que cette Place si bien située demeurât entre les mains du Roi 5 qu'autrement ce feroit enlever l'entrée à son Libérateur. Il n'espéra pas même d'en venir à bout, par le crédit qu'il avoit à la Cour de Savoye où son^tefle Victor Amédée, l'honoroit encore plus de sa confiance que «'avoit | jaDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.89% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. Si jamais fait Charles Emmanuel (on
père : Et il fit d'autant moins de difficulté de l'entreprendre , qu'il crût par là
obliger & fervir le Duc , qui avoir de tous fils Princes d'Italie le plus d'intérêt
d'être bien avec la France. • ! Le droit chemin pour y parvenir^c étoit
infailliblement la vente. Mais il n'osa d'abord s'ouvrir là-dessus. pour ne
rebuter pas tout à coup celui qu'on prétendoit engager infenfiblement. Il
jugea donc plus à propos de commencer par un simple dépôt pour six mois.
Et c'est ce qui fut réblu à l'Assemblée de Mirefleur, le 19. Octobre 1631. •*
Pendant le dépôt , il prit son temps , & proposa l'échange. Le Duc ne s'en
éloigna pas. Au contraire il l'agréa volontiers , pourvu que ce fût contre
Genève , l'ancien Domaine de ses prédécesseurs. ' < • • i Le Seigneur
Mazarin étant venu lui-même porter l'avis en France, y fut parfaitement
bien reçu La Cour goûtoit fort l'échange en général. Mais elle ne le pût
approuver à l'égard de Genève, craignant d'irriter le Roi de Suède , les
Princes Protestans, & d'autres qu'on ménageoit alors avec loin. ' L'affaire
étant réduite à ces termes, notre Entremetteur ne perdit point de temps. Il fut
représenter au Duc de Savoie, de quelle importance il lui étoit de ne
témoigner pas à contretemps qu'il voulut absolument retirer Pignerol des
mains des François. Que ce procédé , aussi bien que la continuation du
dépôt, pourroit lui être également préjudiciable. Qu'il n'y a voit pas grande
différence d'un dépôt qui dure & qui le continue à une aliénation & à une
vente. C 4 Qu'il

The text on this page is estimated to be only 23.27% accurate

V H 1 S T O I H E Qui! en coûtoit du moins , aûtant à l'acheteur , qu'il en revenoit du profit au vendeur. Que la vente fervoit toûjours de titreau propriétaire. Qu'il obligeroit parla un pufflânt Roi,, qui a voit beaucoup de généralité & de reconnoiffance. Qu'il falloit efpérer que le zélé de ce JRoi Très- Chrétien le porteroit quelque jour à réduire Genève , cette nouvelle Babylone f fous l'obéïflance de Ton légitime Souverain * comme il avoit déjà fubjugué la Rochelle , cet autre fiége de la rébellion & de l'hérésie. En un mot , il le fçût fi bien persuader, que Son Altesse confemît de mettre prix à Pignerol , & d'en tirer environ cinq cens mille écus. Ou plutôt, il est vrai de dire que Pignerol même fut le prix , dont ce Prince , voifin de la France , s'aquit, outre une Paix folide , l'amitié & la bienveillance du premier Monarque de la Chrétienté. Après quoi , il ne devoit pas être bien difficile au Seigneur Mazarin, de rendre bon compte de sa négociation au Pape. Cependant le Cardinal de Richelieu ne lui fit pas d'écrire en sa faveur à Sa Sainteté. Et non content de cette première démarche , il chargea bien expressément , de la part du Roi , nôtre Ambassadeur qui étoit à Rome, de remarquer exactement comme cet. office , ou ce témoignage aurait été reçu par de là. Ce qui ne se peut mieux connaître que par les dépêches mêmes de cette Eminence , au Pape & à l'Ambassadeur. Très» Digitized by

Je du Cardinal Mazarin. Liv. I. f. Tres-Saint Pere , Bien que le choix qu'il a plu à V. S. de faire de la personne de Monsieur Mazarin , pour d'employé - de sa part en la négociation des affaires d'Italie , fasse concevoir à un chacun comme bien elle P. en a jugé capable; je croi être obligé de lui rendre ce témoignage , qu'il s'en est acquitté digne , qu'outre le gré que lui en ont fait tous les Princes avec qui il a eu à traiter le Roi en a toute la satisfaction qu'il est possible. Il assurera V. B. de l'affection sincère que Sa Majesté lui porte , & jusques à quel point il l'honore, non seulement à raison de sa dignité , mais en outre à cause des rares mérites de la personne. En mon particulier, je la supplie très-humblement de croire que je me sens si infiniment attaché à ce devoir que toutes mes actions lui feront autant de preuves de cette vérité , & de la passion & fermeté inviolable, avec laquelle je suis & ferai toujours, &c. Monsieur Mazarin a témoigné tant d'adresse & d'affection à la négociation de la Paix , que je vous fais ces trois mots par commandement du Roi , pour vous dire que vous ne f auriez rien faire , qui soit plus agréable à Sa Majesté , que de témoigner au Pape le contentement qu'elle en a , & le favoriser adroitement en ce que vous pourrez. , p. m. - le porter à la Nonciature en France , lorsque Monsieur le Nonce d'apresent fera rappelé à Rome pour une meilleure condition. Je vous prie en mon particulier de négocier cette affaire avec Monsieur Jtor

The text on this page is estimated to be only 23.90% accurate

j-8 L'Histoire Jieur le Cardinal Barbet in. Ce que je fais non feulement pour Vaffeâion que je porte au* dit Jieur Mazcrin , mais en outre , parce que je ne connoispas un fujet , dent le faint Sièze puijfe tirer plus de fervice , que de lui. Vous me manderez , %%U vous plaît , comme les offices que vous ferez fur ce fujet , feront refus y & croirez cependant que je fuis , &c. Il y en a qui' pour affoiblir ce témoignage , veulent qu'il ait été rendu par une personne intéreffée. Ils ne doutent point d'avancer, que le<Cardinal-Duc ne pouvait pas faire moins pour lui, en reconnoiffance de ce Su'il l'avoit fait triompher , pour ainfi dire, u Comte-Duc, ion Rival. Il eft en effet très -confiant que l'affaire de M a moue étoic proprement l'affaire des deux premiers Minières de France & d'Efpage ; qui n'ont point feint , l'un & l'autre , d'y employer tout leur crédit , auflî bien que toutes les forces de leurs Maîtres. Cela même relève extrêmement le génie & la gloire du Seigneur Mazarin, qui s'eft entremis avec tant de fuccès , d'un différend jugé de la dernière importance par les deux plus habiles Politiques de leur temps. Auflî le Cardinal de Richelieu ne le laflbît-il point d'admirer en lui, non feulement fon adrefle à contenter un chacun de paroles, mais encore fa capacité & fon application extraordinaire à trouver des moyens j& des dédiions > fans répliques. Et l'exemple qui fuit le va confirmer. On reprochoit à Charles Duc de Kevers , puis de Mamçüë, que Ludovic de Goûta

The text on this page is estimated to be only 21.70% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. y? gue, (on pere, avoir dans quelques rencontres porté les armes pour la France contre l'Allemagne; & que Charles lui-même avoit aussi porté l'écharpe blanche, & combattu le parti & les intérêts de l'Empire. Ce que les Impériaux exagéraient fort, comme s'il le fut par là rendu indigne de posséder jamais de Fief Impérial. Et à dire le vrai / «e reproche n'étoit pas tout à fait sans fondement, se trouvant appuyé de la loi ou de la pratique ordinaire des Fiefs. Mais il ne fut pas mal-aisé à un Romain, & à un Entremetteur éclairé comme le nôtre, d'y répondre, & de le réfuter par les régies & les raisons indubitables de la Cour de Rome. Il est certain que Ferdinand II de qui on empruntoit le nom & le pouvoir, ne le devoit & ne pouvoit être au plus qu'Empereur élu. A la rigueur, l'Empereur élu ne faisoit palier pour vrai, absolu & incontestable Empereur. Et il ne se trouvera point que Rome ait donné cette auguste qualité à celui qui n'est qu'élu; toute élection, dans les régies, ayant besoin de confirmation. Et il ne sert de rien d'alléguer l'extension, qu'on suppose & qui se fait aisément dans les choses favorables. L'Empire Allemand n'est point du tout favorable à l'égard des Italiens; naturellement ennemis de la servitude & du joug étranger. \ i >• oj Saint Antonin, après Villani & quelques autres, nous apprend que vers la fin du treizième siècle, le Siège Impérial vacant, le Pape Honoré IV. honora Princeval de Fieville, Comte de Lavaigne., de la couronne C6 fo*

The text on this page is estimated to be only 23.76% accurate

< 60 L'Histoire lion & du titre de Vicaire général de l'Empire en Italie. Celui-ci fut en Allemagne B & fit confirmer cette commiffion & ce titre par Rodolphe I. Comte de Hipsbourg, qui étoit à la vérité élu Empereur , mais qui n'avoit pas reçu encore la Couronne & la dignité Impériale. Après tout, fa précaution & fon "Voyage lui furent inutiles Florence , Lucques, Pistoie, Sienne & les autres Villes de l'iofcane , dont il prétendoit exiger l'hommage & les droits féodaux , ayant refusé nettement de le reconnoître & de lui obéir. Cependant l'Empire n'étoit pas alors réduit à l'état , où il s'est vu depuis sous le Pontificat de Paul IV. Ce Pape , jaloux au dernier point des droits de l'Eglise , se récria hautement sur la résignation ou la démission volontaire de l'Empereur Charles V. & sur l'élection de Ferdinand I. son frère. Il disputa Tune & l'autre, de nullité. Il soutint que l'Empereur n'a pu résigner ni se démettre qu'entre ses mains , & que le S. Siège ne devoit approuver une élection faite par des Prêtres. En quoi il ne prétendoit que fuivre les pas & l'exemple de ces Prédecesseurs. • Je ne veux point parler de ce qu'ont fait Grégoire VII. contre Henri III. ou IV. Alexandre III. contre Federic I. & Innocent IV. contre Federic II* Mais je ne puis passer sous silence le décret de Boniface VIII. contre Albert d'Autriche, fils de Rodolphe. Ayant appris que du vivant d'Adolphe de Naflau , Albert s'étoit fait élire Roi des Romains par quelques Princes d'Allemagne, il manda à l'Archevêque, qu'il

UCS Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

» du Cardinal Mazarm. Liv. I. 61 ques de Mayence, de Cologne & de Trêves ; de le citer devant lui à Rome, pour y rendre compte de fon procédé , & y fubir le châtement que méritoit fon intrufion. Des menaces il en fut venu aux effets, fans une plus grofle quér elle qui lui tomba <ur les bras, & le démêlé qu'il eut avec Philippes le Bel , Roi de France. Il fut contraint par là de s'adoucir & de modérer lui-même fon procédé. Il fe contenta donc de la reconnoiffance ordinaire , de l'hommage & du Serment de fidélité , qui fut folemnellement rendu. Baronius & Raynaldus, fon Continueur , en raportent tout au long les lettres , qui commencent de la forte. Au TresSaiht P E R E , fwi Seigneur , Menfeigneur Boniface , par la Providence divinefouverain Pontife de la Jointe & facrée Eglife Romaine & Univerfelle , je Albert , par la grâce de Dieu Roi des Romains toujours augufte , baife dévotement les bien-heu* ' reux pieds. Je reconnois & profefse , Très- Saint Pere & Seigneur , que je fuis & ferai toujourns redevable au diftributeur de tous biens , à vous & à r Eglife pour Us innombrables & immenfes bienfaits que j'en ai recûs , & que j'en re fois. On n'eut pas mieux fçû confirmer ce qui fe publie de Traian , que par môdeftie , il ne fouffroit point qu'on le nommât Seigneur , mais feulement Empereur; comme étant la dignité Impériable bien inférieure à la Souveraine. Au refte , il y en a qui s'imaginent que le Seigneur Mazarin avoit pris à tâche d'affranchir particulièrement l'Etat de Mantouë, du joug de l'Empire, & de la loi ou de la néceffité dene pouvoir , en qualité ;de Fief Impérial , être pofiedé que p^lçjipâle* Q°oi qu'il en foie, oa Ç 7 ne Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.82% accurate

6i L' Histoire, ne fçauroit nier qu'incontinent après, comme s'il eut infpiré ces mômes fentimens à l'une & à l'autre Cour , à la nôtre & à celle de Rome , où il étoit prefque également bien , l'Empereur eut affez de peine ày maintenirfa qualité & les avantages. La France commença la première. On n'y voulut point reconnoître, après la mort de Ferdinand II. Ferdinand III. fon fils pour Empereur élu. Celui-ci cependant ayant réfolu d'envoyer le Prince d'Eckemberg Ambafladeur à Rome, prétendit qu'on le dût traiter d'Ambaffideur de Compliment , ôcjionpasrfObiJience. Rome n'approuva nullement cette diftin&ion & cette nouveauté. Eckemberg d'ailleurs voulut avoir un fiége à l'Audience. On le lui refula : Et le Pape parla exprès plus que d'ordinaire, afin de le tenir plus long-temps à genoux & dans unepofture forcée. Il menaça hautement de s'en plaindre. On lui fit dire à l'oreille , qu'on pourroit bien l'obliger à montrer l'aâe de l'éleâion du Roi , fon Maître , pour voir fi tout y étoit dans l'ordre. Cela le rendit plus traitable, & le réduifit àlaraifon. Ce qui fert infailliblement à vérifier déplus en plus l'application & les foins tout extraordinaires de nôtre Entremetteur , à rendre fa négociation la plus glorieufe & la plus utile qu'il pouvoir à Rome & à l'Italie, c'eft pourquoi le Pape Urbain ne fe contentant pas du grand nombre d'Eftampes & de Médailles, qui doivent éternifer la mémoire d'un emploi & d'une action fi célèbre , fit auffi dépeindre dans une galerie du Vatican, les deux Armées proche de Cafal , en préfence Tune de l'autre , & fur le point de s'entrechoquer. Il giomroic volon. . wtiers Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.30% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 63 tiers à chacun cette peinture , & y faifoit fur tout remarquer fon Miniftre , paffant en diligence du Camp des Efpagnols à celui des François, & s'empreffant de leur faire figne de fon* chapeau j lequel méritoit bien d'être teint en pourpre , pour monument de tant de fang Chrétien , qu'il avoit confervé , & dont fans lui les ■ Plaines du Montferrat eurent été rougies. Mais il falloir pour cela changer de profeffion, & quitter l'Epée pour prendre la Soûlane. ' 1 ■! ■■ «■ — , * • .

CHAPITRE III. Sa ViceUgation d'Avignon. Sa Nonciature de France , & fa Promotion au Cardinalat. \ « 1E premier Bénéfice qu'il a eu après avoir ^embraflé l'état Eccleliaftique , ce fut un Canoniat de faint Jean de Latran , qui vaquoit par la promotion du fleur Malfimi à HEvêché de Marie dans l'Abbruzze. L'avantage qu'il en reçût, (è comprend aflèz par l'ex-i trait d'une dépêchedu cinquième Janvier 1616. écrite au Cardinal de Richelieu par l'Archevêque de Lyon , nôtre Ambafladeur à Rome. Elle contient que le Pape croyoit avoir bien récompensé le Prince de Pologne , qui étoit venu vifiter les Lieux fains , en le faifant Chanoine de faint Pierre du Vatican, & lui permettant en cette qualité de montrer les faintes Rckfsaru V*uPlç-Defortetjue nôtre nouveau Frélatfat traité, à peu près , de même que ce 1 noce , qui 5'étoit;trouvé en divers Combats coaDiait

The text on this page is estimated to be only 22.22% accurate

(54 L* Histoire contre les Hérétiques & les Infidèles , & pour qui la Cour de Rome a voit beaucoup d'estime. Et 11 on prétend qu'il y a de la différence entre les deux Canonicats ; le premier, comme le plus noble , le doit infailliblement emporter. L'Eglise de Latran , dédiée par saint Silvestre sous le titre du Sauveur, de saint Jean-Baptiste, & de saint Jean l'Evangéliste, est sans conteste la première & la plus ancienne de la Chrétienté. Aussi est-ce indubitablement le Siège du premier, ou pour mieux dire, de l'unique Patriarche. C'est-à-dire que les Papes prennent possession solennelle du Souverain Pontificat. C'est là qu'ils font régulièrement le saint Chrême» C'est-là que les Cardinaux Evêques doivent célébrer Pontificalement la Messe toutes les semaines. Autrefois , ils étoient sept , & ils avoient ainsi chacun personnellement leur jour. Le Dimanche étoit pour l'Evêque d'Ostie, Doyen du sacré Collège ; Le Lundi, pour l'Evêque de sainte Ruffine ou de Forêt-blanchet Le Mardi y pour l'Evêque de Port , ces deux Evêques de Port & de sainte Ruffine, étant unis n'en font plus qu'un: Le Mercredi, pour l'Evêque de Sabine: Le Jeudi, pour l'Evêque de Palestrine: Le Vendredi, pour l'Evêque de Frascati: Et le Samedi, pour l'Evêque d'Aldobrandino. D'où il s'infère aussi qu'ayant droit d'Officier dans l'Eglise Patriarchale, ils participent nécessairement aux fonctions & au caractère même des Patriarches. On n'auroit jamais fait, si on vouloit rapporter tous les privilèges & tous ses avantages. Les Constitutions & les Bulles sont pleines des éloges & des titres magnifiques, par où les Papes les distinguent , & l'exaltent au delà de tout ce qu'on peut dire. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.47% accurate

• jmj Cardinal Mazarin. Liv. T. 6s nier point. Il y eut d'abord des Chanoines Réguliers , qui ont été le modèle & la régie de tous les Réguliers. Et à la fin du treizième siècle, il y fut mis des Chanoines Séculiers, qui /ont encore le modèle & la régie de tous les Séculiers. En un mot, on ne fçauroit nier que cette Eglise ne puiff'e être qualifiée œcuménique, ni par conféquent que ces Prébendes ne oivent tenir lieu de Prélatures. C'est ainfi que prefque tous les peuples en parlent. Mais le François la confidère tout autrement. Car s'il eft vrai qu'elle a été bâtie & fondée par l'Empereur Conftantin le grand, il eft pareillement vrai qu'elle a été dotée & enrichie par le Roi Henri le Grand. Sur quoi on fait quantité de réflexions. Il y en a qui fe perfuadent que le dernier feregardoir comme vrai fuccesseur du premier , ou au moins, comme fuccesseur de Clovis, ce Monarque Très-Chrétien , de qui Grégoire de Tours a publié ; Le nouveau Conftantin s'avance vers le Bain falutaire , qui le doit nettoyer de t* ancienne Lèpre. D'autres eflayent encore de fe prévaloir de l'Epître qui eft au devant du neuvième tome des Annales du Cardinal Baronius , adreffée au même Henri IV . Roi des François. Dans cette Epître Baronius fe réjouit avec ce Monarque , de l'avantage qu'on ne lui peut difputer, d'être confamment le fuccesseur & l'héritier de Pépin & de Charlemagne, ces Héros Chrétiens, qui ont joint l'Empire à la Monarchie Françoisse» Il l'exhorte à marcher fur les pas & à imiter le zélé & la piété de ces Rois-Empereurs, qui ont tant fait de bien au faint Siècle , jufques à lui avoir

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.84% accurate

66 L* Histoire avoir donné des Provinces entières. Et enfin , il n'oublie pas de lui faire une manière d'Epitalame, ou du moins, un compliment sur son mariage avec la Princefle de Toscane, influé des maisons de Médicis & d'Autriche , comme (î non seulement la France, mais aussi l'Italie & l'Allemagne eussent eu intérêt de lui souhaiter une grande & une heureuse lignée. Quoi qu'il en soit, on ose prétendre qu'il y ait dans cette rencontre une espèce d'émulation & de concurrence, où le Roi ait eu le dessus, & supplanté, pour ainsi dire, l'Empereur. L'Eglise de Latran ne retient tantôt plus le nom de Confiant*), qui lui fût donné d'abord. Au lieu qu'elle conserve religieusement la mémoire de Henri IV. & fait ériger de bronze* posée sur un pied-d'estable de marbres sans parler du Service ou de la Fête qu'elle célèbre tous les ans, le treizième Décembre jour de sa naissance. Au reste notre nouveau Chanoine satisfait exactement au Stage & à la rigueur indispensable de la première année. L'ayant commencée au mois de Décembre 1632. & l'ayant continuée au delà du mois de Décembre 1633. il lui arriva d'affliger deux fois de suite à cette foire du 13. ou de la Ste. Luce, à laquelle d'ailleurs font convier tous les Prélats & tous les Seigneurs François. Et l'on ne doute nullement qu'il n'y afflât avec satisfaction & avec We , & que le cœur ou l'intérieur ne répondit pleinement aux démonstrations & à l'apparence. Dans la même année 1633. il donna encore

The text on this page is estimated to be only 20.00% accurate

du Cardinal Ma[?]arin. Liv. I. 67 re des preu*s publiques de Ton inclination & de fa générofité toute Françoisfe. Il ne fouffrit point qae le Maréchal de Toiras , qui vint à Rome, prit logis ailleurs que chez lui. Il le traita & régala très-bien durant Ton féjour * qui fut d'environ un mois. Ce traitement & ce régal éclata d'autant plus ! que le Maréchal reçût un nombre incroyable de vifites. Sa conduite, & la valeur qu'il a voit montrée à défendre Cafal, attirpit fur lui les yeux* l'admiration & les louanges d'un chacun. .Mais ces éloges ne s'arrêtoient pas à lui feul, ils paflbiem jufqu'à l'hôte. On ne pouvoit pas louer Toiras, fans exalter à même temps Mazarin 5 ni faire l'un ni l'autre, fans applaudir également à la gloire & au bonheur delà France. . Au Canoniat de Latrao fuçcéda la Vicelégation d'Avîgnôn, 1 Ge dernier emploi ne flata pas moins que l'autre , fa paflkm & fon zélé pour le bon parti. Tout Légat eu Vice* légat d'Avignon doit néceflairement être bien avec le Roi , dans les terres & fous la protection duquel il le trouve. Et cette vérité ne fe peut mieux éclaircir que par une déduâion fommaire de l'origine & du progrès, tant de la Légation que de là Vicelégation. Chacun fçait que Philippes le Bel voulant diipotër en faveur de l'Archevêque de Bordeaux, depuis Clément V. des voix &del'élésion des Cardinaux, lui fit pour cela fix demandes , qui lui furent toutes accordées. Il lui en déclara nettement cinq à l'heure même. Et il fe réferva en temps & lieu , à lui faire entendre , ou du moins , à lui expliquer

The text on this page is estimated to be only 23.26% accurate

63 L' H I S T O I R e plus au long la dernière. Sui*juoi la plupart des Hiftoriens opinent, ou plutôt devinent bien différemment. Cependant , toutes leurs opinions & toutes leurs conjeâures se réduisent principalement a deux. Les uns veulent que cette fixième demande fût la Tranflation du S. Siège en France ; & les autres que ce fut la restitution de l'Empire à la Monarchie Françoisse Mais les plus judicieux ne peuvent souffrir à la première conje&ure. Ils Ibûtiennent eue le vrai motif de Clément, transférant le siège Papal à Avignon, se réduisoit infailliblement à deux Chefs. Le premier à l'ambition de porter U Tiare dans son Païs même, & d'étaler sa grandeur & sa Majesté plus que souverainé, à la vûe de ses parens, qui étoient en assez grand nombre, & des plus considérables de la Province. Et l'autre, la nécessité de se ^yrécouter contre les Gibellins , c'est à dire, contre les Impériaux , & même contre les Romains , qui étoient souvent préférer la loi, foire insulte aux Papes. En effet, quel intérêt eût eu en cela Philippe ; la Provence & par conséquent la Ville d'Avignon , n'étant plus alors du Royaume mais sous l'obéissance des Rois de Sicile & de Naples, Feudataires de l'Eglise? Et à quel propos, d'ailleurs, se fût-il agité à déclarer en temps & lieu cette dernière demande ^ Au contraire , en ce cas-là même , il Peût fallu déclarer d'abord afin de prévenir, & d'empêcher que le Pape ne s'engageât en quel-que façon que ce fut au Voyage de delà les Monts» , Ils igitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.69% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 69 Ils ne doutent point ainfi de conduire en faveur de l'autre opinion. Et leur fentiment fe confirme également par ce qui a précédé & par ce qui r fuivi. »• Philippes le Bel avoit déjà fait la même demande à Boniface VIII. qui Ta voit pareillement accordée , & qui avoit promis auflî » à la première vacance du Siège Impérial , de travailler tout de bon au rétabliffement de l'Empire François. Et l'on croit que ce qui aigrit fi fort Philippes contre Boniface, fut le peu décompte que celui-ci tint après la mort d'Adolphe de Naflaw, d'accomplir fa promeffe, & de faire en forte que les François rentraffent dans leur ancienne poffeffion de J'Empire. , Pour ne pas retomber dans un pareil inconvenient, Albert d'Autriche fut à peine décédé , que le Cardinal du Pré , ou d'Oftie, <qui avoit tout le maniement des affaires fous Clément, fit fecrètement avertir les Princes d'Allemagne , de procéder à l'élection d'un nouveau Roi des Romains. Ce qu'ils firent» Et ils convinrent de la perfonne de Henri VU. de la Maifon/ de Luxembourg, Javeç tant d'union & de diligence , que le Siège fe trouvant prefque auffi- tôt rempli que vacant, ni le Roi ni le Pape n'eurent pas le loifir de délibérer fur l'exécution de ce qui avoit été arrêté entre eux. Peut-être auflî , :que le Prince élu ne déplût pas au Roi. uD* , mais Din5, el Vil confiant que ce même Henri * étoit de jUixembourrg , & Baudouin ^ fou frère, iavoient juré. -H promit follement d'obéir au même Philippe?! le Bel , étant à Lion au

The text on this page is estimated to be only 19.45% accurate

70 V H I S T O I R E Couronnement du Pape , tout fervice & toute fidélité. . :! , i . > Avignon fut honoré de la réfidence defept Papes de fuite , & le fut durant plus de 70 ans. Clément VI. l'un des fuceefleurs de Clément V. aquit cette Ville & fon domaine , & en paya quatre-vingt mille florins d'or de Florence , à la Reine Jeanne de Sicile Corntefle de Provence. Enfin , Grégoire XL en quitta le fejoun, & rerriena la Cour Papale à Rome. Il y apporta néanmoins ce changement & cette nouveauté, qu'il ne retourna pas loger à S. Jean de Latran , comme a voient fait jutques-là Tes Prédéceffleurs , tandis qu'ils réfidoient à Rome ; mais qu'il fut loger à Saint Pierre du Vatican , comme ont fait à Ion exemple fes Succeffleurs. - • ' ■ C'efl alors qu'a infailliblement commencé la Légation d'Avignon. C'a toujous été le partage des plus illuftres du Sacré Collège Et dans les derniers temps, les Cardinaux Nerveux fe la font ordinairement rélervée. Mais leur grand emploi les empêchans de fe bien aquitter de cette Légation , on a fubftittié des V icelégats pour y vaquer» On deftine J& on choifitpour cela' «eux entre les Prélats^ qui ont le plus d'adcès & de faveur auprès doCardinal Légat , le plus d'habileté & d'adreflè pour le gouvernement & pour la conduite des peuples , & enfin le plus de fidélité & de zélé pbbr la'fconfervation Adroits & des intérêts tfuiaint Sièges. Sur quoi l'on-remarquèrent corç à la gtoire^de nôtre Vîeelégat,-que le :Seigndur Pierre Maaaïirt ayant été airffrélûen 1634,) Cbniervateur de Rome, -il arriva «1 > pere Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.36% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. 1. 71 pere & au fils d'être chargez dans une même année du foin & de la défence des deux plus précieux domaines qu'ait l'Eglise, & des deux feules Villes de la Chrétienté où les Papes ayent tenu, un temps raisonnable, leur Siège. Cet Emploi néanmoins ne le fatigait point, & ne l'empêcha pas de s'occuper toujours après la Nonciature* Ayant le génie & les avanr tages qu'il avoit pour la négociation, il ne pouvoit defirer de séjour ou de résidence plus convenable que la Cour de France. Il s'y plaisoit d'ailleurs tout à fait. Et il avoit bien sujet de s'y plaire, ayant le naturel & l'humeur toute Française. Il étoit fort tout persuadé que la Nonciature étoit le degré le plus proche, & le chemin le plus court pour parvenir au Cardinalat. Et ce fut l'une des principales raisons pourquoi les Espagnols s'y opposèrent de tout leur pouvoir, & avec toute l'opiniâtreté imaginable. Ils avoient fait au-p paravant quelques démarches pour le gagner, & pour l'attirer à leur parti. Ils lui offroient même de le mettre bien avec l'Empereur, & de lui procurer la place, qu'a, occupé le Comte de Trautendorf au service & dans les Confeils de Sa Majesté Impériale : Mais il étoit trop avisé pour s'y fier. Il avoit tout sujet de croire qu'ils buttoient bien moins à le gagner, qu'à le perdre, fin qu'à se venger de lui. Il faisoit le reproche ordinaire contre la Nation, de ne pardonner jamais les injures, & de ne pas bien reconnoître les bienfaits & les Services* dont il avoit l'expérience & Peuple pie tout récent en la personne du feu Marquis de Spinola son Ami. ; En Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.14% accurate

71 Lf Histoire En un mot , tes Elpagnols , & les autres ennemis de la France, n'ayant fçû empêcher qu'il ne fût déclaré Nonce extraordinaire, ils prirent à tâche de faire que le fujet en fût peu favorable, ou pour mieux dire, très-odieux à ceux avec qui il auroit à traiter. Ilsefpéroient par ce moyen lui faire perdre Ion crédit en l'une & l'autre Cour , auprès du Pape & du Roi Très-Cbrétien. Et ils s'aidèrent pour cela de Pentremise du Grand Duc deTofcane, qui étoit Ferdinand II. On lui repréfenta que s'il prioit Sa Sainteté d'envoyer en France le Vicelégat Mazarin , pour y appuyer le droit & les intérêts du Duc de Lorraine , Ion proche parent > qui étoit dépouillé de Tes Etats, elle le lui accorderait indubitablement. En effet illô demanda, & il l'obtint fans difficulté. De forte qu'il tut donné ordre au Vicelégatde s'acheminer promptement à Avignon , & de voir en paflant le Grand Dues aVec aflurance de recevoir fur la route fes inftru&ions de Nonce extraordinaire vers Sa Majefté Très -Chrétienne. Et c'est dequoife plaint avec beïucoup de liberté le Cardinal de Richelieu dans quelque'une de fesdépêchesau même Pape Urbain , en' datte du vingt- cinquième Juillet 1636. Votre Sainteté , lui écrit-il , ayant envoyé depuis deux ans en France un Nonce extraordinaire , fur un fujet auffi contraire aux intérêts de Sa Majefté , que favorable à ceux des Ef pagnols. Elle ri* a pas laiffé de le rappeler fur ce qu'ils ont témoigné n'avoir pas fa perfonne ytgréable , & craindre qu'il ne fervît à la Paix contre leur intention. ^ Il partit donc de Rome le propre jour de feint Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.05% accurate

du Cardinal Mazarin. Lrv. I. 73 faine Louïs 2<f. Août 1634. Et il ne fçût partir qu'à minuit ; ion affedion & fes engage- 1 mens envers la France lui ayant fait un lcrupule & une elpée de crime , de ne fe trouver point à la folemnnité de ce jour-là en l'Eglife de ce Saint, où font d'ordinaire conviez les Cardinaux & les Prélats zélez pour » rhonneur de la Nation. Il prit fon chemin f par Florence, félon que portoient fes infrucrions, & par Avignon, où en qualité de Vicelégat , il reçût & régala très-bien le Marquis de Saint Chaumont , qui alloit par ordre de la Cour vifiter les Places de Provence. Il arriva au commencement de Novembre a Paris, où il demeura incognito jufqu'à fou entrée folemnelle , qui fut le 26. du mois. Le Comte d'Alais- & le fleur de Bautru furent au devant de lui, & le reçurent à Figuepue , de la pan du Roi. Il s'y trouva aufli le Nonce ordinaire * & prelque tous les Prélats qui étoient à Paris. Il entra par: la porte S. Antoine, dans le carofle que le> Roi lui a voit envoyé , précédé de fes Gentilshommes & de fes Pages à cheval, & de' Suantité d'Eftaffiers richement vêtus; & fui vi 'un cortège de cent ou fi x- vingt caroffes, la plûpart à fix chevaux , que lui avoient pareillement envoyé la Reine, les Cardinaux, les Princes & Seigneurs de la Cour & les Ambaffadeurs. Dans cette marche fut fur tout remarqué le carofle , dont le Cardinal Antoine lui a voit fait préfent à fon dépare de Rome , & qui étoit très-pompeux, & très* magnifique. Il alla décendre à l'Hôtel des. Nonces, où il fut vifité Iç lendemain de la: Tome L D parc

The text on this page is estimated to be only 22.33% accurate

74; . • VU istouï part du Roi , par le (leur de Liencourt , & de I4 p^rt de la Reinç , par le Comte d'Orval* tous deux Chevaliers de l'Ordre. . Huit ou dix jours après, les mêmes, c'est à dire, le Comte d'Alais & loueur de Bautru, le furent prendre avec les carottes du Roi & de la Reine , pour le mener à faint GerntijpU où il eut Audience favorable de Leurs IWajeftefc: comme ilt'eut pareillement du Cardinal de Richelieu , à Ruel. La Cour qui ne l'-avoit pas encore vû en habit de Prélature* lui en fit le compliment , & lui témoigna que cet habit lui féoit parfaitement bien ^ & lui promettent infailliblement ce qu'un Romain a voit particulièrement droit d'espérer. Le fécond & le dix-feptième de Janvier il eut encore avec le Seigneur Bologneti , Nonce ordinaire , deutf* Audiences publiques & de, cérémonie à Saint Germain , où ils furent fplendidement traitez par les Officiers du Roi f après y avoir été conduits avec les cérémonies ordinaires. rPrefque dans le même temps, la prise de Tréves. & de PEledeur, AlliédûRoi, donna lieu à Ja rupture entre les Couronnes de France! \$:<TEfpagne: Et T Allemagne ne s'y trouva pas; moins intéreiTée que la France. Le Roi prétendit que les Efpagnols ni les Impériaux n'a voient pas droit de retenir ce Prince prifonnier; puis qu'en recherchant fon alliance & (a protection , il n'a voit rien fait que dans l'ordre. Audi courut-il alors une manière de Manifeste , qui faifoit voir que les Eiefteurs & les Princes de [l'Empire avoient dans leurs Etats, la même authorité que l'Empereur a dans les fiens. r Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 16.25% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 7^e fiens. î Qu'ils avcâent jtoutvoir fur la: vie & fuc les biens de leurs Sujets, Qu'ils a voient toute liberté de côntrader mariage avec les Princeflès étrangères, : fanslaparticipation nil'aveu de l'Empereur. Qu'ils étoient bien fondez & fè dire en toutes renpontres Princes parlagrace <Je DSeu/ [Qtfilravéiénc droit de lever telv nombre de geu5 de gfaérre; qoe fcon leur fem-: bté, rpour teur coiiifervatiofv propre pour la défenç 1 de leôrsr Alliez: ^ QitfU étoit à leur liberté & à leur diferfériori de> fortifier & de mu*' nir , non feulement leurs Places frontières, . rtiais au(fi toutes les autres de leurobéiffance. Qu'Us porçvoient faite entre eux , & avec les Princes- étrangers , telles ligues- & tels traitez qu'ils veulent v pourvû qu'il ne s'y conclue rien concHe l'Empire. Qifenfin ils étoient en pouvoir & <nk droit d'aftembler des Diéttetf pour la manutention de leurs prérogatives, fans! qu'ils lbient tenus d'eri demander permiffion à l'Empereur. - On y awroît p&ajouter, pourencoremieû* Hiftifier; le procédé de l'Archevêque Eledeur, qu'autrefois lès Princes étrangers, AHemans & autres, me âifoient' nulle difficulté de s'avouer feudataires de la Monarchie Françoisfe, à< la Charge ou en reconnoiffance de quelque penfion fur le trefor Royal. Et cette vérité fe pourrait confirmer par quantité de preuves ou de pièces authentiques : Mais l'on fe -contentera de l*Afte pafféà Parisaumoisd Juillet 1378. Par Cet Ade; Federico Archevêque de Cologne , r:tfnréconnoi(Tànce des bienfaits qu'il avoit déjà reçûs, & fous la oromefle d'une Penfion qui lui feroit payée (a vie durant.

The text on this page is estimated to be only 19.72% accurate

*f4 V H I S X O I R E , * le reconnoît Vaflal de la Couronne, «ts'obli- ge à fervir le Roi Charles V- le Dauphin & i les fiacefleurs , contre qui je ce fiât excepté le Pape, l'Empereur & ion Oncle l'Arche- * vêque de Trêves. ILétoit ainfi xrs-jufte que la France fe déclarât, & qu'elle prit les armes pour la liberté de cet, Archevêque Elefleur , qui a voit imploré & qui avoit obtenu nôtre protection. Et il ne fut pas fcefoin d'un grand effort, pour> convaincre de «tte vérité lesMiniftres du Pape, & particulièrement le Nonce extraordinaire. La chofe parloit a fiez .d'elle-même. Il étoit d'ailleurs tout à fait perluadé que les Ele&eurs & les Princes Allemansétoient de vrais Souverains , & qu'ils n'étoient nullement foûinis ni à l'Empereur ni à d'autre. Il Juifembloit revoir, à peu près, en Ja .perfonne de l'Ele&eur de Trêves, le même outrage & la • ipêrae oppreffion, qu'il avoit vûs quelques années auparavant, en la perfonne du Duc de Mantouë; attaquez, l'un & l'autre par les EfEagnols fous le nom & l'authorjté Èmpériale.)où il ne doutait point de conclurre, qu'il étoit de la générofité, & même du .devoir du Fape, aum bien que du Roi de va nger de toute leur force cet attentat , & d'à ffranch ir encore l'Allemagne , comme ils avoient déjà fait l'Italie. En quoi , à fon avis , l'intérêt du S. Siège étoit d'autant plus fenfible & plus évident, que cet Archevêque Ele&eur n'avoit eu recours à la prote&on de.Frñce , que par néceffité, & pour empêcher que fes Etats ne ' tombaient fous la puiffance des Suédois, & fous là dpminaûon d'hérétiques

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.37% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I* 77 Il donna donc avis de tout à Rome , où l'on ne fit point de difficulté d'écrire que le différend bien entendu se pouvoit aisément pacifier. De sorte qu'Urbain VIII. ne souhaitant rien plus que d'apaiser cette querelle, & de prévenir l'embrasement qui menaçoit toute l'Europe , lui envoya , & au Nonce Bologneti , l'ordre & le pouvoir de moyennier la Paix entre les deux Couronnes. • Cette démarche alarma fort les Espagnols. Ils n'apprehendoient rien tant que l'emprise & les négociations du Seigneur Mazarin. Ils la— : voient & ils ne pouvoient pas l'oublier, ce que leur avoit coûté les traités de Casal & de Pignerol 5 & quelle playe en avoit reçu leur parti de là les Monts, où apparemment elle n'étoit pas pour le refermer si tôt. C'est pourquoi ils excitèrent le Roi de France, Marie de Médicis , à le déclarer Médiatrice , & à s'entremettre d'accommodement. Ils étoient à (Tirez d'en tirer au moins cet avantage , qu'ils auroient une excuse civile & honnête de ne le % , point de mettre à la médiation de l'un ni de l'autre Nonce , pour ne pas offenser la Reine. Et elle de sa part , n'eût osé le dire de quoi que ce fût ; étant réfugiée dans leur Parti, & ayant besoin de leur protection. Ce n'est pas qu'il n'y en ait qui se persuadent qu'elle offrit d'elle-même sa médiation & qu'elle fut bien aise dans cette rencontre de . faire éclater de plus en plus son indignation 9 & ses repentiments contre le Cardinal de Richelieu, qu'elle traitoit d'infidèle & d'ingrat* Elle pouvoit d'ailleurs prévoir ce qui est arrivé depuis & qu'on la voudrait rendre responsable D 3 blc Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.10% accurate

78 L' H f s I o iu ble de tous les mauvais fuccès qu'auroient contre nous les Efpagnols. En tout cas, il femble indubitable , que les Miniftres ou les Confeillers de cette Princeffe, dlfgraciée, & la plûcart de ceux qui étoient profcrits de France à ion occafion, troavotem kur compte dans le changement, & qu'ils eurent même eudequoi le conlbler dans le dtlbidre & dans le bouleyerremenc de l'Etat. très écrite le i f. Septembre 163? . à Moniteur Mazarin, Nonce extraordinaire en France. Elle y déclare d'abord , que tout moyen lui étant dénié de faire favoir de Tes nouvelles directement au Roi, Monlieur fon fils, elleaeftimé que le Saint Pere. ne trouveroit pas mauvais qu'elle fe fut lervie pour cela du miniftère de l'un de fes Nonces, Elle le prie*lonc de faire tenir en mains propres la dépêche, qu'elle lui envoyé pour le Roi; où il ne trouvera rien qui lui doive déplaire, & qu'il ne lui foit trèsavantageux. Elle ne doute nullement de fes bonnes & de fes fincéres intentions. Et elle veut croire que fes principaux Miniftres, (tir qui elle fe repofe du foin de fes affaires* n'oferont pas s'oppofer à un fi grand bien que Ja Paix, & le repos général de la Chrétienté. Elle le prômet le même de l'Empereur , du Roi Catholique, fon beau- fils & du Roi de . Hongrie à qui elle en a voit, pareillement écrit. Elle finit, lui proteftant que quelque mépris, que le Roi , Monlieur fon â's , puifle faire de (on afte&ioû & de fa bonne volonté, elle ne laide & ne làilkra pas de. chérir faperfonDigitized by Go

The text on this page is estimated to be only 19.42% accurate

LIV. T. ^ gement duquel elle contribuera toû jours volontiers ce qu'elle pourra. . . > La dépêche pour le Roi quoi que très-foible renfermoit à un feul Chef. Elle contenoit uniquement de raauvaifes râlions & de faufiles maximes, pour décrier nôtre conduite & la déclaration de la Guerre, & pour empêcher que l' Archevêque- Eleâeur de Trêves, détenu prifonnier par les Efpagnols, ne pût être fefouru comme il fe devoit danstoures les régies d'honneur & de juftice, par le Roi fon Allié & (on Prote&eur *.Q v« û â On délibéra longtems à la Cour, & on y feroit quelque réponfe. On ne répond pas ordinairement à ces forces d'écrits, quipaffenc pour libelles: On fe contente de les méprifer, ou en tout cas, de les fupprimer. Néanmoins, la confidération de celui qui écrivoit, duplûtôt de celui à qui le paquet étoit adreffé, l'emporta. m Enfin, le 27. Nov. le Nonce Mazarin récrit à la Reine, & lui rend un compte âflez exad de toutes chofes. Lors que le Valet de pied lui apporta la dépêche, le Roi étoit encore fur les frontières de Champagne & de Lorraine, où les befoins d'Etat l'avoient appelé. Si bien qu'avant jugé à propos d'en informer Monfeigneur l'Eminentiffime Cardinal Duc de Richelieu, Son Eminence lui confeilla de l'envoyer aufli-tôt & par un Courier exprès. Ce qu'il fit. Le Roi lui récrivit, fans néanmoins lui envoyer de réponfe pour la Reine, témoignant au contraire n'être guère fatifait de fort procédé. Il ne fe rebuta pas pour cela. Le Roi ne fut pas plûtôt dererouré à S. Germain, qu'il D 4 le

The text on this page is estimated to be only 24.04% accurate

80 L'Histoire le remit & l'entretint sur le même* fu jet, non pas pour une fois seule, mais plusieurs. A la fin comme il le supplia toujours de répondre par écrit à la Reine sa mère, le Roi lui déclara franchement que ce ne feroit pas faire plaisir à celle pour qui il parloit, parce qu'il feroit obligé d'ulcer de termes qui la choqueroient. Que la lettre, dont les termes feroient plus propres pour un Manifeste contre la France, que pour des proportions de Paix, donnoit atteinte à sa réputation, en blâmant la conduite de ses affaires. Que ce qui le touchoit encore davantage*, c'étoit qu'elle témoignoit par là n'avoir plus d'affection ni de tendre (Te pour lui & pour son Royaume: & que cette manière d'agir ne vérifioit que trop la commission qu'elle avoit de, puis peu donnée au (leur Clauzel, pour débaucher le Duc de Rohan, & lui faire quitter le service auquel sa naissance & son devoir l'attachoient. Le Nonce fit ensuite ses excuses à la Reine, de ne lui avoir pas envoyé une copie de la réponse particulière dont le Roi l'a voit honoré, sur ce qu'infailiblement elle n'auroit pu s'en fâcher & à la mettre en mauvaise humeur. Il ne crut pas néanmoins lui devoir diffimuler que dans toutes les conférences & dans tous les pourparlers d'accommodement qu'il avoit eus, le Roi lui avoit perpétuellement dit qu'il étoit & feroit toujours disposé & enclin à la Paix* pourvu qu'elle fût juste & générale % & qu'il en avoit même fait assurer le Pape, par Monsieur le Cardinal de Lyon & par le Comte de Noailles son Ambassadeur. Il y en a qui faisant réflexion sur la date de la réponse du Nonce, écrite à Ruel, prétendent» Digitized by C

The text on this page is estimated to be only 23.96% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 81 tendent qu'il le fit à deflèin. Il voulut, à leur avis , reprocher tacitement à la Reine, d'avoir écrit & daté d'Anvers. En effet, cette dépêche, venue d'une ViHe de l'obéïflance du Roi d'Efpagne, ne pouvoir rien promettre de bon à la France, non plus que la réponfe , fortie de la maifon de campagne & du fejour ordinaire du Cardinal de Richelieu , n'eiTétoïc pas pour favorifer beaucoup les intentions ni les intérêts de la Reine Mere. Quoi qu'il en (bit, onenpeuftirerunepreuve infaillible de la bien-veillance & des égards que le Cardinal-Duc a toûjours eus pour nôtre Prélat. Celui ci eutdonc fonappanementdans cette belle maifon ; où étant tombé malade , on ne fauroit concevoir les foins & les empreflemens pour fa famé, que témoigna le Cardinal. Non content dé le vifiter, & de s'enauéir fouvent de fes nouvelles , H prit à* tâche de l'exempter des fréquentes & importunes vifites des autres , qui eulfent penfé lui faire leur cour. De forte qu'il voulut bien fe priver du Su i fie de la porte de fon propre appartement, &lefitpafier à l'appartement du Nonce , avec ordre de ti'y laiffer entrer que les perfonnesabfolument néceflaires. Après quoi , il ne faut pas s'étonner fi fon débita depuis à la Cour & ailleurs r pour une nouvelle confidérable, aue le Seigneur JViazarin , Nonce extraordinaire de Sa Sainteté > iétoit guéri d'une fièvre continue, qu'il avoir euë dix-huit jours à Ruel. Tous ces favorables traitemens&ioutesces marquesld'eftime & d'amitié , qu'il recevoit enFrance, mirent plus que jamais l'Efpagnolfic Iles autres ennemis de l'Etat, en inquiétude & D i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.19% accurate

%z L' Histoire» en jaloufie. Ils voulurent feperfuader , & perfuader aux autres , qu'il prévariquoit dans fa coin million , & qu'il y faifoit bien plus les affaires de la France & du Roi, que celles de Rome & du Pape. De forte que fur leurs plaintes, ou au moins par leurs intrigues, ilfutrappelé de fa Nonciature & renvoyé à Avignon pour y exercer fa Vicelégation. Il n'y fut pas inutile pour le fervice du Roi | ayant eu foin de faire pafTer en France urieaflez bonne provifiou de poudre à canon , dont nous eûmes quelque befoin dans le cours & parmi les difgraces de l'année 1636» Mais il n'y fuc -Ças long-temps.Le Maréchal d'Eftées,qui avoir luccédé au Comte de Noailles en PAmbafTade de Rome, ne fut pas agréable à cette Cour-11,,. ou pour mieux dire > ne fût pasaugré des Efpagnols , & de leurs partifans , qui redoutoient fa fermeté & fon courage , aflezconnus. Sur quoi nôtre Vicelégat ayant reçu ordre de repaflér les Monts, &de travailler cependant au rappel da Marêchal,il en écrivit a uffi-tôt auCardinalDuc. Et il ne le fit point par intérêt, dans la crainte que cette brouïllerie continuant n'éloignât ^toûjoursfesefpérances & fa promotion, mais pour le bien commun de l'une & de l'autre Cour, parce qu'en effet cette affaire ne faifoit déjà que trop de br uit, & de voit apparemment dans la fuite faire encore plus de fracas. Le Cardinal lui témoigna bien de la joyede fon retour à Rorae- Mâif ilne^oûta pasdemêr me l'autre chef, pour les railons- qu'iirappoEr te aflèz au long dans fa répônfe.. \$e fais trèt-ajfc 4e vètît rapf d à R<◇m*> Je Uigitize

The text on this page is estimated to be only 29.57% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. î. 83 desirer avec passion qu'il vous Joit
avant Hgeux. Pour ce faire , il vous y faut maintenir. Partant , fessime que
toute condition qui vous fera proposée pour en sortir, doit être fufpéele ,. fi
ce a9 est pour venir Nonce ordinaire de deçà lorsque Monficur Bologneti
fera fait Cardinal % ou pour avoir emploi à la Paix auprès du Lé* gat.
Quelque aître commiffion qu'on vous puiffe donner , ne fera qu'un prétexte
pour volts éloigner de Rome, & un chemin fermé de fleurs pour vous
conduire en quelque précipice. J'estime qu'il est beaucoup meilleur pour
vous de demeurer particulier en la Cour où vous allez , que Vice légat en
Avignon. Quant à Monficur - le Maréchal d'Estrées , vous savez mieux que
moi comme il a été envoyé h Rome, puisqu'il ne s' est rien fait en cela que
par votre conseil.. On l'a fait pour pratiquer les avis de Mon~ fleur le
Cardinal Antoine , qui n'estimait pas Monfieur de Nouilles assez fort. Il y est
allé avec ordre de Je bien comporter envers le Pape & de servir toute la
Gala Barberina, être particulièrement W votre Patrone. Ce fer oit témoigner
une grande légèreté , que de le rap~ peller maintenant & faire voir à ceux-
mêmes que nous avons voulu favoriser par son envoi} que nous sommes aujfi
peu capables de, ferme* té, comme nous sommes e/limez. légers en tout le
monde. Nos amis & nos ennemi* ne croi* raient pas que nous puissions
résister à quelque forte résolution , qu'on périt prendre* contre nvs desseins.
Il y a plus 9 c'est qu'ayant conseillé au Roi de l'y envoyer r il neferoit pas
grand état des avis qu'on lui donneroit de son rapel, & mépriseroit non
seulement UftX qui lui ik> D6 t°>'z Digitized by Google

p 1 84 L* H I S T O I R E portfroînt la parole , mais encore ceux
 par l'avis dej quels la résolution de foq envoi a été fris. Je vous avoué que je
 ne crois pas qu'il fut bon ni pour vous ni pour nous , de changer ain.fi du
 blanc au noir , étant certain que quelque . grâce que vouspuijjtez obtenir par
 fon rappel f , ne faur oit vous- être fi avant ageufe , comme la . connoiiffance
 qu'on pr endroit par-là f qu'étant fuiiffant à l'éloigner , vous auriez eu grand
 part à [on envoi, ce que vous devez toujours nier , vous pour r oit nuire.
 C'eft àvus de vous gouverner en Jirtt , que Monfieur le Cardinal Barberin
 ne puiſſe penſir , que vous ayez jc^ mais rien entrepris contre fesdefirs. Le
 Maréchal d'Eſirées ſe gouvernera avec tant de bnodeſſie , que le Pape &
 MtJJteurs ſes Neveux auront fui et de ſ'en loier; m' apurant bien qu'ils ne
 voudraient pas prétendre avoir occaſion de ſ'en plaindre, quand il fou
 tiendra fortement les intérêts de la France. Ilm'efiim^ foſſible% à ce propos
 , de ne vous dire pas que Je traitement que Sa Sainteté fait à Monfieur 4e
 Parme , eſi infupportable , & qu'il ejl du tout contraire , aux fins d'une
 bonne Paix. Si •le Pape avoît fulminé excommunication , auffi bien contre
 les Eſpagnols qui font dans ſes Efats à main armée, comme H a fait contre
 lui^ -mu cas qu} il ne poſe pas les armes dans certain temps y il nous auroit
 ôté , au jugement de weux qui ne font parti fan s ni des uns ni des autres ,
 tout fujet de plainte. Mais d'ufer de l'extrémité de la rigueur contre
 Monfieur de Parme t èr ne rien dire contre les Eſpagnols 9 ç'eſt à
 proprement parler , les exciter à enva~ tir ſes Etm> & dwn*r. lieu de croire
 à tout c ^ h Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.70% accurate

du Cardinal Mazarin.. Liv. L 8\$ le inonde que Sa Sainteté eft d'accord avec eux pour partager la dépouille de ce pauvre Prince : te qui rendra fentremise d'un Légat entière* ment fufpede au Traité de la Paix, à tous ceux qui ne font pas partifans de la Mai/on d'Autriche. Cette affaire touche tellement au coeur de &a Majesté , que fi le Paùe ne prend une réfolution qui empêche les Èfpagnols d'j - rumer ce Prince avec prétexte de fon appro* hation , beaucoup eftimeront que la France n'ayant plus rien à efpérer de Sa Sainteté , n'aur ra auffi plus rien à craindre de ce côté-là. Je vous prie de travailler en cette affaire avec foin% comme étant importante à la réputation de Sa Sainteté % à toute fa Mai/on & à t*avancement de la Paix, Il faut avouer qu'U - n'y a que les Italien* & particulièrement les Giulii , qui favent faire les chofes comme il faut. En temps de Paix ils diftribuent .des poudres edoriferentes r & en temps de Guerre, des fulminante*. Tout ce que je puis dire là^ de (fus eft , que je me fervirai toujours des dernières contre les ennemis de VEglife, & les fiens^ quand il en [et a hefoin >. &c. H fuivit pon&uellement le confeil que lui donnoit de Cardinal- Duc, & ne voulut plus entendre parler de Vicélégation. Il y eut pour fuccelfeur le Seigneur Sforce , frère du Duc de même nom , oui ne s'en trouva pas mieux , n'ayant été promû au Cardinalat que près de dix ans après fous le Pontificat d'Innocent Successeur d'Urbain. Ce n'eft pas qu'il n'eût droit d'y avoir un Subftitut , pour Tescer à fon abfence, puis ' D 7

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.17% accurate

86 L'Histoire qu'il étoit absent pour les affaires & pour le service de l'Eglise. Cela est si vrai , que d'abord qu'il fut nommé Viceroy, il eut le Seigneur Filonardi Archevêque d'Avignon pour Substitut , parce qu'il se trouva occupé à pacifier le différend de la République de Venise avec l'Etat Ecclesiastique. Ce différend étant pour les confins du Ferrarois , & renouvelant de temps en temps-avec aigreur, H y travailla inutilement , & fut obligé de se laisser indécis. Néanmoins, il ne perdit pas trop de temps, ayant cependant fait réussir une affaire très- importante , & qui touchoit extrêmement l'honneur & les intérêts de cette Couronne. . Des deux Cardinaux Neveux, François & Antoine Barberins , le premier panchoit fort du côté d'Espagne & l'autre du côté de France. C'est une politique & un usage non moins ancien qu'ordinaire, & qui a beaucoup de rapport à ce que nous représente l'Iliade. Homère veut que le Ciel se soit partagé sur la Guerre de Troie , & que les Dieux aient pris parti > ou* contre ou pour les Troyens. — • >' * Le Seigneur Mazarin desirant appuyer plus fortement notre parti , prit à tâche de procurer 'au Cardinal Antoine, la continuation de nos affaires. On la retira exprès du Cardinal Bentivoglio , & on prétendoit la bien faire valoir par la longue absence du Protecteur > le Cardinal de Savoie. Nos Ambassadeurs., le Duc de Créqui & le Comte de Noailles, se parlèrent au Pape , qui ne fit point alors de réponse. Mais il . rassembla cinq Cardinaux confidents, qu'il consulta , & dont il prit les avis en présence même du Cardinal François Barberin. Et ? ^ dès. Digitized & y

The text on this page is estimated to be only 15.98% accurate

do Caridnàl Màzarin. Liv. I. 87 dès le lendemain il fit favoir aux Ambafladeurs , qu'il confentoit volontiers quele Cardinal Antoine, lbn neveu, acceptât la cornprotection de France. . . I Qui n'eut crû que ce ne fat une afl&ire faite &confomt*ée ? Cependant la faaioii contraire remua Ciel & terre pour la traverser. Ils fur- . prennent & ils aigriflèrent fellement le Pape^ qu'à une Audience .extraordinaire il tint au Duc de Créqui tout un autre langage qu'il n'avoit fait , & lui dit là-dellus tout ce que lès Eipagnols & lesplus grands ennemis de l'Etat eufient pu dire. \ Ce que fçût faire le Duc , ce fut d'écrire à la Cour , &d'y envoyer une très-ample & très-exade Relation , comme les chofes s'é~ toient paffées. Jî n'oublia pas d'y remarquer que nôtre Prélat avoit bien fait paroître fou, zélé au fervice du Roi , & qu'il avoit parléau* Pape avec beaucoup plus de hardiefie & de fermeté , que ni l'un nll'atatre (tes Atnhaflàdeurs eût ofé faire. " \ : * : « Le Cardinal Duc récrivit à Moniteur dè Créqui'& lui manda que malgré le clenïiër changemenrja France ne pou voit avec honùeür reconnoitre d'autre Comproitefleur de jes affaires , que le Cardinal Antoine , quiVétoic déclaré tel du cõnfentement de Sa Sainteté/ Par le même Courier il envoya de la part àa Roi à ce Cardinal Neveu -, une Croix de Diaxnans, & une Boëte a ulli de diama ns , où étoit te portrait de Sa MajeikS avec ce billet & ccn «confolatfon .galante* . : , l ;: . : t * r • • • ■ • »•• . r » • • . - • m~ l Mo N*Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.84% accurate

58 L'Hisroin Monseigneur, ■ Le Roi ayant f^û que ceux qui ont toujours envié fon contentement , & qui n'aiment pas en effet vôtre Mai/on , n'oublent rieimde ce qu'ils peuvent pour vous donner des traverses vous faire porter la Croix àfon occafion yil m'a commandé vous en envoyer une de fa part y pour faire voir à tout le monde qu'Hnepeutfouffrir qu'àfonfujetvous en portiez d'autre que celle qui viendra de lui ; dont la pefanteur ne vous fer a pas incommode. Et d'autant que ce n'eft pas feule* ment en ce rencontre , mais en tout autre qui fout f oit arriver, que Sa M. prétend vous décharger des peines & des déplairirs qu'on voit droit vous procurer y elle a voulu a uffî que vous rebiffiez fon portrait de fa main% croyant que votre Eminence, fortifiée de fa feuleombre, le fera af feKpour réfifler à tous les ennemis de vôtre Maifon y contre lef quels elle employer a toujours très* volontiers fapuijfance en toutes les oc c a fions qui t'en pourront présenter , à fon avantage. mJe m'aquitte de ce commandement avec une fatisfaâion d'autant plusfenfible que je fuis , & ferai fans fin, &c. Le Gardinal Antoine fê fentit très-obligé & delà manière & de la chofe. . Et il chargea bien expreffément le Seigneur M&zarin , qui s'en venoit Vicelégat à Avignon^ & Nonce extraordinaire en France , de remercier le Roi de fon magnifique Préfent , & de lui promettre de part toute la reconnoiffance imaginable. , Avant que de partir il maria deux de fes, feeurs* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 89 fœurs , l'une au Comte Girolamo Martinozzi: & Vautre au Seigneur Lorenzo Mancini ; tous deux bien qualifiez. E*l'on peut dire que ce n'est pas un des moindres avantages qu'il ait procurez à cette Couronne 5 lui aquérant ainfi autant de Créatures , tout à fait zélées pour / fa gloire , & entièrement dévouées à fon fervice. Les nôces fe firent avec une folemnité extraordinaire , & furent honorées de la préférence de tout ce qu'il y avoit à Rome de perfonnes «Je condition. On loue communément le Seigneur Paolo .Mancini pere du Seigneur Lorenzo d'avoir inflitué & d'avoir établi dans fon Hôtet l'Académie des Hu morilles de Rome, qui eftficonnuë & fi célèbre. Elle choifit & elle adopte volontiers de toutes les Nations les plus nobles & les aux obféques très -honorables qu'elle fit à ce grand homme Monfieur Peyresz. Mais ce qui la rend principalement recommandable , c'est qu'elle a fervi de plan & de modelle à la nôtre , comme l'a élégamment déduit Monfieur Peliffon dans fon Hiftoire de l'Académie Françoisè. Pour ce qui eft du Comte Martinozzi , il doit être encore tout autrement coafidéré parmi nous , pour être venu féliciter le feu Roi Louïs XIII. fur la naiffiance de Monfeigneur te Dauphin qui régne aujourd'hui fi glorieufement fous le nom de Louïs XIV. Il s'en aquirta tout à fait au gré de la Cour s comme il fe peut voir par la lettre du Cardinal Duc au Cardinal Antoine. e laiiffe à Monfieur le Comte Marmozzi ,

The text on this page is estimated to be only 21.11% accurate

90 'V Histoire fui s'en retournée* Italie , à faire connaître particulièrement à Vôte Eminence la fatifsaBion que le li oi & la Kéne ont recûë de fin envoi , & le gré qu'ils vous en fnvent% qu'il [aura bien mieux y je m'affure , repréj enter à Vôte Eminence de vive voix , que je ne lepourrois pas faire par une lettre. Seulement vous dirai je, que vous ne pouviez envoyer perfonne vers Leurs Majeftez , -qui fût plus agréable que la fienne , pour les honni s qualitez qui s'y rencontrent. Je l'ai prié de témoigner à Vôte Eminence le véritable reffintifnent que j'ai du beau Préfent qu'il m'a fait de fa part , dontje nefauerois affala remercier. \$e iafulppHe de croire que cette faveur , ni toutes les autres dont je lui fui s redevable , ne faur oient rien ajouter au zélé que j'ai toujours eu pour fon firvice , ni à la pajjion , avec laquelle je ThonCre &fuisK &c. Quel fentimérit de fatiffaction & de joyen'auroit point eu le Comte, s'il eu pû prévoir ce qui eft arrivé depuis , & qu'il dût être quelque jour allié doublement à la Maifon Royale. Il y <\ bien lieu ici aux réflexions.' Onton> be d'accord que les Papes ont coûtume d'en^voyer par un Nonce exprès des langes bénis à la naiflance des enfans de tous les Monarques Chrétiens & Orthodoxes. On prétend toutefois que cet ufage n'eft pas fort ancien , ou du moins , qu'il a été long-temps difcoritinué. Quoi qu'il en foit , la Cour de Rome k contentant ordinairement de cette Nonciature, il s'enfuit que renvoi particulier du Comte Martinôzzi , pour un compliment (ur la naiflance de Monfeigneur le Dauphin, étoitune démarche & une faveur toute nngulière, On Digitized by do

The text on this page is estimated to be only 19.44% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 9-1 On pourroit dire que ce jeune Prince étant né pour nés a&ions & pour des exploits merveilleux, méritoit bien fans doute des déférences & des honneurs extraordinaires, Mais à parler franchement , ce feroit nous flater. On fçait bien que ce ne fut jamais là le motif de cet envoi & de ce compliment. Il vaut donc mieux s'en tenir à l'opinion la plus commune & la plus vraie &emblable, qui est que le Seigneur Mazarin ne fit en cela qu'achever & que perfectionner (on premier ouvrage. Il crût qu'on ne pouvoit pas dénier au Roi Très-Chrétien , Fils aîné de l'Eglise , quelque distinction & quelque prérogative. , - . / . / Peu d'années avant l'accession de Monseigneur le Dauphin , le Maréchal Duc de Créqui* ayant été envoyé Ambassadeur d'Obéissance à Rome l'Orateur fut obligé selon la coutume de communiquer la harangue qu'il devoit, prononcer. Le Roi y prenoit à l'ordinaire la qualité de Fils- aîné de l'Eglise^ Sur quoi les Ministres de l'Empereur se récrièrent & se remuèrent fort. Ils en comprennent aisément la conséquence ne doutant point que cette qualité n'emportât nécessairement avec soi le pas.' Us firent ainsî tout ce qu'ils purent pour la couler à fond & l'éteindre. Mais notre Ambassadeur , & principalement notre Prélat qui résidoit pour lors à Rome, s'y opposa toujours avec succès. Aussi ce dernier y a voit, Un intérêt particulier , qui étoit de justifier hautement son choix , & de faire voir qu'ils s'étoient dévoués avec confiance au service du premier & du plus Auguste Monarque de la Chrétienté, En un mot , il fut arrêté que ce qui étoit écrit demeureroit , & feroit prononcé

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.55% accurate

9* L» H r s t o r * e ' noncé comme il étoit. Cette nouvelle fatist
extrêmement la Cour de France. Moniteur de Cha vigny Secrétaire d'Etat ,
récrivit qu'il a voit été d'autant plus important de maintenir pour le Roi ce
glorieux titre de Fils- Aîné de l'Eglise, que les Prédécesseurs en avoient été
honorez & fûmes devant « l' » y e & des Empereurs en Allemagne. C'étoit un
jugement d'autant plus considérable , qu'il étoit contradictoire , « que les
parties a voient contesté. Et il confirmoit de plus en plus le sentiment
presque universonnel de nos plus fidèles Ecrivains. Les uns publient
qu'autrefois les nouveaux Papes envoient au Roi de France , comme au
premier avis de leur élection, avec leur profession de foi, Gage de leur
main ; Et les autres ne font point de difficulté d'attribuer que même
les maximes de Rome & les décrets Canoniques, le Roi TrèsChrétien, Fils-
aîné de l'Eglise a pourprécipue & par droit d'Aînesse , la Régale & l'
Garde des Eglises de fondation Royale , dont il jouit seul à vrai titre, les
autres Princes n'en pouvant jouir que par usurpation, ou au plus, que par
coutume. , Il y avoit ainsi plus de raisons ou de motifs, qu'il ne falloit , pour
une Ambassade & un compliment singulier. Toute la difficulté étoit de
trouver un tempérament , qui contentât en apparence les Impériaux , & les
autres ennemis ou S'auxd ^ '* 8fendeur de notre Monarchie, notre Prélat qui
ne demeurait jamais couru dans ces rencontres , proposa & fit agréer qu'on
envoyât pour beau-frère le Comte Martinozzi, le fils du Cardinal
AnDigitized by G(

The text on this page is estimated to be only 17.94% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 93 Antoine ; tjuor que ce fût en effet
'par les ordres., ou an moins du confentemem précis de 'Sa Sainteté.
Etce<jui«ft encore à remarquer à fe louanges c'eft qu'il fit pareillement
donner au Seigneur Bufialini, fon proche parent , la commiffion de porter
au Pape^ de 4a part du Roi , la nouvelle d'une fi heureufe naiffance, comme
s'il neje tôt. pas confàcré lui feul à la gloire de l'Etat : mais généralement fes
alliez & fes parens. Il ne s'épargnoit pas d'ailleurs, à faire valoir à Rome
cetenvoi & ce foin, à y lier plus étroitement que jatnais le Diadème dutFils
aîné avec la Thiare du JPere commun , & fur tout à y «ifpirer le choix
d^Unç perfoîñede qualité pour apporterles langes bénis. Et il fit enfin
tomber ce choix fur le Seigneur Sforce, qui lui avoir fuccédé en la
Vicelégation d'Avignon , & qui avoir tou tes les quai kez ûu'ôn pouvoit
fouhaïter. Après cela on ne aok pas trouver étrange , que la France ait
follicité & pourluivi li promotion au Cardinalat avec tantd'empreffement&
d'ardegr.;1 : s K<i/\ [.:■ Nous avons déjà yû quelques effets de la jaloufie 9
ou de l'émulation qui étoit entre le Seigneur Pancirole & lui. L'un avoit la
faveur du Cardinal François Barberin , l'autre celle du Cardinal Antoine.
Mais comme François étok l'aîné & avoit plus de part au maniement des
affaires , le Seigneur Mazarin eut fujet de craindre d'être prévenu par fon
Rival. J3ans <:es rencontres , ou ménage juf3 Vaux moindres momens; n'y
ayant que trop 'accidens capables de ruiner toutes les efpéwnces & tout le
travail d'un prétendant. Il but

The text on this page is estimated to be only 22.37% accurate

bam donc; : à le devancer ; & il y réuflit > ayant été fait- Cardinal
prè* de deux ans avant lui- * , . ' - Pdor -y parvenir, Hi ne trouva pasde
moyen phtfprompt ni plus feür que l'appui & la protection de France , qu'il;
prit à tâche de mériter.: Le Royaume <àoit alors gouverné par
les!fages«onreilsde!ce grand homme 'Ve-Cat* •dinal de Richelieu- Il n'y a
point éu -y ^fent* être , de Miniftre qwait;mie«x connu & ttiieu* pratiqué la
première fc la plus confiante des maximes politiques , de bien récompenser
& de bien punir. Dans fon fentiment comme les jMrticuliers ne fcauroient
avoir trop d'amis , un Etat , non plus , ne pouvoit avoir trop d'alliez , & ne
devoit rien épargner pour le les maintenir. H :•• » ' ■'• •»•• -;| • • • Nôtre
Prélat , afibréaïnfi de la reconnoiffance, ne douta plus de fa promotion & de
fa fortune , puifque te fervice & le zélé dépendait uniquement de lui. Aulli
prétend-on qu'après le Duc de ivlantouë & l'Eleaeur Archevêque de Trêves
, le Cardinal Mazaritva pû fervir d'exemple , avec'qud bourage & avec
quelle confiance nous foûtenbnsia caufe & les intérêts de nos Alliez , & de
ceux qui s'attachent à nôtre parti : Et cette vérité rte fe fauToit guères mieux
confirmer que par ce qui s'eft pafit à l'égard du Seigneur Scotti » envoyé en
France au lieu du Nonce Bologneti , pdurjuftifiery ou plutôt, pour colorer
l'aflaffinat commis en la perfonne de l'Ecuyep d6 nôtre Anv bafladeur à
Rome. ' ■ • Le dernier jour d'Août 1639. le fleur de la Barde, l'un des
Commis de Monûeur de Cha/ vigny, / Digitized by Goo<jt£

The text on this page is estimated to be only 19.86% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 9^e vigny » Secrétaire d'Etat y fut
trouver le Seigneur. Sjcqtti , étant à Dijon , & lui communiqua de vive voix
, & par écrit l'ordre qu'il avoit de la C&b; 6^e étoit de lui faire entendre qu'on
avoit rapporté au Roi l'affaire de la Trinité du Mont tout autrement qu'il
n'avoit fait.. QtTob n'a voit pas- informé nôtre Amrbafiadeur du choix & de
la« nomination' de fa peribne à la .Nonciature ordinaire, non plus que du
rappel du Nonce Bologneti Que d'ailleurs ce choix & cette nomination fe
failbit bien à contre-temps puisque le Roi s'étoit a flèz déclaré, & même
engagé, de ne recevoir point de Nonces ordinaires , qu'il n'eût été fatisfait
fur la promotion de Monfieur xMazarin à la dignité de Cardinal. 1 • I II au
Pape la loi ou la *iéceffité de fe fervir d'un Miniftre , plutôt que d'un autre.
Mais que ni lui ni tout autre ne pouvoit pas s'attendre , ayant cette
promotion ou accomplie ou aflurée , d'être reconnu ni traité comme Nonce
ordinaire. . . . r: < . ' * Incontinent après , on fçût par une dépêche' du
Maréchal d'Eftées , du 2. Novembre, que le Pape n'avoit pas voulu célébrer
la Mefle pour le feu Cardinal de la Valette , félon qu'il le pratique à la mort
des autres Cardinaux , ni même permettre que ceux de la Congrégation du
S. Office tinflent Chapelle pour lui à la Mi- 1 nerve , comme on a: coutume
de faire pour tous ceux qui en font. Cette continuation de mauvais
traitement acheva d'aigrir le CardinalDuc Le Çardial de la Valette étoit
fans con«redit l'un de les plus confidens & de fes plus intiDigitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 25.88% accurate

gâ _ L' H I S T O I R Ê intimes amis. Il lui avoit même quelque obligation. Ce fut lui , à ce qu'on dent , qui t'en* couragea , & qui le fit réfoudre de ne point quitter la partie , à la journée des Duppes. Et cette - dernière injure étoit doutant plus mal reçûë, qu'elle renouvelloit le fouvenir d'une autre , faite déjà au même Cardinal de la Valette. Le Pape Ta voit menacé par un Bref ex» près de le dégrader du Cardinalat , à moins qu'il n'abandonnât la conduite des armées, & ne s-abftint d'un tnétier fi contraire à fa prôfeffion. Ce qui auroit pû. avoir effet , fans les grands reflèntimens qu'en témoigna auffi-tôt la Cour de France. r Ce premier Minière , donc , fuivant fa maxime ordinaire , qu'une première injure diPfmulée en attirait infailliblement une féconde, ne voulut pas lai/Ter cet outrage impuni. Il fit expédier le 8. Décembre un ordre précis & raifonné, qui interdifoit au Nonce tout accès & toute Audience du Roi. Et le lendemain 9. Monfieur de Chavigny , celui des Secrétaires d'Etat qui l'avqit figné , eut charge de le lui faire tenir eu mains propres- L'entrevûeTe fit aux Cordeliers de Paris, fur le prétexte que prit Monfieur de Chavigny , que le Nonce refufoit chez lui la main aux Secrétaires d'Etat, prétendant ne la devoir donner qu'aux Princes du Sang. Dans la Conférence , Monfieur de Chavigny Payant prié civilement d'agréer un ordre par écrit, qu'il lui préfentade la part du Roi , il le repouflk , & repartit a fiez brufquement qu'il ne prendroit plus d'écrit de la part du Roi , ni de fes Miniftres , & qu'il s'étoit bien repenté d'en avoir pris un à Dijon , qui lui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.83% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. E ' / lui empêchoit les fondions de Nonce ordinaire. Sur ce refus , deux jours après , Mon (leur de Berlize , Iritroduâeur des .Ambafladeurs, eut commiffion de le lui porter à l'Hôtel de Clugny , où il logeoit , & de fe faire accompagner d'un H uidier du Confeil , afin que le procédé fût plus régulier & plus juridique. Enfin , cette démarche n'ayant pas mieux réUfli que la précédente , l'on en vint au dernier expédient : qui fut de défendre générale ment aux Evêques & aux autres Prélats , par un Mandement du 16. du même mois , d'avoir aucune communication avec le Nonce, tant qu'il feroit exclus de l'Audience de Sa Ma* jefté- Toutes ces pièces , qui (e fui virent de près étoient comme autant de batteries & de recharges , les unes fur Us, autres , qui laiU foient toujours quelque marque & quelque ffo • triflere. Le Nonce de (on côté ne s'épargna pas à juftifier fa propre conduite , aufli bien que celle du Pape & du Cardinal Barbecin. Dans cette vûë > il publia fa Relation de la Conférence du 9. Décembre, & la lettre qu'il avoit écrite depuis au Roi. Mais, à dire vrai, l'une & l'autre fortifièrent p\$ôt , qu'elles n'affoiblirent le reproche que lui feifoit Monfieur de Chavigny. Il l'accufoit de n'avoir pas été toujours maître de fa langue; lui étant échappé .dans la chaleur de la difpute de fe vanter d'avoir affez de cœur , pour fe. défendre contre le Roi même , , avec le fecours du Clergé , qui ne manqueroit jamais au Saint Siège. Dans la lettre il fe plaignoit fort , & néanmoins avec difcrèuon , de la défenfe qtf avoient Tùme I. E «U Jîgitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.43% accurate

\$8 L'Histoire *u tes Prélats François , d'avoir aucune communication avec kii. Et daps là Relation S foûtenoit qu'on n'avoit coûtutne de célébrer de Mefle ni Service folenlnel à Rome, que pour les Cardinaux préfens feuls , & non point pour les abfens ; Et qu'amfi le grief & l'outrage qu'on fe figurok deçà les Monts au 1U|et du Cardinal de la Valette , étoit une pure chimère. D'où il ne doutoit point de conclurre que tout \e différend des deux£ours, de Home & de France , ne rouloic que fur deux Chefs , & n'aboutiffoit qu'à un Chapeau de Cardinal pour Monfieur Mazarin , & aux Bulles de Cifteaux & de Prémontré pour le Cardinal de Richelieu. ' Il y en a qui raffinent fur ce qu'il ajoûtoit tjue ce dernier- ci lui avoit protefté , que (Ion ne faiioh au ptûcôt Monfieur Mazarin Cardinal, le Pape ne feroit plus reconnu en Fran* ce, que .comme Chef del'Eglifë* & que pour le fpirituel. Ils fe perfaadem que la penféedu Cardinal^Ducétoit de protefter que dans le reffentiment de cette injure , la France ne vou-droit plus reconnoître le Pape, que comme Prince purement Ecclefiaftique , & n'ayant au-tre Jurifdiaiorv que la fpirituelle. Mais l'opinion la plus commune & la plus probable, eft -que la proteftation & les menaces ne regardoient que les profits & le temporel des Bene-fices Confiftoriaux & autres. Ce qui fe confirme par les deux points agitez Ibiemnelle«ment dans une Aflemblée de Prélats tenue ce même mois de Décembre , chez le Cardinal -de la Rochefoucaut , à l'Hôtel Abbatial de Sainte Geneviève. Le premier fur ja forçar^ * * ge Digitized by Googl :

The text on this page is estimated to be only 29.35% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 99 ge des Anna tes , qui rendoient la Régale plus onéreuse, & dont la taxe augmentent de temps en temps, foit par la plus value des monnoyes, ou par les nouveaux droits établis depuis le Concordat- Et l'autre fut le nouveau Décret de Rome, qui rejettoit les Informations de vie & de mœurs , faites par les Evêques Diocésains de ceux qui étoient nommez aux Evêchez & aux Abbaïes , & n'admettoit que les informations faites par les Nonces; ce qui étoit violer , non seulement l'ordre observé jusques-là dans le Royaume , mais encore les libertés & les privilèges de l'Eglise Gallicane. Au reste , c'étoit bien de la satisfaction & de la gloire à notre Prélat , que la première Monarchie Chrétienne s'intéressât si fort , & se déclarât si hautement pour sa promotion. Et il y correspondoit de sa part autant qu'il pouvoit, travaillant sans cesse , & avec un zèle infatigable pour le bien & les intérêts de la Couronne. De sorte que le motif du Voyage qu'il fit deçà les Monts , au commencement de l'année 1640. ne fut pas tant la crainte d'être regardé de mauvais oeil à Rome durant ces querelles & ces divisions , dont il étoit en partie cause , que la nécessité de délibérer avec le Cardinal-Duc, seul à feu! , sur les affaires de Savoye qui étoient auflî fort brouillées. Madame Royale se disoit à bon droit TuJ trice naturelle & légitime du jeune Duc , son fils, & en cette qualité Régente de l'Etat. Le Prince Maurice, Cardinal, & le Prince Thomas , les beaux-frères , prétendoient de leur côté la Régence , en vertu de la Loi Salique ; qu'ils vouloient avoir eu lieu de tout temps

E 2 ca Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.62% accurate

l'histoire en Savoie. Les suites d'un différend de cette
conférence ce étoient d'autant plus à craindre, qu'il fût devoit décider par les
armes & par les forces des deux plus redoutables Souverains de l'Europe,
les Rois de France & d'Espagne , qui y prenoient chacun séparément intérêt.
Et il n'en faisoit pas davantage pour y engager nécessairement le Seigneur
Mazarin. Mais il avoit encore une raison particulière. La Maison de Savoie
qui lui avoit été toujours amie , & l'avoit été à un point que le feu Duc
Vicomte d'Aumale , ne pouvoit l'offrir qu'il n'eût pas reçu le Chapeau si tôt
qu'il l'avoit mérité , lui offrit tout le secours de sa part pour sa promotion , &
pendant une retraite & un établissement dans ses Etats. Il se sentit
parfaitement obligé de ses offres , & lui en témoigna toute la reconnaissance
imaginable , sans néanmoins les vouloir accepter: se contentant de la faveur
& de la protection de la France , qu'il croyoit sans comparaison la plus
valable. : Il agréa donc volontiers la commission d'aller pacifier ces troubles
de Savoie , avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour le Roi en
Italie. Il n'y fut pas plutôt , qu'il y apporta le calme. Il commença par
détacher le Prince Thomas , & l'attirer au bon parti. Auprès étoit-il le plus
formidable, pour sa profession & son expérience au fait de la guerre. Vint
la succession masculine aux descendants du Jeune Duc, son-neveu; & à défaut,
au Prince Cardinal, son frère aîné, & à ses descendants ; i. puis
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.27% accurate

du Cardinal Mazàrin. Liv. I. rot -puis à lui & à Tes déçendants :
.pourvû toutes fois que le Prince qui feroit appellé à la.fucr ceifion , fut dans
le parti & dans les intérêts de Sa Majefté , & que d'ailleurs la prérogam ye
du degré & le privilège de la naiffancefufc fent étroitement gardez. On lui
fit encore et pérer le mariage de Mademoifellede Longue* ville avec l'un de
fes fils , & l'augmentation de Ton ancienne Penfion , avec une nouvelle
pour la Princefle de Carignan , là: femme, & pour les Princes fes enfans.
Sur quoi il lui fe* roic payé cent mille livres comptant dans la 15*. Janvier.
On convient que le traité feroit tenu lecret quelque trois mois , pour lui don*
ner temps de moyenner le retour de la PrinceCfe & des Princes qui écoient
à Madrid, comme en ôtage. Aulii- tôt que cet accord futcn état; de s'era*
cutter, l'Entremetteur, fut rappelé, & revînt à la Cour de France. On ne crut
pas que ce qui reftoit méritât fa préfence , & exigeât de lui ui* plus long
iejour en ces quartier*] à; Le nouveau Traité avec le Prince Cardinal , on le
Prince Maurice, fe conclut & fut ligné pm de temps après. Il fe ût promettre
pareillement, qu'il épouferoit la Princefle deSavoy*, la nièce , avec tous les
avantages qu'on lui avoit fait efpérer: Que fon ancienne Penfioi* de cent
mille livres lui feroit augmentée jufqu'à cinquante mille écus : E* qu'il
toucherait comptant cent mille livres , lors qu*H> viendrait à fe déclarer
ouvertement pour la France. Il étoh bien raifonnable que «lui qui procuroit
la Paix aux autres, en goûtât auflî £ 3 même

ici L' Histoire même des fruits. Il ne pouvoit être Cardinal que par la Paix, & par l'accommodement des différends que nous avions avec la Cour de Rome. Tout se pacifia. Les Barberins virent comme auparavant le Maréchal d'Estrées , notre Ambassadeur. Et celui-ci eut une très-longue & très-favorable Audience du Pape. A quoi l'on ne doute point que notre Prélat n'ait pareillement eu très - grande part , & qu'il n'y ait travaillé, à son ordinaire, de très-bonne force. Les Génies, comme le sien, ne laissent pas d'agir en plusieurs lieux tout à la fois, quoi qu'ils ne puissent pas y être à même temps en personne. A peine le Cardinal-Duc eut-il reçu la nouvelle de l'accommodement , qu'il écrit une très-grande lettre au Cardinal Barberin , pour hâter la promotion des Cardinaux. Il lui présente tantôt les engagements & les confédérations particulières , qui y doivent porter le Pape tantôt l'intérêt commun & indubitable de la Maison Barberine , & tantôt les singuliers avantages de l'Eglise & du S. Siège. En un mot , il ne se la (se) point de retoucher & de rebattre ce même point avec toute l'instance & toute la vigueur qu'il a voit employée si souvent à la défense de la Religion & de l'Etat. Cette promotion si désirée réussit enfin le 16. Décembre 1641. Elle se fit en faveur, tant des Couronnes , que des plus recommandables Sujets , qu'il y eut alors , comme le vérifie assez la Relation ou la lettre écrite de Rome le jour même ou le lendemain. ■ . Sa Sainteté voyant tant de Chapeaux de Cardinal » d'aux Uigitized

jmj Cardinal Mazarin. Liv. I. 103 dinaux vacans , s'ejî enfin
 réfoluè défaire une promotion de 13 Cardinaux qu' il nomma en plein
 Conjiftoire !e\6 de ce mois de Décembre , qui efi la femaine des Quatre-
 Temps , n*ayanffait aucune promotion de Cardinaux en faveur des Princes
 Chrétiens , depuis l'année \ ôzg.'auffi en Quatre-Temps. S'enfuivent les
 noms de ceux qui ont été promus à cette éminente dignité de Princes de
 PEglife. I. Le Cardinal Mazarin , nommé' par le Roi Très Chrétien. II Le
 Prince Rinaldç deModenc, qui fe fait appeller Cardinal d'Efle , nommé par
 le Roi de Hongrie. III. L'Abbé Perret ti , de la Maifon de Mont alto ; petit
 neveu du Pape Sixte V. nommé par le Roi d*Efpagne. IV. Le Seigneur
 Bragadino Evêque de Vincence , de la famille de celui qui fôûtint fi
 courageufement contre les Turcs lefameuxfiège de Famagoujle , nommé par
 la République de Venife. V Le Seigneur Raggi, Génois , Auditeur de la
 Chambre Apojlologique. VI Le Seigneur Cefi, Trefprier de la même
 Chambre, de la famille des Ducs Ce fi , Romain. VII. Le Seigneur Gabrieliy
 Clerc de ladite Chambre > auffi Romain. VII L Le Seigneur Verofpi,
 Auditeur de Ilote, auffi Romain. IX. Le Seigneur Machia** velli ,
 Archevêque de Ferrare , parent du Papey & qui étoit Secrétaire de la
 Légation de Cologne avec le Cardinal Ginetti. X. Le Seigneur Filomarini,
 Maître de Chambre du Cardinal Barberin , n'aguères fait Archevêque de
 Nafles , par la mort du Cardinal Boncompagno. XI. L'Abbé Orjino , de t1
 ancienne Maifon dés Urfiffsi & frère du Duc âeBracciano. XII. Le
 Révérend Pere Firenzola % Religieux de l'Ordre de faint Dominique , &
 Maître du E 4 Sacré

The text on this page is estimated to be only 20.20% accurate

i*4 L* Histoire Sacré Palais* Le treizième ri* eft point encore déclaré : Sa Sainteté fe Pétant retenu nel petto, pour le nommer en temps & lieu. On tient qu'il eft réfervé à la nomination du Roi de Pologne. m. Il faut que la perfbnne qui écrivoit fût bien intentionnée pour ^France* puifqu'elle donne le premier lieu au Cardinal Mazarin, nomr mé par Sa Majefté Très- Chrétienne. Il eft néanmoins hors de doute qu'il étoit des derniers , n'ayant eu rang que parmi les Cardinaux Diacres. Le. Sacré Collège étant comme l'abrégé de toute la Hiérarchie Eccleilaftique, fe divife régulièrement en trois Gaffes, Evoques , Prêtres & Diacres. Le Cardinal Evêque , c'eft à dire, celui qui a l'un des fix. Evêchefs pour titre , précède généralement les Cardinaux Prêtres, & les Cardinaux Diacres, quand bien les derniers feraient. plus anciens Cardinaux que lui. Par la même raifon , le Cardinal Diacre ne doit ni ne peut être mis ou non> nié dans quelques rencontres que ce foit , avant k Cardinal Prêtre. Sur quoi il s'eft mû encore une autre difficulté. Comme l'on ne peut être Cardinal Evâ* que à moins que l'on rie foit a&uellement Evêque; ni Cardinal Prêtre, à moins que l'on ne foit a&ueilement Prêtre. On a aufii prétendu qu'on ne pou voit non plus être Cardinal Diacre* (ans avoir POrdre & le cara&ère de Diacre. Mais c'étoit une prétention très mal fondée. Il eft indubitable que le Cardinal Mazarin, le Cardinal de Savoy e , le Cardinal Infant, & quantité d'autres n'ont jamais été ordçnnezDiaçre* Eccependawon ne faurok fans Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.88% accurate

du Cardinal Mazarih. Liv. L fans extravagance , douter que les uns & les autres n'ayent été vrais Cardinaux. La première fois que s'agita la question ce fut au Conclave , après la mort de Grégoire XIII. Tout y étant disposé pour l'élection qu'il falloit faire : le Cardinal d'Autriche , fils de Ferdinand Duc d'Infyruk , & petit-fils de l'Empereur Ferdinand , se présenta pour entrer. Cela surprit & fâcha la plupart des Cardinaux , qui eussent bien voulu l'exclure de l'entrée , & s'exempter d'une nouvelle lecture des Bulles , & d'autres longueurs & embarras, indispensables dans ces rencontres. C'est pour quoi ils s'avifèrent de lui demander à voir les titres de Diacre. Cette demande le surprit à son tour. Il en témoigna du repentement. IV procéda de nullité de l'élection qui se-feroit à l'en exclusion & à l'en préjudice. L'affaire commençant ainsi à s'aigrir & à s'échauffer, il y fallut chercher le remède. L'expédient fut , de convenir que le Cardinal d'Autriche n'étoit point obligé de montrer- les Lettres , & qu'il iussiffoit qu'il fût reconnu & qu'il passât communément pour Diacre. Mais, à dire le vrai, cet expédient n'étoit pas moins foible qu'inutile. Il étoit bien inutile puisque le Cardinal s'étoit déjà précautionné, & muni d'un Bref, qui lui valoit dispense , & qui lui permettoit d'assister aux Conclaves, & d'y avoir voix active & passive » quoi qu'il ne fût point promu au Diaconat. Mais il n'avoit nullement besoin de ce Bref, le choix & la nomination seule du Pape lui étant plus que suffisante; d'autant que Sa Sainteté n'avoit qu'à le confirmer.

The text on this page is estimated to be only 28.92% accurate

XOÔ 1/ H I S T Ô 1 R E : déclaré, ou rendu capable & habile pour toutes les fondions du] Cardinalat. Autrement fi la prétention dont il s'agit avoit lieu , il s'enfuivroit qu'un Cardinal Diacre dût céder à tous les Prêtres , & qu'un Cardinal Prêtre dût céder à tous les Evêques. Cependant le Pape Eugène IV. dans l'une de fes Bulles, blâme fort un Archevêque de Cantorbie , Primat d'Angleterre f d'avoir par un attentat tout extraordinaire ofé contefter le pas à un Cardinal Prêtre. Il lui déclare que la dignité & le rang de Cardinal ne fe régloit pas feulement par l'Ordre & par le Careâere, mais principalement par l'autorité & par la jurifdi&ion. Et Ton pourroit a joûter que c'étoit une maxime non moins reçûe dans l'Orient que dans l'Occident. Le / célèbre Theodoret Evêque de Cyr, écrivant à un Archidiacre de Rome, fupplie Sa Sainteté, pour ne point changer fes propres ter-' ^ mes , de fe laiflér toucher de compaffion aux roifères & à la perfécution que foudroient les Eglifes d'Orient. Il lui repréfente avec beaucoup de refpeâ & de foûmiffion , qu'il étoit de fa charité & de fon devoir d'enflammer vivement le zélé du Très-Saint Pe-' * re à la défenfe des anciennes véritez & de la Foi Apoftolique. . . ~ Ce qui relève fi fort l'Eminence du Cardinalat , c'eft infailliblement le concours des prérogatives & des avantages finguliers, dont jouïffient les Cardinaux. Il n'y a qu'eux qui puiffent élire, & qui puiffent être élus, pour remplir le S. Siège. Durant la vacance , ils fuppléent au défaut, & cpm inum le pouvoir Ce les Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.71% accurate

tou Cardikal Mazarin. Liv. I. 107 tes fondions du Souverain Pontificat. Et en tout autre temps , ils travaillent avec le Vicaire de Jéhus-Christ V, à la conduite de tous les Fidèles , & au Gouvernement général de l'Eglise. Une Dignité de ce poids-là méritoit bien d'être briguée , & recherchée avec empressement* l'espace de quelques années. Il sembloit même qu'elle dût apporter d'autant plus de satisfaction & de joie , qu'elle avoit plus causé d'inquiétude & de peine. Le Cardinal Duc eut soin d'écrire des lettres de remerciement aux deux Cardinaux neveux. Et le Cardinal Barberin ne manqua pas d'en recevoir aussi des Ministres d'Espagne , sur la promotion de l'Abbé Perretti , de la Maison de Montalte, petit-neveu de Sixte V. Celui-ci étoit proprement aux Espagnols , ce que nous étoit le Seigneur Mazarin. De sorte qu'ils demandoient d'ordinaire pour lui toutes les grâces que nous prétendions pour l'autre. Et ils y faisoient à peu près les mêmes démarches & les mêmes tentatives. Ils effacèrent ainsi d'abord de l'obtenir, & de le faire passer pour Cardinal Italien & furnuméraire. Puis sur le refus, ils résolurent pareillement de le nommer comme Espagnol , & vrai sujet de Sa Majesté Catholique- Après tout, il doit être encore un grand exemple de leur peu de gratitude , & de l'extrême différence qu'il y a toujours eu du service d'Espagne à celui de France. Quoique dès l'année 1634. il se fût extraordinairement endetté , n'épargnant ni sa personne ni ses biens à soutenir le parti Espagnol , il ne lui resta pas en 1646. d'être Sxçltts des Congrégations , & traité fort in-

The text on this page is estimated to be only 21.91% accurate

xo8 L'HIS TOIRE dignement par le Confeil d'Elpagne ; tandis que nôtre Cardinal , comblé de gloire & de réputation régnoit, pour ainfi dire, dans les Confeils de Sa Majefté Très-Chrêtienne. Incontinent après la Promotion , le fleur Tomafo Valleman , l'un des Gentilshommes du Cardinal Antoine , fut fait Camerier d'honneur du Pape, & nommé pour aller porter le Bonnet du Cardinal Mazarin , à la Cour dé France, Il y arriva le 2f. Février 1642. Etlç lendemain matin la cérémonie fe fit dans la gande Eglife de Valence en Dauphiné. ardinal vêtu de rouge , & incliné (1 bas qu'il fembloit être à genoux, reçût le Bonnet des mains du Roi s qui témoigna par fa gayeté , v le plaifir fenfible que lui donnoit cette aflion. Et certes , il auroit pû avec râifon fe fervir des mêmes termes, dont le fert le Pape Jors qu'il met le Bonnet fur la tête d'un nouveau promû , & déclarer en toute vérité qu'il lé faifoit, ou du moins, qu'il l'achevoit de faire Cardinal. Il y en a qui remarquent qu'à une pareille cérémonie qui fe fit depuis , lors que le Cardinal Grimaldi , auparavant Nonce ên France f reçût le Bonnet , Sa Majefté le retint à dîner. Ce qui ne s'obfêrva pas à l'égard du Cardinal Mazarin. La raifon qu'on en rapporte, efl que celui-ci fut confidéré comme François & fujet du Roi ; & l'autre comme Italien & étranger. } , . Il ne refloit plus à nôtre Cardinal , que de s'en retourner à Rome , pour y recevoir le Chapeau & un titre , qui ne fe donnent fégulift ement yfm jptffe & s'çût été Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.85% accurate

i>u Cardinal Mazarin. Liv. I. io<> infailliblement le parti que tout autre , que lui , n'eût pas héfité de prendre. Il n'y a pas d'Italien , & encore moins de Romain, qui pour peu qu'il aie de capacité^qn'étant Cardinal, ne longe à devenir Pape, &fubftkuerlo plus promptement qu'il pourra la Tbiare au Chapeau. Il y a même des régies de cet att> comme des autres;. Ceux du Sacré Collège qui ont cette ambition, ou cette vûëj s'étudient principalement à fe maintenir toûjours aux bonnes eraces du Cardinal Patron, Chef de parti, afin d'être leurs dans les Conclaves de fon appui & de fa brigue: à ménager avec adrefie les Souverains & leurs intérêts , afin de ne les avoir point pour ennemis , ou contraires : & à gagner par tous moyens la bienveillance de leurs Confrères , afin de fe les rendre d'autant plus favorables. Et Cétoit-là allez le génie, les manières & les talents du -Cardinal Mazarin. Mais la bienféance, l'honneur , & Ion naturel renconnoiflânt , ne lui permirent pas de fuivre ces maximes ni de confidérer tes intérêts particuliers. Il n'a voit garde de Iaifler le Cardinal-Duc à qui il avoittant d'obligation dans l'embarras , & menacé qu'il étoit de morç, ou violente ou naturelle, dans le cours de cette année , qui devoit être fa ç imaténque , quoi que ce ne fôt que fa j-8. Il euft plutôt renoncé, non feulement à l'efpérance, qui ne laine pas d'avoir l'es appas & fcs charmes , mais à la Papauté même. II ? arrête donc ic\ . l[accompagne le Roi au fiége de Perpignan, où il y eut un Régiment S«vç2çJ^!Sé fon nora * ^ui^na,^,r« ' P 7

The text on this page is estimated to be only 22.48% accurate

*IÔ V HISÎOUE Durant ce Siège, le Cardinal-Duc reçût des nouvelles du Traité du 13.^e Mars, que les Mécontents de France venoient de conclure avec l'Efpagne. Sur que» furent arrêtez prisonniers le fleur de Cinq-Mars, Grand Ecuyer, & le Duc de Bouillon Prince de Sedan. Et par la lettre que le Roi en écrivit aux Gouverlieursdes Provinces & aux Ambafiàdeurs , Sa Majefté voulut bien qu'ils fSufTènt que par le Jraité le Duc de Boiillôn devoit donner aux «rangers entrée dans le Royaume par Sedan : ious la promefle que lui faifoit le Roi d'Efpade fournir à fon parti douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux, de lui donner une Penfion de foixante mille écus , de munir fa Place, & d'en payer fa garnifon. La colère du Souverain, dit V Ecriture, eft l'ayantcouriére de la mort. On favok d'ailleurs qu'une des maximes pontîques du premier IVliniftre étoit , qu'il n'y avoit point de plus grande clémence, que de punir à la rigueur le coupable, dautant que pour un qui leperdoic on en fauvoit mille. C'eft pourquoi les parens & les amis du Duc de Bouillon réfolurent de le retirer au plûtôt, & à quelque prix que ce tût, des mains de la Juftice. Et ce qui redoubla leur apprehenfion , ce furent les réponfes crès-feiches , que ce Miniftre fit aux lettres que lui a voient écrit la Ducheflè , & la Douairière de Bouillon, c'eft à dire, lafemme&lamere du prifonnier. Ils offrirent donc fa Place pour fc liberté. On accepta leurs offres. Et le Car- * din^e-Duc ne fe trouvant pas en étatdefigner la promefle qui étoit néceffaire, le Cardinal Mazarjn fut prié de te figner pour foh Ce Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.55% accurate

Du Cardinal Mazarin. Liv.X ni qu'il fît; Et il neigna jamais rien plus volontiers. ' • Monfeigneur le Cardinal de Richelieu notant pas en état de Jigner une promesse pour Vaffurance de la liberté de Monfieur le Duc de Bouille* ,fuivant le pouvoir que le Roi lui ei a donné , t»y ayant donné charge de le faire , & delà Jigner au nom de fon Eminence ,je promets* audit fteur Duc de Bouillon , que tout aufft-tôt que la Vtllle , Château & Citadelle de Sedan? feront entre les mains de Sa Majeflé , on donnera tous les ordres nécejfaires pour faire fortir ledit fteur Duc de Bouillon du Château de Pierrencife y pour aller à Rouffy, Turenney ou autres de fes maifons^ telles qu'il lui plaira. Fait à Lyon le if. Septembre 1641. L< Cardinal Mazarini. . . . » Il étoit bien jufté & bien naturel que nôtre Cardinal , qui avoit mis comme le ieau & la dernière main à cet ouvrage, eût l'honneur entier de l'exécution. Il fut à Sedan, & prévint par fa diligence, & par fon adrefte , les» approches & les menées des Efpagnols, qui ne fe fuflent pas fouciez beaucoup de hazarder la perfonne du Duc , pourvû qu'ils put fent profiter de fa dépouille. Il aflura ainfi au Roi une Place fi importante, & pût fe vanter d'avoir par là fermé aux Etrangers le pafTage en .France , comme il avoit ouvert aux Fran^ ;ois l'entrée en Italie par le Traité & l'Aquiition de Pignerol. Cependant , le Cardinal Duc , que cette dernière C on fpiration & fes maladies continuelles rendoient extraordinairement chagrin \$ défiante, prend oœbragedft crédit, deteifli^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.29% accurate

« L'Histoire . duité & du zélé du fieur de Tréville > qui étoit depuis
fix ou iept ans , à la tâche des Mousquetaires , & se réfouoit de lui faire
quitter la Cour. On le lui dépeint d'humeur à tout entreprendre , & à préférer
aveuglement la volonté & les Ordres du Roi, à toute autre con[^] fidération,
quelle qu'elle fût. Tréville d'autre côté, bien loin de nier ce crime,
vrayemenc nouveau & inouï j u [qu'alors v le publie lui-même , & s'en fait
honneur. Tellement qu'il ne se trouvera guéreade difgrace, comme la 11 en
ne , fi on la doit ainfi appeler. Le Roi ne lui témoigna jamais plus de
bonté» & ne lui fit jamais plus de careffes, qu'en l'éloignant. Sur quoi la
plûpart ne doutent point de louer ce Prince , d'avoir par une même aâion
fatisfait, & le plus (idelle Ministre , & le plus affedionné ferviteur, qu'il aie
eu. Il lui échapa même en donnant congé au dernier d'ajouter que ce ne
feroit pas pour long-temps. Il sembloit ainfi se confoier j?ar avance, de l'une
des plu» grandes pertes qu'il eût fîjû faire , & de la mort de son premier
Ministre , par le retour du Capitaine Lieutenant des Mousquetan ries ,
qu'il aimoit , & qu'il avoit fujet d'aimer avec diftinction & avec tendreflè.
Ainsi ne pût-il difflimuler le dépit & l'indignation , que lui donnoit cette
efpécede violence. Mon Cousin le Cardinal y dit- il à Monsieur de Chavigny
qui s'étoit chargé de la commiffion , a bonne grâce de vouloir que j'éloigne
d'auprès de moi des Officiers[^] qui me je r vent le mieux; tandis qu'il retient
auprès de lui des fermes qui n* me font guère* agréables. Monsieur de
Chavigny ayant répondu avec t[<]W refpett, que Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.85% accurate

•4 " ■ bu Cardinal Mazarin. Liv. I. 113 Sa Majesté n'a voit qu'à les nommer , & qu'elle feroit aufli-tôt fatisfaltè; Oeft vous-même, répartit le Roi , & en même tems il lui tourna le dos. On laiflè à juger lequel des deux fe pouvoit dire plus véritablement banni de la Cour. C'étoit-là une affaire nouvelle, & plus fâcheufç que la première- Il s'y agiflbit de la difgrace, non feulement du Secrétaire d'Etat 9 a j Ut de celui ci auprès du Roi. De forte que par ion éloigne me ne toute communication & tout commerce étoit doreinavant rompu. Il n'y avoit que le Cardinal Mazarin , qui le pût renouer & 'affermir. Il fe pour cela diverfes allées & venues: il en vint à bout malgré route ta réfi (h nce & toutes les oppolltions. Le Roi enfin: felai fla vaincra, ou appaifer, & ne fît plus de difficulté de voir ni detraiter Monfieu* de Chavigny, comme auparavant. Dans ce même temps, la Ville de Tortonne en Italie fut contrainte de fubir. le roug de la domination Françoisfe. La Capitulation en fuc lignée le 25*. Novembre 164*. dans les derniers jours de la vie du CardinaUDuc > qui la termina ain fi, & ion Mini ft ère , parmi tes Viâoires ou les .avantages du dedans & du dehors. Il mourut dans l'Hôtel où il étoit né * en cette Ville de Paris. La Cour s'y 'étoit rendue exprès. Il fut regretté généralement des bons François , & particulièrement du Cardinal Mazarin , mieux informé que pas un des fignalez fervices que cette Eminence rendoit, au Roi & à l'Etat*, CHADigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.60% accurate

114 L*H S T O I.R E CHAPITRE IV. // e(t fait premier Miniftre. Il efi compris dans la Déclaration de la Régence : il eft cboifi Parrain de Atonfeigneur le Dauphin. . IL y en a qui affectent de remarquerque le Siège & la prite de Tononne étoic l'ouvrage , & l'effet des foins de nôtre Cardinal. Mais cette remarque eft a (lez inutile. Il y avoir long- temps que nous n'entreprenions rien en Italie, dont il n'eût la confidence & la-direction entière. Et depuis fa promotion , il ne fe préfenta point aî>folument d'affaire importante, qui ne lui fut communiquée, & iur quoi il ne dit fes fentimens. Il s'éleva ainfi pardegrez à la première place, & aux fondions de premier Miniftre. De forte que le Cardinal de Richelieu étant mort le 4. Déc. 1642. dès le lendemain le Roi écrivit, tant à Meilleurs du Parlement , qu'aux Gouverneurs des Provinces & aux Âmbaftadeurs, qu'il avoit appelé dans fes Confeils fon Coufin le Cardinal Mazarin , dont il avoit éprouvé en tant de rencontres la fidélité & l'expérience. * Nos Amez & féaux, Dieu ayant voulu retiter à lui nôtre très- cher & très-aimê Coufin le Cardi. n al Duc deRicbelicu; lors qu'après une longue maladie nous avions plAtôt lieu d*efpérer fa guérifon; C et te lettre efi pour vous en donner avisy avec M très-fenftble regret d'une perte fi confidérable , Digitized by

< DU Cardinal Mazarin. Liv. I. îiif & pour vous dire quy ayant depuis tant données reçu des effets fi avantageux des confeils & ferv;ce s de nôtre dit Cou fin , nous fommes réjolut de conferver & entretenir tous les établiffemens que nous avons ordonnez durant fon Mintftère , & de fuivre tous les projets que nous avons arrêtez avec lui pour les affaires du dehors & du dedans de nôtre Royaume , en forte qu'il n'y aura aucun , changement^ & que continuant dans nos Confeils les mêmesperfonnes qui nous y feraient fi digne* ment, nous avons voulu y appel ler nôtre très-chep Coujtn le Cardinal Mazarin , de qui nous avons éprouvé la capacité & /'affeâion à nôtre fervice dans les divers emplois que nous lui avons don* nez , & qui nous a rendu des fervices fi fidèles & fi confidérables , que nous n'en fommes pas moins affurez, que s'il é toit né nôtre Suje*. A CES Causes , nous vous mandons & ordonnons que dans le rencontre des affaires qui fe pourront offrir , vous ayez à vous conformer entièrement à ce qui efi en cela de nos intentions, & empêcher que fur cet accident il n'arrive aucune altération aux cbofes qui regardent nôtre fervice & la tranquillité publique , mais qu'elles foi en t toutes maintenues au bon état auquel elles fe trou* Aient , félon que nous P attendons de vôtre fidélité &affeétion. Si n'y faites faute. Car tel efi nôtre Îlaifir. Donné à Paris /rf. Décembre 164Z. ,OUIS , Et plus bas De Lomenie. Je (ai bien que par cette lettre il n'eft pas marqué que le Cardinal Mazarin fut premier Miniftre , ni qu'il fut en aucune manière diftingué des autres.. Il y en a même qui veulent que çee qualité & cette diftinction ne foit pas tort ancienigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.38% accurate

^TOTIfiiyJT 116 L' Histoire ancienne , & quelle aie été prefque inconnuë avant ces derniers temps. Cependant , on ne iauroit nier que dans la plâpart des anciennes provifions des Chanceliers il n'y ait une claufe exprefle, qui déclare le nouveau pourvû frfpécial, c'eftà dire, le premier & le principal MinHtreou Confeilkr du Roi. Mais les Connétables , qui feprétendoienr fucceffeursdes Mairesdu Palais , ont toûjours envié cette prérogative au Chancelier , & lui ont perpétuellementdebartu la féance & la première place dans le Confeil. Et comme il» étoient fans contredit les plus forts, il ne fe pouvoit autrement que la robe ne fuccombât, ft ne fut contrainte de céderaua armes.C'eftpourquoi le Cardinal de Richelieu employa les premières heures de loifir qu'il eut après fa promotion, à un traité particulier, où il fie voir que les Connétables étoient très-mal fondez dans l eur prétention , de vouloir préfider au Confe* & qu'ils le dévoient au moins céder aux Cardinaux, Audi l'emporta- t-il , moitié de gré* moitié de force, fur le Connétable de Lefdiguières , qui n'eut autre liberté que de protefte* Sue cette démarche ne pourroit lui nuire ni à fes icceffeurs. Il y en eut ui* a&e iolemnel du 9* Mai 1624. la Cour étant à Compiégne, reçô par deux Secrétaires d'Etat, Meffieurs deLo«* menie & Potier d'Ocquerre, & (igné du Marquis delà Vieuville, Chevalier des Ordres du Roi & Surintendant de fe* Finances , î& du fleur du Hallier , auflî Chevalier des Ordres & Capitaine des Gardes de Sa Majefté , çomme témoins préfens à l'aâion. Et le même Cardinal non content de cette précaution^ de cet avantage, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.17% accurate

du Cardinal Maz*rin. Liv. I. 117 tage , Te fie expédier le 11 .
Novembre 1629. des Lettres Patentes, qui le déclaraient principal MU «ifre
d'Etat, & lui confervoient- dans les Conftils le même rang , & la même
préférence qu'il y avoit toujours eue. Il prit adroitement le temps eue le
Cardinal de Berulle, qui étoit très-bien 4an\$l'eiprit<iela Reine Mere , venoit
de mourir, & qti'iln'yavoit plus perlbne qui ofiit lui concerter cette
prérogative , qu'il affura , & qu'il étendit encore depuis. D'où il s'enfuit que
notre Cardinal éta nt ap. pellié à la place d'un autre, qui étoit premier
Miniftre , doit indubitablement avoir fuccédé à cette qualité & à ce pouvoir.
Que s'il n'en a pas voulu fouffrir les termes précis dans la lettre du
Décembre,, c'a été un effet de fa modération & de fa prudence. H a cru que
la fubftance ou la chofe fuflifoit & qu'une expreffion plus formelle n'auroit
fervi qu'à lui attirer de l'envie, fans rien -contribuer à fa fa- 11 fe fentoit
ainfi doublement obligé à (bti prédéceffeur, de lui avoir procuré un emploi
de cet éclat & de cette importance, gu'ilavoit d'ailleurs fi folidement établi.
Aufli publie-t-il de bonne foi dans fes lettres, qu'il étoit particulièrement
redevable de cet honneur à ce grand homme, qui avoit bien voulu feira de
très-avantageux rapports de lui au «oi. Et cet aveu fincère tourne prefque
également à la gloire du Prince , & à la fienne propre. Car là Sa Majefté ne
s'étoit réfoluë à un chofe fi important, que fur la parole de Ton premier
Miniftre, des confeils duquel elle fe trouvoit *i bien depuis plus de 18. ans.
Etpar4à-même il

The text on this page is estimated to be only 27.12% accurate

8 V Histoire il pouvoit se vanter d'avoir eue pour lui le témoignage & l'approbation du plus éclairé & du plus judicieux Politique de son temps. Mais ce qui relève encore plus sa gloire, c'est la parfaite reconnaissance qu'il a toujours confier^e vée d'un si digne bien-foit. On ne le fauroit mieux louer à mon avis, wqu'en affirmant, comme chacun fait, qu'il travailla le plus à défendre les parens de son prédécesseur & de son bienfaiteur, de la persécution dont ils étoient menacés, & à les maintenir dans leurs Dignitez & leurs Charges. ; Au reste, si le Cardinal-Duc de Richelieu a été heureux au choix & en la personne de son Successeur, le Cardinal Mazarin, on pourroit ajouter qu'il ne le fut guère moins à l'égard de son Rival, ou si l'on veut <Je/bn Antagoniste, le Comte- Duc d'Olivarez. On n'a pas douté de comparer ces deux premiers Ministres, de France & d'Espagne, dont le crédit a presque eu la même durée, à deux autres, de la première ou au moins de la féconde grandeur, qui attiraient sur eux la vue, l'estime & l'admiration de toute la Chrétienté. Celui-là s'éclipa le premier par une mort naturelle, dont nous venons de parler. Et l'autre ne jouit pas plus de cinq ou six semaines de cet avantage s'ayant été disgracié le 17. Janvier 1645. Le motif, ou le prétexte de sa disgrâce, fut le malheur qui accompagnoit toutes ses entreprises. C'étoit en effet l'accuser d'imprudence. Dans le sentiment du Cardinal de Richelieu, l'imprudent & le malheureux n'est qu'un. Il pratiquoit ainsi volontiers l'une de ses plus confiantes maximes, qui étoit, pour nous Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.49% accurate

t>u Carmnal Mazarin. Liv. L 119 nous fervir de fes propres termes ; Qu'en matière d'Etat 9 on ne fattroit jamais fe précautionner trop , ni chercher trop Je feuretex. : Qu'il falloir% s'il fe pouvoit , avoir toujours deux cordes à fôn arc ; Qtte pour bien réiïflir , il ne fallait pas prendre fes mefures tropjuftes , ftiait que pour faire beaucoup , ilfalloit s'efforcer 9 & s'apprêter à faire encore plus : Qu'en un mot , dans toutes les grandes affaires , fi on tseprènoit des mefures trop longues en apparence^ iltes fe trouvoietit toûjours trop courtes en effet. Cette conduite & cette prévoyance du Cardînai-Duc rendant inutiles tous les deffeins & 'tous les efforts du Comtes-Duc 5 il n'y a pas lieu de s'étonner gue celui-ci fe foit fi. fort déchaîné contre l'autre, & même contre toute la -Nation. Il eft d'ailleurs - indubitable que cette paflion & cette animofité lui étoit comme naturelle ,^ou du moins héréditaire. On remarSue du Comte d'Olivarez fon pere, Ambafideur pour le Roi Catholique à Home , que de tous les Miniftres d'Efpagne, il fut le plus emporté contre la France & contre i'abfolution du Roi Henri I V. à qui il eût volontiers empêché l'entrée de l'Eglife , & la Communion -des Fidelles. De forte qu'étant né dans cette Ambaflade, il fembloit qu'on lui eut infpiré dès Ton plus bas âge, l'averfion & la haine contre les François. Sur quoi il y en a quire.préfentent ce jeune Efpagnol , à peu près-corn*ne le jeune AfFricain, à qui fon pere Amilcac fait jurer & promettre folemnellementune guerre & une inimitié irréconciliables avec les Roumains. D'autres préfuppofant que d^ordinai•re la même terre produit & le poifon & le i 'v ; con

The text on this page is estimated to be only 20.39% accurate

II O L'HISTOIRE contrepoison , ne doutent point d'affluer que Rome devoie à la France le Cardinal Mazarin, puis qu'elle avoit donné le Comte-Duc d'Olivarez à l'Espagne. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit être bon François, & bon ami du Comte-Duc. Audi est-ce l'un des crimes que Louis le Juste reproche à Cinq-Mars, ton grand Ecuyer , par la lettre du 4. Août aux Gouverneurs. Sa Majesté s'y plaint de ce que cet ingrat avoit eu l'insolence & la témérité de. blâmer les actions du Cardinal Duc de Richelieu \ quoi que ses confrères & ses serviteurs aient été toujours accompagnés de bénédictions & de succès 5 & de louer les actions du Comte Duc d'Orléans, quoique sa conduite ait toujours été malheureuse. . Ces discours & ces déclarations fautiveuses du grand Ecuyer, favori du Roi, pouvoient avoir alarmé quelques-uns de nos Auteurs qui n'apprehendoient guères moins que nous-mêmes nos broiements domestiques. Du moins est-il certain qu'au voyage de Roufflé Hon les Hollandois firent dire à Sa Majesté par Moniteur d'Estade , que si l'administration (tes affaires passoit à Cinq-Mars , ils pourvoient à leur service, & écouteront les propositions & les offres qu'on leur feroit. t Ce n'est pas qu'il n'y ait lieu de croire que ce fût une adresse du Cardinal de Richelieu , à quoi pourrait bien avoir eu part le Cardinal Mazarin» Ils prétendirent par là donner au Roi , porté naturellement au bien & à la vertu, de justes soupçons & des vices de la caballe de son Favori. Et le Prince d'Orange , qui étoit Federic-Henri, Raccorda d'autant plus volontiers que qu'il a toujours Digitized by Google

r>v Cardinal Mazarin. Liv. I. ttt Jours eu de grands égards &
 beaucoup d'estime pour le Cardinal-Duc , qui gouvernoit depuis tant
 d'années , avec non moins de succès que de prudence. C'est pourquoi , celui-
 ci étant mort , nôtre nouveau Ministre ne s'épargna pas ^cultiver la même
 liaison & la même correspondance ; comme on le peut voir par la réponse
 qu'il fit à la lettre de Son Altesse le Prince d'Orange. Si j'ai différé jusques-
 ici à rendre grâces à Vôtre Altesse, du souvenir qu'il lui a plu avoir de moi, &
 des affections^ que Monsieur d'Estrade m'a données de son affection en.
 mon endroit , l'affliction extrême que j'ai eue , & que j'ai encore de
 l'accident qui est arrivé en la personne de Mon* sieur le Cardinal-Duc, en
 est seulement la cause. Comme elle m'en a ôté infiniment de courage par toutes
 sortes de raisons , la perte m'a été si sensible , que je n'ai pas été capable
 depuis d'aucune consolation , ni même de penser à autre chose qu'au sujet de
 ma Couleur. Je faisais état après un tel malheur de me retirer à Rome, pour
 essayer d'y aller» voir le Roi, ainsi qu'il m'y a obligé. Mais Sa Maje* sté ne
 l'ayant pas désiré, & m'ayant fait l'honneur . de me commander de demeurer
 auprès d'elle, pour l'assister dans ses conseils y & * prendre la conduite des
 affaires les plus importantes J'ai crû que je ne pouvois moins faire , après
 toutes les grâces que j'ai reçues de sa bonté que de me soumettre à ses
 volontés} & de tâcher par toutes sortes de devoirs & de services , à cor-
 rectifier la bonne opinion qu'elle a conçû de mon affection & de ma fidéli-
 té , & à me rendre digne de son choix , Je supplie Vôtre Altesse de croire
 qu'un de mes principaux soins dans ce glorieux Emploi fera de recker.
 Tome L F cher « Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.86% accurate

%% n L' Histoire cher les moyens de maintenir une bonne union & correspondance entre Sa Majesté & V^{otre} A^{te}ffe , & de vous faire connoître par effets , que de tous ceux qui honorent v^{otre} personne , &• v^{otre} mérite , il n'y en a point qui J oit plus fin^térementquemoi , &c. Ce titre d'Alteffe , qui diftinguoit fi fort ce Prince, jufqu'à l'égaler à quelques Souverains, l'attacha étroitement aux intérêts de cette Couronne. Il le reçût de deçà fur Ja fin de l'année *63f • peu après que nous eûmes rompu avec l'Efpagne. Il a fouvent publié que c'étoit un furcroît (l'obligation qu'il auroit touj^{ours} au Roi & à fon premier Miniftre. Et il difoit vrai ; comme nous le vérifient, tant la lettre de Sa Majestéà Meilleurs les Etats de Hollande, que celles du Cardinal- Duc , écrites (éparément au Prince & à la Princeffe d'Orange. Très- cher s ,grandsAmis, Alliez & Confédé* rez , l'estime tre ^particulière , que nous avons touj^{ours} faite& que nous faifons de nôtre très* cher & bien- aimé Cou fin le Prince d'Orange , non f îu/ement à caufe de fa naijfance & du mérite de fa Maifon> dont la grandeur efl affez connue \ mais auj^{ijl} pour les grandes & recommandables qu alitez qui fe rencontrent en fa personne , & les belles aâions qu'il a faites dans la conduite & le Commandement des Arwéesj^{où} il a aquis tant de réputation, qu'il n'y a point de marques d'honneur quint lui puiffent être jufiement attribuées , nous a convié de lui en rendre de nouvelles preuves , en lui donnant dore fn avant un autreTitre que celui dont il a été traité jufques àprefent ; dequoi nous tnvoyons ordre exprès au Sieur de Cbarnacé9 v^{otre} Ambaffadeur , &c.

Uigitized by

d(j Cardinal Mazarin. Liv. I. 1 23 La lettre du Roi que vous recevrez par le* mains de Mr. de Cbarnacc , & ce qu'il a charge de vous dire, de la part de S. M. , vous feront con^ nôtre fi particulièrement & Vaffe&ion qu'elle a pour vôtre perfonne , & l'estime fingulière qu'elle fait de vôtre vertu & de vôtre' mérite , qu'il ferait fuperflu de vous le repréfenter par ces ligne tl Aufft me contenter a i je feulement , Monfieur , de vous témoigner lajoye extraordinaire que je reffens en mon particulier du nouveau Titre , dont il plaît à Sa Majefié honorer toute vôtre Nlaifon. Pour me conformer à fa volonté f & que je fuive mon inclination , vous trouverez bon , s'il vous plaît , que je fois le premier à commencer ce changement , & quej'affure Vôtre Alteffe que Honorant comme je fais , ce me fera une faveur plus grande que je ne lui fçaurûis dire , de la fervir & tous les fiens, aux oc caftons qui s'en pré fente* ront , & de lui faire connoître par effets , qu'il n'y a point d'homme an monde , qui foit avec plut depaffion&de fincérité que moi y &c. Je ne prends pas la plume pour vous repréfenter l'affeâlion particulière que le Roi a pour la. perfonne de Monfieur le Prince d'Orange & pour la vôtre & l'e/time particulière qu'il en fait; parce que les témoignages que Sa Majefié vont en rend par la lettre qu'il vous écrit 9 S* par ce que Monfieur de Cbarnacé vous dira de fa part , font tels , à mon avis, qu'ils ne vous ffauroient permettre d'en douter , mais feulement pour vous faire cohnoître l'extrême joye que j'ai de l'honneur qtt'il plaît à Sa Majefié départir à toute «fa tre Maifonpar le nouveau titre dont elle veut que vouefoyez dorefnavant traitée. Je fupplie Vôtre Alteffe de croire , qu'il ne lui arrivera jamais F z tant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.84% accurate

[24 L'Hisroui tant de contentement & de bonheur , que je ne fai en fouhaite encore davantage , comme aufft qu'aucun n'honore fa vertu & fon mérite à l'égal de ce que je fais y m qui /bit plus véritablement due moi , &c. Mais fur tout la manière en eft confidérable? Il ne fut pour cela befoin que d'une lettre. On fait dire au Pape Gelafe, que le Créateur de l'Univers , & le Souverain des Souverains , n'a proprement que deux Vkrakesou deux Lieutenans Généraux , le Pape pour le fpirituel & le Roi pour le temporel. En continuant la penfée de ce S. Pere, on pourroit ce femble ajouter cette réflexion. Le Texte Sacré parle ainfi de ce divin Créateur. lia dit, & <e^u'il adit. 9 eft fait. 11 y aurait lieu de dire à peu près le même de nôtre Monarque, li a écrit ce qu'il a écrit eft exécuté. Il n'y a certes qu'un Tribunal tout à fait Souverain, qui puiffe connoître, & qui puiffe décider de ces matières. Tellement que dans les régies & dans les maximes ordinaires s le projet ou l'exemple de nôtre Cour feule doit indubitablement fuffire pour toutes les autres. . Cette vérité fexonfirme par le fak qui fait , tiré de PHiftoire d'Efpane. Maximilien d' Au- triche, Roi des Romains, ayant envoyé du vi. vant de l'Empereur Federic III. fon Pere, un Ambafladeur vers le Pape , cette nouveauté iurprit & troubla , jion ièulement la Cour de Rome, où le rang & la cérémonie pafle pour chofe effencielle \$ mais- généralement la Chrêlienté. Les Rois DD. Ferdinand & Ifabl le, les Eremiers des Rois d'Efpane qui fe (oient attriué, ou du moins, qui ayent tranfmis à leurs * fuccef

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.32% accurate

DU CaRDIMAL MaZARIN. LIV. I I2f fucceffeurs le titre de Catholiques , ' s'allarmèrent d'abord comme les autres. Néanmoins ils réprimèrent auflî- tôt cette allarme # leur craindre , fur ce qu'ils reconnurent que la conteftation neregardoit proprement que le Roi de France, qui étant fans difficulté le premier, le plusancien&leplusauguftedes Rois Chrétiens, avoit fans contredit le pas fur eux tous. C'eft pourquoi ils envoyèrent ordre au Dofleur Medina ÔÇ au Protonotaire Garvajal , de fe tenir en repos; & de fe conformer entièrement à ce que feroic l'Ambafladeur de Sa MajeftéTrès-Chrêtienne* Après cela , on ne doit pas condamner abfblument l'opinion de ceux qui s'imaginent que Charles- Emmanuel Duc de Savoye ne réuflît pas en la prétention qu'il eut d'être appelé Roi , pour ne s'êtrejjas adreffé en premier lieu à la France. En effet, il fe vérifie par un Mémoire du mois d'Août 1 626. que le Duc mit entre les mains de Monfieur de Bullion, nôtre Ambaffadeur , que le Pape avoit déjà trouvé la prétention du Savoyard très-raifonnable. Elle étoic fondée fur ce qu'il fe maintenoit iflii des Princes quiavoient régné autrefois en Chypre. Mais, pour bonnes que fufTent fes raifons , elles ne concluoient pas pour lui feuLS'il n'étoit queftion que de rappeler les anciens titres , Je Duc de Bavière pourroit auflî prétendre un pareil changement , fon Etat fe trouvant avoir été autrefois qualifié Royaume. Après la mort de Charles- Emmanuel , Viflor-Amedée , fon fils & fon fucceflèur , ne manqua pas de continuer la même pourfuite , & d'y faire de nouveaux efforts, qui ne furent pas tout à fait inutiles , & qui eurent qfuelque éclq. Au mois de Février 1653, l'AmF 1 ba&r Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.21% accurate

n6 L'Histoire baflàdeur qu'il avoit à Rome, fit mettre fur la porte de fon Palais , les Armes & la Couronne de Chypre ; prétendant aquérir par là au Duc 9 fon Maître , le nom , le rang & la dignité de Roi. Etdans la même année, l'Ambaflàdeur extraordinaire qu'il envoya en France, y reçût des honneurs, qu'on n'a voit point rendus jufques-làaux AmbafTadeurs de Savoye,& y fut traité de même que les AmbafTadeurs des Têtes (Couronnées. Il eft vrai qu'on ne fauroit nier que cetre diflinftion & cette prérogative ne fut un effet & une fuite de l'Alliance Royale , dont ViâorAmedée avoit été honoré , ayant époufé Madame Chrétienne de France , fœur du Roi. C'eft la même Alliance qui a rendu cette Cour toute Françoisfe , dans fes manières, dans fes inclinations & dans fa conduite. C'eft aufli par là qu'elle eft parvenue à ce haut point de réputation , où on l'a vûë. Il n'y avoit prefque point d'emploi à efpérer à la Cour de France, que l'on n'en eut eu auparavant à celle de Savoye, qui étoit comme le théâtre ou l'Ecole de politeflç. Ce qui fe pourroit confirmer par quantité d'exemples. Mais il fuffit de démêler de là foule & de remarquer les deux plus habtlesSecretaires d'Etat, qui ayentfignaté les dernières années du règne de Lôqis XII l. Monfieur Servien, & Monfieur le Tellier, qui a fuccédé a Monfieur Sublet de Noyers, fucceffeurde celui-là. Friolo, dans ce qu'il nous a donné de l'Hiftoire de ces derniers temps , écrit qu'après la mort du Cardinal de Richelieu , il refta trois autres Miniftres > le Cardinal Mazarin, & les fleurs Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.06% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 127 * de Chavigny & de Noyer^Secrétaires des Commandemens; dont il fait comme un Triumvirat. Mais il se méprend sans doute 5 les Secrétaires d'Etat n'étant point dès-lors ce que nous les avons vus depuis. Il ne donne pas assez au Cardinal Mazarin : & il donne trop aux fieurs de Chavigny & de Noyers. Le Cardinal avoit constamment l'intendance & la direction principale des affaires. Et les deux autres n'étoient proprement que des Ministres subalternes , & d'une autorité moins étendue. On remarque du premier des deux qu'il étoit fin & accort , & que le fécond étoit candide & laborieux : c'est à dire que celui-là paroît pour un Courtisan achevé, & l'autre non. Leurs inclinations étoient différentes étoient autant de semence de jalousie & de méintelligence entre eux. Enfin, Monsieur de Noyers fatigué de la conjoncture & de l'état présent , se rebute , & se dégoûte du service. Ne se sentant plus appuyé d'un Cardinal de Richelieu , il se résout à quitter l'emploi. En effet, il demande son congé. On le prend au mot. Il en est surpris. Et comme il arrive d'ordinaire à * ceux qui n'agissent pas avec pleine liberté il auroit presque voulu se dédire. C'est pourquoi H rejette d'abord la proposition qu'on lui fit de V Ambassade de Rome , pour vu qu'il donnât là démission. Puis ayant changé d'avis , il témoigna qu'il ne s'éloigneroit pas d'accepter cette Ambassade. Mais on n'étoit plus dans le sentiment de la lui accorder. L'emploi donc de Secrétaire d'Etat ayant vaqué, il fut question d'y pourvoir. Notre premier Ministre avoit besoin nécessairement d'une personne, à qui il pût se confier, qui l'aidât à

F4 ter Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.09% accurate

• 12,8 • L* Histoire ter le faix de l'adminiftration; en un mot, qui lui fût ce que lui-même a voit été au Cardinal de Richelieu. Mais il n'eut point à choifir. Une vit <jue Monfieur le Tellier qui lui fût propre. Il l'avoit particulièrement connu à Turin, où il étoit encore en qualité d'Intendant de juftice dans les Armées du Roi en Italie ; Il remarquoic en lui tous les talens & toutes les bonnes qualitez qu'il y pou voit defirer. Et ce qui eft très rare, c'eft que le jugement qu'il en fit dès-lors, quelque avantageux qu'il fut à Monfieur le Tellier, s'eft heureufemem confirmé dans la fuite. Il n'y eut jamais de Miniflre plus capable de garder un fecret, de quelque poids & de quelque conféquence qu'il puiffieêtre. Ce facré dépôt nè fut jamais plus feurement, que lui étant confié. Et ce qui donne tant de peine aux autres ne lui coûte rien ; étant tout à fait perfuadé de la vérité de cette maxime , qu'il n'y a rien de plus aifé ni de plus naturel que le lilenee. Il n'eft pas moins judicieux que fecret. Il préjuge infailliblement des effets par les caufes. Et fur ce principe il prévoit indubitablement l'orage & le mal à venir , & l'ayant prévû , ou il le détourne, ou du moins, il y cherche & y pré[^] pare les remèdes, avant qu'il arrive. Il a encore plus de flegme ou de patience , que l'Italien ni quel'Efpagnol. Il eft comme eux perfuadé qu'il y a lieu de tirer du temps & du délai des fecours & des avantages qu'on ne peut pas efpérer d'ailleurs. Mais il fçait mieux prendre qu'eux , le point de maturité & le moment le plus propre pour agir. La politique jointe au naturel , le rend ami d'un chacun. Il fait office & plaifir , autant qu'il 0 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.13% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. L 129 peur. On a prétendu autrefois qu'un Prince ne devoit jamais renvoyer perfonne chagrin ou mécontent. Cela ne convient nullement à un Minière, expolé d'ordinaire à une foule de Courtilins intéreflez. Tout ce qu'on peut defirer , & ce qui dépend abfolument de lui t c'eft qu'il ne rebute, & qu'il n'éconduifepasbrufquement; mais plutôt qu'il tempère & qu'il adouciflele refus , toujours fâcheux de foi , par des termes civils & honnêtes. Cette conduite a été d'autant plus néceffaire à Monfieurle Tellier, qu'il lui a fallu efluyer des temps & des pas très-gliflans, dans une longue Minorité , qui rendoit les elbrits çlus prompts à s'aigrir & à s'émouvoir. De forte que ce doit être une chofe bienfurprenante& toute extraordinaire , qu'il ait fçû ainfi s'acquérir & ieconferver la bienveillance d'un chacun. Ce qui lui a pû confirmer cette faveur & cet applaudiflement générât, ç'a été fan s doute fa modération. Lesperfonnesraibnnables& modérées , qui le bornent volontiers dans leur emploi, fe font autant aimer t que fe font haïra u contraire ces efprits inquiets & ambitieux , qui ne fe contentent jamais de leur état. Auffi la forlune de ceux-ci n'eft jamais fiable , au lieu que celle des autres l'eft toujours. D'où il le conclue q ue fi par un exemple tout fingulier Mon fi e ur le Te Hier a été déjà plus de quarante ans de fuite Miniftre d'Etat , c'eft indubitablement l'effet & la marque d'un mérite tout extraordinaire. Néanmoins, il faut avouer que le mérite feul du Mini (ire ne fuffir pas. Il faut que lePrincefoit éclairé & reconnoiffant. Mr. le Tellier , tout habile & tou t zélé qu'il eft, auroit couru rifque de ne durer pas û long-temps dans le Miniiftère fous y 5 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.58% accurate

130 D Histoire un autre Souverain que Louis le Grand. Nôtre Monarque poffede éminemment ces deux quaHtez fi importantes au Gouvernement & a l' Adminiftration. Il fait parfaitement dilcerner le mérite : & il le fait parfaitement reconnoître. Etant ainfi bien fervi, il ne faut pas s'étonner qu'il le foit tellement diftingué , & qu'il ait fait les merveilles que toute l'Europe a admirées. Il donne par là un grand exemple, & des régies infaillibles pour bien commander , dont on a cru autrefois l'art & les moyens fi difficiles. Il fe conclut encore delà, qu'il n'y a pas moins d'avantage , que de gloire , à lervir tous un fijudicieux & un fi digne Souverain. Us moindres Charges qu'il donne en deviennent confidérables : Et les plus éminentes en reçoivent .un lurcroît d'éclat & de Paix. On pourrait louer Mr. le Tellier, d'être parvenu à la dignité de Chancelier par tous les degrez , & après avoir été lue cefllvement Confeiller du Grand Confeil, Procureur du Roi au Châtelet , Maître des Requêtes, Intendant de juftice, Secrétaire & Mimfire d'Etat. Et certainement , il y a bien lieu de le faire 5 étant indubitable qu'il ne le trouvera point jufqu'alors de Chancelier qui ait paflé par tant de Charges & de Dignitez, avant que d'arriver à celle qui renferme & qui couronne toutes les autres. Mais à dire vrai , cet honneur n'égale pas à beaucoup près la gloire d'avoir été choifi par Sa Majefté. Aflèz fouvent les nouveaux Chanceliers ne font guères plus connus du bou- verain , que les autres Magiftrats ; de iorte qu'il a befom aflèz fouvent d'être informé par fo.i Confeil, de leur expérience, de leur fidélité & de leur zélé. Il n'en va pas de mime de cei «i Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.72% accurate

DU CARIHMA^t MAZARIN. LIV. I. 131 dont nous parlons.
Jamais aucun defesprédeceffleurs n'a pu fe dire à meilleur titre que lui ,
Chancelier du premier Monarque de la Chrétienté ; dont il peut le vanter à
bon droit d'être uniquement l'ouvrage. Jamais aucun n'a eu plus de raiibn ni
plus de droit, de jouir du privilège qu'a le Chancelier fcul, de n'être point
fujet à l'Information de vie & de mœurs ; puifqu'on ne fauroit être plus
particulièrement connu & agréé du Prince. Audi Sa Majefté lu? a-t- elle fait
l'honneur de lui prefcrire qu'il exerçât cette première Dignité dans toute fon
étendue fie avec tous fes avantages. Ellelui confie pour cela l'entière
Hire&ion de lajuftice, qui eft fans doute la plus noble & la
plusauguftefon&ion de la Royauté. Nous ne manquons pas de publier qu'il
n'y a que nos Rois, qui fera fient repréfenter lur leurs Seaux en habit de
Juges & de pacifiques, féant dans leur Thrône, & tenant d'une main le
Sceptre, & de l'autre la Verge de Juftice. Tous les autres s'y font repréfenter
à cheval&fous lesarmes, en équipage de Guerriers & de Conquérens. D'où il
arrive qu'en France, c'eft à dire, dans la Monarchie du monde la plus
parfaite, la Majefté du Souverain n'eft proprement armée que des Loix, fit
qu'ainû les Armes y doivent céder à la Robe, fie le Connétable au
Chancelier. Et quand même celuilà feroit encore en état de foûtenir fes
anciennes prétentions, il y auroit tout fu jet d'efpérer dans la conjon&ure
présente r que la bonne caufe feroit maintenue , fie que le droit l'emporteroit
fur la force. Mais leCardinal de Richelieu y a donné bon ordre. On tient
communé' oient qu'H fit foprimer en 1627. l'Office de F 6 - Coi> Digitized
by Google

The text on this page is estimated to be only 27.26% accurate

13 1 L* Histoire Connétable, en re (Terminent & en haine de ce que les Connétables avoientofé débattre la préleance dans le Conieil du Roi , aux Cardinaux. Monfieur le Chancelier donc ne croit pas pouvoir mieux fatisfaire à fes engagements, que par une étude & une application particulière à rendre la Juftice. Quoi qu'il y foie aflez porté de fon naturel, il le fait principalement pour déferer aux ordres & à l'exemple du Roi, & pour féconder les inclinations toutes héroïques de Sa Majefté , qui fe plaît à le faire autant aimer de fes fujets , eue craindre de fes ennemis. Aufli Pa-t-il déjà fait avec tant de (uccès qu'il ne fe tuevera point avant lui de Chancelier, dont l'intégrité & la conduite ait eu plus d'approbation & d'éloge. De forte que dans une maladie aflèzconfidérable qu'il eut fes dernières années , on eût vû tous les J?ens de bien le regretter par avance, & s'affliger comme fi la Juftice eut dû s'éteindre , ou du moins retourner au Ciel avec lui. Ce qui ne doit nullement furprendre. La Cour même ne pouvoit pas moins faire /après l'avoir eftimé à ce point,. que de Pappeller, comme nous venons de voir, de delà les Monts , pcur fuccéderà Monfieur de Noyers , & remplir la Charge de Secrétaire d'Etat. Et il y a grande apparence que ce fingulier mérite lui eut pareillement procuré l'avantage de la préféance fur fes Collègues. Si la.coûtume gardée de tout temps, quieft que le plus ancien de réception a le pas , ^ D'y eût tout à fait réfifté. On avoue que le Cardinal de Richelieu s'étant fait pourvoir tte la même Charge de Secrétaire d'Etat , Içrt Digitized by

The text on this page is estimated to be only 26.67% accurate

pu Cardinal Mazarin. Liv. I. 133 lorsqu'il n'étoit encore qu'Evêque de Luçon , avoit obtenu au mois de Novembre 1616. des lettres qui le mettoient en droit de marcher & de feoir au deflus des trois autres, à caufe de fa dignité & de fon caraàère. Mais aulli fut-il expédié au mois d'Août de l'année d'après , d'autres Patentes qui révoquent & annullent les précédentes , & qui confirment la féance de l'ordre ancien. b. i Ce n'eft pas , après tout , que la plûpart ne croient que cette dignité & ce caractère Epifcopal, qu'alléguoit l'Evêque de Luçon, n'étoit qu'un prétexte 5 & que fans le fecours d'aucunes lettres, ilferéputoit, fe qualifioit & étoit en effet premier Secrétaire d'Etat. Ilsfoûtiennent que cette qualité & cette prérogative ne iè peut raifonnablement coutelier à celui qui a le département de la Guerre , & quia ainfi l'Emploi le plus important. Et la principale raifon qu'ils en rendent , c'eft que la même Charge qui a ce département & cet Emploi, eft indubitablement la plus ancienne. Il eft confiant, ajoutentils , qu'autrefois tous les Secrétaires du Roi indifféremment fignoient les ordres , les dépêches & les mandemens d'Etat. Que dans la fuite il y a eu changement & diftinâion , n'y en ayant plus qu'un, que deux, que trois, & enfin que quatre , qui fignaient en finances & en commandement : Et que ce changement & cette diftinâion» qui fait tout l'avantage , a commencé par le Secrétaire qui fignoit en finances & pour les affaires de la Guerre. Ceraifonnement & cette conclufion étoit tout à fait favorable à Mefieur leTellier. Sans être " F 7 obligé T)igitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.27% accurate

134 L» Histoire obligé de se maintenir dans la préférence , qu'il n'a jamais recherché , le voilà reconnu premier Secrétaire d'Etat, & digne successeur de ces grands hommes, Richelieu, Villcroy & RoEertet. Mais le Cardinal Mazarin le confidère sur tout , comme lui étant absolument nécessaire. Aussi le reçut-il à (on retour de Piémont avec des témoignages & des marques sensibles de satisfaction & de joye. Il commença, celui qui sembloit , à respirer : Et il se promit bien l'ayant pour fécond , de surmonter dorénavant toutes sortes de difficultés & d'obstacles. En un mot , on peut dire que les 3. ou 4. mois qu'il soutint presque seul tout le poids de l'Administration , lui donnèrent sans comparaison plus de peines , que ne firent depuis trois ou quatre années. L'une des affaires qui occupèrent le plus notre premier Ministre dans cet entretemps , fut celle de Monaco. A quoi Ton ne faueroit nier qu'il n'ait eu d'abord très-grande part. Et cela se comprend assez de la situation seule de cette Principauté, qui est delà les Monts, & qui confine aux Etats de Monsieur de Savoie. C'est d'ailleurs une Place très-importante, étant un Port de Mer sur la Côte même de Provence ou de Gennes, & une entrée dans l'Italie. Mais ce qui doit principalement remarquer , c'est qu'on enlevoit cette Place & ce Port aux Espagnols , nos ennemis déclarés , qui perdoient ainsi que nous gagnions. Le Prince donc , qui étoit Honoré Grimaldi , voyant l'occasion favorable, résolut de vanger à quelque prix que ce fût , l'attentat commis dès le commencement de ce siècle en la personne & sur l'Etat de son prédécesseur & de

The text on this page is estimated to be only 27.77% accurate

»u Cardinal Mazarin. Liv. L 13? fonpere. Le Comte de Fuentes l'ayant fait affiner, s'empara pour le Roi d'Espagne, delà Souveraineté de Monaco, malgré la réfiftance d'Horace Grimaldi, Oncle & Tuteur du jeune Prince. Il n'y eut jamais de reffentiment & de vengeance plus juſte ni plus légitime. Je fçai bien qu'on eflàye de juſtifier le Com* te de Fuentes. On prétend que ce fut le Duc de Savoye, qui fit faire l'affaſſinat: Que le Roi Catholique récompénſa le Pupille en quelques terres & revenus au Royaume de Naples. Et qu'il ne s'étoit faiſi de la Place qu'en qualité de Protecteur , & non pas de Souverain. Mais quand on feroit d'humeur à ſe contenter de ſi foibles excuſes 5 il feroit touſjours vrai que le Prince auroit eu raifon de chercher un autre Proteâeur que l'Eſpagnol , qui n'étoit tan* tôt plus en état de ſe défendre lui-même , après la perte & le foulevement de Portugal & de Catalogne , qui en faifoit encore appréhender d'autres. C'eſt pourquoi il ſe crut obligé d'implorer la proteâion & le ſecours de France. Par les lettres patentes du mois de Mai 1 642. expédiées, au Camp de vain Perpignan, le Roi lui fait don des terres de Creſt, de Grave, de Sauzet & de Savafle, des domaines de Montlimar & de Romans , & de la Baronnie du Suys , du Seſterrage de Valence, & des Péages de Leftoille, de Brun & de Charman, le tout en Dauphiné, avec leurs Jurifdiâions , leurs Fiefs & leurs autres dépendances, fans en rien réſerver que la foi , l'hommage , le reflort & la Souveraineté. Et unifiant enſemble toutes ces terres & tous ces domaines, il les érige en litre de Duché & (te Pairie , ſous le nom de Duché

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.80% accurate

36 Lf Histoire ché de Valentinois, pour lui & pour Tes fucceffeurs & fes héritiers mâles. Comme auflî pour en faciliter l'enregiftrement & l'exécution, Sa Majesté y déroge expressement aux Ordonnances qui défendent l'aliénation du domaine, & à celles qui ont fixé le nombre des Pairs de France. D'ailleurs, ces mêmes Patentes contiennent trois ou quatre Chefs, dignes de remarques. Le premier, que la protestation du Roi n'avoit point été excitée par d'autre intérêt ni par d'autre motif, que la gloire de maintenir la liberté publique, & de gagner les cœurs plutôt que les Places des Princes & des peuples opprimés. Le fécond, que ce Prince n'avoit pû supporter davantage les mauvais traitemens, ou pour mieux dire, les déportemens tyranniques de la garnison-Espagnole, qui avoit été introduite par surprise dans Monaco, durant sa minorité. Le troisiéme, que pour en chasser les Espagnols, & pour y introduire les François, il n'avoit pas douté de hazarder ce qu'il avoit de plus cher, sa personne propre & celle de son fils. Et le dernier, qu'il étoit plus raisonnable de le dédommager, & de lui assigner en France des [domaines & des revenus de valeur égale à ceux qu'il devoit par ce changement dans le Royaume de Naples Outre l'adresse des lettres, il y eut une Lettre de Cachet au Parlement de Paris, qui est la Cour des Pairs, & à qui il étoit enjoint de procéder au plutôt à la vérification. Elles y furent présentées le 18. Juillet de la même année. Et par V Arrêt il fut dit qu'elles leroient enregistrées; à la charge néanmoins que la Justice seroit exercée par les Officiers & leurs Le non*

The text on this page is estimated to be only 27.41% accurate

Éu Cardinal Mazarin. Liv. I. 137 nom du Rois & que le Prince de Monaco ne pourroit prendre la féance de Duc & Pair, - qu'il n'eut fubi l'information de vie & de mœurs, & prêté à la Cour le Serment ordinaire. On y vérifia en même temps«des lettres de Naturalité, de même datte, & pour lui, pour Hercules Grimaldi, Ton fils, & pour leurs defcendans; avec cette claufe particulière , que les uns & les autres, qui réfidoient à Monacooudansleslieux dépendans/de la Principauté , feroientréputez réfider dans le Royaume. Il fembloit que ce iût une affaire finie. Mais elle ne l'étoit pas. Le Prince étant venu à Paris, y confulta tout ce qu'il y avoit de per- ! fonnes habiles. On lui fit connoître que la reftridion portée par l'Af rêt qui confervoit aux Officiers Royaux l'adminiftrationdela Juftice, lui étoit fort préjudiciable. Il n'édît pas d'ailleurs trop content de quelques claufes inférées dans les lettres. Ce qui le fit réloudre à une nouvelle tentative. On a crû avec beaucoup de vrai-femblance , qu'il étoit feur d'une puilfante recommandation , ou faveur > auprès du Cardinal Mazarin , qui venoit de fuccéder à la place & à l'a uthorité du Cardinal de Richelieu. Du moins efl-il confiant que fans l'appui du premier Miniflre , il n'eût fçu pouffer l'afiaire fi avant qu'il fit. Il obtint* au mois de Janvier 1643% d'autres Patentes encore plus étendues que les premières. Elles contenoient qu'il avoit autant fait d'honneur à la France , qu'il s'étoit fait de plaiGr à lui-même , d'avoir préféré nôtre protection à celle d'Efpage. Qu'il ne nous avoit ; pas rendu un moindre fervice, en rendant le -# Ro| Digitized by Google

138 L' Histoire Roi Maître de la Place, l'une des plus importantes & des plus commodes aux Espagnols , & de celles qui peuvent le plus , ou favoriser & traverser leur commerce & leur paillage en Italie. Que Sa Majesté voulant reconnoître ce service & le récompenser des pertes & des lommages qu'il en souffroit , lui avoit cédé quelques terres & quelque domaine du Dauphiné , sous le titre de Pairie & de Duché de Valentinois. Qu'il y en avoit eu déjà des lettres expédiées , dont l'Arrêt de vérification portoit ; qu'il n'y auroit que les héritiers & les successeurs mâles qui pussent jouir de ces terres & de ces domaines & que la Justice y fut exercée sous le nom & par les Officiers du Roi. Que Sa Majesté se (entoit trop obligée de sa conduite, pour ne le récompenser qu'à demi.* Qu'ainsi elle entendoit que la Justice s'exerce sous le nom & par les Officiers du nouveau Duc , félon qu'il s'observe régulièrement dans les autres Pairies : Et que le Domaine & les revenus cédés partent aux héritiers & aux successeurs mâles & femelles , avec cette distinction néanmoins, que les mâles venant à manquer , le Duché cessera d'être Pairie. Ces lettres ne furent pas envoyées seules à Monsieur le Procureur Général. On lui envoya aussi une Lettre de Cachet de même date , & la copie du Traité conclu entre le Roi & le Prince de Monaco à Perone , le 14. de Septembre 1641. Sur quoi les Gens du Roi ne se trouvèrent pas peu embarrassés. Les premières lettres leur avoient déjà donné assez d'exercice. Ils avoient été long-temps sans pouvoir se déterminer % faisant réflexion , tantôt sur la faveur Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.79% accurate

pu Cardinal Mazarin. Liv. I. 139 faveur & les prérogatives du sacré domaine , tantôt fur l'autorité inviolable de la parole donnée par le Roi à un Prince étranger. Dans cesd'écrites ils s'étoient enfin avifé d'un tempérament , qui fut de confentir l'aliénation , à la charge que la Juftice (eroic toujours administrée fous le nom & par les Officiers du Roi. Et ils y conclurent d'autant plus volons tiers , que par ces premières lettres, non feulement la connoiffance des cas Royaux , étoit confervée aux mêmes Officiers 5 mais encore la reftriâion , qui renfermoit la jouïffance du domaine aux mâles feuls , donnoit lieu d'en efpérer dans moins de temps la réunion. Cependant, il n'en alloit pas de même des dernières. Elles étoient fans comparaifon plus avantageufes, que les précédentes , à ce Prince & à fa poftérité, & par conféquent plus contraires aux droits du Roi. Et ce qui les in* quiétoit encore plus , c'étoit que Sa Maiefté prenoit l'affaire extrêmement à cœur , & ne leur laiffbit prefque point d'autre liberté, que d'obéir à fes ordres. En effet , outre toutes les précautions que nous venons de marquer, Monfieur le Chancelier Seguier les manda. Il leur dit , que le Roi defiroit avec païffion , qu'on exécutât ponctuellement fes lettres de Déclaration , où il ne s'agiffbit que d'accomplir de bonne foi ce qu'il a voit promis, & de tenir exactement parole à un Prince , qui a voit de fa part fatisfait de bonne grâce à fes promettes. Ils lui représentèrent l'embarras & les inconvéniens qui s'en enfuivoient. Par l'Ordonnance , lç, Domaine ne fe doit ni ne fe peut aliéner

The text on this page is estimated to be only 26.14% accurate

14° L'Histoire i aliéner pour quelque caufibque cefoitfi ce nfeil par un échange réel , préfent & avantageux. Ce qui s'obferve avec tant de rigueur , qu'aux ceffions mêmes les plus favorables, telles que font les Douaires des Reines , les Appanages des Fils de France, & les engagements dans la néceffitéde l'Etat, le Roi y retient toujours les marques de fon autorité; par l'exercice de la Juftice, qui fe rend en ion nom. Le Dauphiné qui eft réuni comme les autres Provinces , a cela de ilngulier qu'il eft le titre & TAppanage ordinaire des Fils- aînez des Rois. De plus il eft compofé de deux pièces; qui font les terres données Pan 1 343. par le Dauphin Humbert , & les Comtez de Valentinois & de Diois , donnez pareillement le fiécle d'après par ceux de la Maifon de Poitiers. Deforte qu'en tous les A&es & en toutes les lettres qui s'expédient pour & dans cette Province , le Roi prend la qualité de Dauphin de Viennois , de Valentinois & de Diois ; il yiféelle en cire rouge, & non pas en jaune, comme il fait régulièrement ailleurs , & enfin il ly écartelle] fes Armes de France & de Dauphiné. Si la prétention du Prince de Monaco avoit lieu 5 & que les dernières lettres fuflent exécutées 5 il faudroic apparemment changer de ffile & de qualité , fc en retrancher ces deux Comtez. Avec cela on ne laifleroit pas de contrevenir au devoir le ntoseflenciel. Le fils ou le petit-fils d'Aymar oe Poitiers renonçant à ces*Comtez au profit de la Couronne, fe fit promettre? folemnellement qu'ils ne leroient jamais aliénez, non;plusque le refteda Dauphiné , fous quelque prétexte flue ce pûc être. • Moa

The text on this page is estimated to be only 24.04% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.I» 141 Monfieur le Chancelier reprit la parole, & repartit fommairement à leurs difficultez & à leurs doutes. Il ne faut pas , leur dit- il, s'arrêter fi ponctuellement aux termes , ni même au fens de l'Ordonnance. Il a été un temps que nos Rois prenoient la plus grande partie de leur dépenſe fur le revenu de leur domaine. La confervation alors en étoit très-utile & très-néceſſaire à l'Etat. Maintenant cela n'eſt plus. Le domaine dans toutes les Provinces ſe trouve tellement engagé, qu'il n'en reſte tantôt plus au Roi que le titre. De forte que ce ne feroit pas prudence , de conteſter & de ſe roidir pour fi peu de chofe , dans une affaire fi importante. Il ſ'agit de l'exécution d'un Traité? c'eſt à dire, de l'honneur & de la réputation du Prince. On ne fauroit ſ'imaginer le dommage qui reviendroit à l'Etat , fi le Roi venoit à manquer de parole dans la conjoncture préſente* La plupart , amis & ennemis , ſe perſuadent qu'il doit y avoir du changement aux Conſeils , aux déſſeins & aux affaires de Sa Majeſté. Il eſt de la dernière conféquence de leur faire connaître le contraire, & de les défabuſer. Si le Prince de Monaco retournoit en Italie , mal-faſſait de la Cour , cela décrieroit extrêmement nôtre alliance; cela en détourneroit les uns & en dégoûteroit les autres. Sa Place d'ailleurs eſt très-confidérable ; le Roi y étant le maître peut beaucoup incommoder les ennemis. On n'auroit pas trouvé aſſément à acheter. des terres, telles qu'on les lui a accordées. Et quand on en auroit trouvé , elles auroient coûté au moins quinze cens mille livres. Pour le recouvrement de cette ſomme, il

Digitized by Google

T4* L* Histoire 9 auroit fallu mettre un nouvel Impôt, & furcharger le peuple d'autant; n'y ayant point d'autre moyen ni reffource. Le Roi lui ayant promis des Terres en France jufqu'à la valeur celles dont il étoit propriétaire , & qu'il perdoit au Royaume de Naptes, il n'auroit pas eu lu jet d'être content, a moins qu'il ne fut aulfi propriétaire incommutable de ces terres, érigées, partie en Duché, partie enMarquifàt, & partie en Comté , félon leur convention. Et il n'en feroit pas fans doute vrai propriétaire , fi la Juftice y étoit exercée (bus le nom du Roi: pu i (que par là lajouïflânce& fa condition ne feroit pas meilleure, que celle d'un Engagifte. Il faut d'ailleurs confidérer que le Roi pourra être déchargé de tout ou de partie de ce dédommagement, en cas que parle Traité de Paix qui fe fera , le Prince de Monaco rentre en toutes ou en partie de les Terres , fituées dans les Etats du Roi d'Efpagne. On comprend aflèzpar ce difcoursde Monfieurle Chancelier, fon fendment & celui que nous devons avoir del'Ordonnance qui défend l'aliénation du Domaine. S'il n'y avoit point d'autre défenfe ni d'autre obftacie que celui-là ; ce ne feroit prefque rien : l'on en leroit quitte pour la claufe ordinaire qui y dérobe. La même autoritéqui fait & qui établit les Déclarations & les Ordonnances, les révoque & les détruit. On doit donc conclure, que c'eft la Loifacrée & inviolable de l'Etat , qui défend avec fuccès cette aliénation , qui reclame & qui s'y oppofe. Mais on doit aulfi convenir que cette Loi ne rede mille écus par an , au lieu de gar• Digitized by

The text on this page is estimated to be only 26.44% accurate

bu Cardinal Mazarin. Liv. I. 143 garde proprement que les aliénations entières, qui vont à changer de Souverain, & non point les aliénations limitées, d'où l'on «xcepte la foi, l'hommage, le reflbrt, & la Souveraineté. Cette exception & cette clause met tout à couvert & en feureté. Il y a ainfi une grande diftinction à faire entre le Domaine général de la Couronne, & le domaine particulier du Prince. Le premier ne fe peut abfolument aliéner ni prefcrire, & l'autre (e peut aliéner, & s'aliéner toutes les fois que la raifon ou la néceffité le demande. Il eft prefque indifférent au Souverain; il lui eft même plus avantageux, ou du moins plus honorable, qu'une terre foit tenue & relevé de lui en Pairie, que non pas en roture, ou en (impie Fief. • Au refte, les Gens du Roi convaincus par les raifons de Monfieur le Chancelier, ne firent plus de difficulté de confentir à ce qu'on defiroit d'eux. Ils firent feulement de leur chef deux réquifitions, qui leur fembloient raifonnables, l'une que le Prince de Monaco fût tenu de dédommager les Officiers pourvûs par le Roi: Et l'autre que les nouveaux Officiers, dont il feroit choix, priffent des provifions de S. M. afin qu'ils puffent feuls connoître!, tant des cas Royaux que de tous autres, comme il fe pratiquoit au Duché d'Orléans, dans l'Appanage de Monfieur frère unique du Roi. On eut égard à la première; & l'autre fut rejetée. Enfin, par l'Arrêt du 6. Février il fut dit que les Patentes du . mois de Janvier précédent feroient enregiftrées & exécutées conformément aux articles du Traité de Perone, qui furent auffi enregiftrés. Dès ce même jour 6. le même Honoré Grimaldi,

The text on this page is estimated to be only 28.86% accurate

T44 Lf Histoire maldi, Priiicede Monaco, Chevalier des Ordres du Roi , f réfenta fa requête à ta grand* Chambre , pour y ètxe reçû Duc & Pair. Le 9. fe fit à l'ordinaire l'Information de fa vie, de fes mœurs, converfation , Religion Catholique , Apoftolique & Romaine , fidélité au (ervice du Roi & expérience au fait des armes. Et le 1 9. la Cour, les trois Chambres aflembles, ordonna qu'i l feroitfolemnnellement reçû. Ce qui fut exécuté à P Audience de ce jour- là même qui étoit un Jeudi, les Ducs d'Enguiear de Vantadour, de Sully , de Lefdiguières & de Retz préfens. Martinet , qui étoitîon Avocat, s'étendit fort fur l'antiquité defon extraction , & fur le juginiupportablede la domination d'Efpagne. Après qu'il eût prêté le Serment,le premier Huiffier lui ceignit l'épée \$ & le conduifit au Banc des Pairs. Il y prit place, avec l'applaudiflément de toute la Compagnie , & un aveu général que le Roi n'a voit jamais rien fait de plus digne du fur nom de Juftice. Dans le mois fuivant l'affaire fut entièrement confommée; de forte qu'il nerefta plus rien à exécuter du Traité , de part ni d'autre. Le 1 4. on procéda encore à l'enregiftrement de deux autres (Patentes, fur l'ércâion & lur le don des ComtezdeCarladezen Auvergne, & deifainc Remi en Provence , proche du Marquifat de Baux , cédé pareillement au Marquis Hercules Grimaldi : Et le 29. le Prince rendit'en perfonîe» au Roi étant à S. Germain enLaye, la foi & l'hommage pour le Duché & la Pairie. On ne peut louer aflez le Cardinal Mazarin , d'avoir ainfi fait connoître la conduite & le procédé des Efpagnols, qui ne font nul fcrupule d'opDigitized by G

The text on this page is estimated to be only 27.08% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. T. itf d'opprimer ceux-mêmes qu'ils devroientplâtôt maintenir. Si tout Prince eft tenu indifpenfablementde garder fa parole & Tes promettes , celui-là s'en doit encore moins diipenfer, qui ne iàuroity être contraint par la force ,& qui a tout l'avantage defoncôté. Auflî nôtre procédé fe trouve-t-il en cela d'autant plus louable, qu'il a étéplus franc & plus fincére. Nous nous mettons fi fort en peine de récompenser fuffi&mmment une Place, dont nous étions déjà les Maîtres, & qui ne nous eut rien coûté , fi nous euffions été gens à préférer l'intérêt à la réputation & à l'honneur. Il y a plus. On donne la gloire à nôtre premier Miniftre , d'avoir hâté avec empreffement cette récompense, dans la crainte , comme il étoit indubitable, que la pourfaite n'en fut pas fi aifée dans le changement de Souverain , & fous un Roi Mineur." Et il fut aflez heureux , ou pour mieux dire aflez habile , pour en venir à bout dans le tâmps juftement qu'il falloir. En effet, il fur vint incontinent après la Minorité, ce (eul écueil , ou ce feul inconvéniement des Etats héréditaires , qui fe faifoit appréhender depuis quelques mois. On a voulu dire, que les fatigues du voyage de Rouffilloq i les incommodez du fiége de Perpignan & les chaleurs de ce climat, Jointes à celles de la laifon, endommagèrent extrêmement la famé de Louis XI II. qui n'étoit pas déjà des meilleures. Quoi qu'il en foie, il fut obligé de quitter ce fiége & de réfoudre aflez précipitamment fon retour. Il revint: Et il fe dégoûta plus que jamais de la vie, qui lui étoit déformais ennuyeufe , pour ne point dire infuportable. -
Tome L G Ce* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.62% accurate

1+6 L1 Histoire Cependant, le Cardinal de Richelieu tourna toutes ses pensées à la Régence. Ce n'est pas qu'il ne fût atilli trk-mal , & qu'il ne fut encore lui-même plus proche de fa fin. Mais , outre qu'on se flate ordinairement de l'espérance de iurvivre, il étoit toujours de la prudence de se préparer à tout événement. Son plan fut la Déclaration ou .le Testament de Louis VIL qui ordonnait que la Reine Alix de Champagne (à femme , & le Cardinal Archevêque de Reims , frère de la Reine , fuflènt Régens pendant la Minorité de Philippes, son fils, à qui l'Histoire donne les titres glorieux de Dieu-donné , d'Auguste & de Conquérant. Il prétendoit ainsi partager la Régence avec la Reine. Pour y mieux réfléchir , il en falloir exclure Monsieur frère unique du Roi. Ce qu'il ne crût pas qu'il lui fut bien difficile, n'ayant qu'à se prévaloir de la dernière conspiration contre l'Etat 5 où Cinq-Mars avoit employé le nom & l'autorité de Son Altesse Royale pour donner plus de poids & de crédit à sa façon. On tient néanmoins qu'il n'y fit autre démarche que de remontrer en particulier au Roi , qu'il ne feroit pas à propos , en cas qu'il vint faute de Sa Majesté j de laisser prendre au Duc d'Orléans , son frère , la Régence & la Gouvernement du Royaume, & moins encore la tutelle & l'éducation des Fils de France. Il se réservait en tems & lieu à achever le reste , & à faire expédier des lettres, où la Reine & lui furent déclarés Régens , sans autre cérémonie. Ses remontrances ayant eu tout le succès qu'il s'en promettoit , le Roi retint & goûta fort son avis. Incontinent après , cette Eminence étant - tomDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.30% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. 147 tombée malade , & dès le premier ou le fécond de Décembre (a fame étant défespérée S. M. le hâta de publier le conseil que lui a vué doné son premier Ministre, & même le l'exécution la mîe Prêfident Molé retournant chez lui au lortir de l'Audience , reçût ordre par un valet de Chambre du Roi , d'aller fur lesdeux heures après midi au Louvre , avec les autres Prêfidens. Ils y furent , & avec eux les Gens du Roi. Le Roi leur dit qu'il avoit fait dresser une Déclaration pour exclure de la Régence , en cas que Dieu disposât de lui', le Duc d'Orléans, son frère, à qui il avoit déjà pardonné jufqu'à dix fois , & à qui il ne croyoit pas devoir après cela confier ce qu'il avoit de plus cher, son Etat de ses deux fils : Et que le Parlement eut à vérifier le plutôt qu'il pourroit cette Déclaration si importante & si nécessaire pour la tranquillité publique. Le lendemain , après-dîné , Monsieur le Premier Prêfident travaillant de Commiffaires , on lui apporta encore un nouvel ordre de retourner au Louvre j Et il y fut à l'heure même. Le Roi lui témoigna d'abord fa douleur de la perte qu'il avoit faite le matin àamôrt de son premier Ministre le Cardinal de Richelieu. Puis comme s'il se fut refluvé fur le champ delà Déclaration contre son frère, il ajouta que cette mort n'en devoit nullement empêcher ou retarder la vérification. Qu'au contraire , il y falloit procéder avec d'autant plus de diligence, qu'il étoit besoin dans cette conjoncture de maintenir toutes choses au même état , cfae ne point G z donDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.43% accurate

148 L' Histoire donner foupçon du moindre changement au train des affaires. Enfin le Vendredi, les Gens du Roi préférèrent à la Grand* Chambre les lettres Patentes & une Lettre de cachet , dattées toutes deux d'un même jour , premier de Décembre ; Quoi que régulièrement les Patentes n'ayent point de date de jour , mais de mois feulement \$ un jour feul étant trop peu pour délibérer. P* ces Lettres Sa Majefté déclaroit qu'elle avoit véritablement oublié & pardonné à fon frère le Duc d'Orléans , fa faute , d'avoir formé un parti dans l'Etat, & d'avoir fait un Traité avec l'Efpagne. Mais qu'elle ne lui avoit accordé ce pardon & cette amniftié , qu'aux conditions Suivantes : Qu'il demeurerait comme relégué dans fon Appanage* dont on lui laiffoit la jouïffance, auffi bien qw dans fes Penfions , fans pouvoir ve«ir à la Cour , qu'il n'y fut expreffément rappelé : Que fes Compagnies de Gens d'armes & de Chevaux légers feroient caflées ; Qû'on lui ôteroit le Gouvernement d'Auvergne. Et qu'il ne pourroit plus avoir de part à l'Adminiftration publique, ni par conféquent à la Régence^ en cas qu'ilyeueût, dont il terçit dorénavant incapable. .

tes Gens du Rloienks préfentant, ne firent point de réquifition , ni même d'autre difcours, finon qu'ils étoient porteurs de Lettres , dont la ieâUre feule en feroit afTez connoître l'importance. Mr. le Premier Préfident, après avoir fait un récit fuccint de ce que je viens de rapporter , dit que la Compagnie étant fi clairement informée des ordres & de la volonté du Roi, ne pouvoir^as fe difpenfer de s'y foûmettre. >; w En Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 27.27% accurate

du Cardîkai: Mazarih. Liv. I. 149^ En effet , la Cour les trois
Chambres affenr bles obéïjfant , comme porte l'Arrêt, à Petf près
commandement du Roi, arrêta que les Lettres feraient lues,* publiées &
enregiftrées pour être pleinement & entièrement exécutées. Ces Lettres]
furent quatre mois après révoquées par d'autres toutes contraires , qu'on
accompagna à l'ordinairej'une Lettre de cachet. Par celle-ci il étoit énjoint
au Parlement de vérifier fans délai & fans difficulté aucune, les Patentes; de
tirer enfuite des Régi ftes, la Déclaration contre Mr. frère unique du Roi ,
& dô la remettre inceflamment entre les mains de Mr. lé Chancelier , pour
être cancellée ou rompue. Sur quoi on ne fauroit nier que les inclinations &
les fentimens n'euffent bien changé, en peu de mois, à l'égard deS. Areflè
R. On pourfuivic la vérification de ces dernières lettres, avec encore plus
d'emprefiement qu'on n'a voit fait celle des précédentes. On y prdfcéda
même d'une manière toute extraordinaire : Il fut préfenté à la Cour , qui
travailloitde Commiftairesun Jeudi après-dîné , jufqu'à trois Lettres de
Cachet, contenant ordre précis de terminer l'affaire dans ce jour-là. De force
qu'il fallut envoyer en hâte chez les Préfidens & chez les Confeillers , qui ne
fe trouvèrent point au Palais. Puis les trois Chambres affcmlées, on y
vérifia tout à la fois les lettres, tant de h Révocation de ce qui avoit été
ordonné contre Monlieur, quede la nouvelle fuppreffion des Charges de
Connétable & de Colonel de l'Infanterie , qui pou voient porter préjudice à
fa qualité de Lieutenant général (ous la Reine Régente. 1 La Déclaration d|e
la Régence eft du mois G 3 d'ADigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.14% accurate

Le 1^{er} Avril 1643. Le Roi se Tentant défaillir, employa tous ses soins, & ceux de Son Conseil, à pourvoir au Gouvernement de l'Etat & à la tranquillité publique 7 après son décès. Il ordonne que Dieu l'appellant à lui, la Reine son Epouse soit Régente, qu'elle ait l'éducation de leurs enfants avec l'administration du Royaume, & que le Duc d'Orléans son frère, soit Lieutenant général du Roi Mineur dans toutes les Provinces, sous l'autorité de la Reine. Il veut que la Régente & le Lieutenant général ne puissent rien faire que par l'avis & le Conseil souverain de la Régence, composé de ses Cousins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, & des sieurs Seguier, Chancelier de France, Bouthillier Surintendant des Finances & de Chavigni Secrétaire des Commandemens, qualifiez tous Ministres d'Etat 5 & que le Prince & le Cardinal en soient les Chefs dans l'ordre qu'ils sont nommez, en l'absence toutefois de Son Altesse Royale. Il entend aussi que dans ce Conseil tout se délibère & se résolve à la pluralité des voix 5 Et qu'à la même pluralité on y pourvoie, tant aux plus importants Emplois & aux principaux Offices de la Couronne qu'aux Charges de Surintendant des finances, de Premier Président & de Procureur Général au Parlement de Paris, & de Secrétaire des Commandemens. Il en excepte notamment les affaires & les dignitez Ecclesiastiques sur lesquelles la Régente pourra disposer par l'avis seul du Cardinal Mazarin. Nous jetons, pour ne rien changer des propres termes de la Déclaration, que la Reine Régente suive au choix quelle fera pour remplir les dignitez Ecclesiastiques > F exemple que nous lui avons, don*

The text on this page is estimated to be only 21.48% accurate

! du Cardinal Mazarin. Liv. T. 151 donne , & qu'elle les confère avec l'avis de nôtre Cou fin le Cardinal Mazarin , auquel nous avons souvent fait connaître l'affection que nous avons que Dieu soit honoré en ce choix, et comme il est obligé par la grande Dignité qu'il a dans l'Eglise fit d'en procurer l'honneur , qui ne s'égaloit plus relevé qu'en y mettant des personnes de piété exemplaire ; nous nous assurons qu'il donnera de très fidèles conseils conformes à nos Intentions. Il nous a rendu tant de preuves de sa fidélité & de son intelligence au maniement de nos plus grandes & plus importantes affaires , tant dedans que dehors nôtre Royaume , que nous avons cru ne pouvoir confier , après nous, l'exécution de cet ordre à personne qui s'en a quitté plus dignement que lui. Sa Majesté ne pouvant, sans doute , obliger plus faiblement nôtre Cardinal. Sur quoi il y a lieu de rapporter encore la comparaison, ou pour mieux dire , la distinction que font la plume du pouvoir de l'Abbé Suger, & de celui du Comte de Vermandois , tous deux Régents sous le règne de Louis le jeune. L'Abbé » d'ailleurs, étoit beaucoup plus avantage que l'autre 5 parce qu'il a vu lui-même la direction & le soin des affaires Ecclesiastiques. C'étoit lui qui faisoit signer & mettre en la main du Roi le temporel des Evêchez vacans; c'étoit lui qui donnoit permission de s'assembler pour élire les Evêques. C'étoit lui enfin qui recevoit leur Serment de fidélité , & qui leur donnoit ensuite la levée des Régates. Le projet de cette Déclaration pour la Régence étant ainsi dressé, le Roi écrivit le 19. de ce mois au Parlement, & lui envoya ordre de le venir trouver par Députés, le lendemain* G 4

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.13% accurate

If* L'HISTO 11 E fur les trois heures après midi. Un peu devant , & fur les deux heures , fe rendirent en la chambre du Roi au Châteu-neuf de Saint Germain, la Reine ayant avec Elle Monfeigneur le Dauñhih & Monfeigneur le Duc d'Anjou, Mr. le Duc d'Orleans, Mr. le Prince de Condé, Mr. le Prince de Conti , les Ducs & Pairs ; les Maréchaux de France , & les autres grands Officiers , de la Couronne ; comme auffi les principaux du Confeil de Sa Majefté , qui étoient Mr. le Cardinal Mazarin, Mr. le Chancelier, Mr. le Surintendant & Mr. de Chavigni. La Déclaration ayant été lûë tout haut, le Roi la ligna, & l'apottille qui fuk ; Ce que dejfus eji ma très-exprejfe & der-* nière volvntéque je veux être exécutée. La Reine & le Duc d'Orléans la fignérent de même , nprès s'être promis & juré l'un à l'autre , de n'y point contrevenir. Ce qui ne fe pafla point , à l'égard de la Reine , fans bien verfer des larmes , témoins de fon affliâion & de fa douleur. Elle ne fut au refte contrefignée , que de 3. Secrétaires d'Etat, parce qu'il n'y en avoit alors que trois auprès du Roi: Monfieur de Noyers, quiétoit le 4. n'étant déjà plus en exercice; & JWonfieurle Tellier , fon fucceffeur , n'étant pas encore venu de Piémont / Gela étant fait , furent introduits les Députés du Parlement. Le Roi, tout malade qu'il étoit, Jeur déclara lui-même qu'il avoit fait dreffer des Lettres pour la Régence , qu'il defiroit être promptement vérifiées , & qu'il en voyeroit pour cela le lendemain matin , à la Grand' Chambre, Mr. fon Frère , Monfieur le Prince & Moniteur le Chancelier. En effet, elles furent lues & publiées le matin même , à l'Audience , préfens Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.04% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. t ifi {ènsles Ducs d'Uzez, de Vantadour, de Sully , deLefdiguières, de Saint-Simon, de Retz & de la Force , qui avoient accompagné les Princes & pris place du même côté au banc des Pairs lais. Quand il fallut aller aux opinions , Monfieur le Chancelier qui préfidoit commença par le côté gauche, & prie les voix des Préfidens & des Cûhfeillers Clercs. En fuite il pafla de l'autre côté, & prit les voix de Monfieuç, frère unique du Roi , de Monfieur le Prince , des Ducs & des Pairs , des Maîtres des Requêtes & des Conleillers* Et enfin , il prononça l'Arrêt conforme entièrement aux conclufions des Gens du Roi. Une de leurs conclufions fut qu'on envoyeroit le duplicata des lettres aux autres Parlemçns , pour y être pareillement lues , publiées & enregiftrées , n'y ayant quecelui de Paris feul » qui ait droit de délibérer fur les affaires de cette conféquenc? Il fut expédié ij. jours après, d'autos Pa. tentes en faveur du Duc de Longueville, que le Roi avoit nommé Plénipotentiaire pour la Paix générale- Elles lui afluroient à fon retour de PAffemblée , & après la conclufion de la Paix f la qualité de Miniftre d'Etat, & une place dans le Confeil de la Régence immédiatement après le Cardinal Mazarin. Elles furent aufli enregiftrées fans contredit , pour être en temps & lieu exécutées. Il y en a qui ^'imaginent que ce pouvoit être une adrefTe du Cardinal, pour appuyer & pour confirmer de plus en plus une Déclaration qui luiétoit fi avantageufe. Mais il n'avoir nullement befoin de cette précaution. Il n'y avoit rien qu'il ne dût fe promettre, après l'honneur qu'H G s veV Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.43% accurate

venoit de recevoir au Baptême de Monfeigneur le Dauphin, par la qualité & par les fondions de Parrain- * Ce fut t'Evêque de Meaux, premier Au. mônier du Roi , qui fit la Cérémonie dans la Chapelle du vieux Château de Saint Germain, le même jour *i« Avril, que les Lettres pour la Régence furent vérifiées au Parlement. La Princeeffe de Cortdé fut la Mairaine. Et elle ne nomma le jeune Prince, qu'après avoir offert plus d'une fois cet honneur , & fait force civilitez au Cardinal. On donne à celui-ci la gloire d'avoir inspiré au Roi le choix du nom de Louis, qu'il favoit être de fi bon augure en France , & qu'il avoit d'ailleurs en particulière vénération > à cause de Sa Maîeflé» On ne fauroit ainfi nier que cette Cérémonie ne lui ait été très-glorieuse. Il y reçût fens éoute une faveur & une prérogative toute fingvrfière. On n'oublie pas de remarquer dans l'éloge dcr Cardinal de Joyeufe , qu'il a tenu lut les Fonts de Baptême Louis XIII. étant Dauphin. Mais il ne le tint qu'au nom & comme Légat de Paul V. Il n'y à proprement que les Papes , Souverains Pontifes & Chefs vifibles del'Eglife, qui puiffent prétendre au privilège d'être Parrains de nos Princes, Fils aînez & défenfeurs de l'Eglife. Et ils ne peuvent pas tous y prétendre. Le même Paul V. fe vamoit d'êtlfê plus paffiortné, que ne feroit Jamais aucun de fes ftecefteurs , pour les intérêts du même Loufc XIII. parce qu'il ne fe trouveroit point d'autre Pape qui lui fût ce qui lui étoic* ParDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.25% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. I. iff Parmi tes lettres du Cardinal de Richelieu, il y en a une qui peut encore fervir à nôtre fdjet. Il écrit à Madame de Savoye, qui étoic fille de France, & lui fait compliment fur fes couches , qui avoieht été très-heureufes. Mais fur tout il la remercie & lui témoigne l'extrême obligation qu'il lui a voit & qu'il lui auroit toûjours, de l'avoir deftiné Parrain du Prince nouveau né. Je ne puis û (fez loûtr Dieu de l'heureux accouchement de Vôtre Alteffe , & de la nouvelle beneditfion qu'il lui a plu ajouter à vôtre famille , ni vous témoigner la joye que je rej/ens en mon particulier. Je ne répons point à ce qui%concerne la penfée qu'il a plu à Vôtre Alteffe avoir pour mon regard en ce rencontre 7 parce qu'elle efl tellement au de fus de moi , qu'il ne me refit qu'à louer la bonté du fujet dy\$ù elle procède , & defiret d'être affez heureux de lui pouvoir fairi paroître jufques oit va mon reffentiment , lés paroles n'étant pas capables de le pouvoir exprimer , je tâcherai de fuppléer à ce défaut par tous les plus digne* fervices , qn'il me fera jamais pojfible de lui rendre , pour lui faire voir que perfonne n'efl & ne peut être à f égard de ce que je fuis à* ferai toute ma vie , &c. Cependant, |ôn peut dire qu'it n'y a prePque point de comparaifôn. Le Cardinal Mazarin ne fut pas feulement défign^ s itftrffolemnellement choifi & inftitué Parrain , non pas d'un Prince de la Maifon de Savoye , ou de quelque aotré fémbable , mais ctan DauG 6 phi»

The text on this page is estimated to be only 27.00% accurate

156 L'Histoire phin & de l'aîné des Fils du premier Monarque de la Chrétienté. Il y auroit lieu même d'ajouter qu'il le fut d'un fucceflèur & d'un héritier préfomptif de la Couronne , qui avoic déjà un pied fur le Thrône , & qui iembloit n'être baptifé. que pour prendre à meilleur titre la qualité héréditaire de Très-Chrétien. , Mais la manière, ou le motif du choix efl: encore plus obligeant que le choix même. Le Roi voulut bien déclarer qu'il avoit préféré cette Eminence à tous autres, pour l'engager d'autant plus à fon fervice , & à celui de Monfeigneur le Dauphin. \ On lait aflez le nœud facré , ou l'affinité fpirituelle qui fe contra&e entre le Filleul & le Parrain. Celui-ci , félon les Saints Canons, . doit néceflairement avoir de la charité & de la tendrefle, comme l'autre ne peut non plus fç difpenfer d'avoir de l'amitié & de la reconnoiffance* De forte que dans les régies on préfume que les Parrains ont à peu près les mêmes fentimens & les mêmes inclinations que la Nature donné aux pères. L'Hiftoire de Grégoire de Tours nous en fournit un exemple très-célèbre» Prétextât E vêque de Rouen fut déferé à Chilperic , & à Fredegonde , pour avoir follicité des perfonnes en faveur de Merovée, qui étoit Fils du Roi & de fa première femme , & qui n'étoic pas bien à la Cour. Chilperic l'ayant fait venir, lui reproche ces follicitations comme un grand crime. Le Prélat ne fe mie pas fort en peine de fe juftifier là - deffus 5 croyant n'avoir fait que ce qu'il devoit , & ce gue lui prefçrivoiçw 1\$\$ Sâpts Canons, J*** Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 25.10% accurate

du Cardinal Mazàrin. Liv. I. 157 we ferois pas contenté , dit-il au Roi , de foU Hâter les hommes , 'faùrois volontiers appel* 1/ , fi j'evffe pû , les Anges mêmes , au fecours de Merovée ; pource qu'il efl mon fils fpirituel^ & que je l'ai tenu fur les facrez fonts de Baptême. Ce procédé néanmoins pouvojt avoir fes défauts. Quelque excufe que Prétextât (eût allé- . guer pour fa défenfe, on n'étoic pas obligé de! le croire 5 il étoit toûjours fufpeà en fa propre caufe. D'où il s'infère que nôtre Cardinal a été encore heureux en ce point, qu'exerant les fondions de Parrain & de Miniftre, l'égard d'un même Souverain, il a pû agir en toute liberté, fans crainte ni défiance aucune, il s'étudioit particulièrement à faire valoir la dignité & les droits du Monarque & de la Monarchie. Il s'eft plaint (buvent qu'on ne pefoit pas aflèz ce témoignage authentique de faint Grégoire le Grand , ou , fi Ton veut , cet Oracle infaillible d'un Pape également pieux & éclairé ; Que la Couronne de France furpajfoit autant toutes les autres , que la dignité de Roi furpajfe la condition de fujet. Il le fâchoit que le long efpace de temps, qui donne autorité & vénération à toutes chofes, ne fît pas dans cette rencontre à nôtre faveur tout l'effet qui s'en devoit attendre. En un mot , il foûtenoit avec raifon , qu'il n'y a que la Monarchie Françoisè qui ait un titre dVineffe incontestable, & qui conferve depuis douze cens ans un même nom & un même Siège, ou une même Capitale. Il y en a qui voulant diminuer le mérite d'une fiUVblS & fi Utile aplicarion , s'efforcent de perz: - ' C 7 h**

The text on this page is estimated to be only 18.88% accurate

ffS L'Histoire ftadef qu'il agîffait en cetë par un principe d'irttêrêt /d'autant qu'il profitait çoiltammenc de U réputation & de la grandeur du Sotivéraîn. Bien loin de l'excufer fur ceichef , dn afvoûera de bon* riefoiqu'if étoit ençorôplus mtéréflé , que ceuxlà peut-être ne s'imaginent , puifqu'il avoir à juftifier fon fait propre à la première démarche. Il lui étoit libre d'abord de prendre le parti qu'il crôyôif lui devoir être lé plus honorable & le plus avantageux. Ayant aîfrfi à s'ehgager au lervice de l'un des trois principaux Monarques de la Chrétienté , le François, l'Efpagnol & l'Allemand , il fit choix fans difficulté , du premier , & le préféra hautement aux deux autres. Cette préférence fe fit remarquer & fembloic avoir quelque rapport à ce fameux Jugemertc que les Poètes feignent avoir été rendu au Monc Ida , lur le mérite de trois Divinitez. Du moins eft-il confiant que les Princes de lâ Maifon d'Autriche lui en Ont à toutes rencontres témoigné de vifs reffentimens. Ce qui marque de plus en plus les fingutiers lervîces qu'il a rendus à la Couronne fous les régnes , pleins de merveiU les, deLotfis XIII. &deLouïsXIVr vms± Digitized b

The text on this page is estimated to be only 12.21% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. IL t& L HISTOIRE D U CARDINAL
MAZARIN. LIVRE SECOND. CHAPITRE PREMIER. Mort de Loms
XIII. Bataille de %octoj. Prife de ThionvUlé. m • » LOtrïs XIII. mourut à S.
Germain en Laye le 1 4. Mai 1 643 . U quitta le Sceptre à pareil jour 1 qu'il
l'a voit reçô 3 3 . ans auparavant. Et il le fit avec bien moinsde regret & de
répugnan* ce, queJes perfonnes privées- n'abandonnent d'ordinaire la plus
médiocre fortune. Oeû même trop peu qu e de dire qu'il lui* fût comme
indiffèrentdfe<jufcter le Sceptre avec la vie. Il en «ut quelque forte
^impatience- Il foûpiroit perUigit

The text on this page is estimated to be only 25.90% accurate

|<5b ' L' H I S T O I R E p  tuellement apr  s l'  ternit  
bienheureuse , qui lui fut toujours pr  sente    l'esprit. Sa foi vive Ta voit
pleinement persuad  , que le Ciel   tait la r  compense infaillible des Justes,
& que c'est-l   o   les Souverains doivent proprement s'attendre de r  gner,
apr  s avoir administr   ici-bas la justice    leurs peuples. Sa vertu qui le fit
presque g  n  ralement regretter, rendit sa mort plus profitable    notre
Cardinal ; qui lui avoit d'ailleurs tant d'obligation. On a voulu dire de ce
Prince qu'il estimoit le Cardinal de Richelieu, & qu'il ne l'aimoit pas, mais
qu'il aimoit & qu'il estimoit le Cardinal Mazarin. Il ne faut pas ainsi
s'  tonner que celui-ci l'ait pleur   & l'ait regrett   , comme les âmes
g  n  reuses pleurent & regrettent leurs bienfaiteurs. Ce qui augmenta
son d  plaisir & son affliction, ce fut l'inqui  tude que lui donnoient le service
& les int  r  ts du jeune Roi & du Royaume. La Minorit   est formidable en
tout temps & en toute rencontre; elle r  toit principalement dans la
conjoncture pr  sente. Nous   tions en rupture ouverte avec l'Espagne, & ses
Alli  s. Et nous y   tions depuis 8. ans entiers, sans qu'il y e  t la moindre
tr  ve ni la moindre suspension d'armes. Une Guerre de cette qualit   & de
cette dur  e devoit bien avoir   puis   les finances & appauvri les peuples.
Cependant les n  cessit  s de l'Etat croissoient par les d  penses continues,
qui succ  doient les unes aux autres , & qui   toient   galement puissantes &
indispensables. Le jour m  me de sa mort, qui fut celui de l'Ascension, il y
eut une Lettre de Cachet du nouveau Roi Louis XIV.    M  mbers du
Parlement* Bigitized by

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 161 lement. Il leur témoignoît fa
douleuride la perte qu'il venoit de faire. Il les exhortoit à prier pour Tame du
feu Roi , fon Prédéceffeur & fon Père. Et enfin , il leur mandoic de
continuer la fonâion de leurs Charges , d'adminiftrer la Juftice , comme
auparavant > en attendant qu'ils lui prêtaflent le Serment accoûtumé. » .
Nos Amet & féaux , la perte que nous venons de faire du feu Roi , nôtre
très-bonoré Seigneur & Pere , nous touche d'an regret fi extrême qu'il nous
feroit impoffible d'avoir à préfent d'autres penfées , que celle que la piété &
/' 'amour nous demandent pour le repos & falut de fon ame , fi le devoir à
quoi nous oblige l'intérêt que nous avons par droit de fucce/fion de
maintenir la grandeur de la Couronne, & de conferver nos Sujets dans une
bonne union ne nous for f oit de fur monter ces jufies fentimens pour
prendre le foin de leur repos &• de la conduite de cet État. Et parce que la
diflribution de la Juftice eft le meilleur moyen dont nous nous puiffions
fervir pour nous en a quitter dignement; nous vous ordonnons & vous
exhortons autant qu'il nous tffi poffible , qu'après avoir fait à Dieu les prières
que vous devez pour le falut de nôtre dit Seigneur & Pere , vous ayez
nonobfiant cette mutation , à continuer la fonâion de vos Charges , &
adminiftrer la Juftice à nos Sujets , ainfi de le devoir] de vos Charges vous y
oblige, félon l'intégrité de vos confidences , jufques à ce que vous nous en
ayez* fait ou prêté le Serment accoutumé. Cependant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.03% accurate

\6i L'Histoire dant nous vous ajfnrons que vous nous trou* verez tel envers vous , & en général & en particulier, qu'un bon Roi doit être envers ses fidèles Sujets &* ferviteurs» Donné à S. ^Germain en Loye , le 14. Mai 1643. LOUIS, & plus bas, de Guengaud. Le lendemain ,les Gens du Roi présentèrent cette Lettre à la Grand' Chambre j où elle fût ouverte & lûë. Puis toutes les Chambres affemblées, il fût arrêté qu'on députeroit vers le Roi & la Reine Régente , les Présidens de la Cour & deux Conseillers de chaque Chambre, pour les saluer & leur rendre les honneurs , les remercîs & les devoirs accoutumés. Et cjué les Gens du Roi iroient faire de Leurs Majestés l'heure la plus commode* Et parce que la Lettre, faillie mention d'un Serment, il y eut ordre de ne s'en point enregistrer , que les Régis lires qui pûvent éclaircir cette matière , n'eussent été vûs. Ce jour- là, qui étoit le 14. le Roi, avec toute la Cour, partit de saint Germain sur les onze heures du matin , pour se rendre à Paris, & y résider. On ne fauroit croire la multitude de peuple qui sortit , & qui fut au devant* Il n'y eut jamais plus d'impatience & de foule à adorer le Soleil levant. Les Parisiens lui eussent préparé volontiers une entrée pompeuse & magnifique, si la conjoncture l'eût pu permettre. Ils se fendoient tout en foule par sa présence. Us étoient ravis (faibles & d'admiration s'ayant également pour lui des sentimens d'amour & de respect. Et comme s'ils eussent vu clair dans l'avenir, ils se

proDigitized by

The text on this page is estimated to be only 21.02% accurate

du Cardinal Mazaiùn.Uv. II. 163 promettoient bien, qu'un jour par
fa conduite & par fa vaillance il les affranchirent de tou- . te çrainte, & leur
aïfermiroit la Paix, le calmé & la feureté. Cependant les Gens du Roi s'étant
mis en dèvoir d'exécuter la commiffion dont ils étoient chargez, furent chez
Monfieur le Chancelier; qui leur parla le premier du Serment porté par la
Lettre de Cachet- Il leur dit que la Lettre qui fut envoyée au Parlement en
15*47 après la mort de François I. contenoit le même Serment , & que le
Préfident Lizet , au nom de toute la Compagnie , fut obligé de demander la
confirmation de toutes les Charges. Ils lut remontrèrent qu'il s'étoit écoulé
près d'un fiécle depuis cet exemple : Que dans cet entre temps .l'état des
choies avoit bien changé: Que les Rois a voient authorifé la Uifpofitioti &
la vente des Offices : & que le droit annuel avoir introduit une efpece de
fucceffion & d'hérédité légitime, qui affuroit la condition des Officiers. La
difficulté fe pouvoit aifément décider par les Regiflres , & même par
l'Hiftoire. L'origine du Parlement eft affez connue , c'étoit çonftamment la
Cour du Souverain , compofée de fes Pairs, & l'une des plus anciennes &
des plus auguftes Jurifdidions de l'Europe. D'abord , il ne fe tenoit pas
régulièrement s & il ne s'afflèmbloit que dans les rencontres , non plus n'en
étôit pas fixé. Il a commencé environ le règne de Philippes Augufte ou de S.
Louis à fe tenir d'ordinaire à Paris , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

164 L'HISTOIRE même'temps on arrêta qu'il s'assembleroit une fois ou deux l'année réglement. Les affaires & les différends qui concernoient le domaine se multipliant tous les jours , les Rois se dispensèrent d'y assister avec l'exactitude qu'ils faisoient auparavant. Ils commettoient pour y présider quelqu'un de leur Conseil, & non pas un Baron ou un Pair, que la qualité de Vassal excluait de cette fonction touteauguste. Les Pairs, de leur côté, avoient l'avantage de l'entrée , de la léance & de la voix délibérative au Parlement. Ce que n'avoient pas les Minières ou les Conseillers d'Etat , dont une partie étoit employée , tantôt au Conseil & tantôt au Parlement. La commission pour le dernier emploi se renouvelloit à chaque ouverture. De sorte que ce n'étoit pas toujours les mêmes qui tenoient le Parlement, ou du moins , qui occupoient le même rang & les mêmes sièges. Ce qui est si vrai , qu'Yves de Sceaumont , qui étoit Premier Président à la fin du règne de Charles VII. ne fut plus que le second au commencement du règne de Louis XI. Elie de Torrette , qui étoit second Président , étant monté à la première place par le choix du nouveau Roi : Quoique cela parût assez bizarre & assez irrégulier, on n'y trouvoit point à redire, par. ce que l'usage l'autorisait. Mais on ne fût approuver que le même Louis XI. ayant après la mort de Torrette substitué Mathieu de Nanterre qui n'a voit qu'une charge de Conseiller, à celle de Premier Président , l'eût quelque temps après dépossédé , sans autre raison ni prétexte, sinon qu'il a voit eu la pensée de faire Prei. . miet Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.29% accurate

du Cardinal Mazarin. l'art. II. l'art. 16 par le Président Jean Dauvet, son Procureur Général. Audi les manières toutes surprenantes, & toutes extraordinaires de ce Prince, a bien éclairé d'ailleurs, furent cause qu'on poursuivit & qu'on obtint l'Edit qui borne la vacance des Charges à trois cas, de mort, de résignation & 1 de forfaiture. Par là ces Charges, qui étoient auparavant que de simples commiffions, furent dorénavant de véritables Offices. C'est pas que depuis l'Edit il ne se trouve encore quelques confirmations de Charges du Parlement» Mais ce n'étoit presque plus qu'une cérémonie, & qu'une fiâion ou une ombre de ce qui s'obtenoit autrefois. De sorte qu'à dire vrai, le trafic & la vente des Offices, avec l'établissement de la Paulette, qui font encore depuis survenus, ont achevé de supprimer la confirmation & le nouveau Serment des Officiers. 4 Au reste, dans la Conférence que les Gens du Roi eurent le Vendredi 15*. avec Monsieur le Chancelier, ils lui proposèrent s'il ne feroit pas à propos qu'ils allaient attendre le Roi & sa Reine, à leur arrivée au Louvre, pour favoriser l'heure qu'il plairoit à Leurs Majestés que, le Parlement les vint (à luer. A quoi Monsieur le Chancelier ne vouloit point d'abord consentir 5 leur disant que cela étoit inutile, & qu'il avoit ordre d'avertir Messieurs du Parlement, qu'ils feroient les-bien venus le lendemain à trois heures après midi. Néanmoins, sur ce que les Gens du Roi, qui vouloient s'acquitter ponctuellement de leur commiffion, persistèrent tout-> jours; dans leur premier sentiment, il trouva bon qu'ils attendissent; ce jour là au Parquet un nouvel ordre. Ils y demeurèrent jusqu'après les 1 fix Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.71% accurate

i66 L' Histoire fix heures du foir qu'arriva enfin le Gentilhomme , qui les venoit quérir de la part de la Reine s lis furent au Louvre. Et ayant pafTé par la Chambre du Roi , qui étoit au lit , accompagné de plufieurs perfonnes de condition qui le di vertiflbient, ils entrèrent dans le Cabinet de la Reine. Il y a voit avec elle Monfieur le Duc d'Or-, leans, qui étoit aflis , à caufe de (on indifpofition , Monfieur le Prince de Condé, Monfieur le Cardinal Mazatin, Monfieur le Chancelier , Monfieur de Chavigni Secrétaire d'Etat, & nul autre. La Reine , qui les reçût & qui les écouta très-favorablement , leur dit qu'elle feroit entendre & volonté à Monfieur le Chancelier t & qu'il les en avertirait. Comme ils repa (Voient par la Chambre du Roi , Monfieur le Chancelier, qui les avoir fui vis, les y retint. Il leur témoigna qu'H étoit fort aife que la Reine ne toute la fie & toute fatiguée qu'elle étoit , leur eût donné Audience: Et qu'il a voit charge de leur dire , que le Parlement pouvoit venir le lendemain à trois heures après midi : par députez ou en corps, & même en robes rouges , qu'on ne demandent rien de nouveau ni 'extraordinaire , mais feulement ce qui feroit avifé par ^Compagnie, & ce qui fe trouve4 roit conforme aux Regiftres & à l'ufage. Il ajoûta que la Reine fe contêtoit que le Parlement uiât des termes d'obéiffance , de refpect & de foumiffion , dont les Compagnies ont coûtume de fe fervir , venant faluer leur Prince en pareille occafion. r . . . - r: Le Samedi 16. au matin , les Gens du Roi entrez en la Grand* Chambre firent le récit de ce que nous venons de rapporter. Sur qitoi toutes \ Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.19% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 167 tes les Chambres aflèmlées , il fut délibéré & conclu 5 Que ce jour là-même à trois heures après-midi , la Cour par Députez iroit faluer le Roi, leur Souverain Seigneur & la Reine Régente; Que les Députez feroient à l'un & à l'autre fèpàrément des proteftations de fervices pour toute la Compagnie : Et que la Reine feroit très-humblement fupplée de la part de la Cour , d'amener le Roi eafon Parlement pour y tenir fon Lit de Juftice. Ce qui fut exécuté de point en point , félon qu'il avoit été conclu. Et le Dimanche , le Grand Maître & le Maître des Cérémonies furent avertir les Grands du Royaume, qui étoient à Paris, d'accompagner le lendemain levRoi & la Reine Mere, au Parlement. * Le Lundi, 18. fur les 8. à 9. heures du matin, Je Roi & la Reine partirent en carofle du Louvre, & furent entendre à la fainte Chapelle, la Meffe, qu'y célébra l'Evêque de Bau vais, de la Maiion de Potier La Mefle étant finie, quatre Préfidens & huit Confeitlers vinrent au devant de Leurs Majeftez& îesconduifirent de la fainte Chapelle à la Grand' Chambre. Après les Archers du Grand Prévôt, les cent Suiflès & la Mobleflè fuivirent les Chevaliers de l'Ordre deux à deux , puij les Officiers de la Couronne. Le Roi vêtu d'une robe violette étoit porté par le fleur du Mont, Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie, en l'abfence du Grand & du premier Ecuyer. Il eft marqué dans les Regiftres du Parlement que ce furent le DucdeChevreufe, le Grand Chambellan, & leComtedeCharrots; Capitaine des Gardes, qui eurent cet honneur. Mais il n'y eft parlé fans doute que de ce qui fe Digitized by Google

168 V H I S T O I * E fe paffa en la Chambre,
 & non pas en la Chambre. Derrière le Roi étoient, Madame de Lanflac , fa
 Gouvernante , & le Comte de Charrois: Et à côté, les quatre Préfidents & les
 huit Confeillers avec les Gardes de la Manche Echeffois. Après marchoit la
 Reine, accompagnée du Duc d'Uzes, fon Chevalier d'honneur, & du Comte
 d'Orval , Ton premier Ecuyer. Et derrière Sa Majefté étoit Monfieur de
 Chandenier , auflî Capitaine des Gardes du Corps. Le Roi ayant été porté, &
 aîîs dans fon Thrône, le Grand Chambellan fe mit à fes pieds, & le Prévôt
 de Paris , plus bas , fur le degré par où l'on defcend au Parquet. La Chaire du
 Greffier en Chef, couverte du tapis même du Sié?e Royal , fut remplie par
 Monfieur Seguier, Chancelier de France* 11 étoit vêtu d'une Robe de
 velours violet, doublé de fatin cramoîsi , qui eft l'habit de cérémonie:
 Et il avoit le Cordon bleu, comme Garde des Sceaux de l'Ordre. Aux hauts
 fiéges , à main droite, proche du Roi, une place entre-deux , étoit la Reine.
 Après elle , fur le même fiége, étoient de fuite le Duc d'Orléans , les Princes
 de Condé & de Conti , les Ducs de Vendôme, d'Uzes, de Vantadour, de
 Sully , de Le fdig u iéres , de la Rochefoucault & de la Force , les
 Maréchaux de Vitry, d'Eftrées, de Baffbmjêrre, de Châtillon & de Guiche:
 aux hauts fiéges à main gauche , étoit l'E vêque de Beauvais , Comte & Pair
 de France Ecclésiastique: & il étoit feul. Sur le banc où fe mettent les Gens
 du Roi à l'Audience , étoient les Préfidents de la Cour s c'est à dire , outre le
 Premier Préfident Molé, les Préfidents Potier- de-Novion , de Melhic,
 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.88% accurate

» i>u Carbinat Mazarin. Lrv. II. 169 le Bailleul , de Nefmond , de Bellièvre & de Longueil. Il y avoit à l'égard du Préfidenc le Coigneux , des raifôns pour ne s'y pas trou* ver. Les Confeillers eurent la plûpart les mêmes féances qu'ils ont d'ordinaire , hors de la grande Audiencs Et ils étoient en robes rouges , aufli bien que les Préfidens. Parmi eux fe mirent pareillement l'Archevêque de Paris, Confeiller né , & l'Evêque de Senlis Confeiller honoraire. Sur l'un des Bancs, dans le Parquet étoient les Secrétaires d'Etat, au nombre de trois ; Phelypeaux de la Vrillière , du Pleflis Guenegaut & le Tellier. Le quatrième, qui étoit Chavigny, s'étoitdifpeniê de venir 5 jxirce qu'il s'agiffoitdeladeffruccion du Confeil de la Régence, dont il étoit, & auquel il n'a voit pas peu contribué. Cependant, le Surintendant des Finances , fonpere, qui n'y étoit pas moins intéreffé que lui , ne laifla pas de s'y trouver. Il prit place au Banc & au défias des Confeillers d'Etat & des Maîtres des Requêtes. ~ Si on en vouloit croire une Relation qui a eu cours, & quia été imprimée, ç'airoitété la Reine qui auroit parlé la première.lèlon l'Extrait qui luit. Chacun étant en fa pince , laRei* ne a dit qu'elle avoit mené le Roi en /on Par* lement , pour dire que bien que le feu Roi Jon pere , Veût déclarée Régente de fa perfonne& de/on Royaume pendant fa Minorité , & lui eut donné des Minifires qu'elle ne pourvoit de* ftituer , à* fans le f quels elle ne pourroit difpofer des affaires defon Etat: Néanmoins , parce que cette Déclaration étoit contraire aux Loix fondamentales du Royaume , & qu'elle - Tome I. H Digitized by Google

f 7o L'Hstojie bornoit le pouvoir abfolu qu'elle devott avoir en
 qualité de. Régente, elle entendoit avoir une autorité libre & abfolië, &
 four cet effet avoit fait affemhler la Compagnie: Mais qui-nevoit que cet
 Extrait n'a point du tout le caraâere de vérité, ni même de vraifemblance? Il
 n'appartient pas à chacun de dire de fortes de Relations. Il eft donc
 indubitable que chacun étant placé, & prêtant filence, ie Roi dit d'une
 grâce merveilleufe, & au delà de ce qu'on pou voit attendre de fon âge:
 MeJJieurs, Je fuis venu pour vous témoigner ma bonne volonté ; Mon
 Chancelier dira le refte. En même^ temps la Reine prit la parole, & dit avec
 beaucoup de bonté & de courtoifie. MeJJieurs+la tñort du feu Roi
 Monfeigneur, quoi qu'elle ne wñait pas Jurprife, après une fi longue
 maladie, m'a tellement fur chargée de douhur, que je n'ai été juj qu'ici
 capable de confolation ni de Confeil. Mon affliction étoit fi extrême > qu'il
 m'a été impoffible de vaquer aux affaires*, & de pourvoir aux befoins &
 aux nécejjitez de PEtat. En un mot, je me fuis trouvée dans un abattement
 d'efprit inconcevable, juf qu'au dernier jour, que vos Députez, étant venus
 au Louvre faluer le Roi, Monfieur mon fils, & lui protefter de leur fidélité
 & de leur obéiffance, l'eurent fupplié de venir ici tenir fon Lit de Juftice j &
 remplir le fiége le plus augufte de la Royauté. C'eft ce que je fais
 aujourd'hui, pour vous témoigner que je ferai bien aife de me ferW en
 toutes occafions de vos confeils ; vous priant de les donner au /{<?/,
 Monfieur mon fils 9 & à moi, tels que vous jugerez, en vos confidences
 pour le mieux. ' -r * EnDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.11% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. IL 171 En fuite le Duc d'Orléans adreflant Ion difcours à la Reine, lui juftifia fa conduite, & lui fit connoître la fatisfac&ion que chacun devoit avoir de fon procédé. , Il repréfenta que dès Samedi dernier , à la préfence des Députés du Parlement, il s'étoit aflez expliqué, ayanc lolemnellement reconnu que Phonneur lui étoit dû tout entier , en confidération , non feulement de fa qualité de MereduRoi, mais encore de fa vertu. Et que la Régence lui ayant été déferée par le choix du Roi, & par le contentement de tous les Grands du Royaufne, fur quoi même il y avoit une Déclaration vérifiée en cette Cour lui préfent, il confentoit volontiers à ne prétendre point d'autre part dans les affaires, que celle qu'il lui plairoit, ni par conféquent aucun avantage de toutes les claufes contenues en la Déclaration. Le Prince de Condé, loua la générofitédd Duc d'Orléans, non feulement utile, maisnéceffaire pour le bien du Gouvernement & de l'Etat ; les affaires ne réiifliront jamais, tant 3 ue l'autorité eft partagée. Il fe déclara ainfi e pareil fentiment, qu'il avoit déjà fait entendre aux mêmes Députés , lors qu'ils étoient venus le dernier jour au Louvre. Après toutes ces déclarations & tous ces con~ fentemens , Monfieur le Chancelier fe leva » & fut recevoir du Roi le commandement de parler , comme il fit, adreffant fa parole à la Compagnie. Il exalta fort la prote&ion du Ciel fur nôtre Monarchie ; puifqu'en retirant Louis XIII. il fubftituoit Louis XIV- qui réçareroit avec avantage la perte que nous fâillions. Il s'étendit enfuite fur les louanges delà H % Reine,

The text on this page is estimated to be only 25.55% accurate

L' H I S T O I R E Reine , dont la sage & la généreuse conduite feroit voir indubitablement qu'elle étoit digne Epouse de ce grand Prince, que le Ciel venoit de ravir à la terre. De sorte que nous avions tout sujet de desirer qu'une si vertueuse Princeesse prit en main la Régence & le Gouvernement de cette Monarchie; mais avec une pleine & entière autorité, suivant la proportion qu'en avoit fait Monsieur , Oncle du Roi , approuvée & loiée à bon titre par Monsieur le Prince. Après qu'il eut fini , & convié les Gens du Roi à parler ; Monsieur Talon se leva , &c adressa son discours au Roi. Il y mêla des exhortations avec les Eloges, & n'oublia rien de ce qu'il crût devoir, tant au repos & au bien-être des Peuples, qu'à la grandeur & à la Majesté du Souverain. Il y alléguait , au sujet du feu Roi, deux exemples; l'un d'Auguste , qui étoit sorti au même jour qu'il avoit été appelé à l'Empire ; & l'autre de David, qui avoit pareillement régné trente-trois ans. Par ce dernier , il sembloit insinuer que notre Monarque étoit un autre fils de David & un nouveau Salomon , qui ne devoit céder à l'ancien en magnificence & en justice, non plus qu'en sagesse. Il requit enfin , que la Reine mère du Roi fut déclarée Régente, conformément à la volonté du feu Roi, pour avoir, avec le soin de la personne & de l'éducation de Sa Majesté, la conduite & l'administration générale des affaires durant la Minorité. Que le Duc d'Orléans fut Lieutenant Général dans toutes les Provinces du Royaume, sous l'autorité de la Reine. Que le même fût aussi

Chef Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.82% accurate

dit* Cardinal Mazarin. Liv. IL 173 Chef des Confeils fous la même autorité ,. & en fon ablence , le Prince de Condé. Et qu'il fût en la liberté de la Reine, de faire choix de telles perfonnes que bon lui fembleroit, pour délibérer aux Confeils fur les Affaires, fans qu'elle fut tenue de le fervir toûjours des mêmes Confeillers , non plus que de fuivre toûjours la pluralité des voix. , MonGeur le Chancelier fut demander à la Reine fon avizr mais elle s'exeufta de le dire, déclarant avec bien de l'honnêteté", qu'elle n'avoit point , & ne defiroit point avoir en cela d'autre femiment, que celui même de la Compagnie. Etant revenu s'aflèoir, il demanda de fa place l'avis du Duc d'Orléans, qui confirma par de nouvelles raifons fes premiers fentimens , & fooferivit volontiers aux conclufions dès Gens du Roi. Il prit enfuite les opinions dtes Princes de Condë & de Conti, de l'Evêque de Beauvais, Comte & Pair Ecclefiaftique , des autres Ducs & Pairs Lays, des Maréchaux de France, des Confeillers de la Cour, y compris les Conleillers d'honneur & les honoraires , & des Prélîdens ; qui furent tous de l'avis des Con* clufions. De forte qu'étant allé prendre a l'ordinaire la permiffion du Roi, il prononça fokmnellemenc l'Arrêt, qui a été depuis rédigé en ces termes. Le-Roi fiant en fonbitdejuftice, en la préfence & par Pavis du Duc d'Orléans , fon Oncle , de fon Coufin le Prince de Condé ,*du Prin-' ce de Conti , aujp Prince du Sang , & autres Princes, Prélats, Pairs & Officiers de baCou* H 3 ronne, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.47% accurate

174 L'Histoire « Tonne , o«i requérant le Procureur Général y a déclaré & déclare la Reine, Sa Mere , Régente en France, conformément à la volonté du défunt Roi , fon très- honoré Seigneur & Pere, pour avoir le foin de l'éducation & nourriture de fa Perfonne & l'admimjlracion abfoluê, pleine & entière des affaires de fon Royaume pendant fa Minorité. Veut& entend S a dite Majeflé que le Duc d'Orléans, fon Oncle , fait Lieutenant Général en toutes les Provinces dudit Royaume , fous i'authorité de ladite Dame , & que fous la même autborité fon dit Oncle J oit CbefdefaConfeils, en. fon ahfence , fon Cou* fin le Prince de Condé; demeurant au pouvoir de ladite Dame défaire choix de perfonnes de probité & expérience , en tel nombre qu'elle jugera à propos , pour délibérer aufdits Confeils , & donner leurs avis fur les affaires qui frczi przpcfées , fans que néanmoins elle f oit obligée de fuivre la pluralité des voix , Ji bon rte lui femble. Ordonne ladite Majeflé que le prèfent Arrêt fera lu, publié & enregijlré en tous les Bailliages, Sénéchauffees & autres Sièges Royaux de ce Reffbrt, &1 en toutes les autres Cours de Parlement & Pals de fa Souveraineté. La Déclaration du mois d'Avril précédent > 3ui avoit coûté tant de travail & de peine , emeura ainfi fupprimée. Elle fut indubitablement l'ouvrage de Monfieur le Chancelier titre à paufe tant de la capacité que de la, , Charge. Monfieur du Puy en avoit fourni tes mémoires , les exemples & les autorirez. Emploi convenoit à double On Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.60% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 17? On ne fauroit croire combien la France est redevable à ses études & à ses veilles Il étoit tout à fait laborieux j Et il a joint à un grand travail un jugement exquis & folide. On ne doute pas non plus que Monsieur le Premier Président Molé , qui avoit été auparavant Procureur Général , n'y ait pareillement travaillé. Et l'une des "plus fortes preuves ou conviâions qu'on en allègue , est la clause qui y avantoit si fort ces deux Charges , de Premier Président & de Procureur Général du Parlement de Paris t & qui les réfervoit avec celles de Surintendant des Finances & de Secrétaire d'Etat, à la disposition du Conseil de la Régence. . Il est aussi à préférer que le Cardinal Mazarin, comme premier Ministre, y avoit de sa part contribué autant que les autres. Du moins , lui étoit- elle particulièrement avantageuse , par la double qualité & fonction qu'il y recevoit , de Chef des Conseils de la Régente, & de dispensateur des Bénéfices & des Dignitez Ecclesiastiques. Il n'y avoit pas jusqu'à l'énoncé, qui ne lui fut très-glorieux. Le Roi Louis XIII y rapportant les principaux exploits qui avoient signalé son Règne , s'arrêtoit particulièrement à exalter l'affaire de la Rochelle & celle de Casal > comme les deux plus célèbres & plus importantes. Nous avons vu d'abord ce pieux Monarque y être tellement favorisé du Ciel , qu'après avoir dompté la Rébellion & l'Hérésie, remis l'exercice de la Religion Orthodoxe, & relevé les Autels abattus dans tout le Royaume > nous avons entrepris avec succès le secours H 4 ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.59% accurate

176 L' H~i S T O I R E é>* la proteâion de nos Alliez , & les
avons tontre Pefpérance de tout le monde , rétablis dans la foffeffton de
leurs Etats. Cependant, on ne fauroit nier que l'une & l'autre de ces A&ions
héroïques ne (oient réputées communément l'ouvrage , & comme le chef-
d'œuvre des deux Cardinaux , vrayement Eminenxiffimes, de Richelieu &
Mazarin. Audi étoit-ce les Partions de l'un & de l'autre -, qui fe récrioient le
plus fur cette nouveauté & fur ce changement. Ils foûtenoient avec chaleur,
qu'il n'y a voit rien de plus juridique ni de plus raifonnable que cette
Déclaration fupprimée. Ils ne manquoient pas de fe prévaloir de ce qu'à la
leâure qui s'en fit le zi. Avril au Parlement, les Gens du Roi lui donnèrent
beaucoup d'applaudi flement & d'éloges en approuvèrent toutes les çlaufes ,
concertées , à leur avis, avec un jugement & une prudence fingulière , & en
requirent volontiers l'enregiftrement pour le repos & l'intérêt du dedans &
du dehors du Royaume. Et ils ne s'épargnèrent pas fur tout à juftifier ce
perpétuel, néceilaire & Souverain Confeil de la Régence. Ils autorifoient cet
exemple par quantité d'autres que l'Hiftoire nous fournit. Après la mort de
faint Louïs, Philippes III. étant eh Affique, nomma Pierre de France Comte
d'Alençon fon frère , Tuteur du Roi fon fils & Régent en France, & lui
donna pour: Confeil en la direction des affaires, quatre Evêques, un Abbé,,
quatre Grands Seigneurs & quatre perfonnes de moindre condition. Charles
Y. par fes lettres du mois d'Qûobre Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.55% accurate

v DO CARFIIHAL MAZARIN. LIV. II. 177' *374 fie choix de la Reine, fon époule, & de fes frères, pour la Tutelle de Ton fils conduite de l'Etat , & établit pour Confeil r Êîndant cette Régence, fix Archevêques ic vêques, deux Abbez, dix- fept Grands Sei- gneurs & Officiers de la Couronne, deu* Préfîdens de la Cour de Parlement, trois Che^ valiers , trois Confeil lers de la même Cour, quatre Maîtres des Comptes, & fix notables Bourgeois de Paris. Charles VI. ayant par fes* lettres du cinquième Janvier 1329. déclaré la Reine Ifabelle de Bavière, Régente, & appelé (es Oncles avec elle à l'adminiftration r voulut expreflément que les Régens , ou les / Gouverneurs , priflent confeil de douze per~ fonnes , trois Prélats * fix Nobles & trois Clercs. Le même Roi , en Décembre 1407. fit publier en fa préférence, au Parlement, un Edic qui ordonnoit que pendant la minorité des Rois les affaires feroientadminiftréesfousleursnoms* parles foins des Reines-, leurs Mères, & des plus proches Princes du Sang, & par le confeil du Connétable, du Chancelier & d'aucuns Confeillers d'Etat , qui a voient le plus d'expé* rience & de capacité; Louis XII. ayant en if 05-. nommé par fon Teftament la Reine Anne fa femme , & Madame Louïfe de Savoye mère de Monfieur d' Angoulême , pour gouverner le Royaume durant la minorité de cet héritier préfomptif de la Couronne, qui devoit époufer Claude de France , fille de Louis 5 il oblige les Régentes d'appeller avec elles au Gouvernement, le Cardinal d'Amiboife , le Comte de Nevers , . le Chancelier^ le fleur de la Tremoiille & le Secrétaire Ro; H s. " ■ bertetDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.63% accurate

i7\$ L* H i s t o i r é bertec. Par ce fameux Edit que François I. fit étant prifonnier en Efpagne , en nommant Madame Louïfe de Savoye , fa mere, feule Régente pendant la minorité du Dauphin, il la prie de retenir auprès d'elle pour la confeiller outre le Chancelier de France , les Printces , les Prélats , les Préfidens & les autres Officiers , qu'elle favoit. Henri II. allant en. Allemagne, déclara la Reine Catherine, fon époufe , Régente en France , & laitfa auprès d'elle, pour la direction des Affaires, le Cardinal deToumon ,MeGarde des Seaux , l'Evêque de Soiffons & lesfieursd'Urfé & du Mortier, Confeillers d'Etat, qui ne dévoient auflî rien faire, fans lui en communiquer. On obmet exprès ce qui fe paffa fous le règne de Charles IX. pour établir dans fa minorité un Confeil qui tempérât, ou plutôt, quiaffoiblitl'auithorité de la Régence , parce que c'eft un règne de trouble & de defordre s d'où par conféquent il ne fe peut pas tirer de décifion qu' * vaille. Quoi qu'au refte, Louïs le Juûe nes'arrêtoit pas tant aux exemples, qu'à la raifon. Il favoit que la Reine fon Epoufe, n'entendoit rien du tout aux affaires, & qu'elle ne pouvoir pas s'en être aquis d'expérience, n'en, ayant jamais eu de communication. Comme la Régence y dit- il, efi de fi grand poids , & que la* Reine n'ôn pas la connoiffance néceffaire pour la réfolution des difficultez in fépar ailes du Gouvernement 5 Nous avons jugé à propos dyétu~ hlir auprès d'elle, & fous fon autboritéunConr feil qui puiſſe décider. D'ailleurs, ce qu'il y avoit de particulier dana cettô; Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.78% accurate

i>u Cardinal Mazarin. Liv. II. 179» cette rencontre , étoit qu'y ayant rupture entre les deux Couronnes, la Reine feroit obligée de faire la guerre à Ion propre frère , le Roi Catholique. Cependant le même Louis XIII. . lui avoit déjà autrefois reproché , qu'elle ne pouvoit oublier fon Païs , & qu'elle prenoit trop de part aux nouvelles & aux affaires d'Espagne. L'inquiétude & la tendresse qu'avoit le Roi pour Monseigneur le Dauphin , le rendant plus que jamais soupçonneux , lui faisoit tout appréhender dans le temps même qu'il sembloit n'y avoir pas lieu. Non seulement l'apparence , mais la pensée seule du danger l'effrayoit. De sorte qu'il n'y avoit tantôt plus que le Cardinal Mazarin , son premier Ministre, à qui il eût une véritable confiance intérêts du Dauphin, son fils , en sûreté , pourvu que notre Cardinal fût continué dans l'administration. Ex c'est de là qu'on prétend que sont venues toutes ces restrictions & toutes ces contraintes, dont nous venons de parler. Il n'y a pas ainsi d'apparence de vouloir contredire tant de raisons , & condamner absolument une Déclaration si juste, & si favorable». Mais il faut aussi convenir qu'il y auroit le même inconvénient , pour ne pas dire la même témérité, de vouloir blâmer un Arrêt si célèbre , que celui du 15. Mai, rendu le Roi étant en son Lit de Justice, la Reine sa mère présente. Ce qui feroit d'autant moins excusable, «qu'il est aisé de fauver l'un & l'autre , en remettant tout le défaut sur celui de formalité. II H 6 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.80% accurate

Il So L'Histoire a été déjà remarqué que le f . Décembre H fut
envoyé au Parlement des Lettres Paçen? tes , qui déclaroient le Duc
d'Orléans , frère du Roi, incapable d'avoir aucune part à l'Adminiftration du
Royaume pendant la minorité des Fils de France. IL eft indubitable que
dans. Tordre ces lettres- ainfi publiées conter voient toute leur force & toute
leur exécution , à I moins qu'elles ne fulTent expreffément &
fblemnellement révoquées. Si bien que là plûpart ne. fauroient comprendre
fur qbel principe peut s voir été expédiée & vérifiée la Déclaration de la
Régence, quiappelloit Monfieur le Duc d'Orléans au Gouvernement de l'Etat,
& à la Charge de Lieutenant Général. Puifqu'ileft vrai que cette Déclaration
fut vérifiée, c'eft à dire consommée entièrement le il- Avril, & que les
Patentes qui levoient l'inhabilité portée par les précédentes, ne furent
expédiées que le 22. du même mois, ni enregistrées que. le lendemain 23.
Sur quoi on ne fauroit croire les raifonnemens ou les réflexions qu'on y a.
faites, non plus que les détours , ou les fineffes qu'on s'y eft figurées. Mais
l'opinion la plus commune , & ce qui Earoît de plus vrai-lemblable , fe tire
infailli, lement de la prévention du Roi à l'égard de Monfieur fon frère , le
Duc d'Orléans. On lui avoit donné une împreffion fi defavantageufe de fa
conduite & de fes. inclinations au fervice de l'Etat, qu'il étoit
perpétuellement en garde & en défiance de ce côté-là* C'eft pourquoi on
n'ofoit prefque lui parler de révoquer les, Patentes, qui déclaroient Son
Altefle Royale incapable de. taute forte d\Adpiiniftration , ou Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 21.28% accurate

»u Cardinal Mazarin, Liv. II. iſi fi on le faifoit , on n'en remportoit nulle fauV fanion. Cependant l'affaire commençoit fort àpreffer , la maladie du Roi empirant de jour en jour il falut longer tout de bon à la Régence & au Gouvernement du Royaume pendant la minorité du fuccefleur. Le Cardinal Mazarin ^ qui étoit premier Miniftre , perfifta toujours dans le lentiment, qu'on ne pouvoir abiblument fè dHpenfer de comprendre Monſieurle Duc d'Orléans dans la Déclaration, autrement que ce ne feroit que trouble , defordre & con- . ftifion. Il fallut donc s'y réfoudre. Et pour le faire mieux agréer au Roi, il fut dit par l'une des claufes, que Sa Majeſté le promets toit du bon naturel de Monſieur fon frère r. qu'il honoreroit Tes volontez d'une parfaite obéïſſance, & qu'il ferviroit l'Etat & les Filsde France avec la fidélité & l'affe&ion , L quoi fa naiffance & les grâces qu'il a voit reçues , l'obligeoient : Et en cas qu'il contrevint en quelque iorte que ce fut, à l'établiflement » fait par la préfente Déclaration , qu'il demeureroit déchu & privé de laLieutenancegéné-. raie. Cette clauſe, non. plus que tout le rcſte, ne fatifſit nullement le Duc d'Orléans. Il jugeoit , affez que pour établir, quelque choſe de (olide à Ion égard , on devoit indifpenſablement commencer par la révocation des Lettres qui l'excluoient du Gouvernement. C'eſt pourquoi le 2i. Avril étant furvcnu a a Roi. un nouveau fimptome qui le réduifit prefque aux abois , Le Duc ne perdit point de temps. Il fit expédier deux Lettres de Cachet, l'une lur l'au* H 7; ^

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.53% accurate

i*2 ^Histoire tre» au Parlement, & il y fie
enregistrerextraordinairementaprès-dinée du lendemain 23. de nouvelles
Patentes , portant injonction de tirer des Registres celles qui lui étoient fi
contraires. Ce procédé & cette nouveauté dont nous venons de parler , ayant
en quelque façon renais les chofes en leur premier état, tourna auflî à
l'avantage de la Régente. Elfedemeuroit par là déchargée de ces contraintes
& de ces reftrittions. extraordinaires, qui bridoient fous à fait fou autorité.
De forte qu'on n'a pas douté de publier, aufujetdelWrrêdu 18Mai, & de ce
nouvel & plus avantageux établiffementde laRégence,que Louis XI
V.signala les premiers jours de (on Règne + par un témoignage àtithentique
de reconnoiffance & de piété envers la Reine, comme il en a voit confacré
les premières heures, par un pareil témoignage envers le Roi , écrivant à fes
Officiers & à tous fes Sujets , de prier pour l'ame de celui de qui après Dieu
, il tenoit la Couronne & la vie. Mais il y a lieu de célébrer encore plus ce
même Arrêt fi folemnel. Dans lefenrimentde quelques-uns, il doit fervir
dorefnavant deré* gle ou de Loi facrée & inviolable, & témoigner à la
Poftéritéque nôtre jeune Monarque a fçû dès fon plus bas âge , exercer la
fonction de Legiflateur. C'étoit en effet la penfée de feu Monfieur le Premier
Préfideht de Lamoignon ; autant qu'il fe peut recueillir des remarques très-
curieufes qu'il a laiffées. Il a pris la peine d'abrégé lui-même les principaux
Registres du Parlement, pour en avoir fe fuite ou Thiftoire plus préfente &
plus fraîche Digitized by

The text on this page is estimated to be only 24.66% accurate

du Caripmal Mazarin. Liv. II. 185 che dans les rencontres. Et comme il étoitei> tout très-exaft, H a toujours fuppléé, ou du moins éclairer ce qu'il y trouvoit , ou dk)bmis ou de mal expliqué. Par exemple 9 le Regittre de cette féance au Parlement porte, Qu* le Roi féatit en fon Lit de juftice , enlapréfence & par l'avis du Duc d'Orléans , fon Oncle r de fon Coufin le Prince de Condi , du Prince de Conti, aujjî Prince du Sang, àr d'autres Princes, Prélats , P airs & Officiers de la CWrtne, a déclaré fa Mere Régente en France. Cela ne s'entend pas trop , étant certain que les préfens à la Cérémonie , furent la Reine , le Duc d'Orléans , le Prince de Condé, le Prince de Conti, l'Evêque de Beauvais, les Ducs de Vendôme , d'Uzez, de Vantadoury de Sully i de Lefdiguières , de la Rochefoucaud & de la Force, les Maréchaux de Vitry* . d'Etrées , de Baflbmpierre , de Cbâtillon & de Guiche. Et il ne fe comprendront point di* tout, fans les Notes, dont je parle s Elles nous apprennent que ce fut Monfieur de Vendôme^ qui infifta & qui voulut abfolument que ces mots, & autres Princes , Prélais Pairs & Officiers de la Couronne, fuflent inférez, non feulement dans le Regiftre, mais encore dans l'Arrêt prononcé par M. le Chancelier; quoi qu'il ne l'eût pas ainfi prononcé , & que Mon* fleur de Vendôme lui-même n'eût opiné que comme Duc & Pair by , après l'Evêque de Beauvais, Comte & Pair Ecclefiaftique. Le premier article, ou le premier enicignement qui fe tire de cet Arrêt lolemnel du dixhuitième Mai , c'eft qu'en matière de Régen ce & d^Adminiftration,, pendant une minorité la. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.06% accurate

,&4 L* H I S T O I R E la dīTpoſition feule du prédéceſſeur ne ſuffit pas; Elle a beſoin néceſſairement de confirmation r après qu'il eſt mort, &f qu'il n'eſt plus en état d'empêcher la liberté des options. Ce n'eſt pas que le choix qu'il fait ne ſoit d'ordinaire irès-confidérable. Mais il n'eſt pas entièrement déciſif. Il peut avoir eu en vûë quelque intérêt ou quelque conſidération particulière 5 & non . pas le bien général,& L'intérêt feul du Royaume. Le fécond que les Mères des Rois mineurs doivent être préférablement appellées à la Régence. Et il ne fert de rien d'alléguer que la Loi Salique ou la Loi de l'Etat exclut les femmes de la Couronne. Elle ne les exclut, & ne les peut exclurre de la Régence. Elles ont en leur faveur le droit naturel, qui défère généralement aux mere* la garde , avec la nourriture de leurs enfans. Il y ena qui voudraient ici ufer de diſtinction, & ſéparerla Régence de la Tutelle. Mais leur prétention eſt deſtituée de toute apparence. Le ſouverain Commandement ne ſedivife ou ne ſe partage jamais , qu'il ne ſe ruine & qu'il ne ſe détruife. D'où il ſ'enſuit que la Régence doit néceſſairement fuivre & fortifier la Tutelle. Sur quoi l'Edit de 1407. eſt précis, & ne laiſſe plus lieu de difficulté ou' de doute. Il contient une double déciſion , qui eſt très- favorable aux Rois mineurs 5 à favoir, que les affaires ſoient traitées ſous leur nom , & qu'elles le ſoient par Tavis des Régentes leurs mères. Mais il ſemble qu'on ne fauroit apporter de preuve plus ſenſible & plus convaincante de cette vérité, que ces deux Régences ſi célèbres & ſi glorieuſes, de Blanche de Caſtille, mere duRoi ſaint: ♦

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.73% accurate

i du Cardinal Mazarin. Liv. II. 185* faint Louïs , & d'Anne d'Autriche , mere de Louis le Grand. Le troisiéme, que les Princes du Sang n'ont en cela aucun fujet de plainte. Les fondions de Lieutenant Général & de Chef du Conleil , fous l'autorité de la Régente , qu'on réfserve aux deux plus proches & plus intéreflez, les doivent raifonnablement fatisfaire. Il eft vrai qu'ils ont pour eux la difpofition du droit Civil , qui défère au plus proche parent du côté du pere , l'éducation & la tutelle du mineur. Mais elle ne leur eft pas tout «à fait fi avantageufe qu'elle paroît d'abord. On ne fauroit nier que la tutelle ne foit moins un honneur qu'une charge , & qu'une obligation. De forte qu'ils auroient mau vaile grâce de fe plaindre qu'on les eût déchargez. En tout cas , la confervation du Prince eft certainement le salut de l'Etat: Et lors qu'il s'agit de l'un ou de l'autre, il n'y a point de règle ni de loi que ne doive céder. Le quatrième & dernier eft , que le Parlement de Paris a une prééminence incontestable fur tous les autres. Il eft proprement la Cour du Souverain , & par conféquent la feule Cour fouveraine , ou du moins la feule Cour des Pairs. C'est-là où les Rois tiennent leur Lit de Juftice, & où fe vérifient les Déclarations qui regardent le Domaine & le Gouvernement de l'Etat. Ce qui y eft ordonné a force de Loi générale, & s'exécute fans contredit dans tout le Royaume. De là vient cette clause éfue même Arrêt du 18. Mai, fie cette injonction , qu'il feroit lû, publié & enregistré dans tous les Parlemens de France* aufDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.91% accurate

i86 L* Histoire 11 bien que dans tous les Bailliages & dans tous les Sièges Royaux du Reſlbrt, Et c'eſt enfin ce privilège & cet ufage, autorifé par tant de fiécles , qu'on oppoſe à la Déclaration de \ la jMajorité de Charles IX. qui ſe fit au Pat- • lement de Rouen , & qui ſe devoit faire à celui de Paris. Cette vérité ſe peut confirmer par ce qui ſ'eſt paſſé à la mort de Louis X. La Reine ſa Veuve, étant demeurée enceinte, Philippes Comte de Poitou , l'aîné de ſes deux frères & ſon héritier préſomptif , convoqua le Parlement à Paris , où de l'avis des Grands Seigneurs & des hauts Barons du Royaume , lui fut déſérée la Régence, avec la tutelle du fils qui naîtroic de cette gfoſieſiè. Au bout de cinq ou ſix mois naquit Jean I. que la plûpart denosHiù toriens obmettent , & qui n'eſt pas toutefois Pun des moins confidérables , étant en effet, le plus auguſte & le plus heureux de tous nos Rois. Il n'y a que lui ſeul , qui aie jouï de la prérogative que la nature donne au Roi des abeilles , de naître couronné ; qui ait régné dès \ç ventre de ſa mere; & qui après avoir porté peu de jours la Couronne îur terre foit allé indubitablement régner pour une Eternité dans le Ciel. On remarque à onze ou à douze ans delà une tutelle & une Régence à peu près ſemblable. Charles IV. frère & ſuccéſſeur de Louis X. & de Philippes V* ayant laiſſé la Reine, ſon épouſe, enceinte ; Philippes de Valois, ſon Coulin germain & ſon héritier préſomptif , fut encore déclaré tuteur & Régent par le Parlement & par la Cour des Pairs. Mais le malheur Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.15% accurate

i>u Cardinal Maza in. Liv. H. 187 heur de la France voulue qu'Edouard III. Roi d'Angleterre, qui  toit fils d'une fille de Philippes le Bel, d battit au R gent fa qualit  & Ton droit. Leur querelle divifa tout le Royaume, & arma g n ralement les Fran ois, les uns contre les autres. Et ce qu'il y eut en cela de plus infupportable, fut que toutes ces divifions eurent pour fondement une erreur & une fautfet . La Reine  tant demeur e enceinte d'une fille comme il parut depuis, il n'y avoit pas lieu lieuablolument ni   R gence , ni   Tutelle. Suivant la maxime vulgaire & confiante, que le mort faifit le vif, & que le Roi ne : meurt point en France, Philippes de Valois devoit avoir fucc d    la Courenne imm diatement apr s le d c s de Charles le Bel. . Ce qui confirme de plus en plus l'opinion de ceux gui veulent que la R gence ait to r jours  t  neaucoup plus expof e aux pr tentions & aux emb ches que la Couronne m me* La fucceffion Royale d pend uniquement du fait, & de fa voir pr cis ment quieft le plus proche m le, iflu de m les. A l' gard du Gouvernement de l'Etat, il ne fe pr lente que trop de queftions & de doutes allez difficiles   r foudre. Comme il n'y a prefque poinc de gens qu'on nepuifle appeller   la R gence , quoi qu'il n'y ait que les (euls Princes du Sang qui puiflent fucc der   la Couronne, il ne faut pas s' tonner du grand nombre des pr tendans, qui s'empreflent fi fort pour l'admi- # niftration; & qui efl yent de fe fupplanter les uns les autres. D'ailleurs l' ge de Majorit , effenciel de part & d'autre dans ces rencontres, a encore donn  lieu   dive* d bats , ayant  t  eu

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.97% accurate

i38 L'Histoire en différens temps réglé différemment, pour . les perfonnes, pour les dignitez & pour les biens, à 14 ans, ou accomplis ou commencez, à 18. à 21. & à z\$. Mais ce qui a le plus formé de conteftations , a été fans doute celle du jugement, de la capacité ou de Imprudence, que chacun met volontiers de fort côté, ne s'en trouvant guères qui cèdent volontairement fur ce chef. Tant il eft vrar qu'il n'y ait prefque pmais eti de Régence , qu'H n'y ait eu néceffairement de la divifion & du trouble. Auffi les Efpagnols fepromettoient-ils qu'après la mort de Louis XIII. l'occupation & Tintrigue du dedans, pour la Tutelle & la Régence , leur laifleroit libres tous les dehors; & leur faciliteroit le moyen d'entreprendre & de conquérir tout ce que bon leur fembleroit. Sur quoi ils fondèrent de vaftes deflèins, bien ré* folus de profiter cette fois de la confternatioa & du déplorable état de la France. Et ils crurent que le plus court chemin pour cela feroit d'attaquer Rocroi , la dernière de nos Places du côté des Ardennes , & dont la prife leur ouvriroit la route & les approches de Paris & du cœur du Royaume. De forte que le 13, de Mai, D. FrancifcodeMello, Général des troupes Efpagnoles , la fit invertir par le Corps que commandoit le Comte d'Ifembourg. Et deux jours après , il fe rendit au fiége avec toute l'Armée. En quoi H eut d'abord du defavantage; n'y ayant point d'apparence que ce dût être un fiége, ni qu'une Place, comme cette-là , qui n'étoit pas bien fortifiée , & qui n'avoit que quatre cens hommes de garBifon, ofôt tenir o©ntre une Armée Royale-. Auffi t

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.17% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 189 Auffi les afliégeans emportèrent ils fans prefque point de réfiftance, la demie- lune du Moulin à vent, & celle de la porte Maubert, avec le relie de dehors. Le Duc d'Enguien l'aîné des deux fils du Prince de Condé , étoit Général de l'Armée du Roi en Flandres. Il n'eut pas plûtôt reçu à Ancre le premier avis du blocus de Rocroi, qu'il donna tous les ordres néceffaires dans cette rencontre. Il fie promptement avertir le Marquis de Gêvres & le fieur d'Efpenan, Maréchaux de Camp, qui commandotent un Corps chacun , de le venir joindre. , Dans ce même temps, il fie partir en hâte le fieur de Gaflion , aulli Maréchal de Camp, à la tête de quinze cens Chevaux, pour le mettre aux trouffes des ennemis , & fe prévaloir des occafions qu'il verroit de jetter du fecours dans la Place. Il exécuta heureufement fa commiffion, & fit entrer dans la Ville cent Fuzeliers , du Régiment Royal : Avec ce renfort & une partie de la garnifon , le Gouverneur, qui étoit le fieur de Joffreveille, fit une lôrfe, & regagna l'épée à la main la demie lune de la porte Maubert, avec perte des Efpagnols. Cependant le Général François fe met en campagne , & marche aux ennemis. Quoi qu'il n'arrivât à eux que le foir, ion ardeur l'eut porté volontiers à les attaquer à l'heure même , ou du moins , à tenter la nuit le fecours de la Place affiégée. Néanmoins il remit le tout au Confeil de guerre , qu'il fit affembler. Il ne fut point délibéré fi on donne combat: On y étoit réfolu , quoi que nous Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.15% accurate

ir>o L'Histoire fions moins de troupes ; les ennemis ayant quelque vingt-fix mille hommes , & nous feulement vingt mille. On fe perfuadoit aflez que vingt mille hommes conduits par le Duc d'Enguien, ne fueroient jamais devant vingt-fix mille contramandez par D. Francisco de Mello. Il fut donc arrêté qu'on ne les attaqueroit que le lendemain, mais qu'on les attaqueroit degreandmatin. Et au fortir prefque du Confeil on eut un nouvel avis , que le Général Beck , avec quatre mille hommes, devoit encore le lendemain matin , avant les dix heures , joindre & groftir les ennemis. Il eft marqué dans Homère, qu'un Général d'armée ne doit pas dormir toute la nuit. Le nôtre ne fe contente pas de fi peu. Il veille toute la nuit ; tandis qu'il laiffe repofer les autres: Et comme il fçait que la Vtôire dépendoit en partie de la diligence dont on uferoit, il prévient l'aube du jour. Dès les trois heures il fait filer les troupes & prend l'avantage du terrain. L'Armée étant rangée en bataille, il va par tous les bataillons , & anime le foldat à bien faire , & à s'acquérir de la gloire en s'acquittant de fon devoir. Ce qu'il fait de la meilleure grâce du monde , & d'un air capable d'infpirer de la valeur aux plus timides. Mais après tout y il n'y a bit point de harangue ni d'exhortation, qui valut l'exemple d'un Prince du Sang, qui alloit expofer 18 perfonne & fa vie pour le fervice du Roi & de l'Etat. La difpofition du Camp & de la marche fut , que le fieur de Galfion meneroit l'aîle droite ; & le fieur de la Ferté- Senneterre , la ' gauche» * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.32% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 191 gauche- On laissa au fleur d'Espenan le commandement de l'infanterie. Le Maréchal de l'Hôpital fut chargé de l'infanterie de l'aile gauche. Et le Duc d'Enguien se réfugia particulièrement le foin de la droite , où il avoit résolu de combattre. Audi fut-ce l'aile droite qui commença le choc. Ayant rencontré dans sa marche un gros de mille mousquetaires , portez proche d'un Bois, elle les fit tous passer au fil de l'épée. Elle ne témoigna pas moins de résolution & de vigueur à repousser un détachement considérable de la Cavalerie Espagnole , qui s'avançoit pour" soutenir ces Mousquetaires. Ainsi tout cédoit de ce côté ci , à la présence & à la valeur du Général François. Il s'en falloit beaucoup que les choses allaient de même à l'aile gauche. Les ennemis y agirent , & s'y comportèrent tout autrement. Le fleur de la Ferté fut d'abord fait prisonnier , & notre canon pris. Mais le Maréchal de l'Hôpital ralliant bien à propos la plus grande partie de cette aile, qui ne combattoit plus qu'en désordre, reprit le canon & remit toutes choses sur le bon pied. Tellement qu'il pouvoit se vanter d'avoir fait pencher la Victoire de son côté , lors qu'il reçût au bras un coup de mou (que t, lui le mit hors de combat. Et ce malheur fut suivi au même temps du premier trouble & de la première confusion. Mais ni l'un ni l'autre ne dura pas : Le Baron de Syroc Maître de Camp de Cavalerie , qui commandoit le Corps de réserve , ayant rallié encore promptement ses troupes que la peur avoit

The text on this page is estimated to be only 25.46% accurate

79i L'Histoire avoir écartées, arrêta la fuite des nôtres , & les progrès des ennemis/ Ce qui donna le moyen à nôtre aile droite , qui avoit toujours eu le deflus , de venir au fecours , & de triompher également par tout. Sur quoi on ne fauroit s'imaginer la réfiftance que fit l'Infanterie Efpagnole. Sept ou huit charges de fuite ne l'ayant pû foire plier, il fallut joindre toutes nos forces, pour l'attaquer en queue & en flanc , tandis que le Baron de Syrot la cornbattoit toujourns en front. Ce fut alors que l'ardeur des Efpagnols fe ralentit tout à coup , & qu'ils s'abandonnèrent enfin à la furie des nôtres \$ qui ne les épargnèrent pas , & qui retirèrent de leurs mains le fieur de la Ferté , pour le mettre en celles des Chirurgiens. Il y eut du côté des ennemis plus de fix mille morts fur le champ , parmi lefquels fut le Comte de la Fontaine , Maréchal de Camp général , affez célèbre dans les Guerres des Païs-Bas. Le nombre des prifonniers ne fut guère moindre. Et ils nous laiflèrent leur canon , leur bagage, fores Drapeaux & Cornettes & tous les autres avantages que les vaincus cèdent néceffairement aux vainqueurs. Nous y perdîmes quelque deux mille hommes: &cen'étoit pas trop pour un Combat fi ianglant & li opiniâtre. Le jour de la Bataille fut conftamment le mardi, 19. Mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. De forte que je ne puis comprendre comment on a ofé publier que le feu Roi fe fentant proche de fa fin , fit appeller à Ta chambre les Princes de fon Sang & les principaux Seigneurs de fa Cour , & que fe tour> , nant Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 23.83% accurate

nv Cardinal Mazarin. Liv. II. 193 nant à l'imp»Yifte vers le Prince de Contlé, il lui dits vôtre fils a battu les ennemis & remporté fur eux une fignalée Viéloire. Quelques-uns ont curieusement obfervé que cette Viâoire fut remportée le jour de la Tranflation du Chef de S. Louis , Tune des Fêtes de la lainte Chapelle * qui (e célèbre toûjours le mardi d'après l'Afcenfion : Et qu'elle le fut par un Prince, qui étoit iflî de ce faint Monarque, qui portoit fon nom, & qui a voit été choifi & agréé Général de nos troupes, par deux Rois, auffi Trk-Chrétiens, du même nom de cet augufte Chef de la Maifon Royale. D'autres en plus grand nombre, n'oublient pas de remarquer, que le Duc d'Enguien gagnant la Bataillle de Rocroi, avoit neureufement rafraîchi le fouvenir de celle de Cerifoles , gagnée auffi fur les Efpagnols un fiécle auparavant , par le Comte d'Enguien , fon grand Oncle. Ce qu'il y a de commun à l'un & à l'autre , c'eft que l'Infanterie Efpagnole s'y eft fort fignalée, & s'y eft bien aquis de la réputation dans fa défaite même. Mais il y eut cela de particulier à la journée de Ro^ croi , que les ennemis y recûrent un tel échec , & firent une telle perte de leur Infanterie, en quoi ils exçelloient principalement , qu'ils n'en ont jamais pû revenir , & n'ont, pour ainfi dire, battu depuis que d'une aile. Ç)n ne fauroit concevoir quelle joye le Cardinal Mazarin reflèntit de cette grande Viâoire. Il étoit très-fenfible à tous les avantagea de l'Etat, poor qui il avoit une paffion extrême. Mais il prenoit ici d'autant plut d'intérêt & de Tûme /. 1 part , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.57% accurate

194 L* Histoire part, qu'il s'étoit rendu caudh du génie & de la capacité du Duc d'Enguien. Il ne s'est jamais guères trompé à ces fortes de jugemens. Il remarquoitenc^jeune Prince quelque chofe du naturel & des qualitez extraordinaires , qui forment les Héros. Cependant, il eut peine à faire agréer ce choix au feu Roi. Sa Majefté ne pouvoit fe réjupdre de commettre au* foins & à la prudence d'un jeune homme, de ai. ans, la plus floriflante de fes Armées. De forte que ce fut peut-être l'une, des rencontres où Loui^XIII. fit plus paroître rentière confiance qu'il avoit aux conleils & à Tadminidration de nôtre Cardinal. Auffice premier Miniftre s'y comporta- 1- il à Ion ordinaire , avec bien de l'adrefle. il entra fort dans le fentiment du Roi , à qui étoit à bpn droit fufpeâe la conduite d'un jeune Général d'armée, n'y ayant rien tant à craindre que l'apprentiflage & le coup d'eflaidans un métier , -comme celui de la Guerre, où les fautes ne fe réparent pas aifément. Mais, . à fon avis, il y avoit lieu de prendre là deftus quelques feuçetez ,& untépérammentqui pût conferver T'avantage , d'avoir un Prince du Sang à la tête des troupes Françoises, fans tien hazarder contre le fervice & les intérêts , Toit du Souverain ou de l'Etat. Il n'y avoit peut-être dans tout le Royaume de Chef ni d'Officier de guerre, qui fe fût trouvé en plus d'occafions, & qui eût plus d'expérience militaire, que Monfieur du Hallicr de l'Hôpital. Il fembloit qu'en le deflinant pour Second & • pour Conferller du Duc d'Enguien, ce feroit afiurer toutes* chofes, & mettre enfemble des * ' - - talens^ . Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.06% accurate

du Cardinal Mazarin. Lit. IL 19^e talens , auxquels il ferait bien difficile , pour le point dire impossible, de résister. Et afin de lui donner encore plus d'autorité & de le faire dans l'Armée, il le fallait honorer du Bâton de Maréchal de France. Cet avis fut approuvé & suivi. On trouva seulement à propos de changer quelque chose du style ordinaire aux provisions. Autrefois les Maréchaux de France , qui d'abord & jusqu'au règne de François I^{er} ne furent que deux , croyaient être en droit de ne céder & de n'être fournis qu'au Connétable seul. -En son absence , ils prétendaient qu'ils devaient commander , & qu'ils devaient être obéis , sans réserve ni distinction de personnes , < Dans toute l'Armée. C'est pourquoi dans ces^e mêmes provisions du Maréchal de l'Hôpital , il était dit que par l'autorité que les Rois avaient donnée aux Charges de Maréchaux de France , l'entretien de l'ordre & de la discipline militaire dépendait principalement de la direction de ceux qui en étaient pourvus. Mais pour ne pas compromettre l'autorité du Général , & n'y pas laisser le moindre sujet de doute, il fut ajouté en termes précis, que le nouveau Maréchal n'était que Lieutenant Général en l'Armée de Champagne ; & que c'était le Duc d'Enguien-qui la commandait en chef. Ce fut donc lui qui donna le Combat & ce fut lui qui remporta la Victoire. On remarque qu'au sortir du Conclave où fut élu Léon X. qui n'avait que trente-quatre à trente-sept ans, on publia hautement que la jeune ligue avait vaincu. Il en est arrivé à peu près de même dans cette occasion. Notre jeune Gél a, n'ai

The text on this page is estimated to be only 19.53% accurate

196 L'Histoire néral a défait ces vieilles bandes, dont les ennemis se vantoient tant. Il a fait triompher presque dès le berceau notre jeune Monarque. Il a de plus en plus confirmé la maxime vulgaire, que la vertu n'a pas toujours besoin du secours des années. Ce qui a fait écrire d'Hercules qu'il avoit déjà dompté des Monstres, avant qu'il les pût connoître. Et à dire vrai, un Général moins dangereux eut tout risqué & tout perdu. Ce qui auroit pu passer dans une autre occasion pour témérité, tenoit ici de prudence & de nécessité inévitable. Le Duc d'Enguien se laissa à la vérité armer par le corps, mais il ne voulut point d'autre habillement de tête, que son chapeau ordinaire, garni de grandes plumes blanches. Elles fervirent dans la mêlée à réunir auprès de lui plusieurs les ^ (cadrons, qui ne l'eussent pas autrement reconnu. Aussi le mot de ralliement étoit celui d'Enguien. Il reçut au Combat 3. coups de roufquet; Deux portèrent dans sa cuirasse, & n'eurent pas la force de la percer ni de l'ouvrir. Le troisième «'ayant fait qu'effleurer la jambe, ne lui laissa qu'une meurtrissure, & ne l'empêcha pas d'aller lui-même à la charge des ennemis. On ne compte pas les deux roufquetades, dont fut blessé son cheval, & qui ne laissent pas de marquer le péril où il s'exposoit. Cette gloire lui doit être commune avec les autres Chefs & hauts Officiers de l'une & de l'autre Armée; qui crurent tous devoir hazarder leur liberté, leur personne ou leur vie* Il n'y eut pas jusqu'à D. Francisco de Mello, Gouverneur de S-rai-^, d'être Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.72% accurate

I du Cardinal Mazarin. Liv. II. 197 d'Espagne, qui ne fût obligé de quitter le -flegme & la gravité de la Nation- Illoifalut en venir aux mains, & se mêler parmi nos escadrons où il fut fait prisonnier. Mais il échappa bien-tôt après, & en fut quitte pour son Bâton de Commandement, que Ton porta au Duc d'Enguien. Ce qui fut, dans le sentiment de quelques uns, une espèce d'aveu & de reconnaissance, de la part du Général Et l'agnol, cju'il cédoit au Nôtre, en conduite aussi bien qu'en valeur. Et c'est justement de ces deux qualitez que le loue particulière* ment le Roi dans la Lettre de Cachet pour le Te Deum. Ce n'eût été presque rien, d'avoir gagné la Bataille ^ a moins que l'on n'eût bien usé de la Victoire. Dans ces rencontres, c'est indubitablement reculer, que ne pas avancer. Il n'y a point en Politique de faute moins pardonnable que de ne vouloir ou de ne l'avoir point se prévaloir des avantages qu'on a en main. Cette nonchalance, cette timidité, en un mot, ce défaut rend méprisable & l'Etat & le Prince, & chacun (ait ce que la réputation vaut à la Guerre. Cependant, il y en eut oui opinèrent, & qui foûtinrent fort au Conseil, qu'il falloit dans la conjoncture présente se contenter de ce grand avantage, sans fonder pour lors à d'autres. Et ils alléguoient des raisons & des maximes, qui étant scrupuleusement suivies empêcheraient éternellement de rien entreprendre. C'est ce que ne pût souffrir le Cardinal Mazarin. Il en fit un discours exprès; où il reprêta entr'autres choses à la Reine, I 3 ^ "Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.04% accurate

198 L1 Histoire qu'il impor toit que ni les ennemis ni les Alliez ne remarquaient point de foiblefle auxconv mencemens de fa Régence : A quoi les uns & les autres étoient particulièrement attentifs, à defleind'en tirer des conséquences , ou pour > ou contre. Que pour en faire juger favorablement du progrès & des fuites, il étoic néceflaire d'en signaler l'entrée , & de lui donner .de la réputation par quelques entreprifes d'éclat. Que la Bataille de Rocroiétoit véritablement un grand exploit. Mais quS ce n'étoit que i'aâion d'un jour, & de la nature de celles où la fortune prend toûjours part. Que ce fuccès feroit infailliblement attribué à une fuite du boièheur du règne précédent , & aux foins qu'on y avoit eus d'en préparer les moyens. Mais que le bon ufage qui fe feroit de cette Vifloire, ne le pourroit attribuer qu'à un jugement & à un courage également folides.' Qu'il feroit tout du préient règne, fansaucune dépendance , ou relation au règne palTé. Et qu'il pourroit même s'étendre lur tout le temps que nous ferions la guerre en Flandres. En un mot, il fçût fi bien perfuader, qu'on arrêta qu'il feroit entrepris quelque chofe d'important. Cette première démarche fajte , l'autre ne lui donna pas grande peine. Il fit aifément réfoudre le Siège de Thionville. Il y avoit todjours eu inclination. Et l'on dit même qu'il l'a voit fait propofer dès le vivant du feu Roi , par le Maréchal de l'Hôpital. L'un de fes motife étoit de réparer la honte & la perte que nous avions reçûë, il y avoit quatre ans , devant cet* le Place , & de ravir aux ennemis cette gloire & -a i ce Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.76% accurate

do Cardinal Mazarin. Liv. II. 199 ce trophée. Il n'ignoroit pas d'ailleurs, qu'il n'y ait avantage à remettre un même Siège qui a déjà été levé -, parce qu'il est facile de remédier aux fautes passées; & de corriger les premières notions par de nouvelles & de plus futures. Mais sur tout il s'y attachoit, parce que c'étoit un dessein formé du temps du Cardinal de Richelieu 5 ce grand Génie ne résolvant & • n'entreprenant rien qu'avec poids & mesure. Ce n'est pas dire beaucoup que remarquer avec la plupart, que le Cardinal de Richelieu résolut en 1639. le siège de Thionville pour couvrir Metz & une partie des frontières de Champagne. D'autres avec plus de vraisemblance veulent qu'il l'entreprit, pour nous rapprocher & nous unir plus avec l'Électorat de Trêves, qui ne devoit être guères moins cher au Roi, que ses États propres; Monsieur l'Électeur ayant embrassé & suivi avec tant de fermeté & de zèle les intérêts & la fortune de la France. # Il y en a qui donnent encore au Cardinal de Richelieu un autre motif de ce Siège. Il crût, dirent-ils, que Thionville étoit d'autant plus digne de l'ambition & des armes du Roi, qu'elle a été autrefois l'une de ces Villes Royales, & l'un de ces Palais, où nos Rois faisoient ordinairement leur résidence, & où ils recevoient les plus solennelles Ambassades. Celle qui fut a été sans contredit l'une des plus célèbres. Le Pape Adrien premier ne pouvant plus souffrir l'insolence du Roi Didier, envoya une Ambassade au Roi de France, pour implorer son secours contre les Lombards. L'Ambassadeur vint trouver le Roi I 4 Char» Digitized by Google

200 V H I S T O I * » Charles, furnommé depuis le Grand, à Thionville, où il avoit paflfé l'hiver, & ou il écouta favorablement la prière & les follicitatoris qui lui étoient faites de la part de Sa Sainteté. Je ne m'a mu ferai pointa remarquer les grands préparatifs , ni même le glorieux fuccès de cette expédition de Lombardie, parce qu'on le doit aflez préfumer du zélé & de la pu i (Tance d'un Roi très- Chrétien , & tjue d'ailleurs cela n'eft pas précifément de nôtre lujer. Néanmoins , je ne puis obmettre que fur la fin du Règne de Henri II. cette Ville futreconquife & réunie au Domaine, par la valeur & la conduite de François de Lorraine, Duc de Guile. Mais elle netèfutpas long-teqips; ayant été du nombre de ces Places qui furent Sacrifiées par le Traité de Catteau-Cambrefis au bien & à la néceflité de la Paix. Sur quoi il y en a qui rapportent un trait aflez libre, ou plutôt, un reproche aflez aigre du Lorrain, qui fe crut intéreflé avec l'Etat dansune aliénation de cette conléquence. Le Roi lui difant en difeours familier, que grâces à Dieu il lui reftoit encore dequoi fe faire craindre à fis ennemis, il o(k bien l'interrompre & lui repartir. Je vous jure, Sire, que c*eft en prendre mal le chemin : Quand vous ne feriez que perdre trente ans durant , vous ne /auriez perdre dans tout ce temps-là ce que vous venez d'abandonner à une- feule fois. Au refte, le Siège n'eut pas été plutôt réfol u dans le Confeil de la Régente , que le Cardinal Mazarin fie prefque à même temps expédier deux ordres aflez différeiiis. Le premier au Duc d'Enguien» de faire marcher

l'ArDigitized by

The text on this page is estimated to be only 25.95% accurate

bu Cardinal Mazàrin. Liv. Xt 201 l'Armée- du Roi vers Bruxelles. Et l'autre au Marquis de Gêvres, d'investir Thionville, & d'empêcher qu'il n'y entrât point de secours. Cette fa u fie marche surprit & trompa tout à fait les ennemis. Ils ne purent pas s'imaginer que du Brabant nôtre Armée dût venir affiéger une Place sur la Mozelle , à quatrevingt lieues de là. C'est pourquoi D. Francif- / co de Mello ayant besoin de troupes pour groffir fon Armée , ne fit point de difficulté de tirer quinze cens hommes de Thionville , & de n'y en laiffer pas plus de cinq cens de garnison . Le Marquis de Gêvres , de fon côté, s'aquitta parfaitement bien de ce quiluiavoitété ordonné La Place fut fi heureufement investie, que tous les (ecours qu'on y voulut jetter, furent coupez. De forte que s'il n'y en fut entré malheureufement #rès l'arrivée du Duc d'Enguien , qui fut le dix-huitième Jum , & le Siège étant formé, elle fut tflmbée peu de jours après fan* prefque point de réfiftance. » Ce fut par le quartier du Comte de Grancey, qui le trouva le plus foible, que le Général Beck fit couler trois cens chevaux & cinq cens hommes de pied dans la Ville at fiégée. Ce renfort de troupes choïfies & bien réfoluèsde fe défendre, allongea infailliblement le Siège. Mais il le rendit auffi plus confidérable, & aquit au Général François plus de réputation & de gloire. Il avoit déjà fait un coup de partie , & un trait de grand Capitaine. Le Général Beck s'étoit mis en devoir de prendre les devans avec fix mille hommes, de pafler la Meuze à Namur, fcdes'al 5-
vancer Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.96% accurate

ioa L'Hisfoi**., : vancer à grande* journées à Thionvifle. *Lc Duc d'Enguien le prévint & n'ayant pris qu'une partie de l'Armée fans aucun bagage , & au lieu de continuer fa marche par les terres de France, qui eue été un grand circuit , iltraverfa le Païs ennemi , & ie rendit deux jours plûtôtque le Général Beck, au fiége. Il l'empêcha d'exécuter Ton deflèin , qui étoiede pourvoir la Place de tout, & de la mettre en état de ne rien craindre. Pendant ce fiége, & le 29. Juillet, laDuchefte d'Enguien accoucha Id'un fils. Cette naiffance vient bienjà propos, parmi les Victoires & les triomphes , entre le gain d'une bataille & la prife d'une Ville. Mais elle eût été en tout temps très-agréable & très-heureufe. -Toiïte la Maifon Royale fe trouvoit réduiteà fix perfonnes j le Roi , Monfieur lbn frère , Monfieur le Duc tOrleans , Monfieur le Prince & fes deux fils. De forte que le Duc d'Enguien ne pouvoit mériter mieux de l'Etat , qu'en lui donnant-un Prince du Sang. Il eut le même Parrain , & la même Marraine, - qu'avoit eu le Roi ; c!eft à dire la Princelfe de Coudé , fon ayeule , & le Cardinal Mazarîn. Il fut appeilé Henry- Jules 5 qui étoient deux grands noms, & ceux mêmes du premier Prince du Sang & du premier Miniftre tl'Etat , également occupez au loin de nos affaires , & qui avoient bien de l'eftime l'un pour l'autre. Enfin , la Ville aiïiégée, après avoir fait toute la réfiftance imaginable, fut contrainte de céder à la force, & de fe rendre. La capitulation fut figné le S. d'Août. L'impôt*-» *•<■<• «nce Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.40% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. IL 203 tance de ce fiége fe comprend aflezpar la lettre ou la relation du 7. Juin 1639. quête Général Picolomini écrivit à l'Empereur. Il lui donnoit avis que les François a voient afliégez Thionville , & qu'il avoit crû la Place fi importante, que pour la fauver , ilafavoitpas douté de hazarder toutes les troupes qu'il commandoit. Aufli nous coûta-t-elle beaucoup. Et l'on ne fauroit nier que nous n'y perdîmes extrêmement. La perte la plus fenfible fut feus contredit celle du Marquis de Gêvres , Capitaine des Gardes du Corps , & l'un des Lieutenans Généraux. Comme il avoit toûjours avancé le p^m fon travail , ilfe il trouva deux mines prêtes à jouer fous le baftion qui regardoit fon quartier. Les'Mineurs y «irent à chacune une mèche allumée, de grandeur égale , afin qu'elles puflent faire en même temps leur eflfet. Il y en eut une qui ne manqua pas de faire le lien, & qui le fie tel qu'on le pouvoit fouhaiter. Mais l'autre ^arda environ un part d'heure ; Le-Marquis demanda aux mineurs d'où pouvoit venir ce rè*ardem^{nt}. Ils répondirent qu'il falloir, ou que "hr mine fût éventée, ou que la mèche l fut éteinte par l'humidité des terres, à caufe du mauvais temps qu'il feifoit. Sur cette réal ponte , & voyant d'ailleurs que les afliégez l commençoient à réparer la brèche, H fe mit l # en devoir de faire marcher ceux qui étoient deftinez pour l'aflaut , & de les aller fou^{tenir} \ en perfonne. A peine eut-il avancé quelques t ' pas ; que la féconde mine jouant à l'improt vifte, mit tout en defordre, & l'empêcha de * ugnaler encore dans cette rencontre fa cont 16 duke 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.81% accurate

204 L'Histoire duite & fa yaleur. Une aflez grofie pierre ayant volé en l'air, Jui retomba iur la têteôc la lui écrafant termina la vie d'un vrai Héros, ' que ion fingulier mérite fit généralement regretter. On ne fcuroit guères lui donner d'éloge plus glorieux , que le témoignage fincère de Moniteur de Silhon dans Ton éclairciffement. La mort , dit-il , du Marquis de Gâvres , qui certainement valoit beaucoup , amoindrit le prix de la conquête. Il avoit nom François , & étoie* l'aîné des fils de René Potier , Duc de Trêmes , Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps , & en fuite premier Gentilhomme de la Chambre , Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi dans Tes Païs du Maine , de Laval & du Perche. On loue communément le gpre d'avoir fervi avec une ardeur & un zélé toitjours égal trois grands Rois , Henry IV . Louis XIII. & Louis XIV. & de ne s'être jamais départi , pendant 92. ans qu'il a vécu, non feulement de la 'fidélité, mais encore de l'exa&itude & de l'afliduité que Ton emploi ou ion devoir pou voit délirer. C'eft infailliblement à de tels Officiers & à de tels Sujets qu'eft due une longue vie s puis qu'ils l'employenc fi utilement au fer vice du Prince & de l'Etat, Le fils , fans doute , profita de cet exemple domeftique ; pour fervir plus long-temps , il commença bien jeune. Il le signala dès le fiége de la Rochelle , où le feu Roi le vit combattre plufieurs fois, & le vit touûjours avec fat isfcftion & plaifir. Il fit merveille à la Bataille d'Aven , & continua de même à toutes les autres , qu'il recherchoit & qu'il épioit *>veb Digitized by

The text on this page is estimated to be only 24.13% accurate

du Cardinal Mazarin. Lfv. IL iof un foin & une ardeur inconcevable, Il s*eft auflî trouvé , ou pour mieux dire , il s'elî auflî diftingué aux fiéges de Trêves , de Ma* ftricht, de Nancy, de la Mothe, tfeHeidelberg, de Fontarabie, de Hesdin, de Bapaude la Baffée, d'Arras & d'Airç. A celui de Fontarabie il fut bleffé dangereufement d'une gflffiade à la tête , comme il foûtenoic avec vigueur le logement fur la >contrefcarpe. Et à celui d'Arras; il chafla^fes Efpagnolsdu Pofte de Saily , où ils s'étoient campez & cl'où ils auraient pû ailément fecourir les affiégez. Ne fe contentant pas de les en avoir chaffez, il fe mit à leurs trouffes, & les pourfuivit avec une hardieffe & une intrépidité incroyable* Mais n'étant pas fécondé ni fuivi comme il falloir , il fut accablé par le grand nombre, & jetté par terre, après avoir reçu fur lui jut 3u'à dix-fept bleflures. Il demeura prifonnicc es ennemis , qui le firent porter à Doîiay , puis à Cambray \$ où* étant guéri , il fut échangé. Au récit de tant d'exploits , qui ne croiroit qu'il n'eut vécu un grand âge? Cependant il eft mort à 32. ans Le lieu même de fa mort eft à remarquer. Il fut tué devant Thionville , éiant iffuducBté maternel 3e la Maifon de Luxembourg, qui a donné tant d'Empereurs à l'Allemagne. Sa mere avoit nom Marguerite , & étbk fille de François de Luxembourg , DucdePinéy&de ' Diane de Lorraine. On ne fauroit ainfi nier qu'il ne foit mort au lit d'honneur, étant morî à l'attaque d'une des principales Villes du Luxembourg , Province autrefois des plus célé* bresde nôffe Monarchie ; & qui y a été heu . 1 7 reute

The text on this page is estimated to be only 25.83% accurate

Zà6 L'HIS TOIKE reuiement réunie fous le règne, & par tes armes de Louis le Grand. Après quoi on ne doit plus y plaider dorefnavanc qu'en une langue , qui fera celle du Souverain ; y ayant été plaidée jdfqu'ici en Allemand & en François. . On ne doit pas non plus oublier à la louange du Marquis deGêvres, qu'il a eu le Brevet de Maréchal de France, & même queffle chofe de plus. Car , fur le fbupçon , ou la crainte qu'il eût, que le Duc d'Enguien n'eût écrit en faveur du Sieur de Gaffion , pour la préférences la Cour lui manda qu'il ne fe mît point en peine , & qu'il feroit infailliblement ikisfait à la fin de la Campagne. Et certainement il n'yauroitpaseude Juftice en cette pré* férence , celui-là n'ayant jamais exercé, comme kii, la charge de Lieutenant Général dans les Armées. De iorte quefi dans la maxime commune, ceux qui meurent à la guerre, font répu* teaf être vivans , & ne décheoir en rien .de leur gloire , on ne voit pas pourquoi ce Brevet & ces aflurances particulières ne lui tiendroient pas lieu de provifions, & ne lui conferveroient pas la qualité & le rang de Maréchal de France. Du moins en étoit il très-digne. Il fe piquoit fur tout de camper avantageufement & de pourvoir avant toutes choies à la (ûreté. C'eft pourquoi il auroit été fans comparaifon un plus convenable Collègue du Vicomte de Turenne, que non pas le Sieur Gaflion. Celui-ci étoit un vrai Marcellus , il fe battoit très-bien, mais il hazardoit de même. Le Vicomte étoit un autre Fabius. On a admiré fon flegme & fa prudence, & il paffe encore dans l'opinion * de Digitized by

The text on this page is estimated to be only 24.71% accurate

pu Cardinal Mazârin. Liv. II- 10? m de la plûpart, pour le prêmier Général d'Armée , & le plus grand Capitaine de fon fiécle. Auflî femble-t-il , avoir rejetcé la Compagnie de cet avant urier , & n'avoir pas eu agréable 3u'ils euffenc en même temps reçu le Bâton e Commandement. En effet il eft conftant que le 16. Novembre le Vicomte de Turen* ne fit le ferment de Maréchal de France. Et que le Sieur de Gaflion le fit pareillement le lendemain. Cependant la datte des pro vifions du premier précède de beaucoup. Il y en a qui les dattent du mois de Mars. Mais cela ne peut-être; étant indubitable qu'elles nefurent expédiées que depuis la Régence. La copié, qui a été imprimée, eft dattée du feizième de Mai. Mais il n'y a pas lieu non plus d'y aquiefeer, là Régente, elle-même, ayant avoué le dix-huitième au Parlement , que la douleur l'a voit empêchée de pour voir, & même de fonger à aucune affaire. Une conquête fi importante que Thionville méritoit bien *un Te Deum. La Reine y fut avec prefque toute la Cour: & le Cardi- ♦ nal Mazarin n'avoit garde d'y manquer. Mais ♦ la féance qu'il y eut eft différemment rapportée. Par l'une des deux Relations, il auroit eu au côté droit & proche de l'Autel , un Gége pliant , & un peu derrière , il y auroit eu de longs bancs, où fe feroient mis environ 20. Archevêques & Evêques. Et par l'autre, que je tiens plus croyable & plus (eur , ie banc <jes Cardinaux fut occupé par lui feul. Et derrière fon Eminence il y eut 3. au- / très bancs pour les Archevêques & les Eyêque?. Quoi qu'il en foit , ni l'une ni l'autre de ces féari«5 ne s'accordoic nullement à celle qu'il avoic -4 • eue » • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.87% accurate

ioS L* Histoire eue le 22. Juin aux, obfèques de Louis XIII.' Il y fut aflis dans une chaife ayant à fes pieds fon ^ caudataire. Et les Archevêques & les Evêques fe placèrent derrière lui fur des bancs. Il n'appartient fans doute qu'à ces grandes folemnitez de donner la loi & de fer vir d'exemple. Il y en a qui s'imaginent qu'aux obfèques PEvêque de Beau vais, grand Aumônier de la Reine, efpé* rantêtreau premier jour Cardinal , appuya volontiers la pofleflion & le droit des Cardinaux» Mais que depuis n'ayant plus la même efpéraiv* ce. Une fit point de difficulté de fe ranger avec t ceux qui euflèm volontiers terni l'éclat & la pdUrpre du Cardinalat. > Au relie , on rapporte du vieux Duc de Bavière qui n'avoit pas grande Haifon avec la France , qu'il lui étoit échapé de dire; qu'après la mort, ou le Louis XIII. ou du Cardinal de Richelieu , fon premier Miniftre , nos ennemis pourraient bien fevangerde nosinfultes& de nos outrages , dans les divi fions & les troubles, • dont l'Etat feroh defolé.Et néanmoins cette pré* diâion, ou cette conjeâure n'eut point d'eflec. . Après la mort de l'un & de l'autre, la France a continué de triompher , de gagner des Batailles 9 j d'attaquer & de prendre des Places. Et cela dok être tout à fait glorieux nôtre Cardinal , qui aida beaucoup à réparer , ou à diminuer l'une & l'autre perte. Maisaufli ce ne fut pas fans force intri- j gues & brouiller ies de Cour , qu'il falut elTuyer. cha-: • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.59% accurate

du Cardinal Mazarih. Liv. IL 200 •' •• • CHAPITRE. II. 1
Intrigues & broùillerm Ji U Cour. Lt Duc de Beaufort eft arrête prifonnier.
IL fembloit que la Déclaration pour la Régence vérifiée au Parlement le 2 1
. Av. 1 643. eut pouryû foffiffamment à tout, & qu'il n ère ftat plusrienà
délirer pour le repos & pour la fûreté de l'Etat Mais ceux qui n'étoient pas
contents du paffé, nonplusquedupréfent, nepûrentfouffrir que par cette
Déclaration le Cardinal Mazarin fut Chef des Conlèils avec Mr. le Prince ,
& qu'il eut de plus la direâion & l'intendance des Bénéfices. C'eft pourquoi
ils en entreprirent la révocation ou la réforme j & ils ne doutoient pas même
qu'elle ne réuffit. Ils s'y croyoienc d'autant mieux fondez , qu'ils
n'ignoroient pas que la Reine n'étoit nullement fatisfait; fon pouvoir étant
trop borné & trop reflerré par le Confeil de la Régence , qu'on lui avoit
prefcric. Ils prétendoient d'ailleurs fe prévaloir du crédit & du grand nombre
de parens & d'amis, quel'Evêque deBeauvais avpit au Parlement. Son intérêt
étoic inféparable delà Reine, dont il étoit grand Aumônier,& qu'il avoit
fervie dans les plus fâcheux tems , avec beaucoup d'attachement &
d'afliduité. De forte que ce n'étoit pas (ans apparence qu'on le flatoit & qu'il
fe fiatoit lui-même , de fa prochaine promotion au Miniftère& au
Cardinalat. L'affaire donc étant portée de nouveau au Parle

The text on this page is estimated to be only 24.84% accurate

iiio L' Histoire * • - ...» Parlement, y reçût fi peu de difficulté, qu'il y eut même des avisa tirer la Déclaration des Regiftres , comme ayant été vérifiée par force & contre le fervice du Roi & de l'Etat. Mais les plus modérez le contentèrent que par l'Arrêt dudix-huitième deMail fut dit, que la Reine pendant fa Régence auroit l'adminiftration ablbfuëdu Royaume, &qu'elle pourroit faire choix de telles perfonnes de probité & d'expérience qu'elle jugeroit à propos, pourlui donner confeil fur les affaires & pour la conduite de l'Etat. Nôtre Cardinal étant ainfi déchargé , pût aufli raifbnnablement faire choix du parti qui lui fembla le meilleur. Et il ne fut pas long-temps à délibérer. Sa dignité, ion devoir & Ion intérêt même l'appelloient à Rome. C'eft pourquoi il fit tenir fon équipage toûjours prêt, & le tint ainfi près de quatre mois dans la réfolution confiante de s'acheminer en Italie, aufli-tôt qu'il y verroit les chofes difpofées. Il ne.vouloit pas prendre lui-même fon congé, de peur de donner lieu de croire qu'il fût mécontent. Il craignoic d'ailleurs le reproche qu'il eût abandonné au befoin la caufe & les intérêts du nouveau Monarque. Il fe reflbuvenoit fort des dernières obligations qu'il a voit à Louis le Juſte, qui lui a voit recommandé fi fouvent & avec tant de bonté ce jeune Prince, fon fucceffeur. U n'y avoit point tant de fortune fi éclatante ,, qu'il ne méprifât , pour ne point encourir le blâme; & l'infamie, que-laiffe toûjours après foi l'ingratitude. Pourvû qu'il s'aquât de ce qu'il devoit à cette Couronne & h cette première Monarchie Chrétienne , il lui étoit alTez indifférent Digitized by

The text on this page is estimated to be only 23.72% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 211 rentquece fut delà ou .delà les monts. En un mot, ce fut la même considération , c'fcft à dire , la reconnoiffance des bienfaits reçûs, qui le retenoiten France dans cette cbnjonftu-» re, & qui l'yavoit déjà arrêté l'année dernière, après qu'il eut reçû le Bonnet & la première marque du Cardinalat à Valence. Ces maximes & ces fentimens,. très-généreux & très-idignes de lui , lerendoienttoûjours fort recommandable pour ne point dire abfolumenc néceflaire. Il continua d'afflifter comme auparavant à tous les Confeils. Et il fut même incontinent après déclaré Chef du Conleil de Confcience, comme fi on eut eu deflèinde le récompenser en partie de ce qui lui avoit été retranché par l'Arrêt* du Parlement. Mais tant en ce Conleil qu'en tout autre, il a Voie toûjours pour Compétiteur & pour Rival l'Evêque de Beau vais, Chef du parti contraire, lleftvrai que ce Rival payoit peu de fa perfonne, n'ayant pas beaucoup d'habileté ni d'expérience. Il n'avoit prefque jufqij'alors, vû li ouï parler d'affaires d'Etat, non plus que a Reine. N'étant ainfi qu'apprentif dans uo métier très-difficile de foi, H ne faut pas s'étonner fi une dépêche feule lui emportoit plus de temps, & lui coûtoit fans comparaifon plus que ne faifoit au Cardinal une douzaine. Ceux qui le produifoient , & ceux qui l'appuyoient,loiiioientfort fes bonnes intentions: En effet, elles étoient très-bonnes. Mais ils pouffoient un peu trop lei» pointe. Ilsjie parloïertt que de réformer l'Etat , que de déclarer la guerre à outrance aux gens d'affaires , & que de faire rendre gorge àcesfang-fuës. Onlaiffe • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.85% accurate

211 Lf H ISTOIRE I Juger fiç'en eût été le temps, & fi cela eût été a propos au commencement d'un règne & d'une minorité, & au plus fort d'une Guerre étrangère. Ils n'oublioient pas non plus d'exalter fa piété. & la vie exemplaire : Et elle le méritoit bien. Mais la queflion étoit de favoir s'il s'agrflbit de cela. On ne demande à des Mini ftes d'Etat qu'une vertu & qu'une probité commune, & non point une piété & une dévotion extraordinaire. Aufli ne le tire t-on pas ordinairement des Ctoîtres , ni des autres lieux , où s'apprennent les exercices fpirituels. Il faut qu'ils ayent fréquenté la Cour & le Cabinet, & qu'ils (oient entrez dans les intrigues & dans le lecret des ad&ires. ^ Il n'y a pas jufquau Souverain Pontificat, à caufe de l'a âminiftration & du Gouvernement politique, qui y eft joint, qui ne fe défère communément qu'aux plus habiles, & ponpasaux plus pieux. Pour un qui en eft exclu* fur le foupSon qu'on aura eu de fes moeurs & de fa conuite peu réglée 5 il y en a dix & au delà qui le font pour n'avoir pas entendu les affaires. Après tout il faut rendre juftice à Monfieur de Beauvais, & avouer qu'il n'y a guères eu de meilleur Evêque. Il s'appliquoit entièrement aux exerdcés & aux fondions Epifcopales. Il avoit un foin tout particulier defon troupeau , & prenoit peine de ne' Pinftuire pas moins par fes aâions & Ion exemple , que par fes exhortations & fes préceptes. Il ne manquoit pas de faire régulièrement fa vifite , & de pourvoir aux bèfoins fpirituels & temporels de fes Ouailles , pour éloignées r qu'elles Digitized by Google —

The text on this page is estimated to be only 21.41% accurate

do Cardinal Mazarin. Liv. II. 113 çjt qu'elles fuflent. En un mot , il étoit auffi expert & aufli habile à conduire & à régler un Diocéfe que Ton Compétiteur l'écoit à gouverner & à faire fleurir un Etat, jj Sur # quoi je ne crois pas devoir obmettre qu'au mois de Juillet 1643. toutMinifired'Etat qu'il étoic , il demanda & obtint permiffion & congé de la Reine, d'aller tenir (on Synode à Beauvais. Et il promit que fon abfence jne feroit au plus que ne dix jours. On fut a£ fez furpris de ce procédé. 11 n'y a point de comparaifon plus ordinaire , & l'on peut dire même de plus régulière , que celle du Souverain & de fon premier Miniftre avec le premier Aftre. JLe,Soleil eft infaqjgable dans fa courfe: Il ne fçait ce que c'eft quedeferepofer: Il ne quitte jamais, non pas même pour un moment fa carrière ,, à laquelle il eft perpétuellement occupé. Et <ette démarche de j'Evêque de Beau vais lui fut d'autant plus préjudiciable que ce n'étoit nullement là le chemin pour arriver à la <place qu'il prétendoit. Oétoit bien plutôt abandonner le terrain &le champ du combat à fon Adverfaire. Il/y en a qui croient en effet, qu'il avoit n'étoit point accoutumé, l'avoient tellement épuifé, qu'il n'en pouvoit prefque plus- Ce n'eft pas une chofe fort étrange que les grands & les pefans emplois fatiguent, ou pour mieux dire accablent les nouveaux Officiers & les nouveaux Miniftres. D'autres au contraire s'imaginent que ce fut une

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.29% accurate

If4 L'Histoire une adrefle, & qu'il voulut eflayer fi fon abfence ne le feroit point regretter , & ne contribueroit pas aïofi, contre l'ordinaire, à l'établiffement de fa fortune. Il commençoit à fe défier bien fort des belles promefle», dont on l'avoit flaté d'abord. Et il portoit lecrettement envie au Préfident de Bailleul , Chancelier de la Reine , qui a voit été déjà récompénfé de fes fèrvices, & revêtu delà Charge cfoSurintendant des Finances , qu'on retira exprès de Monfieur Bouthillier , pere de Moniteur de Chavigny. ' Ouoi qu'il en (bit , l'on peut dire que n6tre Cardinal étoit bien afluré de ce côté-là , Monfieur de Beatfrais ne lui ayant jamais fait grand mal, ni même grande peur. Mais il a voit tout à craindre de la faciion contraire au parti du feu Cardinal de Richelieu. - Ce premier Miniftre ayant été extraordinairement zélé à maintenir l'autorité Kbyalej fut contraint d'ufer de forw 1 cefleur ne fe trouva pas peu empêché à cet égard, Il ne voulut pas condamner la mémoire ni la politique du défunt. Et néanmoins il voyoitafTèz qu'il étoit néceflaire pour le bien de l'Etat, d'accompagner fa nouvelle admiT iriftration , de quelques grâces. Il s'avifa enfin de ce tempéramment , qui fut, d'accorder le récabliffement particulier de quelques-uns des difgraciezj fans faire de regret ni de rappel général. Les Maréchaux de Vitry & de Baffompierre & le Comte de Cârmayn , comme des moins coupables, reflentirent les premiers les effets>dela grâce. On les fit fortir de la Baftille: Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 28.30% accurate

du Cardinal xVIaz a r in. l-»iv. II. 2tf tille : Mais on ne leur laifla pas la liberté de venir à la Cour. Ils eurent ordre chacun de fc retirer aux lieux qu'on leui; affignoit. Ceux du Parlement de Paris, qu'on avoit ou interdits ou reléguez, furent traitez plus favorablement. On crut qu'il étoit à propos que le Roi Louis X II [, s'en fit honneur, & qu'ils lui en eüflent toute l'obligation. C'est pourquoi fur les derniers jours de fa vie , ayant fait venir à fa chambre les députez de la Cour , pour leur faire entendre fa dernière volonté fur la Régence , il finit par leur dire qu'il s'étoit fouvenu de ceux de la Compagnie qui étoient abfens , & qu'il leur accordoit le retour & l'exercice de leurs Charges. Cette Déclaration qui valoir Teftament , devoit fuffire pour ce rappel & ce réabliffement. On ne laiffa pasde prendre des Lettres: Et on le. fit pour une plus grande feureté. Il y avoit un de ces Mefieurs , qui étoit décédé dans cetentre-temps , il falloir conferver fon Office à fa famille, & faire valoir fa réfignation. Mais fur tout il étoit befoin de détruire pas une Déclaration contraire, celle du mois de Février 164 Lettre giftrée du commandement du Roi & publiée en fa çréfence , qui fupprimoit les Offices des abiens. ' Quelques favorables que . fuflent ces Déclarations de vive voix & par écrit, elles ne comprenoient pas précifément l'affaire du Préfident le Coigneux : Audi y avoit-il du particulier. L'Office n'avoit pjs été feulement fupprimé, on l'avoit depuis fait revivre en faveur d'un autre. Ce qui joint à d'autre? embarras , demandoit infailliblement de nouvelles

The text on this page is estimated to be only 25.16% accurate

J» — Zl6 V H I S T*^t I R E les Lettres & une vérification réparée , qui remédiât à tout. Pour ce qui est de l'arrivée de Madame, épouse de Monfieur frère unique du Roi , on n'eût fçû y trouver à redire. Le Roi par sa Déclaration pour la Régence, ayant fait l'honneur à Son Altesse Royale de lui confier les fondions de Lieutenant Général sous la Reine, s'étoit en quelque façon engagé d'agréer & de ratifier son mariage qui avoit eu tant de traverses. . Sa Majesté le ht enfin de bonne grâce. Et auili-tôt Monfieur frère du Roi en-, voya le Comte de Fontaine-Chalandray à Bruxelles, pour aller quérir Madame & l'accompagner en France. Ce furent là à peu près ceux que le Roi jugea devoir être ou rétablis ou rappelés. Et il témoigna désirer qu'on en demeurât-là. C'est pourquoi par cette même Déclaration , il ordonna expressement qu'à l'égard de tous les autres Sujets*, qui avoient été obligés de sortir du Royaume , (soit par condamnation ou autrement , la Régente ne pourrait rien résoudre sur leur retour , que par l'avis du Conseil , & à la pluralité des voix. Il prévoyoit les sollicitations & les instances qui se feroient là dessus , auxquelles il feroit presque impossible à la Régente de résister; H en & voit cependant la conséquence. En effet, la Déclaration n'eût pas été plutôt abolie ou éternuée , qu'il sembloit que la porte eut été ouverte à tous solliciteurs & à tous impétrants de grâces , dont on[^]ie vit jamais une plus grande foule. La Duchesse de Chévreuse , qui s'étoit assez

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.09% accurate

qui du Cardinal Mazarin. Liv, IL uj aflfez fait craindre, & contre
gui l'on tient que cette précaution & cette claufe avoit étéprin* cipalement
inférée , retourna des premières , & fut des mieux reçues. On ne voit pas
même comment ta Reine eût pû lui refulêr fon rappel & fon rétaWiffement.
Elle ne l'eut fçû faire, fans le reprocher en quelque façon à elle-même
qu'elle avoit aufli failli. Et cela fe vérifie clairement par l'extrait qui fuit
d'une dépêche de Monfieur de Chavigny, écrite le iy. Août 1637. au
Cardinal de la Valette: U y a eu depuis deux jours un peu de dej ordre à la
Cour. Le Roi a fait prendre un nommé la Porte , qui étoit l'entremetteur entre
la Reine ô* Madame de Cbevreufe : Et a fait transférer par Monfieur de
Paris la Supérieure du Val de Grâce , dans an autre Monaftère. La Reine je
trouve un peu embarrajpe en toutes -ces aff ai* res-là. Je crois que
Monfeigneur le Cardinal lu verra aujourd'hui avec le Roi. ♦ Dans la foule
des rapellez fe trouve nommément le fleur de Morgues Saint Germain f fi
fameux par fes écrits & par fes inveâives* ue la plûpart ofent dire avoir été
la terreur u Cardinal de Richelieu, fi redoutable à tous les autres. Il y avoit
eu un Jugement capital rendu contre lui: Mais il n'en tint pas grand compte.
On veut même qu'il n'ait pas daigné le faire cafler. Il fe fioit fur fa qualité de
premier Aumônier de la feue Reine Mere ; & prétendoit n'avoir écrit contre
le Cardinal , que pour la défenfe de cette grande Princefle, dont il avoit
l'honneur d'être commentai. Il n'en fut pas de même du fleur de Soyecourt,
du Marquis du Bec, duDucd'EJbeuf Tome I. K & a f Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.49% accurate

n8 & Histoire & da Duc de la Valette ou d'Efpernon. Ils crurent tous avoir befoin d1 Arrêts (olemneU d'abfolution f qu'ils obtinrent fans beaucoup de difficulté au Parlement. Le dernier même fut remis dans l'exercice de la Charge de Colonel Général de PInfanterie Françoisfe, quoi que cette Charge eût été fupprimée par des Lettres Patentes" dûè'ment vérifiées, à la Cour le 23. Avril précédent. Au refte , s'il en fiilloit croire Priolo > la plus grande femence de divifion & de troubles , auroit été la Coadjutorerie de l'Archevêché de Paris , dont la Reinç gratifia d'abord l'Abbé de Retz, neveu de l'Archevêque. Ce fut-là, dit -il , l'origine & la caufe la plus confiante de tous nos désordres & de tous nos maux. Mais c'eft apparamment en dire trop. Il Je pourroit bien faire qu'il eut dès-lors quelque intrigue & quelque liaifon avec la DucheflèdeChevreufe. Us le plaignoient, l'un & l'autre, del'adminiftration & du règne paflé. La Duchefle crut avoir fujet d'en vouloir au Cardinal de Richelieu, parce qu'il lui avoit fait du mal, & le Coadjuteur , parce qu'il ne lui avoit p3s fait du bien. Il étoit fort peduadé que du temps de ce premier Miniftre, ni même du règne du feu Roi, il n'eut jamais obtenu ce qui lui fut accordé de fi bonne grâce après leur mort , & ce qu'il fouhaitoit avec tant de paffion. Ces fentimens & ces préventions l'engagèrent infenfiblement dans la fa&ion contraire au parti, que fouûtenoit nôtre Cardinal. Et fon Eminence le fouûtenoit , non feulement avec juftice, mais encore par politique, pour le Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.19% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. îtp le bien & le falut de l'Etat. En effet, ce qui l'a fait prospérer au point qu'il s'est vû depuis foixante ans; c'est indubitablement qu'il a été toujours gouverné de la même manière , ou du moins par les mêmes principes. Les principales & les effencielles maximes du Cardinal de Richelieu ont été ponâuellement fuivies par le Cardinal Mazarin. Et la conduite, au la politique de celui-ci a été heureusement continuée par Monfieur le Tellier , ou plutôt Ear le Roi même, qui joint & qui remplit avec eaucoup de fuccès & de gloire , les deux fonc* tions de Souverain & de premier Miniftre. Audi ce oui lioit fi étroitement le Prince de Condé & notre Cardinal, l'un avec l'autre, c'étoit la même inclination & prefque le mê- [me intérêt à maintenir les parens & leparti dis, précédent Miniftre , de qui le Duc d'Enguien a voit époufé la nièce. Et cet appui lui venoit très à propos , dans la penfée qu'il avoit de tenir toûjours Monfieur le Duc d'Orléans & Monfieur le Prince urtis au fervice du Roi; & en cas que l'un des deux prît un parti contraire , de renoncer à l'Adminiftration. Env quoi il ne faifoit que fe conformer à la difpo(ition de l'Edit de la Régence , qui ayant le même but, réferva au premier Pautorité de Lieutenant général, & celle de Chef des Confeils à l'autre. Dans cette rélblution & fur ce principe, il n'a voit garde de concéder, la préféanceaux Princes du Sang» Et l'on peut dire que c'est en cela feul qu'il n'a pas fuivi exa&ement les maximes de fon prédécefleur, qui l'a conitamment prétendue & qui s'y est maintenu : K z Ce

The text on this page is estimated to be only 23.82% accurate

220 V H J s r O 1 R E Ce n'est pas qu'il voulut en aucune façon blâmer son procédé: Au contraire, il le goûtait & l'approuvait fort. Et à dire le vrai, il n'eut qu'à faire autrement. Ceux qui imbuient la préférence des Car-, dinaux sur les Princes du Sang, y piquent même ces derniers d'intérêt & de gloire. Ils allèguent ce qui est si souvent remarqué de Ce-, luy, qu'en relevant la statue de Pompée, il avait affermi la sienne. De même les Princes du Sang cédant de leur bon gré aux Cardinaux & aux Princes de l'Eglise, en relèvent d'autant leur caractère & leur noblesse. Toute la grandeur & toute la gloire du Roi TrèsChrétien est de faire éclater (à piété envers le S. Siège, & de maintenir par ses augustes titres & les prérogatives de Fils aîné & de Défenseur de l'Eglise. Et l'on fait combien cette auguste qualité de Défenseur a été, & est encore enviée. C'est toutefois en vain que Martin Mager de Schomberg, Confesseur du feu Archiduc- Leopold, dans un Traité qu'il a fait exprès, essaye de la transférer aux Empereurs Allemands, comme successeurs de Charlemagne. Car outre que cette fiction est contestée, il faut que les étrangers mêmes conviennent que «il y a eu un Prince, qui a défendu l'Eglise Romaine & le saint Siège ç'a été Pépin, qui a ainsi transmis cette qualité & ce zèle héréditaire, à nos Rois ses successeurs. Par là donc les Cardinaux doivent être d'autant mieux fondés en la préférence, qu'ils sont pour le moins à l'égard du Pape, ce que les Princes du Sang sont à l'égard du Roi d'où ils tirent tout leur éclat & tout leur avantage. Ce* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.88% accurate

nu Carihnal Mazarw. Liv. II. m : pendant, ni le Roi Très-Chrétien , ni aucun autre Orthodoxe, n'a jamais disputé le pas ou la prééminence au Pape. La ppiflâncedu Vicaire de Jèiùs Gfcrist furpaflè de beaucoup celle ries plus grands Monarques de la terrè; * fon Etat ne finit pas même à l'Océan , qui borne les plus vaftcs Empires; Ec fa Jurif' diâion s'étend encore au delà de ce monde - vifible. Mais on pa fie plus outre. On fôûtient que les Cardinaux Ibnt très-confidérables d'eux- mêmes , c'eft à dire , par leurs emplois ou leurs fondions ordinaires. Le S.Siege étant rempli , ils aident & Ibulagent le fuccelfeur de faint Pierre en la conduite de TEglife univerfelle, & partagent avec lui l'honneur, auffi bien que la charge d'une Àminiftration fi importante. Ce qui a fait communément préfumer qu'ils étoient les Cohfeillers immuables & néceflaires du Pape , qui ne de voit ni ne pouvoit rien décider fans leurs avis. Du moins eft-il confiant qu'aux Ambaflâdes d'obédience & aux autres a&ions plus folemnelles, il y a toâ jours eu deux dépêches & deux lettres de créance; Tune au Très-Saint Pere, & l'autre au facré Collège: comme s'ils y éuflent été prefque également iutereflez. Le Siège venant à vaquer-, ils ^gouvernent feuls , & font comme dépoſitaires du Souverain Pontificat , & de toute ïaùthorité des Papes. Il eft arrivé même quelquefois, avant la vacance, fur tout dans le? troubles de l'Egiife, qu'on s'eft particulièrement adreffé aux Cardinaux, qu'on a imploré leur fecours , & qu'on les a reconnus ou rendus arbitres du différend. De quoi * - K 3 peut •

The text on this page is estimated to be only 18.30% accurate

211 V H S T O 1 X E peut faire fui la lettre que les Barons ou fes Pairs du Royaume écrivirent aux Cardinaux f fur les reproches & les accufations publiées par le Roi Philippes le Bel fcontre Boniface Vill qu'il traitoit d'Intrus & de faux Pape. Et cet exemple prouve d'autant plus , qu'il femble décider tout à fait la queftiou. Sous ce nom général de Barons ou de Pairs , les Princes , ou comme on les défignoit anciennement, les Seigneurs du Sang, à l'exception des Fils du Roi qui fe diftinguoient par la naiffance , y étoient compris comme les autres. Ils n'a voient point d'autre iéance > ni d'autre qualité que celle de leurs terres ou de leurs Pairies. Sur quoi il a été judicieufement remarqué par du Tillet & par d'autres, qu'avant le dernier fiécle, & les guerres moitié d'Etat & moitié de Religion (ous Charles IX. il n'y avoit point de Baron ou de Pair y lûpar çonléquent de Prince du Sang, qui eut ofé coutelier la préféance à un Evêque pu à un Abbé. Et la raifon en eft toute évidente- N'y ayant autrefois en France que deux Ordres , le Clergé & la Nobleffe, le premier y a cor.itammeut précédé , comme il doit toujours précéder l'autre. Ce droit donc étant fi clair , pourquoi le Cardinal Mazarin l'abandonna-t-il ? llyauroic lieu de répondre que cela même pourrait bien l'avoir confirmé à en ufer comme il a fait* puifqu'il n'y avoit rien à rifquer ni à craindre. Mais fa principale raifon étoit que fon procédé particulier, quel qu'il fut, ne pourrait porter de préjudice à un droit général. D'ailiturs il lui devoit iuflire que çe droit futeoti* - tefttf, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.38% accurate

du Cardinal Mazarin, Liv. II. 123 testé, pour se dispenser de le pourfuivre, & d'entrer en procès. On fait que dans ces sortes de débats la possession demeure toujours au plus fort. Or, que du temps même du Cardinal de Richelieu, les Princes du Sang n'ayent paisiblement joui de la préférence, il n'en eut point d'autre preuve, que le Traité qu'il en a fait lui-même au commencement de son Ministère. Il n'y a point de doute que toute sa prétention n'alloit d'abord qu'à avoir dans le Conseil du Roi la place au dessus du Connétable. On ne met point, dit-il, en avant la façon avec laquelle les Cardinaux sont traités en tous les autres Etats, où les Rois les ont précédés toutes sortes de personnes* Mais la France ayant des loix particulières, eussent-elles il est raisonnable de s'arrêter y ils ne prétendent rien qu'ils n'ayent eue. Ses lois lui donneront sans doute leur modèle, si l'on considère qu'ils supportent volontiers quelque diminution au premier rang qu'ils ont «* , pour le respect qu'ils portent au Sang de Leurs Majestés. La première contestation arrivée entre les Princes du Sang & les Cardinaux fut sous Charles IX. non pas entre un Prince du Sang - le duc de Guise, mais entre le Cardinal de Bourbon & le Cardinal de Lorraine. Depuis, il y a eu quelques disputes entre les Princes du Sang & les Cardinaux dans le Conseil. Mais sans contredit les Cardinaux ont toujours précédé toutes autres sortes de personnes. Il rapporte ensuite divers faits pour confirmer cette vérité; & celui-ci particulièrement. Le Roi donnant la première place du Conseil, où se mettoit Monsieur le Prince quand il étoit présent, à Monsieur de Guise

The text on this page is estimated to be only 22.75% accurate

224 L'Histoire Moniteur le Cardinal de la Rochefoucault, ajouta que c'étoit à condition que Moniteur le Prince venant , Monfieur le Cardinal de la Rochefoucault pafleroit de Vautre côté , à la féconde place. S'il fe voit par cet exemple , que Monfieur le Prince n'étoit pas pour fe départir aifément de la préférence , cet autre qui fuit ne fe juftifiera pas moins. A la fin de Janvier 1642. le Roi étant prêt de partir pour le fiége de Perpignan & la conquête du Rouffillon , le déclara fon Lieutenant général à Paris, pour y repréfenter fa perfonne , & fuppléer à fon abfence. Au commencement du mois de Mars fuivant, il fut queftion de chanter à Nôtre-Dame un TeDeum, pour l'entière défaite des troupes Impériales commandées par le Général Lâmboi. Il reçût ordre d'y aflifter, comme reçût au(ûi le Parlement. En qualité de Lieutenant général , il Vendit occuper la première place , & fe mettre à la tête du Parlement , c'eft à d re , au deflûs tant da Chancelier que du Premier Prélîdent. La Cour ny en fut pas plûtt avertie , qu'elle s'affemb/a quelle mit V affaire en délibération. Le réfultat fut , que les Gens du Roi verroient Mr. le Chancelier , lui remontreraient F intérêt qu'il avoit 4e fe maintenir dans la première place , & lui feroient entendre ce qui s'étoit paffé en 1637. dans une rencontre à peu pris femblable. Monfieur de Montpenfier , qui étoit Prince du Sang, ayant defiré aflifter avec le Parlement à la Proceffion qui (e faifoit a fainte Geneviève , il lui fut repréfenté que Tauthotité Royale réûdait dans la Compagnie afsemblée en t Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 23.64% accurate

do Cardinal Mazakin. Liv. JX> Èïf> tri Corps & en robes rouges
> & que la per* fonne du Roi étoit représentée par le Premier Préfident,
Chef de la Compagnie. Il felaif*fa perfuader, & ne fit plus de difficulté de
céder au Premier Préfident. La réponse de Monfieur le- Chancelier fut»
qu'il ne pouvoit rien décider de fon Chef fur une affaire de cette qualité , &
fur la prétention , non plus que fur le pouvoir de Monfieur le Prince. Qu'il
s'afluroit fort que Meflieurs fauroient bien veiller à ce qui (eroit du fervice
du Roi , de l'intérêt & de l'honneur de la Compagnie. Qu'en tout cas , il
eftimeroit qu'avant que de s'acheminer à Nôtre- Dame, le Parlement pouvoit
faire une prote dation folemnelle, & l'inférer dans les Regiftresj afin que ce
qui fe palTeroit à cette cérémonie ne fut point tiré à contéquence à l'avenir.
Il ajoûta qu'il avoit vd le jour précédent Monfieur le Prince, qui ne
luidiuimula nullement fa penfée. Il lui déclara nettement qu'il ne quitterait
pour quoi que ce fut la préféance: Qu'il étoit réfolu de le la conferver par
tous moyens honnêtes: Qu'il s'y croyoit obligé, puilque ceux de fon rang
ayant pareil pouvoir en avoient ufé de même , comme il fejuiUfioit par les
Regiftres même du Parlement* Qu'il ne prétendoit pas pour cela tirer aucun
avantage de ce qui ferok pafl'é dans cette occafion. Qu'il écriroit au Roi,
afin qu'il lui plût déclarer fa volonté pour l'avenir : que cependant ayant un
pouvoir établi par des Lettres Patentes vérifiées enlaCour, quiluidonnoient
droit de repréfenter dans Paris la perfunne du Roi pendant fon abfence, il fe
me*

The text on this page is estimated to be only 20.45% accurate

ié L'Histoire troit en devoir de l'exécuter : Que fai la nt autrement il feroit injure à fa nai (Tance, & à la qualité de Prince du Sang , auflî bien qu'à la Com million donc il a voie plû au Roi l'honorer. Sur cette réponfe, & fur le rapport qu'en firent à la Cour les Gens du Roi , on y délibéra de nouveau. Ou plutôt, fans autrement délibérer , le Premier Préfident fe chargea > en cas que Monfieur le Prince ie trouvât à la première place , de lui dire de la part de la Compagnie , que fans te commandement exprès du Roi qu'il'obligeoit d'aflifter au Te U*um% elle auroit évité de le voir dans une place qui n'appartient qu'au Roi , & qu'il ne communique qu'à fon Parlement, & qu'elle ne manqueroit pas d'écrire à Sa Majefté, afin qu'il lui plût maintenir fon autorité, 6c preicrire les ordres qu'il faudroit fuivre en de pareilles occafions. En effet, le Prince ayant prévenu le Parlement , & occupé de bonne heure la preipiére place , le Premier Préfident lui fit ta remontrance dans les mêmes termes qu'il ië vient de remarquer. A quoi il répondit en paroles honorables pour la Compagnie. Monfieur le Chancelier étant enluite arrivé, parut d'abord comme irréfolu , & témoigna par fes manières , qu'il n'approuvoit pas cette nouveauté. Néanmoins il s'alla mettre à la place vuide, qu'on lui avoklaiflée, entre Monfieur le Prince & Monfieur le Premier Préfident». Enfiri fe chanta leTcDeumr auquel Monfieur le Prince aliifta d'aiHaiirplusgayement, qu'il auroit pû fe vanter d'avoir gagné une bataille > ou au moins , remporté une viâoire. Oiv. a'eût fgû être plus content qu'ij étoit, devoie kit Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.47% accurate

fait valoir la qualité de Prince du Sang, & cnfemble Tauthorité du Roi , de qui il avoic ponâuellement exécuté les Ordres. Le Parlement n'ayant pas manqué d'écrire à la Cour , on ne s'y hâra pas de répondre. On attendit l'occafion d'un nouveau TeDeùm, qui fut pour la prife de Collioure & pour la défaite des troupes ennemies qui venoient au fecour* Il y eut alors deux Lettres de Cachet, l'une au Premier Préfident , & l'autre au Parlement. Par la première on régloit la conteftation entre le Premier Préfident & le Duc de Montbazou , Gouverneur de Paris; à qui il fut enjoint de ne plus prétendre le pas n^ la féaneequ'après le Premier Préfident, foit que le Chancelier fût à la tête, ou non. Par l'autre le Roi déclaroit tes intentions fur l'affaire du dernier Te Dtum. Il voulut, que la première place demeurât vuide, & ne pût être remplie que par fa perfonne propre : Et qué ion Coufin le Prince de Condé , commandant pour l'on lervice en la Ville de Paris & en rlflè de France, retint le rang & la féance,. que les Princes de fon Sâng ont coût ume d'à voir en pareille cérémonie. Qui ne voit aue Monfieur le Prince y eut de l'avantage ? Le Roi n'ordonnant que pour l'avenir , autorifoit infailliblement le ptafle. Ce qui eft encore à remarquer, c'eftcjuepar ta même lettre, où le Roi témoignoit n'approuver pas que le Prince, non plus qu'aucun autre de fes Sujets , occupât déformais cette première place, il le dilVinguoit & l'honoroit fort, lui laiffant le choix du jour & de l'heure que fe chanteroit le Te Deumh A quoi il leroit K6 inutile

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.22% accurate

ii8 L'Histoire inutile d'ajouter en fa faveur, queSaMajesté ne régla pas précifément le rang ni la féance d'un Prince, qui feroit comme luiLieutenant général à Paris y. représentant fa perfonne, & qu'apparemment elle ne le voulut pas faire, pour ne fe point liée les. mains» II. fuffit qu'il eut un moyen feur & honnête pour le tirer d'embarras , ou plutôt , pour le maintenir dans la dernière poffeffion & dans fes avantages , qui étoit de ne fe point trouver du tout à la cérémonie , comme en effet il ne s'y trouva point. Sur quoi s'il étoit permii d'ufer de conr jeâures, il y auroit lieu de croire q*ie Monfr* le Prince ne fit rien en cela que d'intelligence & de concert avec le premier Miniftre , avec qui il vi voit parfaitement bien , & qui lui voulut faire çe paflè-droit. Après cela, nôtre Cardinal eût été bien arrivé, de lui débattre le pas, & de remuer la queftion dans une Minorité. Audi s'en donnat-il bien de garde: Et même iln'auroitpaseu de prétexte de le faire;, puifquec'étoit l'un des points décidez par ta Déclaration pour la Régence. Le Roi y établiflbit en termes formels * ies très-chers & très-amez Coufins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin , Chefs du Confeil, félon l'ordre qu'ils étoient nommez* c'eft à dire que le premier auroit la préiéance for l'autre. \ On ne le fauroit donc blâmer d'avoir lâchement abandonné le droit & la eaufe des Cardinaux, On le doit bien plutôt louer de les avoir courageufement défendus contre la prétention du Prince Thomas , qui vpuloit être traité, comme, nos Prince* do Sang. Et il ea J : croyoit , . - •

Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 22.47% accurate

»u Cardinal Mazarin. Liv. IL n\$ Croyoit la conjoncture la plus favorable qu'il eut fçû defirer. Il étoit ami particulier du Cardinal, qui le fie loger au Louvre. Dailleurs,' fon voyage en France n'avoit pour but que le fervice du Roi & l'intérêt ou la gloire de PEtat. Il n'eftima pas même qu'il eût befoin d'apui ni de faveur; ne demandant à fon avis, que ce qui étoit très-juſte. On ne pouvoir pas douter qu'il ne fût Prince du Sang d'Efpagne , étant fils de l'Infante D. Catherine, Qui étoit fille du Roi D, PhilippesIL Cependant le Cardinal tint ferme , & Vaccorda rien au Prince de ce qu'il demandoit. Il fe conferva dans toutes les villtes & dans toutes les entrevûes l'avantage du pas & de la main , qui étoit dû à fa dignité & à (a pourpre. En quoi fans doute il fut très-aïſe de faire voir L'extrême différence qu'il mettoit entre les Princes du Sang de France, & les Princes des autres Maifons Souveraines. Il fe peut ainſi conclure , que cédant volon-: tairement à nos Princes , il a parfaitement ^obligé le (acré Collège. Il publioit par là les fenumens & la reconnoiffance que PEgifié Romaine doit avoir- pour le Monarque & pour les Princes François , fes Bien -foiaeurs& fès défenſeurs indubitables. Il épargnojt d'ailleurs à tous les Cardinaux, le chagrin & l'affront qu'ils euflent reçûinfailliblement , en cas qu'il eût voulu^onrefter mal.à^propos & àcontretemps. Et il n'a pas moins mérité de l'Etat , y pro* curant le repos & le calme ; qui étoit toute Pcfpérance , & tout le fouhait des gens de bten , comme c'étoit. toute la crainte & toute K 7

l'avers Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.68% accurate

»3o L' Histoire i'averfion des autres. C'eft pourquoi les factieux ne pouvant fouf&ir la parfaite union & correfpondance du Cardinal Mazarin avec le Duc d'Orléans, & avec le Prince de Condé. précipitèrent l'exécution de leurs mauvais detlèins , & contraignirent le Duc de Beaufort, l'un des fils du Duc de Vendôme, à fe déclarer , & à entreprendre prefque ouvertement contre le Cardinal. Les fentimens fur cet attentat fe trouvent aflez partagez. Quelques-uns veulent que le déficit) de Mr. de Beaufort ait été d'enlever le Cardinal Mazarin , & de fe rendre maître de fa perfonne & de fa fortune. Sur quoi il» allèguent l'exemple du vieux Duc de Savoye, 3ui avoit coriteillé à Monlleur frère unique u Roi , en des brouilleries de Cour à peu près iemblables, de faire enlever le Cardinal de Richelieu , à Fleury proche de Fontainebleau , & de s'a libre r de la perfonne de ce premier Miniftre , qui lui répondroit de celle du Maréchal d'Ornano. D'autres en plus grand nombre (ont perfuadez qu'il n'y eut pas attentat feulement à l» liberté , mais encore à la vie de nôtre Cardinal. Ils ne doutent pas même fur ce fondement de préfumer que Monfieur de Beaufort pouvoit bien avoir eu part au Complot dreffé* peu d'années auparavant contre le précédent Miniftre , par .Monfieur de Veq^ôme , & avoir depuis imité ce projet & cet exemple domeftique. C'eft pourquoi ils s'y arrêtent volontiers, & en rapportent julqu'aux moindres «kconfiances. Guillaume Poirier,, dUeut-Us, Hermite délitaDigitizedby

The text on this page is estimated to be only 20.70% accurate

au Cardinal Mazarin Liv. II. 131 FHermitage , qui eft aux Fauxbourgs de Vendôme , fut mis prifonnier pour plufieurs crimes au grand Châtelet de Paris , avec un autre Hermite , qui avoit nom Louis Allais, Etant interrogé par le Lieutenant Criminel y il dit qu'il y eut environ 18. mois qu'étant dans les Priions de Vendôme, il en fut tiré & conduit à une maifon proche. Il y trouva Monfieur le Duc de Vendôme qui après S'être enquis de fa vie, lui propofa d'attenter à la perfonne de Monfieur le Cardinal de chelieu. Il communiqua cette propofition & fa penfée , tant à fon compagnon qui étoit prifonnier avec lui , qu'à un troifième Hermite dont l'Hermitage étoit vers Gilors. Le Lieutenant Criminel donna aufli-tôt avis de cette déposition à la Cour. Si bien que ces Hennîtes étant transférez à laBaftille, y furent interrogez par Monfieur le Chancelier ^ comme le furent pareillement le Chanoine chez qui le Duc de Vendôme avoit parlé à l'Hermite, & le Geôlier des prifons de Vendôme. Le Duc n'eût pas été plûiôt informé de ce qui le paflloit , qtfil envoya Madame fa femme & Meilleurs les enfans à la CourpouÊ y témoigner fon innocence, & aflurer même qu'il viendrait en perfonne juftifier les -jàion* & fa conduite. Mais étant parti d'Anet * au lieu de fe rendre à Paris ou à Saint Germain , il prit le chemin de la mer , & pafla en* Angleterre. Enfuite de cette retraite , on réfolut rît procéder contre lui , & de le traiter en criminel* Pour cela il fut expédié une Com^ \ - millionDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.95% accurate

\ • * jgu V H r s t o i r e. miſſion du» grand Seau , qui donnoit pouvoir*à* Monſieur le Chancelier d'appeller avec lui Meilleurs Talon & de Mauric , & d'influire conjointement le Procès. Ce qui étant fait & communiqué au Procureur général du Parlement de Paris , pour y prendre ſes conclurions, il fut envoyé des Lettres à tous ceux, qui dévoient être Juges de cette accusation 9 # pour ſe trouver le il. Mars à huit heures du Matin , au Château de Saint Germain en Laye. Il ſ'y trouva 24. Juges choiſis par Sa Majeſté. Et l'ordre de la ſéance fût tel. A un des côtés de la table, à la main droite du Roi , qui étoit ſeulement au haut bout, étoit Monſieur le Prince , & après lui , une place • ou deux vuides , Meſſieurs les Ducs d'Uzeſt de Vantadour , de Luynes, de Chaunes & de la Force, le Maréchal de Châtillon, & Deſſiat de Cinq Mars , Grand Ecuyer. De l'autre côté , à la main gauche du Roi r étoit Monſieur le Chancelier , proche & au deſſous de lui, Meſſieurs les Préſidens de Bellié- * vre & de Nefmond , Bouthillier Surintendant des Finances V d'Ormeſbun, de R^icé-Bouthillier , Bignon & de Marca , Conſeillers d'Etat , Chevalier , Scarron , Garraut , Champrond, le Nain & Parfait, Conſeillers du Parlement. Et au bas bout de la Table étoient Meſſieurs Talon & de Mauric , Rapporteurs. Après le rapport fait par Monſieur Talon-, Monſieur le Chancelier prit la parole , & dit qu'il ne pouvoit obmettre une particularité conſidérable , qui étoit que Monſieur de Ven~ dôme ſaluant la Reine Mère à Londres, lui Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.97% accurate

t int Cardinal Mazarin. Liv. IL 233 avoit dit , Madame, vous voyez un pauvre exilé , aceufé d'une entreprife qu'il voudroit avoir exécutée plus en effet qu'en penfée. Et le Roi ajoûta ; Cela ejl vrai , j'en ai lettres. Puis les Conclufions du Procureur général furent lûës & furent fuivies; y ayant eu un Arrêt conforme , & conçû en ces propres termes. » • « La Cour a ordonné & ordonne, que le Due de Vendôme fera pris au corps & amené p >7fonnier en la Conciergerie du Palais à Paris % fi pris & appréhendé peut être , pour être oui interrogé fur les faits réfultans des Char* ges , informations & interrogatoires , finon ajourné à trois hriefs jours, à fon de trompe & à cri public, à la requête du Procureur gé*«éral du Roi, fes biens Jaifis & anmtet, & Commiffaires établis , jufques à ce qu'il ait ùbéï. Fait en Parlement à Saint Germain en Laye le 22. Mars 1641. Et le 6. d'Avril Mon* fieur le Chancelier donna la minute de PAtrH au Greffier criminel Droite t. Ceux qui ont voulu défendre cetillu flre aceufé, ne confidèrentjpoint du tour ce Jugement. Mais ils le combattent avec tant de chaleur & de paffion , qu'ils tombent dans des inconvéniens & des abfurditez manifestes. li oient avancer que le Lieutenant Criminel Tardièu pourroit bien avoir Juppofé cette déposition, pour flater les défiances , & gagner les bonnes grâces du premier Miniftre. Certainement il n'y a pas ombre d'apparence. Ce - u'eft pas qu'on ne convienne avec eux d'une partis . Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.95% accurate

234 L* Histoire partie de leurs (aies & de leurs conjeâures. Le témoignage de ces Hermites, gens de néant , acculez & convaincus de crimes énormes, ne fe pouvoir juridiquement recevoir dans une affaire de cette importance. Il y avoir lieu de préfumer qu'ils ne le faifoient que par un efprit de relfentiment , & pour fe vanger de h vexation qu'ils prétendoient que les Officiers du Duc leur avoient faîte s ou au moins que dans la vue & dans l'efpérance de prolonger, & même de fauver leur vie. La procédure (tailleurs étoit affez irrégulière , eu égard à la nailTance & à la qualité de Monlieur de Vendôme. Et on ne lui fauroit reprocher de n'être pas comparu en perfonne , pour fe purger & pour fe défendre. Il auroit été à bon droit blâmable , s'il avoir fait cette démarche fans Confeil. Or il n'y a point de Confeil qui ne foie d'avis, que le plus feur dans ces rencontres eft de plaider de loin & en pleine liberté. Ec Mr. de Vendôme y étoit d'autant mieux fondé , qu'il ne fe reflbuvenott que trop de la rigueur que le Grand Prieur fon frère, & lui avoient déjà efluyée fous le même Miniltre f & qu'il favoit par expérience ce que c'eft que d'être prilonnier pour crimes , ou vrais ou fuppofez. En un mot, les pourfuites qui continuèrent encore contre lui, femblent aller plus à fa décharge, qu'à fa condamnation. - Nous apprenons donc des Regiftresdu Parlement, que le 16. de Mai 1641. ta Cour fut mandée par Lettres de Cachet , pour fe trouver au Château de Saint Germain en Laye , & aflifter au Jugement des défauts à "trois bnef* Digitized by

The text on this page is estimated to be only 17.89% accurate

pv Carpisal Mazari*. Liv. IL 2,37 briefs jours obtenus contre Mr le Duc de Vendôme. Le lendemain , 17. Meflieurs deBellié- j vre & de Nefmond , Préfidens , Chevalier , Scarron, Garraut, Champ-rond, le Nain & Paifak Confeillers, s'y rendirent. Etant arrivez fur les neuf heures du matin, iU furent conduits . par Monfieur de Brienne Secrétaire d'Etat au Cabinet où ils trouvèrent le Roi aflis au bouc de la table, & à côté Monfieur le Chancelier, proche & au deflbus duquel fe mirent les deux Préfidens. Enfuite , étoient Meflieurs Bouthillier Surintendant des Finances, Auberj , de Rancé-Bouthillier , Bignon&de Marca , Confeillers d'Etat. Après eux prirent place les fix Confeillers du Parlement , félon leur ordre de réception. T)e l'autre côté de la table, aflez proche du Roi, étoient pareillement aflis Meflieurs les Ducs u'Uzez , de Vamadour & de la Force , & le Maréchal de Châtillofn & à hratre bout , Meflkurs Talon & du Mauric, aulfi Confeillers d'Etat, Rapporteurs ; Monfieur Talon commença à parler , & dit au Roi: Sire, voici les procédures criminelles & les publications faites contre Mon* fteur le Duc Je Vendôme. Il les lût. Et il lût pareillement les défauts à trois briefs jours & les Conclufions du Procureur général. Il étoit porté par celles-ci que les défauts avoient été bien & dûëment obtenus, & ayant que cTen adjuger le profit , que les témoins ouïs ; ap Informations feroient recollez, pour le recollement, enfemble la répétition des Interrogatoires, valoir confrontation. Sur quoi le Roi ayant pris les avis, l'Arrêt fut entièrement çonformç aux Conclufions. Dans ce moment A Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.06% accurate

236 L' Histoire moment, un valet de Chambre avertit le Roî que le fleur Cheré , Secrétaire de Moniteur le Cardinal de Richelieu , étoit à la porte du Cabinet, qui demandoit à parler à Monfieur le Chancelier. Sa Majefté ayant commandé qu'on le fit entrer , il s'aquitta de la commiffion , & rendit à Monfieur le Chancelier une lettre de la part de Monfieur le Cardinal. Monfieur le Chancelier J'ayant ouverte & lûë, parla tout bas au Roi, qui le leva auffitôt, & dit, MeJJieurs, demeurez, en vos places , je reprendrai incontinent la mienne. H le retira en un coin, avec Monfieur le Chancelier & ' Mefïieurs Bouthillier Surintendant des Finances, & de Noyers Secrétaire d'Etat, aufquels il parla un bon quart d'heure avec adion. Puis Sa Majefté étant revenue prendre fa place,, dit î O'eft Monfieur le Cardinal qui me prie dt pardonner à Monfieur de Vendôme : ce n\fi pas mon fentiment. Je dois la protection à ceux qui me fervent avec affeëiion &* fidélité 9 com~ me fais Monfieur le Cardinal» Si je n'ai fom défaire punir les entreprifes qui fe font contrt fa perfonne y il fera difficile que je trouve des Miniftres qui s'appliquent au maniement de tnes affaires i avec le courage & la fidélité qu'il fait. Je fuis donc réfofa de prendre l'expédient que j'ai propofé à Monfieur le Chancelier , de retenir à ma perfonne la connoiffance du Procès criminel contre Monfieur de Vendôme , & de fufpendre le Jugement définitif. Selon qu'itffe conduira à mon égard, j'en u fer ai de même en^vers lui; étant bien content de lui pardonner * en cas que fes aélions le méritent. Monfieu* 'te Chancelier dit au Rois Sire, je fuis obligé % dt »

The text on this page is estimated to be only 22.30% accurate

©u Cardinal Mazarin. Liv. II. 237. de représenter à Vôte Majesté que Monfieur le Cardinal me donne charge par Ja lettre de demander avec instanec le patron pour Monfieur de Vendôme. Je crois que Vôte Majesté , le, peut accorder , fans bleffer fon auborité &fon fervice. Il fut reparti par le Roi , qu'il ne vouloit pas prélement pardonner à Monfieur de Vendôme, mais qu'il étoit réfolu de Gif-: pendre le Jugement du Procès , & d'attendre; à lui faire grâce , qu'il l'eût mérité par fa conduite. Sa Majesté dit enfuite à Monfieur le: Chancelier, qu'il lût la Mettre que Monfieurle Cardinal lui avoit écrite. Ce qu'il fit. Et, cela fait* le Roi se leva, & Meffieurs del'af-, femblée prirent congé de lui & se retirèrent, . Aurefte, dans toutes ces procédures il ne s'en trouva aucune, qui chargeât direâement ou indireâement Monfieur de Beaufort. Que; s'il fut relégué à Chenonceau, auiii bien que; Monfieur de Mercœur , fon frère , ce ne fut que par précaution, & pour empêcher que ni l'un ni l'autre ne s'engageât dans le parti du Comte de Soiflbns & des Mécontents. Du moins cil-ce l'opinion commune. D'où quelques-uns concluent que Monfieur de Bçaufort n'étoit point du tout de naturel à commettre de pareille violence, & à attenter fur la perfonne & fur la vie d'un Prélat Ecclesiastique. Néanmoins comme ils ne iàuroient nier qu'il n'ait entrepris & attenté contre le Cardinal Mazarin, ils prétendent qué cette entreprife & cet attentat n'alloitqu'à intimider le nouveau Miniftre,qu'à l'éloigner , & à lui faire hâter fon voyage d'Italie, pour lequel il témounoit toujourns de l'inclination. w Mais Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.65% accurate

238 Lf Histoire Mais nôtre Cardinal n'en écoit nullement perfnadé; comme il fe peut juger par les procédures , qui fureac Faites à fa pourfuite. Et ces procédures n'étaient point fuggérées par le reflénriment ou la vangeance, puifqu'iln'y a jamais eu perlbnne qui ait plutôt oublié les injures , mais par la néceflité (eule de fe défendre & de juftifier fon acculation & les plaintes. Le jour pris pour l'exécution ou la tentative , fut le premier Septembre , que le Roi & la Reine s'étoient allez promener au Bois de Vmcennes, où Monfieur de Chavigni leur devoit donner une collation magnifique. L'après-dînée furies 3. ou 4. heures", Monfieur le Tellier Secrétaire d'Etat, vint à l'Hôtel de Cleves, proche du Louvre, où logeoit le Cardinal Mazarin , & l'informa de ce qu'il avoit appris de la Confpiration. A peine fut-il fort! que le Cardinal aflèmbra la plûpart de fes gens , s'en fit efcorter , & fut à pied au Louvre, où il fe mit en fûreté. Leurs Majeftez nfc retournèrent que tard de la promenade. On tint audî-tôt Confeil. Le Cardinal Mazarin, après le récit de ce qui étoit arrivé , remontra qu'il feroit à la vérité toujours prêt de facrifier la perfonne & fa vie pour le bien & les intérêts du Roi & du Royaume ; mais qu'il n'étoit pas réfolu de l'expofer fans nécefflué & fans gloire aux embûches & aux infultes de fes ennemis, qui n'étoient autres que ceux-mêmes de l'Etat. C'eft pourquoi il conclut & infifta, à ce qu'il lui fut permis de fe retirer à Rome , pour y continuer en repos & en feureté le fervice que les finguliers bienfaits Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.57% accurate

du Cardinal Mazarw. Liv. IL 239 faits qu'il avoit reçûs de Louis le Jurte, fojbligeoient en tout lieu & en tout temps de rendre à la Couronne. Cette conclufion allarma encore plus te Confeil que le relie. Il n'y a peut-être eu jamais de propoGtïon qui ait été plus mal reçûë. La Reine fortifiée par les avis du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, mais particulièrement du dernier, réfute au Cardinal le congé qu'il demandoit, & on le retint de nouveau en France. Il Fut réfolu dans ce même Confeil de pourvoir à fa feureté, & de faire un exemple de tous ceux qui fe trouveraient avoir attenté à fa perfonne. Il retourna coucher à PHôtel de Cleves, où fes domeftiques veillèrent, & firent garde toute la nuit. On envoya même battre l'eftrade & faire la Patrouille en la rue Saint Honoré , & en tous ces quartiers-là. Le lendemain , qui étoit le fécond jour du mois, le Duc de Beaufort fut arrêté, & mené prifonnier au bois de Vincennes. La Lettre que le Roi en écrivit au Parlement, femble témoigner quelesfaâieuxn'avoientpû fouffrir l'éclat & les avantages qui revenoient à l'Etat du gain.dë la Bataille.de Rocroy & de la prife de Thionville, & qu'ils étoient ainfi à peu près dans les mêmes fentimens que les Espagnols & les autres ennemis de la Monarchie. * Nos Amez & Féaux , depuis qu'il a plû à Dieu retirer de ce monde le feu Roi nôtre très-honoré feigneur & Pere , fin bonté a été fi grande envers nous, quebenififiant les foins & les Confie ils delst Heine Régente f nôtre très-honorée Dame & mere% cependant que nos Armées d'Italie^ d'Efipagne

Digitized by Google

240 L'Histoire & d'Allemagne agiffent contre nos ennemis > non
 feulement en leur faifant tête dans leur propre Païs, mais en attaquant leurs
 Places ,& éloignant de nos frontières les périls Û1 lesincom* moditez de la
 guerre? il a augmenté nosprofpéritcz du côté de la Flandre par le gain
 fignalé d'une grande Bataille, & par la conquête d'une des plus
 importantesPlaces des P * aïs-Bas .Tout cela étant arrivé au temps qu'il y
 avoit plutôt fujet de craindre que la perte que nous venons défaire ne leur
 facilitât le moyen de prendre fur nous quelque notable avantage ,nous a
 obligez de redoubler nos vœux & nos prières , pour obtenir la continuation
 de ce bonheur , de la main toute puijfante de celui qui protège les Rois dans
 leurs jujlès def feins. Car chacun a pû voir comme par untelfpèce de miracle
 les efforts extraordinaires que nos ennemis avoient faits pour attaquer nôtre
 Roy auwe , n'ont produit autre cbofe que la perte de leurs meilleures Places
 , au lieu du ravage qu'ils s'ét oient promis défaire dans nos plus fertiles
 Provinces;&quepar un efet vifible de lajuifice divine ils fe font attiré chez
 eux les maux qu'ils avoient eu intention de faire dans la France. Ils avoient
 ejlimé d'abord , après P accident funefiejqui nous étoit arrivé 9que la
 conjonélure leur fer oit favorable pour tout entreprendre , & qu'après la
 défaite de nos Armées , qu'ils ne croyaient pas qu'au milieu des larmes &
 des affligions nous pufjions avoir mifes en état de leur être oppefées , ils
 pourvoient exécuter leurs dejfeins , fans réfttance. Mais le Ciel en ayant
 difpofè autrement , les heureux fut ces qu'il a eu agréable de nous départir ,
 leur ont fait connoître que l'ancienne valeur delà Nation Franfoife ri 'étoit
 pas morte avec f on Souverain 9 Digitized by

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 241 ver ain , qui lui avoit laiffé
 une vieillesse telle eu perdant la fienneté & qu'il étoit comme impossible
 qu'ils put If eut jamais nous ravir par les armes les avantages que nous
 avions à qui s'en fut eux depuis l'ouverture de la Guerre. Cette connoissance
 tes eût fans doute fait déjà réfolure à préférer davantage la négociation de la
 paix que nous feroient ardemment pour le foulagement de nos Su-
 jets, s'il ne leur fût refté quelque efpérance de prévaloir des deffordres
 & des divisions qu'ils fe promettaient devoir naître , & peut-être de
 répandre eux-mêmes dans notre Cour , au commencement de la Régence* ,
 Oefice qui obligea la . Reine Régente , notre très-bonorée Dame & Mère, à
 un mal fin d'angereux , & qui Fa fait réfolure , après avoir mis
 par prévoyance les forces . de dehors en état de faire plutôt du mal aux
 ennemis que d'en recevoir (Veux y de travailler à la réunion de celle du
 dedans f ramenant un chacun dans fon devoir par une douceur fans
 exemple, en quoi elle n'auroit pas moins employé les effets de fa clémence
 y que fautorité Souveraine y qui eût entre fes mains , afin de fermer la
 bouche aux plus difficiles , en leur étant les moindres prétextes qu'ils
 euffent pû prendre de mécontentement. Von a pu remarquer avec quel excès
 de bonté elle a rappellé à la Cour tous ceux qui s'ut oient
 abfenteZyCombien elle a remis libéralement les uns dans leurs biens 9les
 autres dans leurs Charges, & comme généralement elle a voulu attirer tous
 les Grands du Royaume autant par des bienfaits que parla confédération de
 leur devoir f à travailler avec elle à la confervation de la tranquillité
 publique. Mais tous ces effets d'extrême bonté n'euffent pas été capables de
 la contenter , fin tll* ** Tome L L b* Digitized by Google .

The text on this page is estimated to be only 26.45% accurate

24* L* Histoire lef eut àujft fait reffentir à nôtre peuple, auquel les dépeftes exceftives qu'il faut /apporter pour la defenfe de l'Etat , n'ont empêché qu'elle n'ait açcordé cette année un notable foulagement 9 ayant fait diminuer le brevet de la taille de dix millions de livres , jufques à ce qu'elle puijfe faire davantage ,comme. elle l'efpérait bientôt. Encore qu'elle ott été- portée à cetHvèfolutionparfon inclination naturelle qu'elle a de faire bien à un cb/icun , elle y a été particulièrement conviée par la connoiffance qu'elle a eue , que le plus ajfurê moyen de réduire bien-tôt fes ennemis à la conclufion d'une paix générale , étoit de faire concourir àun même but toutes les forces du Royaume, m banni (fant les divifions de la Cour t qui font prefqae toujours fuivies du trouble qui s'élève dans les Provinces. Mais enfin ayant vû , à nôtre grand regret, que ceux qui avaient reçu plus de grâces & de témoignages de confiance de ladite Reine abufant de fa bonté continuaient à former dans nôtre Cour des Cabales & desfaâions , qui ne pouvaient nous être que fupeêtes , & que nous ne pouvions plus différer de pourvoir à leurs fifretes menées J ans mettre en péril le Gouvernement de nôtre Etat, ayant particulièrement remarqué que nôtre Coufin le Duc de Beaufort étoit celui quinous donnait plus de fujet de mécontentement &jufte défiance par fa mauvaife conduite ; & fur la preffante nécefftté qui nous auroit obligé de prévenir fes de (feins Jefquels s'il eût eu le loifir ete les exécuter yeuffent pû caufer des confufions fans remède , nous aurions été contraints , de l'avis delà Reine Régente , nôtre très honorée Dame & Mere f de nôtre très-cher & très - amé Qncli le Duc d'Orléans , & de nôtre très-cher &* amé Digitized by

pu Cardinal Mazarm. Liv. II. 24J eméCoufinle Prince de Condé ,
de nousajfurer de la perfonne dudit Duc de Beaufort , & de faire
commander à quelques autres de fe retirer en leurs tnaifons , afin d'aflurer
par cette détention le repos de nos fuj et s, qui ne nous ejl pas moins cher
que nôtre propre vie ; & qui enfin n'eut! pas pû éviter d'être troublé , / nous
n'enflions coupé le mal en fa racine, en diffipant les entrepris & lesfaâions
quife for moient dans laCour, lefquellet dégénèrent ordinairement en
guerres civiles , & dont les moindres caufent en fort peu de temps la
defolat'ron entière de nôtre peuple. Cependant , nous avons bien voulu vous
faire part de ce qu i s'eft pajfé en ce rencontre , afin qu'étant informez, de
la grande prudence , avec laquelle la Reine Régente nôtre très-bonorée
Dame & Meref travaille à confervernôtre autorité , & garantir nos Sujets àe
tous les maux dont ils poun-oient être menacez , vous apportiez auffide
vôtre côté ceqtd eft du devoir de vos Charges aAx occa fions où il fera né ce
flaire fiour les contenir dans l'obêïf fance qu'ils nous doivent. A quoi nous
fommes affurezqae vous ne ferez faute. Car tel efi nôtre plaiftr. Donné à
Paris le 1 \ .de Septembre 1 643. LOUIS, & plu s bas, deGuenegaud* La
plûpart ne doutent prefgue point que cette Lettre qui femble un peu
embarrassée, parce qu'elle cache plus de mal qu'elle n'en découvre, n'ait écé
l'ouvrage de nôtre Cardinal , qui prenoit à tâche d'exalter en toutes
rencontres les grandes & infignes aûions du Ducd'Enguien. Après quoi il ne
faut pas s'étonner , fi en récompense on rendit à Monfieur le Prince, dont le
fils aîné a voit fi bien mérité de l'Etat, la belle Maifon de Chantilly , &
d'autres dépouilles de L il la \

The text on this page is estimated to be only 23.71% accurate

244 L'Histoire la fuccelfion du Duc de Montmorency , duquel Madame la Pjunceffe étoit héritière. L'Arrêt intervenu fur les Lettres de-Don , porte expreffémem qfae le Duc n'avoit pas été bien jugé. Ce qui eft fondé fur l*une des plus confiantes maximes du Royaumes que les Ducs & Pairs ne peuvent être jugez que par le Roi en perfonne , & dans fa Cour de Parlement , garnie fuffiàmment de Pairs , Clercs & La y s. Incontinent après que Monfieur de Beaufort eût été arrêté , on envoya ordre & commandement à l'Evêque de Beau vais de le retirer à ion Diocéfe. Et prefque h même temps les autres Evêqçes & Archevêques , qui étoient auflî à Paris, reçûrent le même ordre & le mê- , me commandement. Il y en a qui s'imaginent qu'on avoit fait cette recharge générale, pour couvrir le chagrin & la confufion particulière de Monfieur de Beauvais. D'autres , avec plus de vrai-femblance , fe periuadent que ce fut nôtre Cardinal , qui fit donner ce nouvel ordre par un refTentiment du procédé & de l'iptrigue de nos Prélats , qui Ta voient em" péché, à la dernière cérémonie, de jouir de tout l'3vantage de la préféance qu'il avoit eue auparavant. Ilneluirefloit tantôt plus quede choifir une demeure plus fûre, où il n'eut plus à craindre les jnfultes des faâieux & des mécontents. Il propofa dans cette vue à Leurs Majeftez de quitter le Louvre , & d'aller au Palais-Cardinal , qui adepuischangédenom , & prisa bon titre ce- ^ lui de Palais-Royal, Ilfecondoit par là l'intention de fon prédéceflèur , le Cardinal de Richelieu, qui avoit Tolemnellement fait don à la \ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.21% accurate

s du Cardinax Mazarin. Liv. IL 245* Couronne de fon Hôtel ou de lbn Palais , à condition entre autres , qu'il n'y aurait que le Roi feul , ou Ton plus proche Succeffeur , qui le pût habiter. Mais il y trouva particulièrement fon compte, s'étant fait marquer un Appartement dans la Cour qui a influé en la ruë des Bons*enfens , où il y a voit lentinelle & Corps de garde, comme aux autres influës & entrées. Il y fut loger dès les premiers jours d'Octobre, & n'eût plus d'autre foin que de fe donner tout entier à l'Adminiftraci'on publique. L'une des plus grandes peines qu'il eut d'abord , fut de combattre l'obftination de quelques-uns du Conleil , qui prétendoient qu'on dût fe .reftraindre a la çonfervation feule du Royaume, & abandonner les affaires d'Allemagne à la difcrétion du plus fort & au gré de la fortune. Il étoit bien de fentiment contraire \ comme il fe vérifie par Tune de fes plus confiantes maximes , que nous devons pour le bien de nos affaires nous rendre plus puiffans que nous pourrions en Allemagne. C'eft pourquoi il repréfenta vivement ki néceffité qu'il y avoit que Monfieur le Duc d'Enguën, avec fon Armée , s'approchât pfas du Rhin , & fortifiât de quelques troupes l'Armée du Mirâcbal de Guebriant. Celui-ci ayant reçu le renfort affiéga la Ville de Rotweil en Suabe, y fut bleffé , & Remporta. Sur quoi on ne laiffa fi on doit admirer plutôt, ou Ion courage d'avoir formé le fiége presque à la vûë des ennemis; ou fa fermeté, de l'avoir pourfuivi malgré fa bleffure, quoi que mortelle. En effet , il eft mal-aiué de concevoir* vec quelle application & quelle préférence d'efprit il L 3 donna , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.61% accurate

346 L' H] S T O I -* £ donna , tout bleffé & tout moribond qu'il étoit y les ordres néceffaires pour l'a traque de la place affiegée, & pour fa feureté, après qu'elle fut réduite. De forte qu'ayant fait durant (à-vie des n Étions extraordinaires , il a mérité après fa mort des honneurs aufli extraordinaires. Le Roi le fit enterrer , & lui fit faire un Service Iblemnel à Nôtre-Dame , dans l'Eglise Métropolitaine de la Ville capitale du Royaume. Cet honneur nous fait reflbuvenir de celui qu'a depuis reçû Moniteur de Turenue, d'être enterré à faint Denys , dans le Maufolée même de nos Rois. Pour grande que foit cette taveur, il lemblo t qu'il eut droit d'y prétendre» avant été déjà accordée au célèbre du ble comme lui, il a écé Quelque chofe d'approchant, en qualité de Maréchal général des Camps. & Armées ; qui eft en France h première Charge militaire , depuis que celle de Connétable a été fupprknée. Il ne lui cédoic nullement pour la conduite & pour l'expérience au fait de la guerre , puis qu'il ne le cédoic pas même aux plus fameux Capitaines de l'antiquité. Il n'a pas aufli rendu de moindres (èrvices à la Couronne. Il a enfin cet avantage, que d'être mort en faâion & fous les armes, fans néanmoins qu'on lui puifle reprorcher d'à voir oublié qu'il fût Général. Il fut emporté d'un boulet de canon , tiré au hazard , qui le vint démêler au milieu de lès troupes, & qui penfa être fatal, non feulement à l'Armée, mais généralement au Royaume. C'eft pourquoi • on ne fauroit fans injuftece lui envier la fta«uç & Us autres oroemens , auquels on trauoi qu'il n'ait pas été Connêtavaille , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.35% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 14J vaille, & qui doivent relever
son tombeau & sa gloire. Heureux sans doute est l'Etat, où le mérite & la
vertu est ainsi reconnue. Et comme il est indubitable que le règne du Roi,
qui a toujours maintenu les bonnes maximes, a commencé sous de plus fa-
vorables auspices que d'ordinaire, il s'est ensuivi que tout y a prospéré
d'abord, & comme le peut bien vérifier cette Campagne si glorieuse par tous
> les avantages que nous venons de remarquer. Cependant l'année suivante,
qui étoit 1644. le fut encore plus, & a été à bon droit appelée par
quelques-uns l'Année des Triomphes, des Victoires ou des Conquêtes.

CHAPITRE III. *JPrise de Gravelines, de Philipsbourg, de Tournay, de
Worms, de Spire, & de quantité d'autres Places. Assemblée des
Chambres du Parlement. • On peut dire que l'histoire de cette année que V^o la
nature a destinée pour le repos, est aux Ministres d'Etat le temps de leur plus
grand travail. En quoi ils sont infiniment en pire condition, que les
Généraux & les Chefs d'armée. Ceux-ci ont toujours quelque relâche & des
quartiers de rafraîchissement, qui suspendent leur travail & leur fatigue. Au
lieu que les Ministres sont perpétuellement en exercice & en action. Ils
emploient une partie de l'année à concerter les projets de la Couronne.
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate

148 : L'Histoire ^ pague , & l'autre partie à faciliter les moyens de l'exécution. Après qu'il eût été long- temps délibéré dans leConleildu Roi, il fut enfin réfolu que la grande Armée, qui étoit celle de Flandre, s'attacheroit au fiége deGravelines. Cette Place (nuée fur la cote , entre Duunkerque & Calais ne le pouvoit afOéger qu'avec deux Armées , l'une de terre & l'autre de mer. Elle étoit d'ailleurs très- difficile à attaquer. C'eft pourquoi le fiége en ayant été déjà propofé & même arrêté en 1637 on ne jugea pas à propos de l'exécuter. Mais le Cardinal Mazarin ne fe rtbutoit pas fi aifément pour les difficultez , fur tout quand il n'étoit queftion que de négocier. Meilleurs d' A vaux & . Servies, nos Plénipotentiaires pouf l'Àflemblée deMunfter, eurent ordre de paffer par la Haye j où le dernier jour de Février & le premier de Mars , ils conclurent deux Traitez. Par l'un fut renouveléc l'Alliance entre le Roi & les Etats Généraux. Il n'y en avoir point eu depuis celui de 163 f. expiré il y avoit 2. ans. Et ce renouvellement d'Alliance devoit durer jufqu'à la conclufion de la Paix générale 5 fans que ni la France ni la Hollande pûfient, fous quelque prétexte Sue ce fut traiter féparément avec la Maifon 'Autriche. L'autre fut plus étendu ; & l'on n'y oublia prefque rien de ce qui regardoit les préparatifs de la Campagne. Le motif principal fut de contraindre à la Paix les Efpagnols, qui n'y •çonfentiroient jamais que par force. Sa Majefté proipeuoit de feçourir cette année les Etats GénésDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.67% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 249 Généraux , d'une somme de douze cens mille livres , qui leur feroient payée à trois termes : à favoir quatre cens mille livres au 1^{er} mai que le présent Traité auroit été ratifié de part & d'autre; quatre cens mille livres dans la fin du mois de Juillet , & les autres quatre cens mille livres dans le mois d'Octobre Les Etats s'obligeroient de leur part à mettre une puissante Armée en campagne, & à entreprendre quelque chose de considérable. Pour un plus grand éclaircissement du Traité, on convint que les deux Armées du Roi & des Etats seroient chacune de dix-huit à vingt mille hommes de pied & de quatre à cinq mille Chevaux. Qu'elles seroient à la fin de Mai dans les Pays-Bas & dans le Pays ennemi* Que dans le 8^e. Avril les Etats seroient payés à leurs dépens aux côtes de Calais trente Vaiffeaux de guerre bien équipés , de trois , de quatre ou de cinq cens tonneaux , pour empêcher aux ennemis l'entrée de Flandre par mer; Qu'en cas que le Roi assiégât quelque Place sur la côte, les trente Vaiffeaux y demeureroient pendant tout le siège & bloqueroient par mer la Place assiégée, en sorte qu'elle ne pût être secourue par les forces maritimes du Roi d'Espagne, ni de quelque autre que ce . fût. Qu'en ce cas les États seroient elcorter les vivres qui viendroient de la côte de Flandre à l'Armée, du -Rot, ou qu'ils lui en four* . nissent à un prix raisonnable , si les vents ne permettoient pas d'en tirer suffisamment de France* Et qu'ils exécuteraient ce dernier chef avec d'autant plus de sincérité & d'exactitude. que ce seroit sur cette promesse & sur cette; Us afor Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.27% accurate

2fO L* Histoire aflurancequeSa Maiefté entreprendrok le Siège de la P lace maritime. Dans ce même temps , & tandis que nôtre Cardinal étoit ainfi occupé à régler & à difpofer toutes choies , pour ouvrir au plutôt la Camfat la nouvelle du décès de la Signora Hortenfia fluffalinijfa mere. Il fe retira pour quelques jours à Chaliot, hors les Fauxbourgs de Paris , où. lé Duc d'Orléans Oncle du Roi, les Princes & les Princefles du Sang, les autres Princes ôc Princefles, les Miniftres d'Etat > les Officiers de la Couronne .en un mot , toutes les perfora nés de qualité & o^diltinâion lui allèrent rendre ^ifite y & témoigner la part qu'elles prenoient à & douleur. La Reinepêmelui fit cet honneur & voulut bien l'aller confoler en perfonne. Il ne pouvoir ; fans doute, recevoir de con Ablation plus efteftive qu'un témoignage fi e*près d'eftime & de bienveillance. Cependant* par- là même il fembloit que SaMajefté l'engageât infenfiblement à quitter le deuil, ou au. moins la retraite , & à reprendre comme auparavant le loin entier des affaires. Aufli n'y a voit-il plus de temps à perdre, la faifon & U conjonâure preflant plus que jamais. - Le Ducd'Orleans , comme Lieutenant général lous Pauthorité de la Régente dans toutes les Provinces , avoit retenu pour lui le Corn^mandement de l'Armée de Flandres , & l'exécution du fiége de Gravelings, 11 s'écoit laiffé piquer d'émulation & de gloire. Le Duc d'Enguien lui fut à peu près ce qu'on dit que Miltiade a été autrefois à Themiftocles. Le*. es & les Viûoites de «jeun* Prince Digitized by Googl<

The text on this page is estimated to be only 21.09% accurate

mv Cardin At Mazarin. Liv. IT. »fr réveillèrent en lui l'ardeur martiale & la passion de se rendre pareillement recommandable par les armes. En effet , il acquit bien de la réputation à ce siège. Et il y réfléchit doutant mieux qu'il eut pour Lieutenant Général le Maréchal de la Meilleraye; en faveur de qui la plupart renouvellent l'ancien nom de Poitiers, ou de Preneur de Villes. La Place capitula le vingt-huitième Juillet , jour de Ste. Anne, & se rendit le lendemain vingt-neuvième. Chacun tombe d'accord que le Cardinal Mazarin eut une satisfaction & une joie toute singulière d'apprendre cette reddition , & l'heureux succès de ses conseils & de ses soins pour une haute entreprise. Mais l'on ajoute qu'à l'arrivée du Courier, notre jeune Monarque fut au col de son premier Ministre & le tint quelque temps embrassé avec tous les témoignages d'une bonté extraordinaire. C'étoit dès lors donner des marques , & de sa tendresse pour son Etat, dont les avantages lui étoient si chers, & de sa reconnaissance pour ceux qui le servoient bien. Le Cardinal eut ensuite l'honneur d'accompagner le Roi au 7^e Deum , qui fut chanté à Notre-Dame, & d'y aller dans le Carosse de la Reine , où étoient aussi avec Leurs Majestés. Mademoiselle , Monsieur le Prince la Marquise de Senefcey Gouvernante du Roi & la Flotte Dame d'atour de la Reine. • : On ne peut pas douter de quelle importance étoit la prise de Gravelines. On le prend assez de la longueur du siège , qui dura plus de deux mois, à le prendre du blocus. Les Espagnols ne se montrèrent pas moins opiniâtres à le courir & à défendre la Place , que Louis le ■

The text on this page is estimated to be only 23.22% accurate

2 fx V H i s x o i R files François furent confians & réfolas à l'em* iporter. Et l'intérêt auflî bien que la gloire, Jes animoit les uns ôdesautres. Ce quile confirme par les termes magnifiques dont Moniteur l'Avocat général Talon exalta cette conquête, dans le Difcours qp'il fit en la Grand* Chambre fur l'enregiftrement de l'Edit d'aliénation de quinze cens mille livres de rente fur les entrées de Vin à Paris, & de huit cens "mille livres fur les cinq grofles Fermes, & les autres Aides du Royaume. La Reine 9 dit-il, a defiré que Monfieur le Duc d'Orléans , Oncle du Roi9 & Monfiejtr le Prince , ajfiftaffent à la de libération ^ s' imaginant, bien que leurprifenceferoit connoître à la Compagnie que les de- ± niers qui fe lèvent fur le peuple ne font pas mal employez 9 fiais qu'il fervent à défendre , & à reculer les frontières du Royaume. La préffnce de Monfieur le Ducd'OrléansnQusfcrafouvenir de l'heureux fuccès de cette dernière Campagne \% en laquelle Gr avelines a été réduite en quarante trois jours k l'ohéïjfànce du RoL Place très-imr portante , qui ouvre l'entrée dans le Pais ensie* tvi 9 & qui efi l'ancien Domaine de la Couronne & le Patrimoine de la Maifpn de, Navarre. Et nette Conquête a donné la penfée aux Hollandois cfafffégerla Place qu'ils tiennent inbefitie.9 c'étoit le Sas de Gand ;\a prife de laquelle efi comme cet* teine par les régies de la conjecture humaine. Surquoi l'on ne doit pas. non plus oublier, que la joye & l'allegreiïe pour cette prife ne fe renferma pas dans la France ni dans T E ur rope feule, & qu'elle pafla jufques eh Afie. H en fut chanté à Conftantinoplemême, qui e fit lk fiége de l'Empire. Ottoman un 2> Duum Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 23.19% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.II. 2f\$ à l'ifluë duquel Monficur de la Haye* Ventelai nôtre Ambaffadeiv, traita fplendidement tous ceux qui s'y étoient trouvez. Et il s'en faut d'autant moins étonner , que peu de mois auparavant le Grand Seigneur avoit écrit à Sa Majefté Très-Chrétienne , pour le renouvellement de l'ancienne Alliance entre lei deux Empires. Par la Lettre , il nommoit le Roi Empereur de France, pojfejfeur de tant de Royaumes > P Arbitre univerfil & U Patron de toutes les Nations. Chrétiennes , & le premier des Princes de la Troupe du Mette. G'étoit-là fans doute, une démarche de bon augure, & tout à fait à la gloire de nôtre jeune Monar-, que. Au refte , fi la Conquête du Duc d'Orléans,1 cette Campagne, fit bien du bruit, celles du Duc d'Enguien cette même Campagne, n'en firent pas moins, ou pour mieux dire, en firent encore plus. On ne le voulut pas laiflér part» fans recevoir des preuves du fouverain qu'on avoit de fes exploits, & des fer vices qu'il avoit rendus l'année précédente. Il fut pourvû du Gouvernement de Champagne & de Brie. Et il le fut fur la démission du Maréchal de l'Hôpital, comme le Duc d'Orléans a voit été pourvu du Gouvernement de Languedoc fur la démission du Maréchal de Schomberg.il étoit por* té par les Lettres de Proviſion , que le Roi lui avoit donné ce Gouvernement, de l'avis de la Reine Régente fa Mere, de fon Couſin le Prince de Condé , de fon Couſin le Cardinal Mazarin, & des autres de fon Conſeil. Ilr'en attendit pas la vérification qui fe fit au ParlementUe 23. de MaL 11 prêta le, Serment ien* ; L 7/ tre Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.17% accurate

L» H i 3 t o r r e tre les mains du Roi le 16. Et le lendemain tt
partit pour aller commander l'Armée de Champagne T où le Maréchal de
Guiehe, que nous avons vû depuis Marêchaf de Grammont , étoit
Lieutenant Général fous lui. Cependant j'étoitfurvenuë la défaite de Rantzau
à Tutlinghen en Allemagne. La perte que nous y fîmes, qui étoit grande en
elle-même, le fit d'autant plus remarquer & fentir ^ qu'il n'en coûta rien aux
ennemis , ceux-ci nous ayant plûiôt pris que vaincus. Auffi cette défaite
juftifia bien les fentimens du Cardinal de Richelieu fur la conduite de ce
Colonel , depuis Maréchal de France. Monfitur de Rantmu , dit ce grand
Homme , eft brave & vaillant ; maisfittjet au vin% qu'il ne peut s'affûrer
de lui-même , comme la perte de fa j unité Pa bien fait voir. Dans le même
temps l'Armée Suédoife abandonna prefque V Allemagne, fans nous en
donner avis, & entra dans le Pais de HoUtein. Elle fe fit par là un nouvel
ennemi^ qui fut le Roi de Danemarc: Comme fi la Maifon d'Autriche n'eût
pas été affez pour la Suède, ouqueleLantgravedeHefle, &nous^ qui étions
occupez entant d'endroits , euflions ^té en état de (oûtenir feuls le feix de la
Guerre en Allemagne. Nous le foûrinmes pourtant ayant ainfi empêché que
la Vi&oire des Bavarois & des -Impériaux, n'eut point de fuite confidérable.
Ce fut fans doute l*effet des grands foins & des làges confeils de nôtre
Miniftre , qui avoifc fort à cœur les affaires de ces quartiers là. Il fe donner
ordre au Duc d'Enguien, d'aller rea*» Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.77% accurate

do Cardinal Mazarin, Liv. II. renforcer nos troupes de delà le Rhin , qui étoient commandées par le Maréchal de Turenne, & qui étoient extrêmement diminuées.. C'est pourquoi les Bavares fous le Général Mer* ci, vinrent assiéger la Ville de Fribourg en Brisgau. Ce qui étant rapporté à ce Prince , il marcha promptement au secours. Mais . les assiégés ne pouvant pas tenir si long- temps,, capitulèrent avant qu'il pût être en présence. Tout ce qu'il fût faire, fut de battre les troupes victorieuses. Ce qu'ayant fait devant Fribourg même, il les mit tellement en défordre, qu'elles lui donnèrent lieu par leur retraite, ou plutôt par leur fuite , d'assiéger à l'instinct Philipsbourg. Et l'importance de ce siège se marque assez par la Lettre que le Roi écrivit le dix-huitième Septembre au Parlement, ou du moins à la Chambre des Vacations , sur la réduction tant de Spire que de Philipsbourg. Nos seigneurs & fâcheux , depuis la journée de Fribourg y notre très-cher & très-aimé Cou sin le Duc d'Enguien , a continué d'employer si heureusement nos Armées ,, qu'en moins de trois semaines il s'est rendu Maître de Philipsbourg & bien que ce soit une des plus importantes Places d'Allemagne , tant pour son affaiblissement que pour sa Fortification: Et auroit même donné tant de terreur dans tous ces Pays-là, que ceux de Spire se feroient quelques jours auparavant réduits volontairement sous notre autorité. Et nous avons avis que plusieurs autres Villes confédérées font sur le point de suivre cet exemple , à* d'éviter par une obéissance volontaire les maux, évitables Ut finit menacez s'il on les y contraint par la

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.69% accurate

¶ HISTOIRE . la force. Oest pourquoi nous trouvant
obliges d'en rendre à Dieu la reconnoissance qui lui en t/ l Mè, &c. Il ne se
rendit pas maître seulement de ces deux Places-, mais encore de Wormes, de
Mayence, & de quantité d'autres des plus im* •portantes , sur le Rhin*
Jamais ce Fleuve ne fut si rapide, que la valeur ou les Vi&oires de ' ce
Héros^ Il ne se trouvera guère d'exploits & d'avantages plus prompts & plus
surprenans. Une partie auroit pu suffire pour le fruit de plusieurs
Campagnes. Cependant ils ne furent que le relie, le surcroît, ou le
supplément d'une seule. . Sur quoi il y en a qui ne doutent point d'alléguer
un article de la Gazette & du Journal de ce temps-là. Et ils ne voyent pas
pourquoi ils s'en abstiendroient , ayant pour eux l'exemple du Cardinal de
Richelieu , qui entretenoit commerce avec Renaudot, & lui envoyoit sou-
vent des Relations & des Mémoires pour, inférer dans la Gazette. Et il
pourroit bien cette fois ci-en être arrivé à peu près de même. Ainsi^ pour ne
rien omettre de cet article , tout le Rhin est retourné à ses anciens maîtres ,
qui depuis la féconde Race de nos Rois. y Pavoient. perdu par nos divisions
& guerres civiles , & maintenant Je recouvrent par les armes de Leurs
Majestés^ animées du courage. & de la conduite du Duc d'Engtten : Lequel
appuyé des sages résolutions : Le Confctl du Roi9 pourroit bien faire penser
les Ailes man s à leur ancienne Prophétie , qui . dit que l'Empire doit son
retour à la Nation dont il a tiré son origine. Ce qui feroit ce [fer les
waldiez Digitized by Goo

The text on this page is estimated to be only 24.30% accurate

■ du Cardinal Mazàrin. Liv. II. *57 dit! ions que deux Conciles de Francfort ont don* nées à ceux qui diviseront les deux Frances. De quoi? apparence se trouve d' autant plus grande , & ces bons succès , qui font des témoignages viables des faveurs que Dieu verse sur la Régence de la Reine, d' autant plus capables de recevoir de plus grandes fuites , qu'ils ont été préparés par le conseil du premier Ministre de Sa Majesté , qui en a conçu le premier dessein, & fait l'instruction de sa main; lequel par conséquent aura bien profité de l'ouvrage de son esprit & de la valeur & fortune de ce Prince. On pourroit, ce me semble, appuyer le même article, des exploits & des conquêtes de Clovis , ou de Louis I . Ce grand Monarque François , & ce premier Roi Très-Chrétien a commencé à subjuguier les Gaules par le Rhin. L'Eglise de Strasbourg, & toutes les autres de Fondation Royale dans ces quartiers-là, en font autant de témoignages ou de preuves infaillibles. Je lui ai bien qu'on répond à cela » que Louis premier est Louis le Débonnaire , fils de Charles & non pas de Clovis , fils de Childéric Mais les auteurs de l'opinion commune , répliquent avec bien? de la vraisemblance , que Louis le Débonnaire a été qualifié Louis I. parce qu'en effet il est le premier à porter ce nom qui a tenu l'Empire. Tellement qu'à ce Compte- là? il s'enfuivroit que Louis le Grand, qui règne aujourd'hui , & qui est si célèbre indubitable de Louis le Débonnaire se peut à bon titre prétendre le quatorzième Empereur de ce même nom; mais Empereur par succession , & non point par C ^ AU Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.35% accurate

358 L* Histoire ' Au refte, les foins de nôtre premier Miniftre ne fe bornoient pas à la Flandre & à l'Allemagne feule; ils s'étendaient par tout où nos armes étoient employées, & où nous avions des forces ennemies à combattre. De jquoi peut feire foi la prifedumoleou du Port de Tarragone par l'Armée du Roi en Catalogne, commandée par le Maréchal de la Mo* - the Houdancourt. Mais il ne fe contentoit pas de pourvoir au dehors ,* & d'empêcher que les Etrangers rte remporta fient aucun avantage far nous j il remédioit aufli au dedans , & pratiquoit toutes fortes de moyens pour prévenir les defordres & les divifions Domeftiques. Il n'étoit pas moins perfuadé que le Cardinal de RicheJieu, qu'il falloir ménager le Parlement, & l'avoir à quelque prix que ce fût , ami & favorable. Et il en étoit d'autant plus perfuadé, qu'il •pignoroit pas que les Minoritez étoient fufettes à des inconvéniens , dont les Majorités étoient exemptes. C'eft pourquoi il propofa au Roi 6c h la Régente dedonneràcesMeiïieurs tous les mêmes Privilèges dont jouïffoient les ^Secrétaires du Roi. Ce que Leurs Majeftez - accordèrent très-volontiers. Il en fut dreit une Déclaration, que Mr. le Prince porta le quatorzième Janvier au Parlement. H y remontra qu'au de'niierConfeilMonfieur le Cardinal Mazarin avoit fût entendre à la Reine , «pie la Cour a voit fujet de demander le payement d'un quartier des gages de les Officiers, qui étoit retardé. Que l'intention de Sa Majefté étoit de donner contentement à la Compagnie, pour qui elle avoit beaucoup d'eftime

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.98% accurate

. du Cardinal Mazàrw. Liv. II. 2jr<? & de bien- veii lance. Que l'état prètent des . Finances ne lui permet toit pas de faire ce qu'elle voudrait, ce qui étoit dû tant à cette Compagnie qu'aux autres du Royaume, montant bien à un million ou douze cens milles livres.^ Qu'elle espéroit dans peu un heureux fuccès aux affaires , & un fonds certain qui fuffiroit à tout. Qu'elle accordoit cependant aux Officiers de la Cour la jouissance du Francfagé, & des autres droits & privilèges affeétez aux Secrétaires du Roi. La Déclaration ne fut vérifiée que le 9. d'Août fuivant. Et par l'Arrêt il fut enjoint aux Gens du Roi d'en pourfuivre en toute diligence l'enregistrement à la Chambre dès-Comptes & à la Gourdes Aides. Il y en a qui ont voulu attaquer la Vérification & le Don même. Ils prétendoient qu'une Compagnie ne pou voit pas vérifier une Déclaration faite à fa faveur, ne pouvant pas être Juge en fa propre caufe* Ils trouvoient à redire au Don , qu'ils traitoient de nouveauté , simaginant que toute nouveauté doit être fufpeâe & fusette à caution. Mais il falloir être bien délicat , pour ne fou ffrir pas qu'on fit.^u premier Parlement du Royaume une prérogatKequ'il méritoit fi bien, & qui fervoit encore à le diftingufr de tous les autres. Quoi qu'il en fait, on ne pouvoit pas trouver mauvais que la Régente & foi> premier Miniflre euflent eflâyé par là de tenir cette augufte Compagnie unie au iervice du Roi & de l'Etat. Cependant , il commença à y avoir de la divifion entre eux-mêmes, c'eit à dire, entre U Graud' Chambre & les Chambres des Enquêtes*.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.04% accurate

I !6o L' Histoire quêtes. Le différend ou la difficulté fut , fi Meilleurs des Enquêtes étoient en droit de venir à la Grand'Chambre fans y être appellez f & d'opiner en toutes fortes de rencontres & d'affaires. Ils alléguoient pour tout titre leurs Provifions. Ils fouûtenoient qu'étant vrais Officiers, ils dévoient jouir de toifs les Privilèges qui y font attachez j & allifiter par conféquent à toutes les Aflèmlées. On répondoit oue cela & devok reftraindre aux feules Aflèmlées qui fe ce noie m, ou pour la réception des nouveaux pourvus, ou pour la difcipline • intérieure de la Compagnie. Que la Grand* Chambre Teprésentoit elle feule tout le Parlement, dont elle prenoit le nom* Qu'il en a voit été à peu près ainfi > dans fon origine même. Qu'il n'y avoit autrefois que la convocation & que l'Aflèmlée des Barons ou des Pairs qui fut qualifiée Parlement. Qu'étant devenu fédentaire, il s'étoit à la vérité établi une Chambre des Enquêtes , mais tout à fait diftincte & féparée de celle du Parlement. Qu'encore aujourd'hui il n'y avoit que la Grand' Chambre qui pût connoître du Domaine & des Droits de la Couronne. Qu'auflî y a voit-il pour cela une extrême différence entre les fondions des Prétidens de la Grand' Chambre ou du Parlement, & cellesdes Préfidents des Enquêtes: Les premiers étant de vrais & indubitables Offices , & les autres ne paffant que pour de fimples Commillions. Ce qui eft fi vrai , que le rang des derniers pour monter à la Grand* Chambre étant venu , ils y vont prendre leurs places de Confeillers, Ôc Us quittent leur Commiffion de Préfidents. II Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.96% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. IL 16 l 11 y en a qui pour mieux confirmer cette vérité, allèguent la contestation qui a commencé depuis quelque temps, entre les mêmes Présidents des Enquêtes, & les Conseillers de la Grand^e Chambre. #Ceux-ci crurent bien fonder à disputer le pas & la préférence aux autres 5 qui tinrent ferme,, & qui ne se défendirent pas moins par le droit que par la possession. Ce différent éclata en diverses rencontres , & particulièrement le vingt-fixième Juillet 1643. Que le Parlement reçût la Lettre de Cachet , & l'ordre d'affliger au Service pour le feu Roi à Notre-Dame. Car toutes les Chambres étant assemblées sur l'affaire de Mr. le Président Je Coigneux, Mr. Gayant Premier Président de la première Chambre des Enquêtes y proposa la contestation, & en requit la décision. Il remontra qu'il avoit charge des autres Présidents des Enquêtes & des Requêtes , de déclarer qu'ils en passeroient volontiers par l'avis & le jugement de la Compagnie pourvu que les intéressés n'y affligerent point. Ce n'étoit rien dire. Il ne s'y en trouvoit point qui ne fussent directement ou indirectement intéressés en la contestation. Aufsi Mr. le premier Président lui fit réponse , qu'on avoit assemblé pour d'autres affaires , & non pas pour celle-là. On l'accommoda depuis par expédient. Il fut arrêté par provision que les Présidents des Enquêtes n'auroient le pas & la préférence que sur les Conseillers qui auroient été de leur Chambre , & qui auroient rapporté devant eux. De sorte que ce tempéramment même conserva aux Conseillers de la Grand^e Chambre , leur possession & leur droit ancien. Cette

The text on this page is estimated to be only 24.11% accurate

261 V H I S T O I R E n Cette querelle fut à peine affoupiée, qu'il lui en succéda une autre beaucoup plus importante. Monsieur Magdelaine, Doyen de la féconde Chambre des Enquêtes, qui étoit de la Religion prétendue Réformée; étant venu en rang de honorer en la Grand'Chambre, le Sous«Doyen fôutint que l'incapacité de -celui-là 9 à qui la Religion étoit un obstacle, ne devoit nuire qu'à lui seul, & non pas aux autres. Il prétendit aussi être devenu Doyen, comme si son prédécesseur eût été Catholique, & qu'il fût monté effectivement. Cependant, le Conseil du Roi eût bien voulu qu'on ne remuât point la question, & défi* roit sur-tout favoriser Monsieur Magdelaine, & en la personne tous les ReligiQnnaires. Et en effet, il le favorisa par un Arrêt, que deux Huifliers du Cpnseil signifièrent à la Chambre. Ce procédé n'aigrit pas moins qu'il surprit le Parlement. Le Premier Président en fit le rapport toutes les Chambres assemblées. Il dit que la Reine l'ayant mandé pour l'informer de la vérité du fait, il lui a voit exposé que deux Huilliers du Conseil, contre tout ordre, étoient entrez dans la féconde Chambre des Enquêtes, y avoient fait lecture d'un Arrêt du Conseil concernant les Conseillers de la Cour qui faisoient profession de la Religion prétendue Réformée, & avoient laiffé l'Arrêt sur le Bureau de l'un des Présidens: Que par là il étoit aisé à la Reine de comprendre l'importance de l'affaire, & de reconnoître que c'étoit une injure sans exemple faite au Roi & à la Justice souveraine. Que la

The text on this page is estimated to be only 21.94% accurate

Cu Cardinal Mazarin. Liv: II. 163* la Reine touchée de ce récit, lui donna pa"role que le Parlement feroit latisfait, & qu'il en pouvoir aflurer la Compagnie. Qu'enfin Monfieur le Chancelier qui fut préfent à tout r • defavoiiioit les Huifliers T en ce qu'ils étoient entrez dans' la Chambre* Sur quoi les Gens du Roi mandez & ouïs, l'on arrêta que quel-* ques Préfidens & quelques Confeillers iroient trouver la Reine , la remerçieroient de fes bonnes intentions & de fa bienveillance & lafuppl ieroien t d'agrée que la Cour fit juftice de l'inj u ft ice faite au Roi & à fon Parlement , & de lui en laifler entièrement la connoiïance. Il fut en même temps ordonné, que Tourte & Quiquebeuf Huiffiers du Confeil, feroient amenez prifonniers à la Conciergerie du Palais , qu'en cas qu'ils ne puflent être pris, ils feroient ajournez à 3. briefs jours; & que cependant ils demeureraient interdits de ^exercice de leurs Charges, & leurs bien faîtls & mis fous la main du Roi. Il y en a qui aflurent qu'il y eut des voix à procéder pareillement contre Mon (leur de Guenegaud, Secrétaire d'Etat, qui avoit figné l'Arrêt. Mais il ne sfen voit rien dans les Regiftres. Il s'y remarque feulement que deu* jours après , c'eft à dire le f. Février 1644. Monfieur le Premier Préfidentayantaflémblé les Chambres ? expofa , que l'après-dînée du Jour précédent , fuivant le commandement qu'il avoit reçâ de la Reine, il l'étoit allé trouver au Palais Royal, avec les Députez de la Cour. Ils fffrent introduits dans fon Cabinet , où ért)ient avec elle Monfieur le Dud d'Orléans, à la main droite , de Monfieur le Prince Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.29% accurate

• V Histoire Prince à la gauche, tous deux debout. Elle leur dit qu'elle les avoit mandez pour leur témoigner Ton mécontentement de ce qu'au préjudice de (a parole qu'elle avoit donnée, que le Parlement feroit fatisfait , il n'auroit pas * laiffé de prendre connoiffance de l'affaire, que c'étoit fe défier de l'affèaion qu'elle* avoit fait paroître en tant de rencontres. Qu'il falloir trouver moyen d'adoucir fon chagrin % & de la contenter. M. le Duc d'Orléans ajoûta qu'on devoit être afluré que la Reine feroit fatisfaire le Parlement , & qu'il y contribuerait de fa pàrt ce qu'il pourroit: Que la Cour avoit un particulier intérêt de foire valoir Fauthorité de la Reine; qui feroit infailliblement méprifée , à moins que l'on ne prit cette confiance. Monfieur le Prince s'étendit davantage. Il remontra qu'après la parole donnée il n'y avoit plus à douter que la Reine pourvût feurement à tout , mais qu'on devoit fe fier à fa juftice: Que c'étoit un Arrêt du Confeil d'Etat qu'on avoit fignifié: Que fi ceux gui écoient chargez de l'exécution avoient failli , & avoient excédé leur pouvoir , il falloir s'adreffer au Roi & à la Reine , leur en faire la plainte, & leur demander la réparation de l'excès & de l'injure. Monfieur le Premier Préfident répondit à la Reine, qu'ils étoient venus recevoir fes coifimandemens * Mais que voyant fon efprit irrité , il^ étoient obligez de lui dire que la Cour avoit pris cette réfolutkm, pour fatisfaire à fon devoir. Qu'elle ne céderoit jamais à qui que ce fût,nî ne manqueroit jamais au refpeâ & à la foûmiffion dûë à Sa Majefté. Qu'il n'y avoit pas lieu _ d'im

The text on this page is estimated to be only 28.46% accurate

■ du Cardinal Mazarin. Liv, li. i6f d'imputer ce qui s'étoit paffé à la défiance qu'on eut eu de fa parole , qu'on ne doutoit point qui ne fût toujours gardée religieufement. Que Sa Majetté ayant témoigné qu'elle defavouoit l'aâion , la Compagnie avoit regardé le commandement qui avoit été donné aux Huiliers, & qui étoit fcellé, pour une entreprife & pour un attentat. Qu'elle avoit crû devoir défendre fa Jurifdi&ion & fon|autorité qui étoit la Jurildiftion & l'autorité * du Souverain même. Que dans cette vûë elle n'a voit pû fe difpenfer d'ufer de quelque févérité, pour empêcher à l'avenir de pareils defordres, & que pour faire voir de plus en plus fa foûmiffion, elle avoit arrêté que la Reine feroit fuppliée de faire juftice de l'attentat & ' de l'injure* La Reine reprit la parole , & répéta qu'on devoit fe fier à l'affurance qu'elle avoit donnée ; Que l'on n'en pouvoir pas douter, fans Foffenfer; Et que les chofes demeurant dans cet état & dans cette irréfolution , ce lui feroit toujours un tujct de mécontentement & de chragrin. Le Premier Préfident lui dit qu'il ne manqueroit pas de rapporter au Parlement ce qu'il lui plaifoit de leur commander , & que la Cour feroit bien marrie que contre fon intention il reftât encore à Sa Majefté quelque fu jet de déplaire. Après ce récit , les Gens du Roi firent pareillement le leur, par la bouche de Monfieur Talon. Ils expotèrent qu'il avoit plûaufi à la Reine, de les entretenir féparément. Ils reconnurent par fes paroles, par fa contenance , & par le mouvement de fes yeux que le mécontentement qu'elle avoit témoi* , T\$wc L M gné, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.75% accurate

265 L> H I « T O J & E gné 7 & qu'elle témoig noie dans cette occalion , étok tout à fait honorable & avantageux. C'étoit , à leur avis, une preuve de fon affection , & non pas une marque de fa colère: il leur fembloit que ce fût un combat d'honneur , de civilité , & même , s'ils l'osoient dire , de jaloufie. La Reine fe plaignoit qu'on lui eut envié & ravi le moyen d'obliger la Compagnie , & de lui faire donner (àtisfâcion. La Reine dans fon cœur n'avouoit nullement l'Arrêt ni la commiffion du Confeil , & encore moins * l'exécution qui s'en étoit faite. Mais parce que l'ouvrage étoit coloré du Roi fèant en fon Conseil , & de la préfence de la Reine Régente , elle avoit du déplaire que la délibération de la Copr du dernier jour , qui avoit crû fe . devoir foire juftice à elle-même, l'eût empêchée de témoigner avec éclat l'eftime qu'elle faifoit du Parlement. De forte qu'ils nedou~ toient point d'à durer que le principe & le motif de fa colère étoit celui même de (on .affeâion. Ce qu'elle demandoit n'étoit autre chofe , que de fe remettre en l'état où elle étoit , il y avoit trois jours , de pouvoir exécuter fes bonnes intentions. Elle étoit aflèz perfuadée, que ni eux qui parloient n'euffent F lis requis le Décret de prife de corps, ni le ar le ment ne l'eut pas ordonné, fi les uns & les autres eu fient été bien informez de fon deffein & de fon aflèâion. Ils n'eftimoient pas jqu^nt à eu*, que la Compagnie fouffrit volontiers d'être fur montée dans cette lice & dans ce combat de généro fité. Il y avoit lieu plutôt d'etpérer qu'elle témoignerait en cette occafion «comtyen l'honneur des commandemens de la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.51% accurate

du Cardinal Mazarin. Lrv. IL z6f Reine lof étoit cher , & qtfe lui remettant l* vengeance de l'injure faite à l'autorité du Roi en la perfonne de fes Officiers, elle lui laiffleroit l'entière liberté de confulter fa juftice & fa prudence Royale. La promette de faire donner fatisfac&ion venant de (urcroît au defaveu % la Cour pourroit faire entendre à ta Reine que quelque Arrêt qui (fit intervenu , elle en votti idit fufpendre l'exécution , fans en tirer d'autre avantage que celui qu'il plairoit à Sa Majefté. En fur cette déférence la Reine fans doute J ne manqueroit pas de lui faire rendre des témoignages & des preuves de fa iuftice & de lk bonté. Ce qui feroit fans comparaifon plus avantageux à la Compagnie, que toutes les procédures qu'on pourroit faire. f ? La matière étant mife en délibération , H fut ordonné. Qu'on députerait un nombre de Préfidens & de Confeillers vers la Reine; Qu'ils la remerciéroient très- humblement de fa bienveillance envers la Compagnie, lui feroient entendre les raifonsj pour lefquelles le Décret contre les 2. Huifersdu Confeil avoit été don- x né, & lafupplieroientde faire faire juftice exemplaire dè l'injure faite afi Roi & à fon Parle* ment 5 Que cependant on furfeoirôit l'exécution du Décret, Les Députés furent le lendemain , fur les trois heures après-midi, trouver la Reine ail Palais Royal. Ils furent introduits dans fort Cabinet , où elle leur donna audience, Elle étoit aflife , ayant à fa main droite Monfieur le Duc d'Orléans & Monfieur le CardinalMazarin , & à fa gauche Monfieur le Prince, Monfieur le Chancelier, & d'autres perfonnes de qualité. M 2 te Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.79% accurate

*68 1/ H I: S X O 1 R Ei- O U.f Le jour fuivant, les Gens, du Roi cutent ordre de fe trouver chez Moniieur le Chancelier . Il leur dit qu'il les a voit mandez pour faire entendre à la Compagnie les volonteze de la Reine , qui étoient j Que Sa Majefté n*entendoit point qu'il fût préléntement rien changé en ce qui regardait le rang , la fëance & l'exercice de Mon fi eu r Magdelaîne, ConfeiK 1er de la Religion, Pi R. Que l'Arrêt donné en (on Gonfeil fe devoit conlldérer comme uti Ordre provifionnel » qui con fer voit plutôt qu'il ne blefloir le droit des parties ; ne contenant d'ailleurs que ce qui étoit déjà établi par les Lettres de Cachet de 1641. Que ces Lettres ayant été enregiftrées dès-lors , & depuis exécutées, la Reine defiroir pour des raifons pu- ' bliques & importances , qu'il n'y fin point touché dans la conjoncture préfente. Qû4l ne laifieroit pas de Te faire inftruire à fond de l'affaire , & de recevoir toutes fortes d'ouvertures & de proportions qui lui feroient faites, pqr la terminer au contentement de la Compagnie. En fepond lieu, Monfieur le Chancelier leur déclara que la Reine a voit interdit Tourte & Quiquebetr, Huiffiers du Confeil , de l'exercice de leurs Charges , & que Pinterdiâion leur a voit été prononcée par lui-même. Il leur dit enfin , que la Reine a voit auffi, r#blu de renvoyer les mêmes Huiffiers à la féconde Chambre des Enquêtes pour y faire leurs exeufes, & réparer l'injure & laftute su lieu même où ils Pa voient commife. Mais qu'avant cette dernière fatisfââion elledefiroit que la feuille du 3. de ce mois, où étoit in* féré le Décret de prife de corps, lui fut ap

The text on this page is estimated to be only 25.68% accurate

du Cardinal Mazarin. tiv. II. iGĨ portée. En quoi il fe trou vcroit d'autant plus de fondement & de juftice , que ces Huifriers ne pourraient pas venir avec bienféance , ni même avecfeureté, au Parlement, tandis que le Décret -de prifc de corps décerné contre eux fubfifteroit. Qu'en un mot, l'intention de Sa Majeftéétoic qq'il ne refât point dans tes Regiftres d'autres marques ni d'autres vertiges , que de fabonté & de la bienveillance envers la Compagnie* I Le Jeudi u, toutes les «Chambres affemblées les Gens du Roi firent le récit de cette -Conférence particulière qu'ils a voient eue avec Monfieur le Chancelier. On commença à délibérer; & l'heure ayant tonné, la délibération fat remife au jour fuivant: Cen'étoic. fans doute que pour avoir plus de temps , 6c chercher plus à loifir la voye d'accommodement. En effet, quand on vint pour continuer la délibération commencée, qui étoit toûjours au fujet de la féance & de la fonftion des Confeillers de la Religion venus en rang de monter à la Grand' Chambre , Monlieur le Premier Préfident ne le jugea pas à propos. Il remontra que l'affaire étoit importance pour bien des confidérations; & qu'on pouvoit s'informer des propofitions d'accommodement faites en la féconde Chambre des Enquêtes, afin que fi la Cour l'avoit agréable , elles fuſſent examinées par des Préfidens & par des Confeillers députezde toutes les Chambres. Ce qui fut arrêté. Et le fuccès répondit aux efpérances ; comme il fe vérifie par le réfultat des AfTemblées» & des Délibérations , que les Gens du Roi eurent ordre de porter à la Reine. M 3 Ils Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.78% accurate

270 * L> Histoire Ils lai teprésentérem que le Parlement après
diverfes Conférences, avoit conclu ce qu'il a voie jugé de mieux , fur les
proportions dont ils a voient été chargez par Monfieur le Chancelier- Que le
premier Chef coi> cernoit la féance & la fonction des Confeillers qui
fahbient profeflion de la Religion P, R. Que le Parlement avoit crû y devoir
d'autant plutôt travailler que Monfieur Magdelaine & les quatre autres
Confeillers, qui faifoient profeflion de la même Religion , en aypient
lupplfé la Cour , & s'y étoient fpûmis rpar quatre diverfes fois Que dans la -
décifion de ce différend , la Cour avoit fuivi l'intention du feu Roi , qui
étoit, Que les Confeillers de la Religion n'entra fient point en la Grand'
Chambre; Mais qu'ils demeura fient en celle des Enquêtes où ils étoien t
difiribuez , & y confer va fient tous les droits & tous les émolumens
attachez à leurs Charges \$ fans néanmoins qu'ils pu fient occuper la place
des Doyens , ni prélider en aucune affaire. Qu'il avoit été ainfi ordonné à
l'exemple de ce qui fe pratiquoit dans toutes les Chambres mi- parties, ou
les Confeillers de la Religion n'exerçoient jamais la fonôion de Fréfidens.
Que cç premier Chef s'étant trouvé au goût & dans l'approbation de toute la
Compagnie , y avoit été exécuté d'un commun contentement. Que le fécond
regardent j'affaire des HuKfiers du Confeil, que Sa Majefté avoit interdits
de l'exercice de leurs Charges, Que le Parlement n'avoit pas crû devoir
délibérer davantage là deflus. Qu'il lùffilbit que Sa Majefté eut defavoiîé
l'aâion& le procédé injurieux à l'autorité Royale. Que la Cour Digitized by
Googli

The text on this page is estimated to be only 18.13% accurate

du Cardinal Ma7arih. Liv. IL iyi Cour néanmoins ayant fçû que le Décret de prise de corps contre les Huilliers avôit déplft à S. M. n'avoir pas fait de difficulté , nônfeuks ment de le révoquer , mais encore d'ordonné* que l'Arrêt portant défenfe de ledelivrer&de l'exécuter , feroit inféré à la marge du Regiftre. Après que les Gens du Roi eurent achevé, ils paffèrent dans la Chambre, d'où étant rappelés, la Reine leur die , qu'elle étoit bien contente de ce qui avok été conclu au Parlement à l'égard des Confeillers de la Religion P. Ri Mais qu'elle a voit fujet de fe plaindre de la difficulté qu'on faifoit de lui aporcer la feuille qu'elle avoit demandée. Que néanmoins pouf don* ner de plus en plus des marques de fa bienveil* lance , ils pouvoient déclarer de fa part au Parlement, qu'elle fecontentoit pour toute fatfc* fiâion , que la feuille ne fût point enlérée dans le Regiftre. Et fur ce rapport qu'ils en firent à la Cour toutes les Chambres aflemblées , H fut arrêté qu'il feroit obéï aux ordres & à la volonté de la Reine. Cette affaire finie, il s'en recommença une autre , à l'occafion d'un ouvrage de Monfieur Arnauld Doâeur de Sorbonne, qui a voit poW titre, De la friqûête Communion, Il le fit pour combattre Wlcrit d'un Jefuite, qui eût bien voulu perfuader une perfonne de COto-rf dition & de piété, de communier réglément tous les huit jours , fans donner tant qu'elle faisoit à la pénitence; L'Univerfité prit le part* du Doâeur : Et la Reine appuya celui des Jefuites, qui eurent ainfi le deflus. C'eft poUr^ , quoi on envoya ordre à celui-là d'aller à Ro-> me, pour y juftifier fes opinions de fa Doârine. M 4 Cet Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.98% accurate

I 2jl ' L'Histoikz Cet ordre furprit & a l la r m a bien des gens. Il fut communément traité de nouveau , de contravention & d'attentat à nos privilèges. N Cependant le Confeil de la Reine crut avoir de Ton côté, & la raiion & les exemples. Tous nos Rois depuis Clovis , fe font pareillement efforcez de fuivre les dogmes & la foi de l'Eglife Romaine. A quoi fe rapporte fort l'extrait de la harangue , ou de la réponfeque Pie II. fit aux Ambafladeurs de Charles VU. dans cette Aflemblée fi célèbre de Mantouë. \$£ue le Roi vôtre maître % leur dit-il, imite le xi le de Charles le Grand , l'un de fes plus il" luftres prédécejfeursj de qui il fe lit encore aujourd'hui à Rome dans PEglife de faint Pierre > cet Apophtegme tris- digne du premier Monar. que Chrétien. Honorons h faint Siège , & In faint e Eglife Romaine , afin que celle qui ejifans contredit la mère ou la fource de la dignité Pontificale , fait auffi fans difficulté la maîtres. fe ou le mode lie de la difcipline & de la police Ecclefiafrique. C'efl pourquoi il nous faut joindre F humilité à la douceur , & quelque j\$ug que le faint Siège nous impofe , il nous le faut fupporter par uti louable motif de religion & de piété. On y eût pû, ce me femble, ajouter un fécond extrait du Trament du même . Charlemagne , où il lègue une certaine fomme d'argent, par manière d'aumône , à toutes les Métropoles de Ton Royaume. Elles étoient pour lors , félon le calcul qu'il en fait lui-même, au nombre de 21. dans l'ordre qui fuit, Rome, Ravenne, Milan, Friul, Grade, Cologne, Mayence, Salzbουργ, Trêves, Sens, Befançon, Lyon, Rouen, Reims, Ar, : les* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.36% accurate

do Cardinal Mazarin. Liv. II. 273 les , Vieftne , Tarantaife ,
Embrun , Bourdeaux , Tours & Bourges. - « Il n'y a pas ainfi lieu de
s'étonner que ceux donc la créance étoit fufpeâe, fuflent citez & fiiffenc
envoyez à Rome. Ge n'étoit pas les envoyer hors de l'Etat > c'étoit aller à la
fource : c'étoit confulter la première , ou plutôt la Métropole des
Métropoles : En un mot , c'étoit 13 pratique & Tufage gardé de tout temps
en France. Sous Philippes le Long , Jean de Poliac , auflî Doâeur de Paris ,
mic en avant que les Conférons qui fefailbient aux Religieux mendiants
étoient nulles, & qu'elles le dévoient réitérer au Curé propre. Le Pape Jean
XXII. averti de ce procédé & de cette opinion nouvelle, cita Poliac à
Avignon. Il y fut, & il s'y rétra&a en plein ConBftoire. Les partifans ou les
amis de Monfieur Arnauld ne conteftèrent point ce dernier chef» Et quand
ils l'euffent voulu , ils ne l'auroient pû. Mais ils foûtinrent que l'ufageavoit
changé. Par le Concordat fait à Boulogne entre Léon X. & François premier
, il eft porté en termes formels que le Pape feroit tenu de commettre des
Juges fur les lieux, fans qu'il pûc citer ni traduire les parties delà les Monts.
Ce qui n'étoit pas pourtant décifif , pour deux raifons: L'une que le Roi lui-
même confen* toit, ou plutôt propofoit l'envoi à Rome, & renonç oit
tacitement pour cette fois à fes Privilèges: Et l'autre que par ce même
Concordat le Pape s'étoit expreffément réfervé lesCaufes Majeures , parmi
leiquelles on a toujours rangé les guettions & les difficultez concerna nt
Etant Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.56% accurate

274 L* H I S T Ô I R E . Etant prêtiez, iU fe renfermoient dans U
prétention qu'ils eurent, que le Livre De [a fréquente Communion ne
contenoit qu'une très pure & très*faine Dodrine. Qu'il ne rendoit qu'à faire
voir avec quelle diipofition * quel refpedt & quelle humilité on devoie
s'approcher du plus augufte de nos myftères. Qu'il ne faifoit que publier
après faine Paul , qu'il falloir nous éprouver nous-mêmes, ayant quç de nous
présenter au facré banquet ; & aqu érir par une véritable pénitence
l'innocence du fécond Baptême, en casque nous ayons perdu ,celle du
premier , pour nous difpofer à recevoir dignement le Corps & le Sang du
Fils de Dieu. Et ils s'y te noient d'autant plus fermes , qu'il n'y avoit pas lieu,
à leur avis , de le révoquer en doute; cet Ouvrage ayant été fouferit &
approuvé par quatre Archevêques, onse Evêques & grand nombre de
Dofteurs. Ils crurent avoir par là mis leur caufe en état de ne rien craindre,
& même de ne pouvoir être attaquez \$ fans choquer l'autorité & les
fentimens de l'Eglife Gallyrane. Cependant, il y en eut qui trouvèrent fort à
redire à ce procédé , & qui en augurèrent très-mal. Dans les maximes de
Droit les plus confiantes, trop de précaution fait foupçonner dudol, du
défilement & de l'artifice. On retorquoit d'ail- . •leurs contre eux leur propre
fait. On ne doutoit point de conclurre que cé n'étoit nulle- ' lement là la
Doârine du Clergé de France , puis que de tant d'Archevêques & Evêques*
dont il eft compofé , il y en avoit fi peu qui l'euffent approuvé. Encore
prétendoit-on en retrancher deux 00 trois qui n'étoienr > pour Digitized by
Coogl

The text on this page is estimated to be only 20.57% accurate

DU Ca&DIMAL MaZarim. LIV. II. ijf ftinfi dire , que demi-Evêques , n'étant en ef fet que Coadjuteurs ou Suffragans. Et ils n'euffent fçû répliquer qu'on y avoit feulement fait foufcire les Prélats qui lé trouvèrent pour loris à Paris, puis qu'il y avoit quelques-unes de ces Approbations dattées dé Bazas & deXaintes,jufqu'où appartenrent elles avaient été mandîées. Quoi qu'il en foit , le Mercredi 1 6. Mars dé la memeantiée 1644. les Députez des Enquêtes entrèrent à la Grand' Chambre du Parlement, & demandèrent PAiftthWée dé toutes les Chambres au fujet d'un livre imprimé , & dû commandement fait à un Docteur de Sorbonne d'aller à Rofne. La réponfe déMonlieuè le Premier Préfidet fut qu'il y ferait avifé , « le lendemain il eut ordre * & les autres Préfidens, de le rendre fût lés cinq heures du foit au Palais Royal. Ils furent introduits dans lé rtit Cabinet, où étoit la Reine , aflife& ayant fa main droite Monfieur le Duc d'Orleani & Mr leCardinal Mazârin , & à fa gauche Ml', x le Prince , Mr. le Chancelier & les Secrétaires - d' Etat.Mr.le Chancelier leutf'dit qu'il avoit charge de Sa Majéfté de leur faire part delà réfolution qu'elle a Voit prife fur le livre comoofé par fè (leur Arnould qui di vifoic les efprits a un point qu'elle fetrouvdt obligée d'y remédier. Qu'on lavoit ce qui s'étoit pa(Té depuis peu à l houtoufe'& à Amtens , où les habirans en étoient venus aux armes, les uns contre les autres. Qu'elle étbit réfoluë dans cet embarras d'à voir le fentiment du Pape, & d'envoyer l'A uteut à Rome , pour éclaircir les doutes & les difficultés qui pouvoient naître. Qu'elle n'entendoit pas néanmoins qu'il y fubît aucun ju^ v > M 6 gement Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.82% accurate

iy6 L' Histoire gement en fa perlonne: Mais qu'il y allât avec une entière feureté , & hors de tout fujet de crainte. Qu'il ferait pour cela envoyé par le Roi, avec lettres de fa part, & fous la protection de fon Ambafladeur. Qu'on permettoit même à l'Evêque d'U tique, Coadjuteur de Montauban, & a quelque autre de la parc de Sorbonne & de l'Univerfité, d'y aller auffi, pour défendre leur approbation & leur avis particulier. Que ce Voyage pourroit ainfi être honorable à l'Auteur , en cas qu'il y réuflit , & qu'il tçût inftruire & perfuader Sa Sainteté de ce qu'il avançoit: que la Reine ayant appris qu'on pourfuivoit là-deflus l'Aflemblée des Chambrés , n'agréoit nullement cette pourfuite, & ne defiroit pas qu'on parlât plus de cette affaire, qu'en tout cas , s'il y a voit lieu d'en .délibérer , ce ne devoit être qu'en la Grand' Chambre: que c'étoit l'ordre & l'ufage obfervé de tout temps , comme le vérifioit l'Arrêt donné en 1614. lors que le livre de Suarez fut condamné. Et qu'elle attendoit dans cet* te rencontre la foûmilïion & l'obéï (Tance qu'elle s'étoit toûjours promife. Elle prit enfuite la parole , & a joûta qu'elle étoit bien aife que cette occa lion fe préfentât , pour témoigner à la Compagnie fa bonne volonté, l'exhortant à continuer de bien fervir le Roi. Le Premier Préfident lui dît, qu'il ne manqueroit pas de taire entendre au Parlement ce qu'il plaifoit à Sa Majefté de lui commander. Qu'elle lui permettrait néanmoins de remontrer avec toute forte de refpeâ, que tous les François étoient bleffez en la per Tonne du fieur Arnauld, & que l'injure faite à un feul n?e4 iwcoic

The text on this page is estimated to be only 25.51% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 277 naçoit & effrayoit un chacun. Que par cette considération l'on s'étoit émû , & l'on avoit demandé l'Assemblée des Chambres. Que le Parlement avoit toujours été le Protecteur des libérez de PEglise Gallicane , qui étoient indubitablement violées par cet ordre: que les François ne pouvoient être jugez qu'en Fran-; ce, & que s'il y avoit appel à Rome , le Pape* de voit commettre des Juges dans le Royaume; que posé même que V Auteur fut coupa*ble, il ne devoit être condamné que par les François : que si la Doctrine contenue au Livre aoit fufpede, elle devoit subir l'examen & la décision de nos Prélats, qui étoient les. Ordinaires , & pouvoient convoquer des Conciles Provinciaux, du contentement & avec la permission du Roi : qu'il n'y avoit ainsi lieu en nul cas d'envoyer à Rome; qu'autrement il sembleroit que l'autorité du Roi & la Police de l'Etat fût imparfaite , qu'il se pourroit commettre en France des crimes, auxquels ni l'un ni l'autre ne pourroit pas pourvoir : que le livre portoit le nom de l'Auteur, & avoit été imprimé avec Privilège du Roi , Approbation de Docteurs , & avec de plusieurs Archevêques & Evêques : que s'il y avoit quelque chose à changer, il falloit que ce fût par les avis & les ordres de deçà , sans exposer le nom du Roi & le sentiment de ses sujets à la censure de Rome , qui en feroit trop avantagée : que si on defiroit un Jugement bien prompt, il n'y avoit qu'à envoyer le Livre à Monsieur l'Archevêque de Paris , qui assembleroit sa Province & tel autre conseil qu'il Youdroit Que par là Sa Majesté reM 7 mettroic Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.17% accurate

78 L'HisôirImettroic toute chore dans l'ordre , & en ditpoferojt feurement Comme bon lui fembleroit, La Reine leur déclara de nouveau , qu'elle ne vouloic point qu'on s'aflèmlàc fur ce fujet. Monfieur le Premier Pfèfidertt, félon qu'il lui étoit enjoint , ne fit fon recir qu'aux trois Chambres. Cela ayant piqué au vif Meflîeurs des Enquêtes /ils en firent éclater leur re(lentiment à un point, qu'il fut obligé de s'en plaindre dans une autre Aflfemblée des 3. Chambres. Il y reprétenta qu'on ne pouvok plus di(fimuler le procédé tout à faitfurprenanr de ces Meflîeurs. Qu'on les a voit vû par dix fois venir contre l'ordre, prendre leurs places Par ce moyen on n'avoir pû rendre juftice aux parties aux jours ordinaires, {bit de l'Audience ou du Confeil. Ils avoient auparavant demandé par leurs Députez , l'Aflfemblée des Chambres, fur un Livre imprimé, & fur le commandement fait à un François d'aller à Rome. Ayant eiitf*mêmes reconnu par les Regiftres qu'ils y étoient mal fondez, & que la matière étoit de celles, dont la Grand' Chambre , ou du moins les 3. Cha m bres feules doivent connoître , ils avoient eu recours à un autre expédient, & à une régie générale. Ils ont prétendu qu'auflj tôt qu'ils venoient par Députez demander l'Afièmbiée des Chambres , on devoit fans délibérer , la leur accorder, linon qu'ils étoient en droit de venir prendre leurs places. On leur a inutilement remontré, que par l'ordre gardé de tout temps , il ne fuffifoit pas que le fujet eût été examiné dans les Chambres des Enquêtes, & Digitized by

The text on this page is estimated to be only 17.37% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 279 qu'il; £ eut été trouvé digne de
TAfiemblée de toutes les Chambres 5 mais il ^toit encore néceffaire qu'il en
fût délibéré dans la Grand» Chambre , qui la pou voit ou réfuter , ou
accorder. Et due cet ordre & ce règlement a voit été confirmée tout d'une
voi* par l' Arrêt donne en 15-5-7. les Chambres Aifemblées. A quoi l'on
ajoûtoir, qu'il .n'étoit plus queftion du voyage de cjklà. lés Monte-, & que le
Frapçois ne lortiroit point de France pour s'aller juftifier à Rome, y" ; : La
matière mife en délibération , il fut arrêté que les Chambres ne feroient
point a ffem* blées fur ce fujet. Que Meilleurs des Enquêtes feroierit avertis
de la réfolution: Et que s'ils n'y aquiefçoient pas, & qu'ils perfiftaflent dans
leurs prétentions, il leur feroit offert d'en communiquer par Députez en la
Chambre de la Tournelle , & de leur faire voir les exemples. C'eft par là que
finit au Parle, ment cette quérelle fur le Livre de la fréquente Communion ,
qui fembloit être fatale au repos ctommun , & femer par têt lç difcorde.
Cependant, l'Aflemblée des Chambres ne laifla pas dé (e pourfuivre fous
divers prétextes , & particulièrement à l'occafion du toifé de quelques
maifons aux Fauxbourgsde Paris* Et c'écoit fans doute un fujet bien plu s
ira nortant que l'autre, coitime nous le vérifie la Relation du 28. Mai. Elle
porte que le Premier Préfident , les Préildens de Novium, le Coigneux , de
Nefrçond & deMaifohs, & uatre Confeillefs de liGr3nd' Chambre fe
renîrent fur tes ciqq Heures du fpir au Palai .i <i V Royals

The text on this page is estimated to be only 23.26% accurate

XSù V H I S T Ô 1 R È Royal. Ils furent introduits dans le Cabinet v des Livres , où étoit la Reine, a lise, a Vant à la main droite Monfieur Itf Prince , & à la gauche Monfieur le Cardinal Mazarin. Monfieur le Chancelier étoit auflî du côté droit , & avec lui Monfieur le Prélîdent de Bailleul , Surintendant des Finances. Monfieur de Chavignij, & les Secrétaires d'Etat. La Reine ayant déclaré à l'ordinaire , que Monfieur le Chancelier leur feroit entendre fa volonté /« , il prit la parole, & leur dit.- Que Sa Majesté les a voit mandez au t u jet de la Requête qui a voit été présentée au Parlement par Quelques Habitans de L'un des Fauxbourgs de cette Ville. Qu'ils y concluoient à être reçûs appelons des Ordonnances du Lieutenant Civil, en vertu defquelles on a voit toifé des maifons. Que fi on recevoit l'appel & les oppofitions des particuliers > les affaires du Roi en feroient plus retardées j d'autant que cette reflburce venant à manquer , on ne pou voit plus e(pérer le fecours d'argent qu'on s'en promettoit pour les néceffitez preflantes de l'Etat. Qu'il étoit défendu par plusieurs Edits & Déclarations de pafler les bornes, & de bâtir au delà , à peine de démolition. Que ces Déclarations & ces Edits ayant été vérifiés au Parlement, on pourroit à bon droit punir les particuliers ai y avoient contrevenu, par la démolition es oâtimens. Que l'on se contentoit d'une taxe modérée; qui étoit ainfi une grâce qu'ils 3 1 se feroient des longueurs qui ne finiraient jamais , & qui réduiroient le recours qu'on attendoit ^ Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.54% accurate

do Cardinal Mazarin. Liv. II. iiii doit, 5 rien. Que les dépenses ,
aufquelles le Roi étoit engagé pour l'obtenir la gloire & le bonheur de la
France , étoient excessives & toutes extraordinaires. Que le paiement des
soldes Garnisons des Places conquises sur les ennemis , se montoit à cinq
millions. Que pour la subsistance du grand nombre d'armée s qu'il falloit
que Sa Majesté entretint, à se voir , trois en Picardie > une en Catalogne,
une en Alsace. commandée par Monsieur le Maréchal de Turenne celle de
la Landgrave de Hesse, & celle des Suédois, on avoit fourni depuis six mois
jusqu'à trente millions. Qu'on ne fauroit continuer toutes ces dépenses sans
des secours extraordinaires , qui ne se pouvoient plus tirer des peuples ni
des Officiers. Que c'étoit-là le plus sûr, ou plutôt l'unique moyen pour
contraindre les ennemis à vouloir tout de bon la Paix. Qu'il s'en voyoit déjà
un préjugé infailible par celle qui se venoit de conclure en Italie , avec tout
l'honneur & toute la réputation que nous pouvions l'espérer. Qu'ainsi la
Reine ne doutoit point que sur la Requête les parties ne fussent renvoyées à
se pourvoir au Conseil, afin qu'elle fût plus en état de faire du bien à ceux
qui le mériteroient . Mais cela étoit plus à désirer qu'à espérer pour le
Conseil. Il faut avouer que le Cardinal Mazarin étoit à plaindre. Sa condition
étoit bien différente de celle du Cardinal de Richelieu son prédécesseur.
Celui-ci qui a toujours gouverné sous un Roi Majeur , a été sûr, pendant
tout le temps de son Ministère , des fonds destinés pour la Guerre, & pour
les autres besoins de l'Etat;

The text on this page is estimated to be only 19.10% accurate

181 L'Histoire l'Etat ; fans qu'il eût la peine d'y veiller, & de s'en fatiguer davantage. Mais il n'en alloit pas de même à l'égard de nôtre premier Ministre. La plupart des fonds , dont il forfaisoit l'état, se trouvoient dans la fuite viciés ou divertis * ou traversés par des oppositions & d'autres procédures qui aboutissent d'ordinaire à de pareils inconvénients, c'est à dire, à des pareilles Assemblées & Remontrances, Il lui fallait ainsi travailler de nouveau , non seulement aux mêmes fonds , mais encore à de plus grands ; parce que ces commencemens ou ces menaces de division & de trouble détournent * que relevoient l'espérance & le courage aux ennemis. Et ce pourroient être aussi tous ces embarras & toutes ces traverses , qui lui auroient causé la maladie qu'il eut en Automne» Elle fut assez considérable, & alarma non seulement la Cour , mais généralement la France*. Il sembloit que l'Etat fût malade avec lui. Du moins, étoit-il confiant que son indisposition & sa langueur en communiquoit vivement aux affaires. Elles reprirent leur train & leur vigueur par sa convalescence , qui réjouit ainsi toute la Cour , & même tout le Royaume. Son travail & son zèle l'eussent indubitablement fait regretter. Il étoit infatigable , & contribuoit tout ce qui se pouvoit, à la grandeur & à la réputation de l'Etat & du Prince. Aussi ne lui fauroit-on dénier la gloire d'avoir procuré à nôtre Monarque, dès son plus bas âge , la qualité & l'éclat singulier d'Arbitre • * m \$. ■ m -0 vm

Digitized by

The text on this page is estimated to be only 20.15% accurate

i>u Cardinal Mazaain. Liv. IL 253 & de Médiateur entre des Souverains & des Têtes couronnées. Pendant le cours de la Guerre d'Allemagne, il \$'en étoh emû une autre* à laquelle nous ne nous attendions pas. Ce fut celle que les Suédois portèrent dans le Pais de Holstein., & dans le Danemarç même. Le moindre avantage qu'y eût obtenu le Danois, eût été la ruine des Confédéré? d'Allemagne, &l'accroissement de l'autorité de l'Empereur, q»i n'eut pltjs trouvé d'opposition. Pour prévenir «les fuites fi fkheufes> il étoit befoin abfolu.inent de moyenher la Paix entre le Dnnemarc & la Suède. Mais pour cela il neluffifoitpas d'en avoir la Volonté, comme nous l'eûmes fans doute au premier éclat de la guerre. Il falloit attendre que le Roi de Danemarc eut Satisfait les premiers tranfports de fa colère , à . qu'il n'eût plus ds fi vifs reflentimens de l'irruption dans (es Etats, qui l'a voit fur pris. Il fallut attendre que les Suédois» qui a voient d'abord le vent & la fortune favorable, eufèru rencontré plusderéfitanceqtfls ne croyoient à achever de dépouiller ce Prince leur ennemi* On doit rendre ce témoignage fincéfe à nôtre Càrdirtal , qu'il connût ce temps propre; qu'il cônfeiHa fôh Maître de te prendre, & qu'il fit rétiflir avec non moins de fagefle que de bonheur une négociation fi importante. Monfieur de la Thuillerie nôtre Ambafladeur extraordinaire ne s'y épargna pas non plus. Il fçût adroitement remontrer au Roi de Danemarc, que la mailon d'Autriche fourniroic bien plus d'exemples d'amis ou de voifins , qu'elle avoit dépouillez fous

The text on this page is estimated to be only 21.35% accurate

284 ^Histoire prétexte de les fecourir , que d'ennemisoude rebelles qu'elle avoit domptez dans une jutfe & légitime guerre. Mais il n'y eut point de Traité plus glorieux ni plus convenable à Sa Majefté Très-Chrétienne , que celui que nous fîmes faire au Pape Urbain VIII. en l'affaire du Duché dfe Caftro. Cette quérelle ne touchoit pas le Duc de Parme feul , mais prefque tous les Princes d'Italie, qui y prirent eflfettivemem parti, & fe liguèrent pour la liberté commune contré la Maîlbn Barberine.

L'Ambafladeurd'Efpagne s'étoit plaint diverfes fois qu'il n'y avoit que la France qui fur employée, & qui eût part à «n Traité de cette conféquence j d'où conftamment dépendoit le repos de la meilleure partie de l'Europe. De forte qu'on laifle à juger quelle mortification ce fut à nosennemis d'eh apprendre la concluions après quoi Urbain VIII. ne vécut que fort peu.

CHAPITRE IV. EUUion dn ^ape Innocent X. Les Barber in s . perfécutez. à %pme fe réfugient en France. Sa Sainteté refufe le titre d'AltejJe am Cardinal de Pologne. ON a crû communément qu'il eût été plus avantageux aux Cardinaux Barberins, de ne conclurre pas le Traité, foit avec le Duc de Parme, ou avec la République de Venife, le Grand Duc de Tofcane & le Duc de Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 18.10% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. Il a8j ije Modene. On a prétendu que ce leur eût été un prétexte fp^cieux de demeurer toûjours armez, & de donper rUis efficacement la Loi au Conclave , qui fui vit bien- tôt après; Urbain leur , Oncle étant décédé le 29. Juillet l: Mais ce n'est pas l'opinion fa plus probable. Il est hors de doute que cette rupture & cette guerre particulière leur attira une envie & une averfion prefque générale; ce quis'est encore plus vérifié dans la fuite. Car ayant fait entrer dans Rome, (ur les derniers jours de la vie & du Pontificale leur Oncle , quelques troupes descelles qui avaient fervi fous eux ou par ieurs ordres, ils n'y avancèrent pas beaucoup leurs affaires* Et s'ils ne le fut lent trouvez en pofeffion de la Chancellerie & ^Çamerlingat, . qui donnent le plusd'au* thorhé dans la vacance , ils y fufient prefque entièrement déchûs de crédit. Ces troupes qui furent bien tôt après réformées, n'empêchèrent pas que D. Thadée Barberin , leur frère, ne remit le Bâton de Préfet de Rome f à la Congrégation générale des Cardinaux , alTemblezà l'ordinaire dans le Palais de Saint Pierre. Ce fut à la même Congrégation , aue le Marquis de SaiotChaumont, nôtre A m ba fiadeur , fit fa harangue, qui fut trouvée trèsbelle & trèscurieuse* f l l y repréfenta, que n'y ayant confiam/nent qu'un Dieu , il ne pouyoit pareillement y avoir qu'un Souverain Pontife, non plu* qu'une Eglise* à qui les Oracles célestes promettoient la même durée que celle du monde : qu'il y avoit <Jéja piufleurs Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.32% accurate

m *V H 151 O I H E fleurs fiectes , que le Très-haut & le très-Saint a voit ordonné que celui qui doit tenir fa place & le repréfenter ici-bas , fût pris 'de cette 3ugufte Compagnie: que cfétoit p*r une difpofition divine , que le Pape Alexandre IL avoit reftraint & rélervé à leurs Eminences le droit d'élire ee Chef , comme fi le Ciel leur eût voulu donner quelque part dans l'infailibilité del'Eglife. Qu'en un mot, il Te pouvôlt dire , que c'étoit par les Cardinaux qu'étoît établi & couronné le Souverain Pontife ; celui qui avoic la domination & l'autorité Ipirituelle far toutes les Courdfcnes , & qui dans ce fens pouvoit compter parmi fes fujets tous ceux que la fucceffion ou la fortune a voit rendu maîtres & Seigneurs Souverâihds de l'Univers. Qu'une fi excellente & fi fingulière prérogative ne leur avoit pas été donnée fahs charge : qu'ils étoient obligez de fe dépouiller de toutes les paffions de la chair & du lang , & de n'en avoir dans cette rencontre , que pour la gloire de Dieu & pour le bien de la Religon : - qu'ils ne de-' voient pas même avoir de volontés , que pour les foûmettre aux in t pirations divines; qu'il leur falloit bien ménager le temps, & n'ert perdre pas une minute pour éviter mieux les malheurs caufez par de trop longs Conclaves * témoins ceux qui avoient précédé l'éléfHon de Martin II. de Nicolas Iv. de Celeftin & de Clément V, de Jean XXII. & de PielIL Que de trente ^Schifmes qui avoient troublé l'Eglife depuis fa nai fiance la plûpart avoient pris leur origine dans les fiéges vacans : cjuej nos Rois, vrayement très-Chrétiens , avoient fans doute accru plus le Domaine , & l'aul toriré

Digitized by Googl

The text on this page is estimated to be only 24.25% accurate

1- — - -» du Cardinal Mazarin. Lrv. IL 287 thoricé dû Pape, que tous les autres Monarques de la Chrétienté. Qu'on en loioit un d'entr'eux , d'avoir fondé , lui lèul , jufqu'à vingtdeux, tant Evêchezqu'Abbaïes en Allemagne : que d'autres avoient fuivi de près ce fingulier exemple de piété & de zélé j qu'ils avoient tous pris les armes & employé leur puiffance, lors qu'il s'étoit préfenté occafion de foûtenir les intérêts de l'Epoufe de Jelus Chrift, étant certain que la France avoit délivré vingt- fept fois l'Eglife Romaine d'oppreffion & de guerre , que dans la conjoncture préfente , aufli bien que dans toute autre, ce facré Collège ne devoit pas moins attacher du zélé & des forces du Roi fon Maître, qui avoit hérité avec le furnom de Très- Chrétien , le titre de Fils aîné & de Défenfeur de l'Eglife: que ces offres étoient d'autant plus fincères & plus feures qu'elles fe faifoient de la part d'un Prince , qui étoit iflu en ligne direfte de faint Louïs, & dont les Ancêtres pouvoient être garants de fa parole & de fa Religion. Qu'on remarquoit de nos Rois , qu'il y en avoit jufqu'ici plus . de 60. de fuite, qui avoient toujours tenu les mêmes dogmes & les mêmes fentimens fur la foi que Rome & que les fucceffeurs du Prince des Apôtres, Il acheva, proteftant à leurs Eminences que le Roi & la Reine fa mere , ne fouhaitoient rien tant que de conferver cette union inviolable avec le S, Siège, & avec cette très-fainte & très- augufte Compagnie, & n'avoient autre defsein, que de voir la Chaire de S. Pierre remplie par une Perfonne qui en fut digne. On Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.32% accurate

aS8 L'Histoire . On doute en quelle langue au vf ai fut prononcée cette Harangue* Le doute est & dé fut ce que les relations des Conclaves précédera nous apprennent que dans un même temps , l' Ambassadeur d'Espagne a harangué en sa langue , & le nôtre en italien. ; Et ce qui le fortifie, c'est qu'il nous est demeuré deux exemplaires «Je la Harangué du Marquis de faint Chaumont, l'un François & l'autre Italien. La difficulté est de savoir lequel des deux est traduction. Quoi qu'au fond , il n'y en dû avoir aucune s'étant ce fembre dans la bienfiance & dans l'ordre , qu'un Ambassadeur se ferve dans les actions publiques , de la langue du Souverain dont il explique les intentions. Cependant, il faut avouer que l'intérêt d'être bien entendu d'un chacun , doit prévaloir dans ces rencontres. , Après les obseques, qui durèrent neuf jours, les Cardinaux entrèrent en cérémonie , deux à deux au Conclave, lequel fut fermé le 10. Août. Il ne le fut pas plutôt , que les Barberins travaillèrent tout de bon à l'élection du Cardinal Sachetti. Mais ils n'y réussirent pas. C'étoit le premier Conclave où ils s'étoient trouvez. Et il se vit par là qu'ils n'y étoient pas bien experts. Le Cardinal dejoyeuse, qui avoit joint l'expérience au bon sens, écrit dans une pareille rencontre à Henri IV. qu'il s'affiuroit avant, toutes choses de ses exclusions, pour faire après tomber le fort fut celui des Cardinaux qui lui ieroit plus agréable. Un sujet proposé trop tôt & à contre-temps , est infailliblement exclus. Il est, pour ainsi dire, de ces ménagemens & de ces tentatives ,
comme Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.87% accurate

du Cardinal Mazarin. Lrv. IL zS\$ tne des mines, qui n'ont plus d'effet, auflitôt qu'elles font éventées. Les Barberins confus de leur propre faute, & ne pouvant digérer le reproche ôd'affront, : . que leur premier effort eût fi mal réu(Ii9 s'aheurtèrent opiniâtement à cette élection & à cette brigue. Mais plusils s'y obftinèrent, plus ils y trouvèrent de réfiftance delà part du Rot d'Efpaagne. La chofe fut portée#à un point, que les Théologiens qui étoient au Conclave confultez là-defius, conclurent & décidèrent tous que l'exclufion faite par S. M. C. fuffilbic . & qu'il y a voit même une efpèce de crime à . difluader ceux qui étoient dans ces fencimens. Cette décifion en furprit plufieurs. Ilsn'euffent pas crû qu'il en eût été amû. Il y avoir, ce leur fembloit , bien de la différence en* tre ce cas ou cet exemple, & celui du Cardinal CoiitL Par une ancienne coûtume, au premier Confiftoire , où les nouveaux Cardinaux fe trouvent après leur arrivée à Rome, le Pape leur ferme la bouches & ea un autre il la leur ouvre. Il arriva qu'au dernier Confiftoire que tint Clément VIII. il ferma la bouche au Cardinal Conti, ajourant de lui-même aux paroles portées par le Cérémonial, qu'il nyavoit point de voix en Confiftoire ni en Congrégation , ces autres-ci, qu'il n'en aurojt non plus au Conclave , en cas que Dieu difpofât de fa perfonne. De forte que la mort du Pape étant furvenuë immédiatement après, il y en eût qui prétendirent que le Cardinal ne devoit point avoir de;Voix active ni paiïive, à l'éle&ion du nouveau Pape. Mais il fut jugé au contraire. Audi eft-ilindubitablequece qui . , Tome L N fait • é

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.14% accurate

Il s'agit de la forme officielle du Cardinal, c'est la Déclaration formelle du Pape au Conclave. Après quoi il en a tous les avantages & tous les privilèges : & on ne lui peut valablement dénier l'entrée & la voix au Conclave. Rien en faveur de l'exclusion faite par le Roi d'Espagne, elle n'est pas néanmoins dénuée de certaines apparences, même de solides. Toute élection a ses inconvénients & ses inconvénients. Elle est sur tout fondée sur des formalités rigoureuses & indispensables. Il ne suffit pas que ceux qui ont droit d'élire s'accordent au choix, ou du Prince ou du Prélat, il faut que ce Prince ou ce Prélat soit volontairement reconnu & agréé des sujets des peuples qui lui doivent obéir. Et cela se justifie clairement par l'usage des cérémonies usées encore aujourd'hui au Sacre des Evêques, & par la demande formelle qui se fait au peuple, si le Prélat lui est agréable. Il n'y a pas ainsi lieu de douter que le Roi Catholique & tout autre Souverain, ne soit bien fondé à exclure un Cardinal, qui lui ferait obstacle, & contre qui il aurait été obligé de se déclarer. Après l'exclusion formelle de Sachetti, les Barberins résolurent de ne plus hasarder aucun des Cardinaux créés par leur Oncle. Ils Semblèrent enfin profiter de l'exemple & du procédé judicieux du Cardinal Albornoz, qui donnoit le branle à toute la faction d'Espagne. Il le feignit, & il le publia, qu'il n'a voit point ordre d'affaiblir de sujet l'un plus que l'autre; mais seulement d'aller à celui qui aurait le plus de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.75% accurate

»tt Cardinal Mazarik. Liv. II. 291 de mérite. C'étoit en effet dénoncer la guerre & l'excluffon à tous ceux qui fe trouveroient ennemis ou fufpe&s au Roi Ton Maître, & qu'il feroît toûjours pafTer pour indignes de remplir le Saint Siège. Aurefte, la brouillerie& la quérelle d'entre * les Barberins & le Cardinal de Médicis^ fit que l'on n'avança rien pendant plus de vingt jours au Conclave, les brigties des uns & des autres tenant les Scrutins comme en balance. Ce qui les contraignit de venir à un accommodement. Le Cardinal François fut trouver le Cardinal ât Médicis à la Salle où fe donne d'ordinaire l'Audience aux Ambafladeurs des Rois, & lui dit qu'il avoit toûjours defiré vifiter Son Eminent^e Alt^e elfe , ce font les propres termes de ' la Relation, pour lui donner de nouvelles aCfurances de fon fervice. Le premier , ou l'un des effets de cette réconciliation, fut, que le Cardinal Antoine .v s'efforça de placer furie Siège le Cardinal Firenzola , dit autrement le Cardinal Nlaculano, ou de faint Clément, Profès de l'Ordre de St. Dominique. Le parti de France s'y oppofa, noa feulement avec vigueur, maisencore avec fuccès. Il écoit nommément exclus . de nôtre part , & marqué comme ennemi du Cardinal Mazarin nôtre premier Miniftre,con. tre lequdj & contrelePere Mazarin fon frère, il s'étoit déclaré hautement en quelques rencontres. Le Cardinal Antoine, piqué de cette oppofition, nefongeaplusqu'àfe venger de la Fran* ce. Dans cette vûë & dans ce chagrin , il n'agréa pas feulement , il pourfuivic & IbIKN z cita Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.57% accurate

%ç% L9 H i s r 6 i n e cita tnême l'éleâion du Cardinal Pamphile
* Nonce autrefois en Efpagne , qui le fit appeler Innocent X. Ce mauvais
iuccès ne fe peut abfolument imputer au Cardinal Mazarin. Il avoit fait de la
part tout ce qui fe pouvoit. Il n'eût fçû faire mieux que de s'attacher au parti
des Barberi* , Neveux d'un Pape , qui avoit été très-affectionné à la France.,
& qui avoit extrêmement peuplé le facré Collège. De forte qu'avec ce
fecours il éçoit comme afluré * non feulement des exclufions , mais auflî de
r.éle&ion* Et s'il étoitbefoîn, onlepourroic encore juftifier par l'exemple &
la conduite du Cardinal de Joyeufe, au Conclave qui précédé l'éle&ion de
Léon XL où il fit voir toute là prudence & toute la dextérité imaginable. Je
jugerai, dit-il, dans le Journal qui nous en a lamé, que je ne pou vois mieux
faire que de nous joindre avec Aldobrandin , Neveu du Pape Clément VIII
parce que fon parti feul étoit plu&fort au double que tous les autres
^nfembles & que la faâion contraire travailloit à l'exclufionde tous les
Sujets que la France demandoit .& fouhaitoit le plus. ' Toute la faute vint
donc du Cardinal Antpine, qui fe comporta dans ce Conclave d'une manière
fort furprenante. Par une ambition vaine de pouvoir fe. vanter d'avoir fait le
Pape, il confentoit Téléâion d'Innocent , contre fon honneur, contre fon
intérêt, & contre fon inclination propre. En effet , les deux frères François &
Antoine , s'étoient réciproquement promis, & s'y étoient même obligez par
écrit & par letmem, le dernier, de Digitized by Coogl

The text on this page is estimated to be only 24.63% accurate

DU CARDINAL MAZARIN. LIV. II. 15% de ne favoriser jamais l'élection d'Altieri; & l'autre, d'empêcher toujours celle de Pamphile. Sur quoi on a remarqué, que dans une même Promotion furent créés Cardinaux par Urbain, les deux Nèges de France & d'Espagne, Jean François Bagney, & Jean Baptiste Pamphile, lesquels, comme s'ils eussent pris par le feu les inclinations des Païs, retournèrent à Rome, le premier entièrement François, & l'autre tout à fait Espagnol. Oest pourquoi le Cardinal Antoine, qui tenoit le parti de France, comme le Cardinal François appuyoit d'ordinaire les intérêts d'Espagne, favorisoit Bagney en toutes rencontres, & maltraitoit au contraire Pamphile en tout ce qu'il pouvoit. La fuite fera voir s'il lui a bien pris d'avoir changé de parti & de procédé. <" Un mois après l'élection, notre Ambassadeur eut ordre de lui demander le Brevet de Protecteur de nos affaires, dont le Roi l'avoir honoré, & de lui dire qu'il fit ôter les Armes de France de devant la porte de son Palais, pour avoir contrevenu directement aux ordres de Sa Majesté dans le Conclave. Quoi qu'il témoignât être bien surpris de ce commandement, il ne laissa pas d'y obéir avec tout le respect dû. On prétendoit par là le punir des brigues & des efforts qu'il avoit faits en faveur de Firenzola. Cependant, il essaya de persuader dans une Audience secrète au Pape, qu'il n'étoit persécuté dedeçà, que pour avoir fait révolter (on éléaion. Mais il n'y avoit en cela que de la flatterie & du déguisement. On favoit bien que le principal motif que nous avions eu d'exclure le Cardinal Pamphile, étoit . * N 3 venu

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.37% accurate

#94 L'Histoire •venu des rapports & de la fuggeftion duCaiv dinal
Protecteur, qui étoir fon ennemi déclanoître la vérité du Proverbe Italien,
qui ne veut pas qu'on fe fie jamais à l'ennemi réconcilié. Innocent X- fut
très-aife de le voir brouillé avec la France ; de laquelle feule il pouvoit
attendre de l'appui, & un fecours effectif & fincère. • La dernière guerre
pour le Duché de Caftro contre MonGeur de Parme , où prefque tous les
Princes de l'Europe fe trouvèrent intére.(ez, avoit rendu les Barberins
extrémemeoc odieux , & donné lieu à diverfes plaintes & recherches fur
leur conduite. Les biens immenfes, & les plus importantes Charges de la
Cour de Rome qu'ils pofledoient , pourraient- bien Ê r avoir auflî contribué.
Quoi qu'il en foir, e Cardinal Antoine en reflentit l'effet des premiers. ^ Son-
Office de Camerlinge, corn* me qui diroit Threforier ou Surintendant des
Finances, l'y expofuit fans doute avçc plus de couleur. Il n'eut pas plûtôt
éventé la mine, ni fçd plutôt la cabale fecrette qui le tramoit contre eux ,
qu'il pourvût à fa iûreté. Il fortit de Rome en Décembre. Et auflî-iôc le
nouveau Cardinal Pamphile Neveu du Pape, fut déclaré Légat d'Avignon en
(a place. Dans le même temps le .Cardinal François & le Préfet D. Thadée,
effuyèrent à la Cour mille traverses & procédures de la part de ceux qui
prétendoient qu'ils euffent ufurpé leurs biens, ou du moins qu'ils fe les
euflent fait ré. Aulîi ne fut- il pas Ion à la faveur du dentier Pontificat
CepenDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.11% accurate

du Cardinal Mazarw.Liv.II. Cependant, l'on peut dire que cette
prc- _ mière bouraique ne fut prefque rien , ayant ceffé prelque auliï tôt. Le
Cardinat Antoine retourna à Rome 5 & fes frères, qui n'en étoient pokit
forcis , iouïflent d'un nouveau calme, qu'ils eipéroiem devoir être de durée.
Mais cette efpérance fot trompeufe. Six ou fept femaines après, on
renouvella avec plus de chaleur que jamais les pourfuites contre tous ceux
qui a voient manié , ou en Paix ou en Guerre , les deniers de la Chambre
Apoltolique: Et même contre ceux qui fe trouyeroient avoir eu part, de
façon ou d'autre, au meurtre commis il y avoit quelque temps , «n la
perfonne de deux Religieules de Boulogne* Ces nouvelles pourfuites
altarmèrent de nouveau le Cardinal Antoine. Il repartie fecrettement la nuit
du vingt-huit au vingt-nenviéipe Septembre 164?. l'ans avoir pris congé de
perfonne. Il laiïia feulement un billet pour le fleur Chrerubini Secrétaire du
Pape. Il lui écrivok f qu'ayant fouvent fait demander Audience à Sa
Sainteté!, il en avoit été toûjours éconduic : Que ce traitement joint aux
foupçons qu'il avoit d'ailleurs, l'avoir obligé de s'abfënter : Qu'il prenoit le
chemin de Gcnnes, d'où il pourrait difputer &édaircir mieux qu'il ne feroit à
Rome, fon droit & fes intérêts avec la Congrégation contres le. Comptables.
Il prenoit ainfi la même route qu'avoit fait autrefois, le Cardinal de la
Rovere, Neveu de Sixte IV* fuyant de même la perfécution N 4 rtA**
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.41% accurate

296 L' H i 8 T O I A É d'Alexandre VI. Peut être Te flatoit- il auflî d'un pareil luccès. De la Rovere au partir d'Oftie, cingla droit à Savonne, d'où il étoit, & delà en France, où fe trouvant en fûreté, il laifTa pafTer la tempête avec la vie & le Pontificat d'Alexandre. Etant en fuite retour' né à Rome , comme en triomphe , il y fut élu Pape, & fe fit appeller Jules 5 nom très- avantageux, & capable comprimer de la Majefté & de la crainte. . Ce jour-là même vingt- huitième Septembre, le Cardinal Antoine écrivit au Cardinal François fon frère , lui représentant qu'il avoit toâjours defiré aller éclaircir Sa Majefté TrèsChrétienne de la fincérité de fesaâions, & le conjurant par l'amitié qu'il lui portoit, de feire agréer à Sa Sainteté une penfée & une réfolution filioiiable. Incontinentaprès, toute la Maifon Barberine fit arborer les Armes de France au deflus des portes de leurs Palais, & fe remit folemnellement fous la proteâioa du Roi. Sur quoi on ne fauroit louer a fiez la modération , la générofité, & la prudence du Cardinal Mazarin. Il n'y a, cefemble, rien de plus doux , principalement à un Italien , que le plaiûv de fe vanger. Le Cardinal Antoine , Proteûeur de nos affaires à Rome , l'avoit piqué au vif, & par l'endroit le plus fenfible, appuyant au Conda ve l'éle&ion de Firenzola , qui étoit fon ennemi déclaré , & qui avoit pour cela l'exclufion de nôtre part. Cependant il oublie volontiers cette injure , & tout (on reflénriment, parce qu'il étoit de la gloire & de Vim&êl du Roi & d* l'Etat, de protéger les s . fia* 1 Digitized by

The text on this page is estimated to be only 21.42% accurate

»u Cardinae Mazari**. liv.11. Bårberins. La France a été de tout temps le refuge & l'afile de ceux qu'on opprime & qu'on periecute. C'auroit toujours été bien mériter du faint Siège , que de prendre fous fa pro* teaion des Princes de l'Eglife, &desNeveur de Pape-, en général. Mais c'étoiten mériter doublement , que d'en ufer de la forte envers tesNeuxd'un Pape, comme Urbain VIII tout François s qui avoir en toute rencontre maintenu contre i'Efpagnol & contre l'Empereur, les prérogatives du Roi & de fa Couronne ; qui l'avoit plus d'une fois reconnu en qualité de Filsainé.del'Eglife, exempt &hor* de l'atteinte des foudres du Vatican , & des Cenfures Ecclefiaftiques ; en un mot , qui avoit fait fouvenconnoître, que quelque alliance que Sa Majefté Très-Chrétienne fit avec les Hérétiques ^& les Infidèles, ce ne pou voit être que pour le bien & pour les avantages même* de la Chrétienté: Le Cardinal Antoine avant que de partir,, avoit paffé une Procuration au Cardinal François fon frère , pour exercer à fon abfence tou* tes fès Charges & tous les Emplois. Ce qu'Ut fit fa voir à Sa Sainteté, par la Lettre pleine de refpeâ & de foûmiflion qu'il fe donna l'honiieurde lui écrire le 4. OSobre. Mais Innocent n'y ayant aucun égard , en difpofa comme H -lui plût, ou pour mieux dire, félon que le lui iuggéra la paffion de fes confidens. Il déclara le Cardinal Sforce , qui étoit ennemi mortel des Bårberins, Vice-Caraerlingue ou Vn ce-Threlbrier 5 & pourvût à peu près <jemê* f me à toutes les autres Charges , & à tous le* autres Emplois. Ce qui fut très -mal reçd II*. N S «us: Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.83% accurate

V U i s t o i m e eut force gens qui blâmèrent tout haut fonprocédé. Ils l'accufoient de U dernière ingratitude • de, de perfécuter ainfi une famille de qui il tenoit toute là fortune , & à qui il étoit- redevable de fa promotion , tant à l'éminence du Cardinalat , qu'à la fouveraine Dignité & à la Tiare. . 11 y en a qui paflent plus outre, & qui y remarquent un excès de palîon & un aveugle* ment infupportable. L'Ambafladeur de li Empereur envoya demander à D.ThadéeBarberin , fa démillion & le Bâton de Préfet de Rome, comme fi c'eût été une fon&ion & une Charge dépendante de l'Empire. Il répondit pertinemment, qu'il ne tenoit & n'a voit jamais tenu cette Charge que du Pape , & non pas de l'Empereur. Cependant l'Ambafladeur avok fait cette démarche au vu & au fçû d'Innocent , dont il mettoit confiamment l'authorké & le droit en compromis. On tomboit d'accord, que pour être Empereur indubitable, il falloit être le Souverain dan* Rome. Mais la queftion étoit, fi on pou voit raifonnablement foûtenir que l'Empereur d'Allemagne le fut. Les Papes en conviennent encore moins dans ces derniers temps, qu'autrefois. Us prétendent être plus Souverains en Allemagne, que celui là ne l'eft en Italie, ou du moins à Rome. Dans la chaleur & dans la^violence de toutes ces poarfuhes , le Cardinal François Barberin , tout homme de bien qu'il étoit , ne pût échaper la fureur des ennemis déclarez de là Mailoji. Us le firent citer à la Chambre Ecclefiaftique, pour y rendre comptedum^ni^ »cnt ouliJ avait eû.depui*£ ans , de* grandes Digitized by Googl :

The text on this page is estimated to be only 19.07% accurate

— du Cardinal Masarw. Liv. II". 499 * mes de deniers qu'on avoir tirées du Château S. Ange, pour la levée & la subvention des trou* pes. Il se détendoit par la qualité de la Charge de Vice-Chancelier, qui n'étoit nullement Office comptable. A l'égard des deniers destinés pour la guerre, l'emploi en étoit con fiant & public, les troupes ayant été payées en préférence de l'Officier commis pour cet effet, à qui par conséquent il falloit s'adresser. Et néanmoins par surabondance de précaution & de bon droit, il n'avoit pas la flécher un état & un compte sommaire, qui le déchargeoit, & qui le justifioit entièrement. C'étoient-là de très-bonnes raisons. Mais celles n'étoient pas écoutées Ses ennemis & ses parties mêmes étoient Je* Juges, qui ne cherchoient qu'à le condamner. La fin tragique des deux frères, le Cardinal Garatti & le Duc de Palliano, sous Pie IV. successeur de leur Oncle Paul IV. de voit faire craindre à des Neveux de Pape, que la Ligue des Espagnols & des Médicis » qui agissoient encore ici de concert, ne leur fut fatale. C'est pourquoi le Cardinal Barberin ne différa plus de pourvoir à la sûreté. Il partit secrètement de Rome la nuit du 16. Janvier 1646. emmenant avec lui le Prince Préfet & les quatre enfans de celui-ci. Et il se retira bien à propos ; ayant eu avis de bon lieu, qu'on de voit sans, plus de délai s'affranchir de leur personne. Le dix-huitième, il écrivit de Porto au Pape. Ce n'étoit qu'une lettre de compliment, dans laquelle il se contenta d'accuser & de plaindre son malheur sans en rien imputer à Sa Sainteté y mais seulement à quelques-uns de ses Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.78% accurate

Ministres, Dans le trajet, il fut accueilli (Pur* gros tems & d'un furieux orage ; qui lui fut néanmoins favorable, en ce qu'il aborda aux côtes de Provence, plutôt qu'il n'a voit espéré. Etant à Cannes le 13. il écrivit une féconde lettre à Sa Sainteté, comme s'il eût voulu iustificier son entrée & sa retraite dans le Royaume, qui lui tenoit lieu de Terre de promission, ou au moins , de Port sûr & commode. Ce*pendant il avoit laissé à Rome les ordres de ce qu'il avoit à faire pour sa défense. De sorte que le quinzième du mois suivant, on y appella en son nom de toute la procédure faite contre le Cardinal Sforce, prétendu Vice-Camerlingue. Les deux Cardinaux furent parfaitement bien reçus à la Cour de France. Et ils logèrent quelque temps au Palais Mazarin. C'étoit sans doute un très-grand honneur à notre Cardinal , d'avoir pour hôtes les neveux du feu Pape , qui avoient fait la fortune de tant de gens , & régné, en quelque façon, plus absolument que les Souverains mêmes dans la Chrétienté. Mais fut tout:, il témoigna & reconnut à la mémoire d'Urbain VIII. par qui il avoit été créé. * Il prit ainsi à cœur l'affaire des Barberins, & y travailla avec des soins & avec une application extraordinaire. Au lieu étoit-il bien de besoin : s'y étant fait un dernier effort du côté de Rome, par la Bulle du 20. du même mois de Fév. publiée le lendemain 21. Le Pape y ordonnoit contre les Cardinaux qui s'absenteroient à l'avenir hors de l'Etat Ecclesiastique, sans son songé > que. leurs revenus faisoient faillir* & • Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 26.96% accurate

VU C ARD1NAX MAZAR1N. tî?. H. gof même confifquez à moins qu'il ne retournai fent dans les fix mois. Ne retournanr pas dan* ce délai, ils demeuroient interdits de l'entrée des Eglifes , & privez de leurs Bénéfices , de leurs Penfions & de leurs Charges. Et {5erfifant en fuite dans h defobéïffance. Ils étoient menacez de la dernière des peines, qui étoic la privation du Chapeau > fans qu'en ce cas-là ils pûflent être rétablis au Cardinalat , que par le Pape, & non point par le facré Collège, le Siège vacant. Il vouloit que cette Conftitution eût lieu & fût exécutée , nonob fiant tout emploi & toute commidiõn qu'ils pûflent avoir des Princes féculiers, & même nonobflant quelque autre excufe ou empêchement qu'ils eufTent d'ailleurs: que procédant de fon feul & propre mouvement, elle ne 1 aillât pas d'être auffi valable, que fi elle eût été concertée & délibérée meurement dâfiSHa plus fotemnelle Congrégation des CardinauxrEt qu'eU le comprit dès maintenant tous ceu* qui retrouver oient abfens & hors de l'Etat Ecclefiaftique , fans fa permiffion. Il dérogeoit enfin à tous les Canons inférez dans le Corps du Droit, à toutes les Confirmions A po italiques , à toutes les décifions & à tous les Décrets des Conciles Provinciaux & Généraux, faits & à feire. Il y avoit dans les régies deux voyes , oti deux manières de fe pourvoir contre cette Bulle & cette Conftitution nouvelle. La première, par des lettres & par une Déclara-; ôon contraire: Et l'autre, par un appel comme d'abus interjetté d'office fous le nom du icocucœur général. Celle-là engageoit trop ,, N 7 avaijj. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.12% accurate

L'Histoire avant le Roi contre le Pape; c'est pourquoi on fit choix de la dernière. Ce fut donc le 20. Avril que Messieurs le* Gens du Roi entrèrent à la Grand* Chambre, & y firent leurs remontrances, feu Monsieur Talon, le plus ancien des vieux Avocats Généraux, portant la parole. Et c'est peut-être l'action la plus docte & la plus judicieuse, que nous ayons de ce grand Personnage. Après avoir déduit le fait, tel que nous le venons de remarquer, il ne doute point d'ajouter qu'In* nocent sous prétexte d'établir un règlement pour la résidence des Cardinaux, s'étoit laissé surprendre aux artifices de nos ennemis, & avoit été au delà de son pouvoir. Ce qu'il confirme par les réflexions suivantes. La première, que la manière & les termes dans lesquels étoit conçue la Bulle, étoient abusifs & intolérables, selon notre usage & nos mœurs. Elle venait de Tunique & propre mouvement du Pape. Cependant il n'avoit pu résoudre une affaire de cette qualité, qui touchoit si fort le sacré Collège & le Sénat de l'Eglise universelle, que dans une Assemblée légitime de l'Eglise, ou au moins que par le conseil de ses frères les Cardinaux. C'est pourquoi Léon X. voulant faire un pareil Règlement, crût ne le pouvoir faire que dans un Concile général, qui fut le V. de Latran convoqué par son prédécesseur, & qu'il contint en partie pour cela. Aussi le Décret se trouva-t-il tempéré par quelques modifications, les Cardinaux absents y étant reçus à proposer les excuses, les empêchements, comme aussi les craintes & les défiances légitimes qu'ils auraient.

The text on this page is estimated to be only 21.22% accurate

Dtt Cardinal Mazarin. Liv. IL 301. roïenc pour ne pas facîsfaire à cette obligation» La féconde , qu'on n'y pouvoit fouffrir la claufe exorbitante qui dérogeoit aux faints Canons , aux Conftitutions Apoftoliques & aux Décrets des Conciles. Il vaudroit presque autant renoncer à tout droit & à toute „• équité. C'étoient uar là même combattre no* Ûbertez de l'Eglife Gallicane, qui ne le de-* voit pas confioérer comme de nouveaux privilèges & de nouvelles exemptions, mais comme d'anciennes & de naturelles franchi^ fes. Latroifième, que la claufe, de privation de voix a&ive & paflive dans le Conclave, n'étoit guères moins odieuse & infupportable. . Outre qu'elle étoit deftituée de toute apparence de raifon, elle étoit de très périlleuleconféquence- Le Pape prétendoit , après la more dans un temps qu'il n'a voit plus de pouvoir f ôter au Sacré Collège des Cardinaux , ce qu'il ne leur a yoit pas donné, & ce qui leur appartenoit de droit commun. Aufii par leDccret de Clément V. inféré dans les Aâes du Concile général de Vienne, il eft décidé en termes formels, que pour quelque jugement d'excommùhication oud'imerdiàien qu'il y ait contre un Cardinal, il ne pouvoit être privé de fa voix à l'éléâion du Pape,. La quatrième, que la Majefté & l'Autorité Souveraine du Roi étoit bleffée en laper* lbne de Medieurs les Cardinaux Jiarberins, par cette Bulle fulminée contre eux le 20. Fé~ yier; quoi qu'ils fuflent déjà dans le Royaume, l'un dès le mois d'Oâobre , & l'autre dès. le mois de Janvier fuivant* Il étoit ainil

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.84% accurate

j04 L' ET i s r o i k B' i * " ainfi à préfumer que cette tentative n'avoit autre but, que d'empêcher, ou d'affoiblir la protection & l'asile de la France, toujours ouverte, & toujours prête à donner l'abri aux persécutés & aux malheureux. En un mot, toute Loi & toute Constitution ne regardant que le présent, que l'avenir, pardonne & oublie nécessairement le passé. La dernière & la plus importante étoit l'apprehension & l'apparence presque indubitable de Schisme dans l'Eglise, que si le moindre scandale étoit fui & détesté de toutes parts; combien le devoit être le plus grand de tous les désordres, & la division entre le Pape & le Sacré Collège, c'est à dire, entre le Chef & la plus noble partie ? En effet, on ne fau* soit guères plus exalter l'Eminence du Cardinalat, que le même Avocat Général a fait dans ces Remontrances. Ses termes sont si précis - & si propres, que je ferois scrupule de les changer, aussi bien que de les omettre. La dignité ^ dit-il, de Cardinal est grande, éminente & super-illustre dans l'Eglise & dans l'Etat, ceux qui la possèdent ont une portion du Souverain Pontife. Pendant la vacance du saint Siège y pourfuivit-il à la louange du même sacré Collège des Cardinaux, ils représentent le Sénat & le Clergé de l'Eglise Romaine. Et quant à l'élection du Pape ils doivent avoir toute sorte de puissance légitime, sans réserve ni limitation quelconque. Non seulement, parce que dans une Assemblée de cette qualité nous sommes obligés de croire que l'esprit de Dieu y résidera Mais} qui plus est, parce que cette

tuêmr Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.87% accurate

i>u Cardinal Mazarin. Liv. II. jcf même Ajfemhiie ne petit avoir de Supérieur en terre , que l'Eglife Uuiverfelle. Par toutes cet cōfidérations , les Gens du Roi conclurent à ce qu'il leur fut donné aſte de l'appel qu'ils imerjettoient, & des proteſtations qu'ils Ifaifoient de ſe pourvoir par tous moyens raifonnables contre lar Bulle: Et qu'il fût fait défeufe aux Sujets du Roi de la publier ou exécuter; avec injonction à tous ceux qui en auroient descopies,de les porter nuGrefſe des Juſtices Royales des lieux : A faute dequoi il ieroit procédé contre eux éxtraordinairement. Et le lendemain il fut donné un Arrêt çonfot* me aux conclufions. Ces procédures ne furent pas inutiles;, ayant été bientôt après fuivies de la réconciliation^ de l'accommodement entre le Pape & les Barbereins. Il eſt vrai que nos préparatifs & rib& forces maritimes , capables d'effrayer toute l'Italie , pourraient bien y avoir aulîi contribué- Le Pape ne voulut pas changer tour à coup de procédé, pour ne ſe point condamner lui-même. Il condefcendit d'abord à une prolongation de délai pour trois mois -, pendant leſquels ſurſeioiront l'exécution de la Bulle. Puis , dans le cours de ce nouveau délai , il rétablit , les Barberins dans tous leurs biens & dans toutes leurs Charges. E t il déclara le (aire à la recommandation du Roi Très* Chrétien, qui les avoit honorez de ſa proteâion & cPune retraite dans ſon Royaume. Ce fut fans doute bien de la gloire au Cardinal Mazarin, d'avoir travaillé avec ſuccès à une affaire de cette importance. Mais il faut ſur tout admirer ſa prévoyance & îa modération * ■ «

The text on this page is estimated to be only 22.39% accurate

306 V Histoire d'ératation , qui parurent avec éclat dans la
réponse du 19. Septembre aux dépêches des cinq & dixième du Marquis de
Saint Chaumont , notre Ambassadeur à Rome. Celui-ci lui rendoit . compte
de ce qui se passoit au Conclave, & de la nouvelle proposition du Cardinal
Antoine* ne Protecteur de nos affaires. C'étoit que le Roi (e départit de
l'exclusion du Cardinal Pamphile, sous des conditions dont l'on
disoit qu'étoit convenu le parti contraire, à l'avoir d'une alliance très-étroite
des Papes & des Barberins, afin que nous pussions nous aider dans
l'occasion des voix des uns & des autres , d'un Chapeau pour le Pere Michel
Mazarin frère de notre Cardinal , qui feroit créé extraordinairement & du
propre mouvement de Sa Sainteté, afin qu'il ne nous fût point compté ni
déduit comme national ; & de quelques autres avantages pour la France.
Notre premier Ministre, dont le principal talent étoit de prévoir jusqu'aux
moindres effets dans leurs causes, lui fait réponse & lui mande que le
Conseil du Roi ne pouvoit absolument agréer la proposition qu'on ne se
fauroit ni rétracter ni dédire, sans se condamner ou de légèreté ou
d'imprudence , & dans ^ se déclarer soi-même : qu'il n'y a voit rien à quoi un
Cardinal ne s'oblige volontiers pour être Pape; mais étant sur le fiége il
ne se met guères en peine de satisfaire à ce qu'il a promis dans le Conclave :
que la chose du monde la plus difficile & la plus rare, c'étoit d'oublier
nettement & sans réserve les injures; que le Cardinal Antoine lui-même ,
devoit appréhender de se mêler de tant de démêlés & de querelles,
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.36% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. 307 relies, qu'il avoit eues avec Pamphile: qu'enfin, à l'égard du Chapeau donc l'on flatok le Pere Mazarin fon frère , ce leurre , ni aucun autre, ne le feroit point changer de résolution, & ne l'empêcheroit jamais de préférer le bien & l'intérêt de l'Etat à tout autre. Par là on peut réfuter l'opinion de ceux qui veulent que ce Chapeau pour l'Archevêque d' Aix , qui étoit le même que le Pe* re Mazarin , ait coûté à la France un Diamant de dix ou douze mille écus, qu'il fallut donner à la Signora Olympia , belle-fœuc d'Innocent. Par cette promotion le Pape ne faifoit que s'aquitter de fa promesse , & d'accomplir l'une des conditions qu'il avoit luimême offerte. De forte au'un avantage û fingulier, coûta bien moins a nôtre Cardinal, qu'il 'ri'avoit fait au Cardinal de Richelieu, ton prédéceffeur. On oppofoit à celui-ci là Bulle de Jules III. & la défenfe très-expreffe de fouffrir deux frères Cardinaux en même tems. On lui fit bien valoir & bien iollicicer ce pa liedroit; qui ne lui fut enfin accordé, pour ainfi dire , que par force , & fur cette feule railbn , qu'on ne pou voit rieu refufer à un premier Minière, à qui toute la Chrétienté étoit fi fort pbligée. Il y auroit lieu même de pafTer plus avant* & de précendre qu'au temps de la promotion de l'Archevêque d'Aix, le Chapeau & là dignité de Cardinal avoit hauffé le prix par U nouvelle Conftitution de ce nouveau Pape » du mois de Décembre 1644. Elle défend à tous ceux qui avoient l'honneur d'être du iàçré Collège , (ans nulle exception , de pren

The text on this page is estimated to be only 24.53% accurate

3°8 L'HrsToui dre d'autre qualité , que d'Eminentiffime our
d'Emiivence ; ni d'accompagner leurs Armes d'autre ornement , que du
Chapeau , * qui eft la marque de leur dignité. A quoi les Cardinaux de
Médicis & d'Efte obéïffent aufli-tôt , renoncèrent au titre d'Altefle, & fe
tinrent à celui d'Eminence, dont ils fe crurent bien honorez. * Plus d'un an
après, Jean Cafimir de Pologne, étant créé Cardinal , refufa la lettre de
compliment , que lui envoyoit avec le Bonnet le Cardinal Neveu , parce
qu'il ne le traïtoit que d'Eminence. Il prétendit, en qualité de fils & de frère
de Rois , avoir droit demenir Ton premier titre d'Altelié , & de mettre au
deflus de Tes Armes une Couronne fermée , avec le Chapeau. Mais il ne le
fçût obtôqir'dp Pape j Sa Sainteté au contraire défendit encore pluà
tfgoureufement par une autre Conftitution , à tous les Cardinaux, de quelque
naiffance qu'ils fuflent, de prendre d'autre qualité que d'Er minence &
d'Eminentiffime. Il y en a qui raffinent un peu trop , & qui voudroient
condamner la prétention d* Altefle ; par l'exemple de cet ancien Chef de la
milice célefte, que l'orgueil & l'ingratitude ont fi fort diffamé, & qui le
flatoit de pouvoir êtreifemblable au Très-haut. Et ils authorifent leur penfée
par l'expreflïon de Clément V. dans quelqu'une de les Décrétâtes. Il n'y a ,
dftX, que le feul Modérateur du Ciel, quipuiffe légitimement prétendre le
rang, & la quaHté de Très-haut. Du moins s'il en faut croire d'autres, c'eft
une efpèce de ténérîté, que de ne pas^quié** : • cet s. » \ Digitized by

The text on this page is estimated to be only 24.71% accurate

DU C ARDINAL MaZARIK. LIV. II. J09 cer au lentiment & à la
décifion de la Cour de Rome, fi favorable au facré Collège. On a remarqué
de l'ancien ftile de la Chancellerie Romaine , qu'il ne traite que de noble
tout Prince non couronné , & ne donne qu'aux Empereurs & qu'aux Rois
feuls la qualité d' Illuftres. De forte que réfervant aux Cardinaux celle
tèlluftii/limes, comme il fe pratiquoit autrefois, c'étoit mettre
infailliblement le Cardinalat au deflus de la Majefté , & Impériale &
Royale. Cependant, & Urbain VIH. & Innocent X. en fubftituant le titre
d'Eminencil-lime à celui d'Illuftrijfime , ont crû avantager le facré Collège,
& en relever encore plus l'éclat & la dignité. 1 - / II femble d'ailleurs n'y
avoir point deraifon folide pour préférer le' titre d'Altefte à celui
d'Eminence. Les Pères afemblez à l'un des Conciles d'Afrique n'ont pas
jugé ce dernier citre indigne du Thrône & de la Majefté Impériale i Payant
pour ainfi dire confacré dans les perfonnes des Empereurs Honorius &
Theodofe. Ennodius dans la vie de l'un de fes prédéceffeurs Evêque
de Pavie, appelle Theodoric Roi des Gots , Eminentiffime : Grégoire de
Tours appelle de même Charibert , l'un de nos Rois , en quelque endroit de
fon Hiftoire. Et Pierre de Blois, dans une même lettre, donne
indifféremment de l'Eminence & de la Mvjefté à Henri II. Roy d'Angleterre.
Je pourrais alléguer plufieurs autres exemples, li je ne Pavois déjà fait
ailleurs dans fon lieu propre; c'eft à dire dans mon Traité de l'Eminence du
Cardinalat. Au refte, on ne fauroit nier qu'Innocent X. . n'ait

The text on this page is estimated to be only 29.34% accurate

3io V Histoire n'ait traité avec un peu trop de rigueur le Cardinal de Pologne. Il pouvoit avoir quelque égard à l'ancien Décret , & à la Déclaration de la sacrée Congrégation des cérémonies, qui Jaifloit aux fils & aux frères de Rois la liberté de retenir leur premier titre d'Altefl'e. Je n'ignore pas le fentiment de ceux qui veulent qu'on ne confidéra pas beaucoup à R<*ne les intérêts ni ta dignité du Roi de Pologne, parce qu'il n'étoit qu'élé&if , & qu'il n'a voit pas proprement de Princes du Sang. Mais je ne vois pas pourquoi le Pape auroit voulu l'épargner , & diffimuler les motifs & les raifons particulières qu'il avoit de ne lui pas accorder fa demande. J'aime donc mieux fuivre l'opinion commune, & me perfuader avec les autres, que Sa Sainteté maltraitant ainfi le Cardinal , ou plutôt le Roi de Pologne, nôtre nouvel allié defira le vanger de la France & du Cardinal Mazarin, également fes ennemis. Il faut demeurer d'accord que nôtre premier Miniftre eut plus de part que nul autre , à l'alliance de la PrinceffeMariedeGonzague, fille de Charles Duc de Nevers, puis de Mantouë, avec Uladiflas IV. Roi de Pologne : Ayant été employé dans la négociation & dans le Traité de Cafal, il avoit été témoin de la perfécution & des violences, que le Duc, Pere de cette Princefle , avoit efluyées delà part de Ferdinand II. Empereur d'Allemagne. Il avoit même étudié le différend à fond , & s'étoit autant inftruit qu'on le peut être des vaines prétentions de l'Empereur. En effet, je lui dois ce témoignage, que toutes les fois que j'ai eu l'honneur de lui préfenter des livrés, ce qui ^, Digitized by

The text on this page is estimated to be only 22.38% accurate

dit Cardinal Mazarin. Liv. IL 311 qui m'est arrivé assez souvent, il me parloit de l'Histoire, & il m'en parloit en Historien, & non pas en Ministre. Il conserva toujours de-? : puis une ertime & une inclination familière pour la Maison de Mantouë, en faveur de laquelle nous nous étions déclarés si hautement. Enfin r # proposa & conclut ce mariage. Les articles furent arrêtés à Fontainebleau, sur la fin de Septembre 1645". La Princesse Louise Marie r qui n'avoit jusqu'ici pris que le nom de Marie» ne signa que Louise, voulant par là témoigner sa reconnaissance envers le Roi, qui n'étoit pas seulement son bien-faïeur, mais qui lui tenoit encore lieu de père. Il fut résolu qu'elle feroit mariée comme fille de France > & que le contrat par conséquent feroit dressé en François; comme aussi qu'il feroit publié, à la diligence du Procureur Général, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes. L'un des premiers fruits, ou des principaux avantages de ce mariage, fut d'empêcher l'exécution du dessein qu'avoit l'Empereur de s'engager le Roi de Pologne, son beau-frère, en* guerre avec la Suède- Ce qu'on prétendoit qu'il fût à la liberté du Polonois, sans rompre la Trêve entre les deux Couronnes; pourvu* qu'il n'armât pas pour sa propre cause, mais seulement par forme de secours, en faveur de ses Alliés. Et cet expédient, qui eût été la ruine de nos affaires en Allemagne, étoit d'autant plus à craindre, qu'il flattoit l'ambition & le repentiment du Roi de Pologne, toujours prêt de rentrer en guerre avec les Suédois, pour leur vieille querelle* II Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.18% accurate

3<2, l H ! S T O I R . Il y en a qui paflent outre, & qui font en*
core ici le paralelle du Cardinal Mazarin, avec le Cardinal de Richelieu l l
eft confiant que celui-ci , dans Tune de Tes retraites après avoir été
Secrétaire d'Etat, médita fort les moyens d'abattre ce grand Coloffede la
Mailbn ^Autriche, qui faifcit ombre à nôtre JEtat, depuis plus d'un fiécle,
que Charles V. avoit joint l'Empire à la Couronne d'Efpagne. IL ne crut pas
y pouvoir mieux réiiflir , qu'en elftyant d'abord de mortifier l'orgueil & la
vanité Elpagnole. A quoi Ton ne fauroit nier qu'il n'ait travaillé avec
beaucoup de fuccès. Le Cardinal Mazarîn marchant fur les traces de fon
prédéceffeur forma ledefflên, &prirauflî à tâche d'affoiblir la grandeur & la
Majefté Impériale. Pour cela f il ne le contenta pas d'appuyer le parti
Suédois en Allemagne, H fit de plus réiilfir nôtre Alliance avec la Pologne ,
qui menaçant de près les PaVs & les forces de l'Empereur, les tenoit
perpétuellement en échec. Pour cela même il fit pafler •le fieur de Croifli-
Fouquet, Çonfeiller du Parlement de Paris, en Tranfilvanie, pour négocier
auprès du Prince Ragotsky & l'attacher plus étroitement à nos intérêts. # Il
eft vrai qu'il eut encore une autre vûë, à l'égard de cette dernière
négociation. Il ne pût fouffrir que le Général Torftenffon ayant conclu fans
pouvoir , fous le nom de la France & de la Suède , un Traité avec le Tran- .
filvain, eût jôûjours fait nommer le Roi fon Maître, le premier, & qu'il eût
ainfi voulu donner quelque atteinte à nôtre préféance. C'eût été fans doute
une ambition bien légitime * Digitized by Google

du Cardinal Maïarin. Liv. IL 313 time à nôtre Cardinal , de pouvoir fe flatet qu'étant le premier & le plus grand Miniftre, il eue la (atisfâion de fervir fous le premier & le plus grand Monarque de la Chrétienté. Mais il fut touché d'un motif plus généreux & plus noble. Il ne regarda que le oien & la gloire de l'Etat. Il étoit pleinement perfuadé que la Monarchie Françoisfe étoit fans contredit, ou du moins fans difficulté, la plus augufte, & qu'elle doit jouir par conféquent de toutes les prérogatives & de toutes les marques de prééminence. s Il étoit d'ailleurs afluré que le jeune Monarque fous qui il agiffoit , croiffant tous les jours en vertu & enlageffe, fàurok bien maintenir fa grandeur propre & celle de fon Etat. C'eft pourquoi dans cette perfuafion que les travaux & fes foins ne feraient pas inutiles , il s'appliquoit de toute l'étendue de Ion génie , à ces fortes de négociations , aux quartiers de l'Europe les plus éloignez* Mais il n'étoit que trop fou vent , ou rappelé ou détourné au dedans , par des procédures , des aflembles & d'autres occupations extraordinaires. Tome h O L'HIS

The text on this page is estimated to be only 29.90% accurate

3H L' H I S I O I R E L HISTOIRE DU CARDINAL MAZARIN.
LIVRE TROISIEME. CHAPITRE PREMIER. Deux Prêfidens &
deux Confeillfrs des Enquêtes ont ordre de fortir de Paris. L'Archevêque
Eletteur de Trêves efl élargi. Bataille de Mariendal & de Nordlin* guen. CE
fut le Mardi 28. de Mars 164\$*. que le Prêfident de Bocquemare , & avec
lui quelques Députez des' Enquêtes vinrent trouver Moniteur le Premier
Prêfident, comme il étoit prêt d'aller à l'Audience, pour l'avertir que
MeiïieursGayanc, Ifarillon, Quelain & « r Digitized by Google



The text on this page is estimated to be only 25.69% accurate

BU Cardinal Mazarin. Lnf. II. 31\$* & le Comte avoient ordre du Roi de fortit inceflamment de Paris. Ils le prièrent en même temps d'aflsembler les Chambres, parce que la choie preffoic. On accufoit ces Meflieurs de n'avoir pas gardé en opinant le refpeâ qui étoit dû à la Reine Régente & à Ton Confeil. On les foupçonnoit même d'avftr expreß appuyé les plaintes des taxes d'aifez fur les» Bourgeois de Paris , afin de gagner la bienveillance du peuple, & de l'intérefler dans l'affaire des évocations trop fréquentes, qui étoit leur caufe propre. On n'avoit pas non plus oublié la manière dont ces 2. Préfidens de la première Chambre des Enquêtes a voient opiné le Lundi 18. Mai 1643. fur la Déclaration du feu Roi pour la Régence. L'avis¹ du Préfident de Barillon alloit à ce que cette Déclaration du mois précédent , vérifiée en la Cour , fût tirée des Regiftres & rejetée comme faite par force & préjudicable à l'Etat. Le Préfident Gayant fut à peu près de même avis, & conclut pareillement à ce qu'il plût à la Régente de pourvoir aux abus qui s'étoient gliffés les dernières années dans l'adminiftration des affaires & de la Juftice ; ce qui n'étoit pas trop obligeant pour le Confeil , ni trop honnête pour le Parlement*. Au refte , fur la prière qu'en avoient fait Monfieur de Bocquemare Préfident des Re* quêtes & les Députés des Enquêtes , Mon-» fieur le Premier Préfident convoqua la Grand⁹ Chambre, la Tournelle & l'Edit où il fut arrêté d'aflsembler à l'heure même toutes les Chambres. Ce qui étant fait , on manda les Gens du Roi. Leur fentiment fut d'en* O2 voyec

The text on this page is estimated to be only 25.21% accurate

316 i' H i s t o i r e voyer aux logis des abfens , favoîr pourquoi ils ne venoient pas faire leurs charges. Et leur fentiment fut fuivi. Les Secrétaires Radigues , Coûturier & Guyet furent envoyez chez ces Meffieurs, les avertir de la part de la Cour de venir faire leurs charges. A quoi ceux-là ayant obéi , ils retournèrent incontinent après , & rendirent compte de leur commiffion. Guyet rapporta qu'il avoit parlé à Monfieur Quelain , & qu'il s'étoit excufé de venir fur la Lettre de cachet qui lui enjoignoit d'aller à l'floudun, laquelle même il lui avoit mife entre les mains , pour la préfenter à la Cour. Coûturier dit qu'il avoit vû Monfieur de Barillon dans ion cabinet, avec un Garde \$ & que lui ayant fait entendre fa commiffion , il avoit fait réponfe que dès les quatre heures du matin le garde s'étoit faifide ia perfonne. Et enfin Radigues rapporta pareillement qu'il avoit été chez Meilleurs Gayant & le Comte, & fçû de leurs Domeftiques Tordre qu'on leur avoit envoyé de fe retirer , le premier à Montargis , & l'autre à Châteaugontier. Là Cour ayant ouï tous ces rapports , y délibéra ; eniemble fur la Lettre de cachée qu'avoit reçu MonGeur Quelain , & fur les condnffions des Gens du Roi. L'arrêté fut , qu'elle fe ralfembleroit à deux heures après midi en la Grand' Chambre , pour aller en corps trouver la Reine , & la fupplier très humblement d'agrée que les reléguez revinffent faire leurs charges & en cas qu'ils euffent failli , de les renvoyer à l3 Cour , pour y être jugez, félon leurs privilèges. Tous ces MefUigitized by

The text on this page is estimated to be only 25.46% accurate

du Cardinal Maz[^]rin. Liv. TIT. 317 Meflieurs étant afsemblez, & prêts à partir, Monfieur le Premier Préfident leut dit que la Reine lui avoit fait favoir qu'elle fe trouvoic indifpofée, & qu'elle ne pourroit pas donner >ce jour-là Audience au Parlements mais que ce ieroit pour le lendemain. La Cour délibéra là-deflus, & réfolut qu'elle iroit à l'heure même trouver la Reine, luivant l'arrêté du matin. Et à l'inftant, tous ces Meflieurs partirent en corps, les Huiffiers devant eux, & allèrent à pied au Palais Royal, pour voir la Reine. Mais ils ne la virent point à caufe de ion indifpofition. Le lendemain 20. Monfieur le Premier Préfident dit à la Compagnie, toutes lesChambres aflemhlées, que Monfieur leChancelier lui avoit mandé que la Reine donneroit Audience au Parlement ce jour-là, fur les cinq àfix heures. Et depuis les Gens du Roi entrez dirent que la Reine avoit changé l'ordre, & que Monfieur le Chancelier venoit d'envoyer au Parquet un Huiffler du Confeil les avertir que la Cour auroit Audience à deux heures. Sur quoi il fut arrêté que fui vant la délibération précédente, la Cour s'aflembleroit en la Grand' Chambre à deux heures, pour aller en Corps trouver la Reine au Palais Royal. Et la délibération fut exécutée. Le lieu où fe donna l'Audience, fut la petite chambre proche du grand Cabinet. La Reine étoit iur fon lit; Et dans la Chambre étoient Monfieur le Duc d'Orléans, Monfieur le Prince, Monfieur le Ducd'Enguien, Monfieur de Chavigni i & plufieurs Ducs, Maréchaux de France, & autres Seigneurs de 03 Digitized by Gc

The text on this page is estimated to be only 27.38% accurate

318 L'Histoire : qualité. Le Premier Préfident , après lui avoir fait
quelque compliment, lui adressa les très-humbles prières & (applications de
la Cour en faveur des deux Prélats des Enquêtes & des deux
Conseillers, éloignez par ordre de leurs Majestés. Elle répondit que
Monsieur le Chancelier feroit entendre (à volonté. Il remontra qu'elle n'avoit
pas pris la résolution de son mouvement particulier ; qu'elle n'avoit rien fait
que par l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans , qui a toujours témoigné tant
de courage pour le salut de l'Etat, & qui ayant été si souvent la terreur des
ennemis, au dehors, faisoit bien se prévaloir de ses avantages pour maintenir
le calme au dedans > que la délibération avoit été prise avec Monsieur le
Prince , qui n'avoit point de plus forte passion , que pour la Paix & le repos
public. Que cela étant ainsi résolu , on n'y pouvoit absolument rien changer ;
que l'un de ceux qui étoient éloignés, l'étoit pour des raisons particulières &
importantes , qui avoient obligé la Reine de se faire arrêter & que s'il y avoit
lieu de lui faire son procès, on le renverroit au Parlement , pour la
conservation de ses privilèges , & qu'on ne prétendoit point violer. Qu'à l'égard
des autres , les causes en étoient assez connues & qu'après tout, la Reine avoit
trouvé très-mauvais qu'on eût ce (Té de rendre la Justice; n'étant pas à la
discrétion ni au pouvoir d'un Officier d'en suspendre les fondions, au
préjudice de son ferment , & de son obligation envers le Prince. Outre le
récit de ce que nous venons de remarquer, qui fut fait à l'ordinaire par Mon-
sieur le duc de G

The text on this page is estimated to be only 24.73% accurate

du Cardinal Mazajun. Liv. II. 319 fleur le Premier Préfident s les Gens du Roi rendirent auflî compte de leur fait particulier , à la Compagnie toutes les Chambres affemblées. Après le départ du Parlement, la Reine les ayant mandez, Monfieur le Chancelier eur marca le mécontentement de Sa Malefté, principalement dans les dernières occafions, à favoir de l'Aflëmblée des Chambres qui fut faite le Lundi contre fon ordre précis , & de ce qui fe pafla pareillement le Mardi après-dîné , nonobftant l'excufe de maladie qu'elle, avoit fait favoir. Il ajôûta que Sa Majefté étoit avertie , qu'on avoit délibéré au Parlement de continuer l' AiTemblée dee Chambres , & même de fufpeodreTexercice de (a Juftice 5 ce qui ne fe pouvoit, iàns blefler l'autorité Royale : que la Reine leur cornmandoit d'y prendre garde, & de lui en rendre compte. Que pour le lendemain, Jeudi, elle croyoit bien que la Compagnie feroit af•femblée pour entendre la relation de ce qui s'étoit pafTé : Mais qu'elle defiroit que Vendredi matin , ils entraient dans la Grand* Chambre & dans les Chambres des Enquêtes, pour voir ce qui s'y pafleroit, & qu'ils lui ei* donna (Tent avis le jour même. C'eft pourquoi , conclurent ils , connoiffant que l'elpritde la Reine étoit ulcéré , & qu'elle fe perfuadoic Su'on voulût difputer avec elle dupointd'auîorité, ilsjugeoient à propos d'apaîfer fon indignation par toute forte de refpeft , principalement dans cette rencontre > où il s'agit foit, non feulement de l'honneur de la Compagnie , mais encore de l'intérêt des particuliers , qui fouffroient & qu'il falloir foulager. O 4 Sut JDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.70% accurate

3*o » L' Histoire Sur l'un & fur l'autre de ces récits il fut ordonné , qu'on députeroit des Préfidents & des Conseillers, pour aller de nouveau dans JVIardi prochain demander très- humblement à la Reine le retour des absents , lequel ils solliciteroient de tout leur possible : que cependant l'exercice de la Justice continueroit: & que néanmoins on assembleroit les Chambres toutes les fois que les Députés auroient eu Quelque réponse , pour délibérer toutes affaires cédantes, sur ce qui feroit à faire. Le lundi 3. d'Avril, le Premier Président , le Président de Nelmond & les Députés de toutes les Chambres furent au Palais Royal. Ils trouvèrent la Reine dans son cabinet, où étoient aussi Monsieur le Duc d'Orléans , Monsieur le Prince , Monsieur le Cardinal Mazarin , Monsieur le Chancelier , Monsieur de Bailloul Surintendant des Finances, Monsieur de Chavigni , Monsieur de Brienne Secrétaire d'Etat, & peu d'autres. Le Premier Président lui ayant réitéré la supplication de la Cour pour le retour des Officiers éloignés, elle leur dit que Monsieur le Chancelier feroit entendre ses intentions. Ce qu'il fit. Il remontra qu'il feroit mal-à-propos d'exprimer avec quel déplaisir la Reine avoit pris ces résolutions , & qu'il falloit bien qu'elle eût fait violence à son naturel, qui étoit de faire sentir les effets de sa bonté à un chacun, & particulièrement à la Compagnie: qu'on pouvoit croire qu'elle avoit eu des considérations très-importantes qui l'y eussent obligée , & pareillement à distinguer Monsieur de Baril Ion d'avec les autres; qu'au milieu de ses déplaisirs, elle avoit appris avec

The text on this page is estimated to be only 29.09% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. * & avec l'assésion qu'on avoit obéi à ses commandemens, & rendu la Justice aux sujets du Roi, qui la demandoient avec instance depuis si long-temps: qu'aillo le Parlement pouvoit s'applaudir que la Reine accorderoit toutes les grâces que la conduite & le bien de l'Etat pourroit permettre. Après que Monsieur le Chancelier eût achevé, Meilleurs des Enquêtes ayant témoigné louer encore la Reine, pour essayer d'obtenir à l'heure même l'effet de la grâce, le Premier Président se mit en devoir d'exciter encore plus sa bienveillance. Il lui représenta que la Compagnie recevrait toujours avec beaucoup de contentement la réponse favorable qu'ils lui rapporteraient de la part, y ayant tout sujet d'espérer le retour des absents; Mais que ce ferait un effet de sa bonté s'il lui plaifoit changer cette espérance en assurance, & faire jouir dès-lors même le Parlement de l'objet de ses desirs. Meilleurs le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin repartirent qu'on pouvoit assez remarquer au visage de la Reine le penchant & la disposition à la grâce: Mais que les momens devoient dépendre de sa bonté seule, & qu'il n'y avoit point de plus sûr moyen pour fléchir son esprit, que de continuer à obéir. Le Premier Président ayant le Mardi fait son récit à la Cour toutes les Chambres assemblées elle se rassembla le Vendredi pour délibérer. L'arrêté fut que les Députés iraient incessamment remercier la Reine, & la supplier très-humblement de ne faire point de dit sursis à l'égard des absents, & de les ren-

The text on this page is estimated to be only 23.75% accurate

pZ . L' H I S T O I A £ voyer tous faire leurs Charges. Et fur la ré* ponfe , les Chambres dévoient s'affembler le lendemain. m Quelque diligence & quelque chaleur que iquifcnt apporter les parties intéreffées , cela ne pût s'exécuter fi promptement, àcaufede la quinzaine de Pâques. Enfin Je Jeudi 27. les Gens du Roi préfentércnt à la Grand' Chambre des Lettres de cachet datées du 2 y. par lefquelles on leur mandoit d'avertir la Corn* pagnie d'aller ce jour là même à cinq heures du loir par Députez , pour entendre les intentions du Roi. Quoi que le récit de ce qui fe pafla au Palais Royal fur cette députatipn , n'ait pas été inféré dans les Regiftres, on ne laiflè pas de comprendre parce qui a fui vi , que la volonté du Roi fût que des quatre Officiers abfens, trois euflent la liberté de revenir faire leurs Charges, & que le quatrième, quiétoit Moniteur de Bar il Ion, demeura relégué. En effet, nous apprenons des Regiftres mêmes que le Samedi 29. la Cour toutes les Chambres alfemblées ayant délibéré fur le récit fait le Jour précédent par Monfieur le Premier Préfident de ce qui lui avoit été dit^& à Meffieurs les Députez de la Cour, de la part de la Reine au fujet de ces Officiers ablens , arrêta qu'il ferolt fait de très-humbles remontrances de - vive voix au Roi pour le retour de Monfieur Barillon Préfident des Enquêtes. Apparemment elles ne furent ordonnées que par forme, & non pas dans l'efpérante qu'elles puffent réiiflir. Du moins eft-il confiant ^u'on ne fe hâta pas beaucoup de les faire.. , - Enfin.* Digitized by

The text on this page is estimated to be only 22.19% accurate

du Caivdinaî. Mazarin* tiv. IIT. 525 Erifirr, le ij. Mai, les Députez des Enquê* tes entrèrent à la Grand' Chambre , & dirent qu'ils avoient charge de toutes les Chambres, de demander fi les remontrances arrêcées pour le retour de Mr. Barillon avoient été faites » Monfieur le Premier Préfident réponditflu'on y aviferoit. Et ils ne furent pas plutôt rêtirez , qu'il fut téfolu que les Gens du Roi feroient chargez de favoir quand il plairoit à la Reine donner jour & heure au Parlement pour ces remontrances. Le Procureur Général, qui reçût à l'in liant la cammiſſion ne fut pas en peine de l'exécuter. La Cour le prévint. Dès le lendemain 30. Monfieur le Premier Préfident , Monfieur le Préfident de Nefmond , Meilleurs Creſpin & Scarron , Confeilters de la Grand' Chambre* les Députez des autres Chambres & les Gens du Roi furent au Palais Royal. Ils y furent fur les cinq heures , & trouvèrent la Reine dans fon petit cabinets où" étoient auſſi Mrle Prince , Monfieur le Cardinal Mazariri» Monfieur le Chancelier , Monfieur le Préfident de Bailleul Surintendant des Finances r Monfieur de Chavigni , les Secrétaires d' Eta t , le Duc de Guife ôcplufieurs autres Seigneurs, comme aofli plufieurs Dames , entre autres Matlemoifeille & Madame la Princeſſe. Après que Mr. le Premier Préfident lui eut fait foa compliment , elle fit elle-même la réponſe, & dit que la Compagnie étoit afiez inſtruite de fa volonté- que l'affaire avoit été meurement délibérée avec Mr. le Duc d'Orléans, avec Monfieur le Prince , avec Monfieur le Cardinal Mazarin, & avec les autres perlbnQ 6 ne* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.28% accurate

3*4 L* Histoire nés de fon Gonfeil qu'elle n'y pouvoît tien changer & n'en vouloit plus ouïr parler; que lors qu'il faudroit faire le Procès à Mr. Baril* Ion , on l'envoyeroit au PatlementH & que JVleflieurs des Enquêtes feroient bien mieux de rendt£ la Juftice aux fujets du Roi comme ils étoient obligez. . Le Premier Préfident ne fit le récit de ce qui s'étoit paffé à cette Députation, que le 17. Juin y toutes les Chambres aflemblées. Et Ton commença dès l'heure même à opiner. Mais Ton n'acheva que le lendemain. L'arrêté fut qu'il feroitfait de très-humbles remonirances par écrit au Roi & à la Reine; que les Députez y travailleraient inceflamment& que cependant les Chambres demeureraient aflemblées depuis 8. heures du matin juiqu'à dix, pour les voir & les examiner» Le Samedi 17. les Gens du Roi entrèrent en la Grand4 Chambre , & dirent que le jour précédent au ibir , ils a voient été mandez au Palais Royal. Ils trouvèrent la Reine dans fon grand Cabinet , étant affis proche d'elle , Monfieur le Cardinal Mazarin & Monfieur le Chancelier. JEile leur témoigna le peu de fatisfafiion qu'elle 3 voit des dernières délibérations du Parlemenc. Puis Monfieur le Chancelier & enfuite Monfieur le Cardinal Mazarin , leur ayant parlé , ils reçurent commandement d'entrer ce matin eu cette Grand' Chambre & dans toutes celles des Enquêtes pour y repréfenter de la part de Sa Majeftés qu'elle a voit ouï les Remontrances que le Parlement lui avoit faites furl'éloignement de Monfieur le Préfident Barillon: qu'elle y ayoit répondu } qu'elle çroyoic aipG t a f avoir Digitized by Gçatt^lt

The text on this page is estimated to be only 25.82% accurate

feu Cardinal Mazàrîn; Liv. lit 32^ avoir fatîsfait à tout ce que pou voit defirer l'Ordonnance: qu'elle favoit cependant que la Compagnie avoit de nouveau ordonné qu'il kri feroit fait des remôntrances par écrit , & que jufqu'à ce qu'elles fuflent rédigées & revûës , lesl Chambres demeureroient aflembles depuis huit heures du matin jufqu'à dix : Ce qui étoic en effet fupprimer les Audiences & la meilleure partie de la Juftice; A quoi elle dit ne pouvoir absolument confentir : que néanmoins , pour témoigner au Parlement qu'elle n'avoit point d'averfion , elle vouloic bien entendre leurs remontrances , & trouvoit bon qu'elles le rédigea ffent par écrit , & qu'elles lui fuflent apportées: Mais qu'étant un ouvrage de plubeurs femaines, elle defiroic que dans l'intervalle la Juftice fe rendit fans interruption. Qu'il n'étoit pas plus au pouvoir des Officiers du Roi de fe difpenfer de ces fondions aufquelles ils étoient attachez par le devoir de leurs Charges , que d'en donner le caractère ou Pauthorité à ceux qui ne Pavoient point : qu'au relie elle n'empêchoic pas que dans les occafions , lors que les Députez auroient travaillé , on n'aflembât les Chambres pour voir & pour examiner ce qu'ils auroient fait. Quelque tems après que les Gens du Roi furent lortis, les Députez des Enquêtes vinrent dire qu'ils avoient charge de demander l'Afflembée pour délibérérfurceque les Gens du Roi venoient de fq ire entendre aux Chambres 5 fans préjudice néanmoinsde l'arrêté du dernier jour. Monfieur le Premier Préfident leur ayant répondu qu'il y (eroit avi(é, ils fç retirèrent, & peu après, entréreoç 0 7 Plu

The text on this page is estimated to be only 24.48% accurate

§16 L'Histoire plusieurs tant Présidents que Conseillers de* Enquêtes & des Requêtes, qui prirent leurs places, & y demeurèrent environ une demie heure, jusqu'à dix \$ l'Audience de la Tournelle étant cependant ouverte. Le lendemain, Dimanche, après midi, Monsieur le «Premier Président en ayant reçu l'ordre; fit avertir aux maîtres, & assemble extraordinairement les autres Présidents de la Cour & deux Conseillers de la Grand* Chambre, quelques Présidents & Conseillers des Enquêtes avec les Gens du Roi, pour aller au Palais Royal. La Reine étoit dans son petit cabinet, & avec elle Monsieur le Prince, Monsieur le Cardinal Mazarin, Monsieur le Chancelier, Monsieur le Président de Bailleul, Surintendant des Finances, Monsieur de Chavigni & les Secrétaires d'Etat. Elle prit la parole, & dit qu'elle ne vouloit plus diminuer le procédé du Parlement : que l'on abusoit de sa facilité & de son indulgence; que depuis trois mois il ne s'étoit fait nulle fonction de Justice dans les Chambres des Enquêtes que la conscience & l'autorité du Roi étoient blesées, & tout le Royaume scandalisé de ce que faisoit le Parlement, & de ce qu'on l'enduroit & quelle se promettoit qu'après cette dernière marque de bonté, & après le nouveau & très-express com* mandement qu'elle feroit de rendre la Justice, il y feroit enfin satisfaction : qu'en cas qu'on y manquât, elle prenoit Dieu à témoin qu'elle feroit forcée de faire connoître cette défobéissance, de telle sorte que la postérité sauroit à quel point on auroit provoqué l'indignation du Roi & la sienne. Mr. le Chancelier ajouta Digitized by

The text on this page is estimated to be only 25.66% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. %ij ajoûta tjue la Reine n'empêchoit pas qu'on ne travaillât aux remontrances, pourvû que ce fût à des heures extraordinaires , ni même, s'il étoit nécessaire, qu'on ne s'affemblât les Vendredis, pour voir cequiauroit été fait 5 lapenfée & le deffein principal de Sa Majesté étant que la Justice le rendit dans toutes les Chambres. Monfieur le Premier Préfident , après le compliment ordinaire, ayant voulu éclair-* cir le particulier de ce xjui s'étoit paffé depuis Eeu au Parlement : la Reine dit que c'étoit af;z, & qu'on se retirât. C'est au vrai , la relation que Monfieur le Premier Préfident en fit le Lundi, iy. à la Cour, toutes les Chambres afTemblées. EtK fuite Monfieur le Prince qui étoit préfent, expliqua en peu de mots l'intention de la Reine * qui ne l'interrompit jamais l'interruption de la Justice , ayant désiré dans cette vûe qu'il alfit à la présente délibération. Mais les Gens du Roi s'étendirent plus au long. Ils exposèrent que parmi les autres plaintes du procédé du Parlement, la Reine a voit bien lû leur marquer que telles révolutions n'a voient jamais été priées dans la Compagnie ; quoi que plusieurs fois, des Officiers étant dans ladifgrace du Roi eurent été relégués à leurs maisons de Campagne ou ailleurs, & interdits de l'exercice de leurs Charges. Auffi pour fuivirent* ils,, ceux qui font fçavans dans la lecture des Registres ne trouvent point qu'il ait été jamais * ordonné que la Justice cessât, qu'une seule fois, qui fut en 1614. au fujet d'une querelle particulière. Encore ce différend ne fut-il pas de durée. Dès le lendemain le Roi ayant déclaré Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.09% accurate

gi\$ V H i s t o i k i déclaré qu'il vouloit qu'on fatisfit le Parlement ? l'exercice de la Juftice fut continué, & il n'a pas été depuis interrompu. En un mot , la Reine leur avoit fait depuis entendre qu'elle ne fouffriroic pas que tandis que les Armées du Roi écoient dans les Provinces étrangères, que fes alliez travailloient de concert contre les ennemis communs» & que tout le Royaume écoit calme & paifible , le Parlement (eul s'élevât contre fon authorké , & cherchât les occafions de lui déplaire, De forte qu'elle leur avoit commandé de lui rendre un compte exad de ce qui fe pafleroit dans toutes les Chambres, & du devoir où Ton fe mettrait de fatisfaire à fes ordres. Ils n'ofèrent ainfi conclure précifément dans une rencontre, comme celle-là , où la (eu le obéïffance devoir finir & couronner tout le refte. Sur quoi h matière mife en délibération , il fut réfolu qu'en fatisfaifant à la volonté de la Reine on travaillerait incertain ment aux remontrances par écrit, & que les Chambres feraient a(Teroblées pour voir & examiner le travail des Députez , quand ceux-ci le demanderaient. Après cet Arrêt l'affaire fembla être aflbi*pie près de deux mois. Tellement que le Garde qui étoit chargé delaperfonne de Monfieur Barillon, eut plus de temps qu'ihiefalloit pour le conduire à Pignerol. Enfin le Mercredi 9. Août, les Députez des Enquêtes vinrent en la Grand' Chambre demander l'Aflemlée de toutes les Chambres , fur ce qui étoit à faire en exécution des Arrêts intervenus & des remontrances ordonnées en faveur de Monfieur Carillon, leur Confrère, Préfident aux Enquêtes.

The text on this page is estimated to be only 29.26% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 329 ces. Mr. le Premier Président leur dit que ce-feroit pour l'un des jours de la semaine suivante. En effet, le Vendredi 11, il fut réfolu toutes les Chambres aflemblées, que les Présidents & les Confeillers Députés iraient vers la Reine, la fupplier très-humblement d'avoir agréable le retour de « Monsieur de Barillon, & qu'ils ne laifleroient pas de travailler aux remontrances. Le Lundi 4. Septembre, les Députés des Enquêtes ayant renouvelé la même demande, Monsieur le Premier Président répondit que les Gens du Roi avoient charge de l'avoir quand il plairoit à la Reine de donner Audience. Et ceux-ci mandez, le Procureur Général dit avoir fait fes diligences, & a pris que la Reine n'avoit point eu jufqu'ici la commodité.. Le lendemain y. fur les neuf heures du matin, la plûpart des Présidents des Enquêtes vinrent prendre leurs places en la Grand' Chambre, prétendant qu'il dût y avoir Afemblée de toutes les Chambres. Et ils y demeurèrent jufques à ce que l'heure eût fonné. L'après-dînée, le Grand Maître des. cérémonies apporta une Lettre de Cachet du Roi, contenant qu'il fe préfentoit quelques affaires concernant le bien de fon fervice, & celui de fon Etat, qui l'obligeoient d'aller le lendemain en perfonne au Parlement, avec la Reine fa mère & de fon avis, pour y tenir fon Lit de Juftice. Cela néanmoins ne s'exécuta pas. Le Roi ne vint point ce jour là au Parlement. Il y envoya par le même Grand-Maître, une féconde Lettre de Cachet, & un nouvel ordre. Il . mandoit

The text on this page is estimated to be only 25.63% accurate

l' 33° L* Histoire # mandoit qu'à ta vérité il avoit réfolu d'aller ce jour-là au Parlement: Mais que le Duc d'Or* leans, fon Oncle, en ayant eu avis, avoit dé* péché exprès pour le fupplier , & pour obte* nir de lui qu'il eût l'honneur de l'y accompagner , & que pour cet effet il fe hâteroit d'arriver ce jour-là même. Ce que ne lui ayant pu rtfufer , il avoit remis au lendemain la léance, & la tenue de (on Lit de Juftice. Il y fut accompagné de la Reine, famere, du Duc d'Orléans, fon Oncle, du Prince de Condé, premier Prince du Sang , des Cardinaux de Lyon , Bichi & Mazarin. Le Maître des cérémonies vint au devant de ces derniers , & les coud uifit au haut banc à la main gauche du Roi; qui pafle dans l'opinion de plufieurs pour la place la plus honorable, étant en effet celle m rs Clercs de la Grand* Chambre. Audi furent- ils indubitablement du premier Confeil. Après la le&ure des Edits, porte la Relation , Monfieur le Chancelier étant allé vers le Roi & la Reine , prendre leur avis , le Duc d'Orléans , le Prince de Condé & les trois Cardinaux s'approchèrent de Leurs Majeftez: Et ils opinèrent tous enfembte. En fuite, il descendit pour prendre l'avis des Préfidens. Puis étant remonté il prit celui des Ducs & Pairs , des Maréchaux de France , & ainfi de s autres. Je fçai bien qu'on m'objeâera que régulièrement les Cardinaux n'ont point d'entrée ni de féance au Parlement. Mais cette objeâion même leur ell très-avantageufe. Les Cardinaux généralement , en tant que Princes de l'Eglife,

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.97% accurate

du Cardinal -Mazaain.- Lîv. III. 331 gUfe,neiont point
fujetsdePrince ou de Monarque féculier. Selon la maxime & Içs fentimens
de feu Monfieur l'Avocat Général Talon, dans cette remontrance fi célèbre,
qui a été rapportée ci-deflus, ils font incontestablement portion du Souverain
Pontife. Ils méritent ainfi à peu près les mêmes honneurs & les mêmes
prérogatives. Cest pourquoi il né faut pas s'étonner que le Parlement , qui
fait profeflion de rendre à un chacun ce qui lui appartient , leur ait dans les
occalions rendu des honneurs, & fait des réceptions extraor-L dinaires:
témoin celle qui fe fitauCardinflde Sainte* Croix le 16. Août ij-ci. Il étoit
accompagné de l'Archevêque de Sens ,desEvêques de Lodève, de Tournay,
de Mirepoix & de quelques autres Prélats. Après avoir été en la Cour au
Confeil,& aux deux Chambres des Enquêtes , il revint en la Grand'
Chambre, & ailifta à l'Audience ; qui fut ordonnée exprès pour lui , les
plaidoyers ayant ce (Té dès la veille de l'Affomption. Quelque quarante ans
après, le Cardinal de Tournon ayant témoigné avoir deflein de fe rendre à la
Chambre des Vacations , pour y recommander quelque Procès , on fe mit en
devoir de lui faire tout J'honneur qu'il fe pourroit , jufqu'à changer même de
lieu pour le mieux recevoir. Les Cardinaux donc n'ont point confamment
d'entrée ni de féance au Parlement , que comme les Princes & lesSouverains
étrangerssou du moins, que comme les Maréchaux de France, & les autres
grands Officiers , lors qu'ils y accompagnent , ou qu'ils y repréfontenc le |
Souverain. TouteDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.20% accurate

33* L* Histoire Toutefois , on ne fauroit nier à l'égard du Cardinal Mazarin, qu'il n'eût infailliblement droit de prérendre cette féance«& cette prérogative des Pairs. Elle a été de tout temps dûë & accordée fans contredit, non feulement au premier Miniflre, mais généralement aux autres Minières ou.Confeillers employez par le Roi au Gouvernement de l'Etat. Je l'ai fait voir & l'ai prouvé clairement dans mon Traité de la Régale. Ce qui femble ici plus mal-aiué à décider, c'eft le motif qu'il peut avoir eu d'affifter à cefte folemnité. Il n'aimoit pas naturellement ces fortes d*a£Hons , où il paroiflbfc quelque chofe de fâcheux & de defagréablé. Cependant, il s'y agiflbfc de la publication & de l'enregiftrementde dix-fept ou dix-huit Edits Surfaux. Sa préfence , d'airieurs , n'y étoit point néceffaire. Il laiffoit au Surintendant & au Confeil des Finances , la direction & le foin entier des impositions , des taxes & des autres charges du Royaume. Il faut ainfi conclure qu'il y aflifta par un pur zélé pour la perfonne & la gloire , auffi bien que pour l'autorité & le fervice du Roi. C'étoit quelque chofe de grand jù Sa Majefté, d'y être fuivie de dix Ducs & Pairs 5 y compris le Duc de Guife , qui étoit à la tête, & de cinq Maréchaux de France, Mais l'on peut dire qu'il n'y a point eu de Lit de Juftice, où la Pourpre Romaine ait fi fort éclaté , &oùfe (oient trouvez jufqu'à trois Cardinaux non Pairs. Ils en remportèrent au refte toute la fatisfaction imaginable , ayant admiré comme les autres , la bonne grâce & la majefté, avec laquelle Digitized by

The text on this page is estimated to be only 28.57% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.III. 333 quelle nôtre jeune Monarque ouvrit PAflem- , blée, & déclara ,que fon Chancelier expliquerait plus au long fa volonté. Ce qui étoit tout* à fait furprenant & extraordinaire en un Prince, comme lui, âgé feulement de leptanç, accomplis deux jours auparavant. Il y en a qui attribuent à émulation l'entrée & la féance de nôtre Cardinal au Parlement , & qui veulent qu'il ak affeâé d'aflifter à cette Afiemblée , parce que le Cardinal de Richelieu avoit paru avec éclat dans une pareille. Il eflayoit de ne lui céder en quoi que ce fut. Dans cette vûë , il rechercha tous les moyens d'obliger & de fervir cette Compagnie 5 comme il le montra bien dans la quérelte pour le reâion ayant été à l'ordinaire adreflees au Grand Confeil , elles y furent vérifiées : Cependant, le Maire & les Echevins s'oppoferent à cette nouveauté , & fe pourvûrent au Parlement. Leur requête y fut reçûë & entérinée. Ce qui ayant formé un conflit de Jurifdiftion, l'affaire fut portée au Confeil des parties, puis des Finances , qui appuya le procédé du Grand Confeil , & cafla l'Arrêt du Parlement. Ces Meilleurs en furent extrêmement touchez , & donnèrent charge aux Gens du Roi de s'en plaindre de bonne lbrte à Monfieur le Chancelier. Sur quoi la remontrance ou la Relation que ceux-ci en firent à la Cour le 17. d'Août eft très-confidérable. Ils expofent «qu'étant allez chez Monfieur le Chancelier, on leur dit qu'il étoit au Louvre , à la peute dire&ion , ce qui les fit réfoudre de porter les plaintes à Monfieur le Çardi

Les Lettres d'énal Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.52% accurate

334 Lf Histoire nal Mazarin, qu'ils fa voient être le mieux difposé, & le plus propre pour y remédier. Ils le trouvèrent qui travailloit avec Monfieur le Tellier , Secrétaire d'Etat. Il les écouta trèsfavorablement , & s'inftituifit à fond de l'affaire. Il prit même par écrit un petit mémoire des expédiens par lefquels elle le pourroit accommoder . Il leur témoigna au refte la meilleure intention du monde, de rendre office à la Compagnie , & de faire entendre à la Reine les raifons qu'ils lui avoient expliquées , & il leur tint parole. Par fon entremife , en l'ab[^] fence même du Chancelier , il fut rendu un Arrêt au Confeil d'en haut, qui fatisfit prefque également toutes les parties > ou du moins, qui appailla tout le différend. Il le perfuada auffi que la préfence du Cardinal Bichi , dont il prifoit fort l'amitié & le mérite, rendrait encore plus célèbre la cérémonie & l'Afemblée. Ce Cardinal Italien a voit déjà affez témoigné fon inclination Francoife , ayant bien voulu être Plénipotentiaire de France au Traité qu'il venoit de conclure* entre le feu Pape Urbain & quelques Princes; d'Italie , au fujet du Duché de Gaftro. Cela ne fuffifoit pas pour lui donner entrée & féance avec le Roi même au Parlement. Il lui fallut obtenir des Lettres de Naturalité. Elles furent tant pour lui que pour fes deux frères, & pour fes neveux nez & à naître[^] Audi la requête afin de vérification , qui fut entérinée le ,6. Septembre, c'eft à dire le jour de devant la tenuë du Lit de Juftice, contient lesqualitez qui fuivent > le Sieur Cardinal Alexandre "Bichi. Cvmproteâeur dus aff aires de France en Cour Digitized by

The text on this page is estimated to be only 29.34% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 335* Cour de Rome, à* les fteurs
Celio & Galbane hicbi f es frères ^ fils de feu Vincent Bichi , leur pere,
Gentilhomme , natif de la Ville de Sien* re en Italie. Et Ton n'en doit fur
tout obmettre la claufe fi favorable & fi extraordinaire, portant qu'il ne
laifieroit pas de jouir de l'effet de ees Lettres , quoi au'il ne réfidât pas dans
le Royaume, mais à Rome & delà leè Monts, où fa qualité de Cardinal &
lefèrvice même du Roi Pappelloienc. : On peut juger cle là fi nôtre Cardinal
avoit du crédit au Parlement. Il le fit voir partial liéremènr dans la
contèftation qu'il y eut pour la première place entre Meflieurs de l hou & de
Blancmefnil-Potier, pourvûs des deux Charges ou Commiffions de Préfidens
en la première Chambre dés Enquêtes , exercées auparavant par Meffieurs
Gayant & Bariilon. Il follicita ouvertement pour le premier. Et il voulut
faire croire qu'il prenoit ainfi parti en confidération du nom de Thou , & du
mérite de celui qui a écrit l'Hiftoire. Cependant on ne laifle pas de fe
perfuader qu'il ne le faifoit pas tant par inclination pour celuMà, que par
jaloufie contre Monlkur de Blancmefnil, proche parent de fon ancien Rival
l'Evêque de Beauvais. Quoi qu'il en foit , il pouvoit fe vanter d'à-, voir pour
lui la plus faine panie dé ce Corps. Il s'afluroit fort de la Grand' Chambre,
quifè qualifie la Chambre du Parlement ou du Domaine. Pour ce qui eft des
EnqVêtes. il s'en falloir beaucoup qu'il fût fi feur de ce côté-là. Meffieurs
des Enquêtes fereflbuvenant des rigueurs & des mauvais traitemens du feu
Cardinal

The text on this page is estimated to be only 29.22% accurate

336 ^Histoire . dînai de Richelieu, premier Miniftre, qui avoit fait interdire des Chambres entières, crûrent s'en devoir vanger en la perfonne de nôtre Cardinal , fon fuccedeur. Ilsavoient douleurs l'expérience que le Confeil du Roi fe déclaroit toujourns pour la Grand' Chambre f fans avoir prefque point d'égard à leurs demandes. Ils ne manquoient pas de les renouveler de temps en temps; témoin celle qu'ils firent le Jeudi, 17. Mai 1646. Ils fe plainquirent de ce que des Préfidens &desConfeillers de la Grand' Chambre avoient été au Palais Royal, y étant mandez, & n'en avoient point fait le rapport, lelôn qu'il fe devoit, à l'Affemblée de toutes les Chambres: comme aufli de ce qu'on ne daignoit plus s'affembler pour la • réception des Confeillers honoraires. En un mot , la chofe alla fi avant , que fur la fin de Juillet, les Gens du Roi eurent ordre de présenter au Parlement une Lettre de Cachet, écrite de Fontainebleau, par laquelle S. M. fe plaignoit fort du procédé de Mrs. des Enquêtes qui alloient prendre leurs places en la Grand* Chambre, au lieu de fe tenir dans leurs chambres , & d'y rendre la Juftice. Mais nous pourrions bien nous éloigner trop. Il vaut mieux reprendre& achever ce qui jefte de Tannée 1 64?. Au mois d'Avril, Monfieur l'ArchevêqueElefteur de Trêves fut mis en liberté , après avoir été détenu dix ans prifonnier par la Maifon d'Autriche , pour s'être mis fous la proteftion de France. Le Cardinal Mazarin en reçût plus de fatisfacôion&dejoye, qu'il n'eût fait du gain d'une Bataille. Et il fe trouvoit en cela , comme prefque en toute autre chofe, Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.39% accurate

du Cardinal Mazarin- Liv. III. 337 , de même goût que le Cardinal de Richelieu. Celui-ci ne pouvant digérer cette détention , également injurieuse à la Couronne de France, donna ordre à feu Monfieur du Pui d'écrire sur ce sujet. Ce qu'il fit de bonne foi, étant naturellement ennemi du faux & de la fausseté. Et il rapporta sincèrement une partie des grands avantages & privilèges qu'ont eu de tout temps les Electeurs & les autres Princes d'Allemagne. On ne faueroit d'ailleurs concevoir comment on pouvoit trouver mauvais que Monfieur l'Electeur de Trêves , pour garantir ses Etats de l'oppression d'un Prince hérétique, eût eu recours au zèle & à la valeur des Français. Quoi ! si par malheur, les Turcs venoient à prendre Vienne & à se déborder en Allemagne , ne feroit-il pas permis aux Princes & aux Electeurs d'implorer le secours, & de se mettre sous la protection du Roi Très-Christien ? il n'y a peut-être eu jamais de plus haute injustice: Et c'est à bon droit, qu'on en a pour lui vu sans relâche la réparation. On n'eut pas plutôt eu avis en France, de la liberté de Monfieur l'Electeur, qu'on n'y différa plus de donner le titre d'Empereur à Ferdinand III. qui n'y avoit été jusques-là reconnu ni appelé que Roi de Hongrie. Ce n'est pas que la plupart ne crussent que son élévation ayant été une fois vicieuse, ne se pouvoit suffisamment corriger ou réformer par un changement & cet élargissement lui. Mais nous étions si satisfaits de cet événement & de cette liberté , qui nous étoit si extraordinaire & si chère, que nous ne nous mêmes guères en peine

The text on this page is estimated to be only 24.42% accurate

338 ^Histoire peine du reile. En tout cas, il nous devoit ftiffire , d'avoir fait voir à toute P Europe que les titres les plus pompeux des autres Princes , dépendoient beaucoup du Roi & de la Couronne de France. Cette même fatif&ion tempéra fort le chagrin que nous aurions pû avoir lans cela , du mauvais fuccès de ld B mille de Mariendal au delà du Rhin. Le Général Merci, qui cornirandoit l'Armée de Bavière , y aquit bien de l'honneur 5 Et nôtre Colonel Rofe y laifla beaucoup du fien, pour s'être laiflé furpren* dre , & n'avoir pas donné dans le temps au Maréchal de Turenne, les avis néceflairescje la marche du deflein des ennemis : Aufli payatrilde lai libené; étant demeuré prifonnierde guerre 3 après avoir fait dans le Combat tout ce qui fe pouvoit. Au refte, on fait aflez de quelle importance font d'ordinaire les pertes de Batailles , quand elles arrivent au commencement des Campagnes ,& que les Vainqueurs ont un grand temps devant eux, pour profiter de la Vi&oire. Ce fut aufli dans cette conjoncture qu'il fa lut que nôtre Cardinal redoublât fes foins & fa vigilance , pour détourner 4es mauvaifes fuites de -cette perte. Ce qu'il fit javec tout le fuccès <jufoneut fçû défirer. Et il le fit d'autant plus volontiers, qu'il s'agiflbit de l'Armée de Moniteur le Duc d'Enguien , fous qui les Maréchaux 3e Grammont & deTurenne dévoient commander en qualité de Lieutenans généraux. Dès le mois de Février il y avoit fait tenir «ne remife confidérable d'argent , afin qu'il n'y manquât de rien, EcçetaûifGénéraliflimeauroit

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.74% accurate

du Cardinal Mazajun. Lîv.IIL 359 toit pû dès-lors s'y acheminer , fans une quérèlle , qui de foi n'étoit rien , & qui ne laiffa pas de faire du bruit. A l'Hôtel de Luxembourg , dit autrement le Palais d'Orléans, un Exempt des Gardes voulant fraper fur des Pages qui pilloient des confitures deftinées pour les Dames, donna lansy penferdefon bâton dans les cheveux dç Monfieur le Duc d'Enguien, qui fe trouva cout proche , & lui frifa de bien près la joug» Ce que le Prince n'ayant pû fournir , il amu cha le bâton des mainsde l'Exempt, quis'ex* cufoit le moins mal qu'il pou voit , & le rompit en deux. Il n'en falloir pas davantage pour choquer tout à fait Monfieur le Duc d'Orléans, extraordinairement jaloux de fes droits & de fon autorité. Il (embloic d'ailleurs qu'il eût de l'émulation 5 & qu'il porcât envie a la valeur & à la réputation de celui qu'on a crû 2u'il re^ardoit comme fon Rival. L'affaire enu s'accommoda fur les instances & par l'en* tremife de nôtre premier Miniftre. Il accompagna le Duc d'Enguien , à la vifite de cérémonie que celui-ci fut tendre au Duc d'Orléans , qui l'attendoit feul dans fon Cabinet , & qui le reçût parfaitement bien. Et incontinent après , la Reine mena la Princefle deCondé en vifite chez la Ducheffe d'Orléans; afin de ne rien négliger de ce qui pouvoit affermir une réconciliation & une réunion fi néceflaire au repos & à la tranquillité de l'Etat. Nôtre Cardinal donc f n'eut pas plûttft pris le mauvais fuccès de la Bataille de Ma:riental , qu'il donna ordre pour des recruës , & pour un nouveau renfort à l'Armée d'Allemagne. Ce qu'il fit avec d'autant plus de P 2 commot

The text on this page is estimated to be only 27.52% accurate

340 , V H I S T O U £ commodité, que le Duc de Bavière, tour victorieux qu'il étoic , nous envoya folliciter de Paix & d'Alliance. Son Confefleur vint exprès pour cela : Et on examina fespropofitions a loifir. Ce Prince Maximilien, dont chacun loue la prudence , reconnoiflbit aflez que fon véritable intérêt étoit de fe tenir toujours bien avec la France. Mais la crainte d'être accablé par l'Empereur, dont il étoit voifin , l'empêchoit toujours de fe déclarer. . \ Cependant le Duc d'Enguien s'avança en Lorraine, & fit quelque fejour aux environs de Mets s (bit pour donner plus de temps à la Conférence & aux négociations, (bit pour a ffurer mieux une partie de nos conquêtes , & la reddition de la Mothe. Cette Place , fi célèbre & fi importante , avoit été bloquée tout l'Hiver par le fie ur Ma g a loti , Maréchal de Camp. Au Printems, en ayant converti le blocus en fiége , il l'attaqua de vive force : Et il l'eût emportée infailliblement , s'il n'eût point été tué d'un coup de moufquet à la tête, en reconnoi fia n t l'effet des mines. Toute la Cour & même toute la France le regretta. Le Marquis de Villeroi ayant fuccédé au commandement qu'il avoit , acheva heureufement le fiége , & fut récompénfé du Bâton de Maréchal de France. Il eft hors de doute que cette récompénfé n'auroit non plus manqué ■à Magaloi, proche parent ou allié du premier Miniftre. Et il l'auroit bien méritée, n'étant pas moins brave, que zélé aufervice du Roi. Enfin le Duc d'Enguien eut la permiffion , ou la liberté d'aller joindre fon Armée , & de combattre les Bavarois & les Impériaux, corn* me Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.45% accurate

i>u Cardinal Mazarin» Liv. III. 34* me il fit dans la Plaine de Nonlinguen. Il laifla au Maréchal deGrammont l'Aile droite , & la gauche au Maréchal de Turenne, lèréfervanc pour lui le Corps de Bataille. . L'Aile droite plia prévue d'abord , & fit très- mal fon devoir. Le Maréchal deGrammont ainfi abandonné eflaya en vain de fuppléer par fon courage à la lâcheté du Soldat. Il lui fût force de céder au grand nombre* Il fe vit particulièrement attaqué de quatre Reitres , qui l'abactirentfur le col de fon cheval. Son Capitaine des Gardes , & un autre, l'en ayant délivré de deux , il en furvint une foule de nouveaux , qui fe ruèrent de furie, & fe battirent les unslesautresàquileferoitprifonnier. Dans cette conteftation il courut pl u fleurs fois rifque de la vie. Et il n'en feroit jamais échapé > fans le Capitaine Spanheim , à qui il fe fit con-* nôtre , & qui le tira hors de leurs mains. En fuite, comme on le menoit au Général Mer- > ci , la mort duquel a venue dès le premier choc (n'étoit pas encore bien divulguée, l'un des Pages de celui-ci, outré de douleur, crût le devoir immoler - aux Mânes de fon Maître & s'efforça de lui donner un coup de piftolet dans la tête. Mais il détourna heureufement le bras & le coup , de la main* Son malheur ne le quitta pas ici 5 orr peut dire qu'il le fuivoit par tout. Lui étant arrivé d'être conduit à Donavert, dans le même temps qu'on y portoit en une charrette le corps du feu Général , 011 ne fçauroit concevoir l'émotion populaire qu'y excita un H lugubre fpeâacle. Il y fut plufieurs fois agité, & même réfolu de maflacrer tous les François , & de commenP3 cer Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.27% accurate

34* * LHisrc i ri ♦ cer par le Maréchal. Et les Gardes qu'on lui avoit donnez, eurent aflez de peine à l'empêcher. Il fat delà mené à Ingolftadt , où il femble que la fortune fe la (la enfin de le perfécuter. Le Duc de Bavière y envoya l'un des principaux de Ton Confeil, pour le vifiter & lui témoigner de fa part, qu'il feroit bien aile de conférer avec lui lur quelques propofitions d'accommodement. Le lieu de l'entrevue fut Munich, capitale de Bavière s où ils conférèrent à diverfes reprifes & à fond. Et Ton pré* tend que ç'a été dans cette Conférence qu'à été concertée originairement la ce (lion du Haut Patatinat & de l'Alface, qui a depuis fait partie du Traité de Munfter. Au refte, par la défaite & la diffipation* de nôtre aile droite, tout l'effort prefque érant tombé fur l'aile gauche, ce fut au Maréchal deTurenneàleloûtenir avec vigueur & avec prudence. Il fctbfic au delà de ce qu'on ofoic eférer, & remplit prefque également l'un & l'autre devoir. De ibrte qu'il eut pour lui le témoignage du Généraliflime , qui ne douta pas de lui donner publiquement la gloire# du gain de la Bataille. Le Maréchal , de fa part , ne s'épargna point à rendre juftice & honneur à qui il appartenoit. Il ne fie nulle difficulté d'exalter la préience d|efprit,le jugement & la valeur du Duc d'Engien, qui agiiïoit par tout& qui n'animoitpas moins le Soldat par fou exemple que par des remontrances. Audi eut il deux chevaux de toez., & un troifième de ble(Té fous lui ; fans les cqiips favorables qui ne portèrent que fur fes armes. C'eft pourvoi ta Reine Chriftine de •., Suède ê Digitized by

The text on this page is estimated to be only 19.61% accurate

do Cardinal Mazarik. Liv. III. 345 Suède lui écrivit de fa main
force louanges & force complimeus fiir un fi glorieux urccès* Elle y
prenoic d'autant plus de part, que ce jeune Héros avoit vangé la Suède de la
première Bataille de Nortlinguen , fi fonefte aux Troupes confédérées. Mai*
il n'eût point de remerciement ou d'éloge approchant décelai que contient lu
Lettre de Cachet pour le Te Deum. Le Roi y témoigne lui lavoit gré de ce
qu'il avoit fi bien fervi l'Etat ; & particulière* ment en Allemagne , où il
falloit de néceitiité que nos affaires ptofpéra fient , fi nous voulions avoir
une Faix ieure & folide. • , Nos a niez & Féaux , Le fentiment que nous
avons toujours eu , que le nœud de la Paix & de la Guerre dépendaient du
fucces des affaires de /' Allemagne, nous fit réfoudre d'y faire paf fer une
Année au commencement de cette Cumpagne , fous la conduite de nôtre
très-cher Confia le Duc d'Engukn t tant pour favorifer nos Alliez , que pour
contraindre nos Ennemis à fè rendre plus faciles au Traité d'une Paix gêné*
, rale% pour laquelle il y a fi long temps qa&nous tenons nos Députez à
Munfter. Nôtre Coufin le Duc d'Enguien paffa le Rhin le premier jour de
jktillet dernier r à la vâ'è de l'Armée Bavaroi/e, où confiftent les principales
forces dePEm* pire , elle fe retira , & retrancha de journée e* journée
devant lui pour ejfayer de ruiner la nôtre par le temps , & nous priver des
avantages que nous en efpérions. Mais il a fi bien fçû ménager loccafion, &
toutes leur s fautes , qu'ils en font venus d'eux-mêmes à une Bataille rangée
i dans laquelle il les a pleinement défaits auprès de p 4 MortDigitized-by
Google

The text on this page is estimated to be only 26.95% accurate

I 344 L* Histoire NortUnguen le 3. Je ce mois , tué quatre mil* le
Je s leurs fur la place , avec un Je leurs Gé~ néraux , fait plus Je quinze cens
hommes priT fonniers , & entre eux le Général Gleen , pris tout leur canon ,
& la Ville de NortUnguen , des plus confidérables^qui s'efi rendue à lui
deux jour s après , pour le fruit delà viûoire. Nous avons chargé le GranJ
Maître Je nos cérémonies Je \ vous en Jire les cir confiances de nôtre part:
Et comme nous avons réjolu d'en faire chanter demain le Te Deum à f.
heures du foir , dans l'Eglife Je Nôtre-Dame , où nous nous trouve* rons en
perfonne , avec la Reine Régente, nô* | ire très- honorée Dame & Mere , &
de fon avis. I Vous y ajfifterez. aufft en la manière accoâtuniée , pour bénir
Dieu avec nous de cet heureux fusses. Cartelefi nôtre plaifir. Donné à Paris
I le 20. d'Août 1645. LOUIS, & plus bas ^ Je GuenegduJ. Ce fut tons doute
un événement très-fingulier & très remarquable, que les Armées de
l'Empereur & <hi Duc de Bavière y perdirent toutes deux leurs Généraux,
qui étoient Merci & Gleen. Celui-ci fut fait prifonnier , & ! échangé bien-tôt
après avec le Maréchal de I Grammont. L'autre fut tué fur le champ* Et i
avec lui fembla expirer le bonheur & l'aéiviré ! des troupes Bavaroifes, qui
feifoient alors la j principale force & le plus ferme appui du parl ti Impérial.
! • Au rerte, le Cardinal Mazarin ne manqua pas d'aflifter au Te Deum. Et il
y alfifta ,.non* } feulement parce que le Roi & la Reine s'y | % trouvèrent >
mais encore, parce qu'il a voie beauDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.57% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. 'IH. 34? beaucoup contribué par Tes
foins au gain de la Bataille, & qu'il y prènoit par conféquent un double
intérêt. Aufli ne fait -on point de doute d'avancer que les années 1645-. &
1646» ont été peut-être les deux plus heureufes Campagnes , qui ayent
fignalé la Régence & tout le cours de la Minorité. CHAPITRE II Prifes de
Trêves , de Mardi de Lin^ de ' Bout bourg , de Bethunes , de Lillers , de
Saint- fenant , d] ' Armentières 9 de Courtray% de Bergues % de Fumes ,
de Duh* kerque^ de Tiombino^ de Porto dongont \ de Rofes f de Balaguier
0* de flufieurt autres "Places. 9 CE n'eft pas qu'on ne tombe d'accord avec
la plupart, que nous ne tirâmes pas d'un fi grand exploit tout l'avantage que
nous eu pouvions attendre. Ils en attribuent la faute à ce qu'il n'y a voit point
parmi les Armées confédérées, toute la correfpondance & toute l'union qu'il
falloit. Elles travailloient d'ordinaire fans qu'il y eût entre elles de fociété, ni
même de participation de defleins ; témoin la féparation de Konifmark, de
l'Armée du Duc d'Enguien quelques jours avant la Bataille, fans qu'il lui en
eût donné avis. Pour empêcher ces înconvéniens , & r émet* tre les chofes
au point qu'elles dévoient être , P s voici 1. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 13.80% accurate

1/ Histoire voici l'expédient dont s'a vifa le Cardinal Mazarin j & qu'il fit réfoudre au Confeil. Ce fut que les Armées des Confédérés eflayeroient tuûjours de fe mettre en état de fe joindre , & de le prêter mutuellement iecours, quand elles en auraient befoin; fans jamais fouffrir de barrière, qui les féparâx contre heur gré, & qui les coupât les unes des autres. Il arriveront delà qu'oa ne hazarderoit plus le gros de la caufe commune avec une partie de (es forces , comme il s"étttt fait fou vent: Mais qu'on les pourrait oppofer toutes , quand on voudroit , à celles des ennemis , qui ne leur étant pas égales en expérience & en police leur feçoient auflî vrai-lemblablement inférieures er* bonheur. Le raifonnement ne pouvoit Ôreplajufte. D'ailleurs on ne fauroit nier abfolufnerrt quel* Bataille de Nortlinguen n'ait eu des fuîtes avantageufes. Incontinent après on envoya ibmmer laWille de Nortlinguen par un Trompette. Et die fe rendit abllwôr^ n'ayant point d'autre parti n prendre da ns la confternatioa ©ùelle (e •rouvoif. LaréduâionifeDunkefpieL, quifuivit de près, pourroit bien n'être pas beaucoup confidérée. Mais il n'en va de même de la, prife de Trêves. Il feroit mal-aifé d'exprimer qaiel furcroît de fatiffaifton ce nous futdechaffer les Efpagnols de cette Ville Electorale,, quelles jours après que Monfieur l'Elefiteur € ût été retiré de leurs ma ins. Et ces derniers exploits, quoi qU'il ne fuflent pas de grand éclat, n'étoient nuUemen* à méprifer pour la conjonâure , & pM* la difgrace qui furvint. A peine la Bataille tufe-ellç gagnée , que Mon* * < ' ûeuc* Digitized by Google j

The text on this page is estimated to be only 19.65% accurate

* du Cardinal Mazarin, Liv. m. 347 fleur te Duc d'Enguien tomba grièvement malade Il fallut le conduire feurement à Philipsbourg , & faire pour cela un détachement confidérable, qui affoibliflbit d'autant V Armée, & la mettoit prefque hors d'état d'agir. En tout cas, il fembioit que la penfée & que le deflèin du Confeil fût principalement de maintenir ta réputation de nos armes dans l'Allemagne, & d'étendre nos conquêtes dans les Païs-Bas. Audi l'Armée to plus nombreufe, & celle qui mérkoic à meilleur titre le nom de Royale , y étoit toûjours deftinée fous la conduite de Mr. le Duc d'Orléans, Lieutenant général dans toutes les Provinces du Royaume. Il ouvrit la Campagne , cette année 1 645^e d'aflèz bonne heure: & l'ouvrit par le fameux partage de la Rivière de Colme. Il n'avoit commencé la précédente par Gravelines, que pour finir par Dunkerque. Mais pour y aborder il falloir abfo! umcnt prendre Mardik , qui en étoit comme un dehors & une Citadelle détachée. Et la difficulté d'aller à Mardik étoit fans comparaifon plus grande, que n'a voie été celle de pafler de Calais à Gravelines, parce qu'il fe trouvoit entre-deux une Rivière nonguéable, & au delà une Armée pour nous difputer le padage. La force ouverte n'eue pas réiiffi, & auroit pafTé, dans l'opinion des plus fages y pour témérité- Il fallut donc que Son Attelle Royale u(at defineflè, & donnât le change aux ennemis, faifant femblant de viler où ion intention , non plus que l'intérêt public y n'écoit pas de donner. Il n'y a voit d'ailleurs qu'un féal endroit qui étoit Je Pont -à»l'ÀbbeG» P 6 fir, , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.96% accurate

348 V H r S T G I R E fe, où le trajet fe pût foire Jans être apperçâ des ennemis 5 les digues voifines , qu'ils a voient rompues Tannée dernière, ayant inondé près de deux lieues de PaVs. Ce fut par là que le fleur de Villequier , Gouverneur de Boulogne, & le (leur de Lermont, Gouverneur d'Ardres, paflèrent avec les milices du Boulonnois, & trois Régimens tirez d'Owaten, pour les appuyer ; en attendant l'arrivée du Maréchal de Gallion, qui les devoit joindre à un certain lignai. La réfiftance que les ennemis firent au de-là tant de la Colme, que de laLeyette, qui eft un Ruiffeau plus avancé, fut enfin furmontée, quoi qu'avec beaucoup de peine, par les Nôtres. On a vu une Relation decepaffage t écrke par Son Altefle Royale avec tant de jugement & d'exactitude qu'il ne s'y potuvoit rien ajoûter. Il y a lieu , fur tout d'admirer la réfolution & la gayeté, avec laquelle nos gens de pied ofèrent bien traverser plus de deux lieues de Pais inondé , portant leurs habits & leurs armes fur leurs têtes, & paffant à nage des endroits où ils n'avoient pas pied,& où affeâivement il s'en noya quelquesuns. Le paffage de la Colme ayant débouché l'approche de Mardik , le Duc d'Orléans s'y rendit, Taflîégea, & le prit en 8. ou 10. jours de tranchée ouverte. Delà on mit en délibération fi l'on iroit à Dunkerque ou bien à Cambrai* A quoi inelinoit fort Son Altefle Royale, fi la difpofition des affaires , la dépenfefe les fatigues paffées l'eufient pu permettre. La chofe n'étant pas poffible, l'Armée prit fa marche vers Link, petite Place, mais bien fortiDigitized.by Gc

I mi Cardikal Mazarw. Liv. III. 340 fiée. Elle est située entre les deux Colmes ou plutôt entre les deux Marais qu'elles font* On n'y pouvoit aborder que par une longue terre, que les ennemis témoignent vouloir défendre , & qu'ils avoient déjà Coupée en plu- fleurs endroits. Cela ne nous ayant pas empêché d'en venir promptement à bout, nous allâmes aussi sans perdre de temps, assiéger Bourbourg. Cette Place eut à peu près même fort que Link, & ne fut pas même attaquée dans les formes, c'est à dire, par circonvallation , afin que l'affaire fût plutôt expédiée. Après la réduction de Bourbourg, l'Armée s'empara de Merville, qui nous donnoit un passage avantageux sur la Lys, & qui nous facilita la prise de Bethune. Cette Ville-ci étoit à la vérité assez bien fortifiée j mais se trouvant presque sans garnison & hors d'état de se défendre, elle fut emportée en 3. jours. Ensuite Son Altesse Royale envoya le Maréchal de Gaiion attaquer Saint- Venant , & le Maréchal de Rantzau , attaquer Lillers , qu'ils prirent aussi chacun en 3. jours. Ce dernier n'avoit été fait Maréchal de France, que depuis le siège de Mardik , où il se signala fort, comme il fit aussi au siège de la Colme. Il étoit d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de Holstein, Province de Danemarck Et il fut honoré du Bâton de Maréchal de France , à peu près par la même considération que l'avoient été les Strozzi , les Gondy & tant d'autres. Aussi est-il indubitable qu'en France on n'a presque jamais mis de distinction entre un Italien- , f 7 ua

The text on this page is estimated to be only 18.29% accurate

jfo L* Histoire un Danois ou un Allemand & un François* çourvû
que les uns & les autres ayent les qualitez que doivent avoit des Sujets. Et
même on y confidéreians comparaifon plus un Etranger , qui fait honneur &
qui fait fervice à l'Etat , qu'un du Païs qui la déshonore , & qui le trahit.
Après le départ du Ducd'Orleans , qui revint à la Cour , & la prife de la
Motte-auBois , les deux Maréchaux unirent leurs forces pour le fié^e
(fArmentières. Cette Place , quoi qu'aflez grande & aflez peuplée , ne fit
prelque point de réfiftance : Et l'on veut qu'elle fut prêt 'que auffi tôt rendue
que fommée* Mais ce qui fait voir clairementquenous n'entendons pas
moins l'art de détendre que d'attaquer les Places, c'eft que fa même Ville a»
depuis fôûtenu un âégé mémorable, & arrêté long-temps toutes les forces
des Païs-Basr commandées par l'Archiduc Leopold. Manheim, fut la fin de
nos conquêtes de cette an née, & de cette fertile moiflbn de Places, que
nôtre Armée fit en Flandres. Quoi qu'à le bien prendre^ie bonheur de nos
armes nejfe termina point encore là. LePrince d'Orange étoit avec fon
Armée au delà du Canal qui meine de Bruges à Gand , fans ©fer
entreprendre de le pafler, àcaufedesforts que les ennemis a voient faits fur le
bord de deçà , & qui euflent grandement incommodé fon paflage. Nos deux
Maréchaux le furent délivrer de peine , ayant paffé de Manheim au Canal ,
& enlevé avec leurs gardes & leurs dragons feuls ces Forts qui tenoient fa
marche & les deflèins en échec. Ils le reçurent de déga >. Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 18.68% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.III. %ft & i'efcortèrent.iufqu'au de là des deux Efcaus. Se trouvant ainii en iûreté , il s'attacha à Hulft; dont la priie après un fiége allez long & allez opiniâtre couronna la valeur & finit les conquêtes de ce Prince. Il fembloit que nous devions bien nous contenter de tous ces avantages. Cependant» Dunkerque étant la Ville de Flandres qui avoit le plus de réputation , le Cardinal Mazarin ne pouvoit avoir de repos r qu'il n'eût a joûté cette conquête à tant d'autres. Il Tavoit perpétuellement dans l'efprit & devant les yeux. C'eft pourquoi au mois d'Avril fuivant, Son Attelle Royale & Ton Eminence allèrent tenir Confeil à Liencourt , fur ce qui étoit à faire la Campagne prochaine -, où furentappellez Monsieur le Tellier , celui des Secrétaires d'Etat qui avoit te département de la guerre , & le Maréchal de Gaffion , qui s'y rendit exprès des Pais-Bas. Celui-ci appuyé de Monfieur le Duc d'Orléans , y fit rélbudre le fiége de Courtrai , après avoir pour cela exagéré fort l'importance de cettePlacefitaéetrès-avantageusement fur la Lys. La maxime générale, qui veut que les conquêtes te fa fient de proche en proche, favoFifoitaflezfonavis. Maison a pré* tendu qu'il y entroit de l'intérêt particulier; te Erile de cette Ville groflifianttoûiûurslenom.re des Places fur la même Rivière de Lys* dont on lui lailloit le Commandement, & ou il exerçoit une efpece de Souveraineté. Quoi qu'il en ibit, jamais Place n'a été peut être attaquée avec plus de courage & de bardiefle. Elle le fut en préfencê de l'Armée des ennemi** prefque auiii forre que la nôtre.

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

3Ji L* Histoire La Tranchée fut ouverte fanscirconvallatiôn? Et nous ne nous retranchâmes qu'à mefure que le fiége s'avançoit. Il n'y avoit auffirien aimpoffible à une Armée Françoisfe; où avec le Duc d'Orléans , étoientleDucd'Enguien, les Maréchaux de Grammont , de Gaflion , de Rantzau & tant de braves Officiers. Ce n'eft pas que le Duc d'Enguien n'eût eu d'abord* ion armée particulière, qui nedevoitpas proprement être du fiége: Mais comme il le fût porté à deux lieues près; & feulement pour l'appuyer 5 les Efpagnols pa(Térentl'Efcaut& vinrent à lui avec toutes leurs forces. Ce qui l'obligea de fe retrancher & d'en donner avis au Duc d'Orléans ; qui accourut à fon fecours avec une partie de fon Armée , & contraignit les ennemis de fe retirer. Après quoi, pour obvier à de femblables infultes & allarmes f on réfolut qu'ils fe joindroient à Son Alteffe Royale, & qu'ils feroient enfemble le fiége. Cûurtray fut pris: Et les Efpagnols eurent la mortification & la honte de ne s'en être aprochez , que pour affilier à la rédu&ion , & la rendre plus célèbre par leur préfence. Nôtre Armée enfuite poufla les ennemis jufquesdans le cœur de la Flandre, & fit tout ce qu'elle pût pour les attirer à un Combat général, que l'avantage du lieu, où ilsétoient portez , fembloit leur devoir confeiller. Ils l'évitèrent de leur part autant qu'ils pûrent, ne fongeant qu'à rien perdre, & à couvrir les Places qui étoientànôtrebienféance, & comme à nôtre difcrétion. Cependant, nous étant avancez vers le Canal de Bruges, le Prince Guillaume le paffa avec deux miileChevaux, pour > > Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 28.51% accurate

pu Cardinal Mazarin. Liv. III. 3[^]3 pour venir s'aboucher avec Son Altesse Royale. La Conférence fit voir qu'il n'avoit point % ordre de rien résoudre, sur ce que Roanete avoit déjà proposé, & même en quelque façon arrêté avec le Prince d'Orange son Pere, à la Haye. La proposition contenoit deux alternatives ou deux offres, la première, d'assigner conjointement Gand > à condition que la Place étant prise, on mettroit dans la Citadelle une garnison moitié Française & moitié Hollandaise, en attendant qu'Anvers fût réduit. Et l'autre, de commencer par le siège & la prise d'Anvers, à condition pareillement de mettre une garnison moitié Hollandaise & moitié Française, dans la Citadelle, en attendant que Gand fût aussi réduit. Ce qui étoit entièrement conforme au Traité que nous avions fait avec la Hollande, l'année de avant la Guerre contre l'Espagne pas lequel Gand étoit de notre partage, & Anvers de celui de Mrs. les Etats, sous des précautions en faveur de la Religion, qu'on eut soin d'y inférer, & qui toujours depuis ont été renouvelées avant toute autre chose. L'entrevue donc n'aboutit qu'à un détachement de six mille hommes sous le Maréchal de Grammont, que nous envoyâmes aux Hollandais, sans presque rien espérer de ce côté-là. La santé du Prince d'Orange déclinoit visiblement: Et il parloit même quelque chose de la maladie du corps à l'esprit qui en rendoit les fondions moins libres. Ce qui n'empêchoit pas qu'il ne voulut toujours seconserver les apparences de son autorité accoutumée, & que les Hollandais, pour le respect qu'ils avoient pour Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 18.40% accurate

374 L' Histoire pour fa perfonne, ne le laiffaffent jouir d'un bien imaginaire qu'il ne de voit pas retenir longtems. Cela fut caufe , qu'il ne pût rien entreprendre , & au'H ne fouifrit pas que Ton fils entreprit rien; de peur d'être dépoſſédé avant fa mort des Charges & de l'Emploi , dont il pas réblu de ſe déiaifir pendant fa vie» Le Prince Guillaume ne fut pas plutôt parti qu'on mit en délibération , fi nous entrerions plus ayant en Flandres, où il fembloic qu'on duc faire des établiflqmens plus utiles qu'ailleurs: ou bien, G nous retournerions vers là Mer, d'où les ennemis avoient retiré prefque toutes leurs garnirons, pour en groſſir leurs Armées. Ce dernier parti fut appuyé par Le Maréchal de Rantzau. Et le Duc d'Orléans ſe fencoit engagé d'honneur à reprendre Ma*qifc , qui étoit déjà l'une de ſes conquêtes, & qui nous a voit été enlevé par furpriie, & par le malheur auquel on veut que nôtre Nation foit plus fujet que nulle autre. La prife de Bergues, que nous emportâmes comme d'emblée, nous en fa cily attaque: Mais les ennemis ayant la mer libi^rafraîchiflbient > cornqie il leur plaifoit , la garuifon. Et ils le firent impunément juſqu'à l'arrivée des VWeaux Hollandois, qui parurent un peu tard. C'eſt pourquoi le iêge fut plus long qu'on n'a voit cru, & plus mémorable qu'il n'eût été à defirer. Aune forrie, que le Duc d'Enguien repouffa en perlbnne, & où il fut blefféd'un éclat de Grenade au viiage , il y eut pluſieurs de nos Seigneurs François de tuez : entre lelquels le Comte de la Rocheguyon fut le plus généralement regretté. Ce

The text on this page is estimated to be only 23.27% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.III. 3s f Ce fécond fiége de Mardik achevé, & les trois mille hommes, qui défendoient la Place, faits prifonniers de guerre, le Duc d'Orléans remit le Commandement de l'Armée au Duc d'Enguien, pour fe rendre à la Cour, où il étoit rappelé. Le Cardinal Mazarin ne con- , tribua pas peu à ce rappel. Il fembloit que les Vi&oires & les Conquêtes lui fuflent encore plus agréables, quand elles venoient du dernier. Il le promit par ce changement de mettre enfin à exécution fon grand deffein , & de combler les avantages de Ta Compagne par la prife de Dunkerque. Ce 11'eft pasgue la (àifon ne fut déjà avancée. Mais il elpéroit tout du cœur & de la main du nouveau Gé~ néraliflime , qui ne trompa nullement fes efpérances. A peine fut- il guéri de la bleflure dont nous venons de parler ; qu'il s'alla encore expofer devant Furnes, dont il s'empara en moins de temps qu'on n'en met d'ordinaire à prendre "une bicoque & un méchant Château. Audi n'étoit-ce qu'une démarche & qu'une di(pofition pour l'attaque & pour le fiége de Dunkerque, qui fut contraint de fubir le joug comme les autres. Mais la Poftérité aura peine à croire qu'en treize jours de Tranchée ouverte il ait pû fe rendre maître d'une Place de ce nom & de cette qualité. Ce n'étoit pas feulement dans la Flandre > gue nos Armes faifoient bruit : Elles retentiflbient pareillement en Italie. Sans parler de . Vigevano qui ne laifie pas d'être confidérable , nous ne faurions oublier le fiége d'Orbitelle , dont on peut juger l'importance par la fituation feule* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.23% accurate

3f6 L'Histoire feule. Dans toute la côte de Tofcane en prenant depuis le Tibre jufqu'à la Magre , il n'y a point de Montagne fi vafte, & qui avance tant dans la mer, que le Promontoire d'Hercules, appelé autrement Mont-argenteire. Cette Montagne fe courbe au dedans en deux Golfes, qui par une langue de terre, ou par un col étendu , lui font repréfenter la figure d'une tête attachée au tronc d'un corps. EU le n'eft pas d'ailleurs moins fertile en grains , en fourage, en Bois-taillis, en vignes & en mines d'argent, qui lui ont donné (on nom; que célèbre par le Lac Orbitelle , au bord duquel eft la Ville de même nom , qu'attaquèrent conjointement le Prince Thomas & le Duc de Brezé. Selon l'opinion la plus probable, nous en formâmes le deflein dans la chaleur de nôtre différend contre Innocent X. en faveur des Barberins , perfécutez & proferits à Rome , dont nous avons pris la défenfe. Nous ne pouvions abfolument nous en difpenfer , y étant engagez d'honneur , & par toutes fortes de maximes & de confidérations. Tellement que le fiéged'Orbitelledoicêtreun monument éternel de la promptitude & de l'ardeur avec laquelle nous embrafâmes le parti & les intérêts de nos Alliez , & de ceux qui implorent nôtre protection ou nôtre fecours. Il y en a qui veulent que le Cardinal Grimaldi ayant reçu à Rome la vifite d'un Cardi- . nal attaché à la fonction id'Efpagne, celui-ci ne lui deffimula point l'extrême foibleflè des Efpagnolsen Italie, où la plûpart de leurs Places particulièrement celles de la côte de Tofcane, Je trouvoient dépourvûës de tout. Il en Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.26% accurate

du Cardinal Mazarw. Liv. III. 357 en donna aufli-tôt avis à la Cour de France ; où le premier Miniftre, qui a voit l'œil & qui veilloit à tout, ne manqua pas d'en tirer avantage. Il repréfenta fortement au Confeil de quelle importance & de quelle utilité ce nous feroit d'avoir l'un de ces Ports. Et fur lespuiCfantes raifons qu'if en allégua, l'attaque d'Orhitellç fut réfoluë. 1 Quoi qu'il en foie , on ne fauroit nier que .ce ne fût l'un des plus avantageux defleins, . dont on fe pouvoit avifer. Ce n'étoit pas feulemant tenir le Pape & le Grand Duc, dans la. crainte & dans le refpeS. C'étoit encore tenir lesEfpagnols en perpétuelle défiance & allarme , dans les Etats qui font plus à leur gré, & pour le (quel s ils ont plus de jaloufic C'étoit les obliger à de continuelles & exceflives dépenfes, pour garder & pour garantir tant de Places maritimes, d'infulte & de furprife. C'étoit en un mot, les réduire & les renfermer dans leur Païs naturel , & leur couper la communication & le commerce de toutes ces côtes- là, & nommément de la Sicile, quin'eft guères moins le grenier de l'Efpagne que de l'Italie. Il eft vrai que l'en treprife ne réiïflk pas. Mais ce n'eft point par le luccès qu'on en doit juger, non plus que de tout autre. A l'égard principalement des entreprîfes de cette nature , il eft certain que la tentative & la volonté feule eft louable , & peut raifonnablement luffire. Après tout, le deflein manqua par un pur malheur, qui fut la more de l'un des deux Généraux. Armand de Maillé , Marquis de Brezé, Duc de Fronfac , Pair » Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.98% accurate

35? Lf Histoire de France, Grand-Maître & Surintendant général de la Navigation & du Commerce de ce Royaume , qui commapdoit l'Armée Navale du Roi dans les Mers du Levant , fut tué d'un boulet de Canon fur fon Vaifseau Admirai , autrement le grand Saint Louis , le 14. Juin 1646. Son fingolier mérite & la grande répujtation qu'il s'étoit aquife à l'âge de vingt-lept ans qu'il mourut , le firent honorer d'un Service lolemnel en l'Eglife de Nôtre-Dame de Paris. Sa qualité de neveu, de filleul & d'héritier du feu Cardinal de Richelieu , premier Miniftre d'Etat, avoit bien pû contribuer à cette reconnoiffance & à cette cérémonie. C'eft pourquoi le Cardinal Mazarin fe crût obligé d'y affifter , & de rendre ce dernier devoir à un Seigneur fi qualifié, qui étoit mort au lit d'honneur, & dans l'un des plus glorieux Emplois qu'il y eût. Sa fëance fut à l'ordinaire proche du grand Autel, au côté droit: Il avoit une chaife avec un drap de pied & des carreaux de velours; Et derrière lui étoient aflis fur des bancs les Archevêques & les Evêques. Mais il ne fe contenta pas de le regretter, il le voulut vanger , & l'Etat , en réparant promptement & avec ufure cette difgrace. On vit prefque auffi-rôt le fiége mis devant Piombino , que celui de devant Orbitelle levé, C'étoit une Place d'importance à peu près égale , fituée lur la même côte. Elle y formoit une Principauté & un petit Etat, que les Efpagnols avoient longtems envié, & dont ils s'emparèrent vers la fin du dernier fiécle, ou le commencement de celui-ci, après s'être défait par poilbn du jeune Prince, cornme Digitized by Googl

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 3⁹ me nous l'apprend Monfieur de Frefne Canaye dans l'extrait qui fuit d'une de fes Let- . très du mois de Janvier 1602. Cet Etat de Piovrbino y duquel dipendoit toute rife d'Elbe 9 & quelques Hourgades en la montagne voifine dudit Piombino fe forma du temps de la République de Pife, il y a environ huit ou neuf vingt ans. Le premier de cette maifon fut un nommé Jaques iAppiano, Greffier de ladite République de Pife; lequel prenant le temps à propos , lors que les guerres commencèrent entre les Florentins & les Pif ans , ffât fi bien conduire fa fortune qu'il fe fit Seigneur de Piombino ^ de eeUe Ifle d'Elbe & de plufieurs bonnes Places voifines , & maria fon fils à une Princeffe de la Maifon éPArragon , tellement que depuis fes defcendans fe font appelez Appiano Arragon. Il y a en fix Jaques confécutifs de cette Maifon. Finalement un Alexandre , ayeul du dernier mort f ayant époufé une Genoife de [la Maifon de Fiefque , qu'il evoit fi éperduement année , qu'il fit durer la première nuit de fes fiôpcs trois mois entiers , fans fortir du lit ou 4e ta chambre , & enfin sy étant foulé & dégoûté de cette pajfion , quitta fa femme , moyennant la permiffion qu'il lui donna de fe retirer à Pife avec une ajjignation de fix mille écus f dont il la laiffa jouir en toute dijfolution le refit de fes jours , & retint fa fœur, de laquelle il eut un fils qu'il fit fon héritier , & à la faveur du Grand Duc Côme , duquel il é toit proche allié \ le* fit légitimer par l'Empereur , & contraignit fes vrais & légitimes héritiers qui étoient pauvres , de confentir à la légitimation, moyennant quelque argent qu'il leur donna pour I Digitized by Google

360 L» Histoire pour marier des filles. Ce fils se maria* une Espagnole de la Mai/on de Mandoce , lequel se reffentant de la bédéliion qui fuit ordinairement les couches illégitimes , s'adonna à une fi brutale vie, que J es fujets le tuèrent il y a dix ou douze ans, non fans foupçon du confentement de fa femme 9 laquelle demeurant Veuve avec un fils , qui efi le dernier décédé , & une fille fort june, confeillée par fon pere9 tant pour s'ajfurer contre fes fujets , que principalement pour étourdir la recherche du meurtre de fon mari; dont le feu Roi d'Espagne l'afai foit t menacer, ayant déjà fait conflit uer prifonnier fon amoureux , de se mettre avec fes enfans en la proteâiion ePEspagne & recevoir garnifon Espagnole , laquelle depuis n'a bougé de Piombino. Et n'J a perfonne qui lui trouble fa poffeffion. Car les vrais Seigneurs de Piombino font tous fi bas de poil , qu'ils n'ont garde de l'entreprendre ; joint que devant que le pouvoir faire légitimement , il fa adroit faire refcinder la tranfaâiion faite par leur pere. Quant <iu Grand Duc il Je contente de jouir par engagement , qui doit durer encore cinquante ans 9 des Ports fa* Forterejtes & des Mines de fer de Plafie d'Elbe , qu'il s'eft même fait confirmer par l'Empereur. Et n'ayant nul droit fur Piombino , ni fur le furplus des biens de ce jeune Seigneur dernier décédé , il laiffa receuU tir cette miferable fucceffion au Compte de tientes y qui mettra en fa Chronique qu'il aura cjoûté ce fleuron à la Couronne d'Espagne. Et quant à la Jœur \$ les uns d'tfent qu'on la mariera au Royaume de Naples j Les autres folliennent que le frère mourant a donné tout fon bien Digitized by

The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate

du Cardinal Mazarih. Llv. Ilf. \$6ï lien au Rot d'Efpagne. Quoi qu'il en foit , U Comte de Fuentes a renforcé cette garnifan de quatre cens hommes: dej quels toute l'Italie, & nommément le Grand Duc dit , que o non baftano o non bifognano. Mais avec tous ces beaux mots la fervitude de l'Italie croît de jour à autre fans contradiction. Le Siège de Piombino ne fut pas long. Le* • Maréchaux de la Meilleraye & du PleffisPraflin l'ayant achevé , fe fignalèrent encore par la prilede Porto-longone dans Tlfle d'Elbe, qui en étok auflï bien une dépendance* Sur quoi nous ne (aurions nous dilpenlèr de remarquer, après d'autres, que cette conquête ne produific pas une admiration purement fpéculative parmi les Italiens, en nôtre fe* veur. Elle réveilla les affe&ions aflbupies de quelques Princes de ce Païs-là. Elle fournit au Grand Duc un prétexte , ou plutôt une occafion de relâcher la chaîne qui Pattachoit aux Efpagnols ; d'entrer dans une neutralité, qui lui étoit honorable, & de fortir d'une partialité qui approchoit fort de la fervitude. Elle ralentit l'ardeur que le Pape Innocent faifoit paroître pour les intérêts de PEfpagne: & lui donna des penfées plus be« nignes" & plus favorables pour les Barberins, qui étoient protégés de la France. Elle affaiblit ainfi Pautorité & la puiffance que le Roi Catholique avoit d'ordinaire à la Cour de Rome , & qu'il fe promettent toû jours dans les Conclaves. Et fur tout , l'une des circonftances les plus confidérables fut, qu'on ne vie jamais de concert ni de correfpondance fi entière , que celle qu'il y eut durant toute PexTome L Q pédir Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.78% accurate

\$6% L9 Histoire pédition entrç nos deux Maréchaux , qui
cqmmandoient alternativement la même Artuée. Ce qui étoit fans doute un
effet de la prudence «Je nôtre premier Miniftre, comme c'étoit un
témoignage de fon zélé , d*aypir finit connokre qu'il ne leroit pas fati*? fait
, à moins que pour une Place manquée , il n'y en eût effectivement deux de
priles. . Tous ç\$s avantages que nous remportâmes en Italie, mortifièrent
extrêmement les Efpagnols. Mais ils Apportèrent avec encore plus de dépit
les difgrâces & les pertes , qu'il leur fallut efluyer dans leur propre Païs &
dans l'Efpagne même. Le Maréchal de la Mothe Houdancourt, Viceroi de
Catalogne, y étoit û bien accoutumé de battre & de vaincre, que Ja moindre
interruption lui faifoit peine. Il fe plaignoit par tout de fon malheur , qu'il
Sttribuoit félon le ftile ordinaire , à la faute d'autrui. Et il ne fe plaighoit pas
toûjours avec toute la difcrétion , ou du moins, avec toute la précaution qui
eût été néceffaire. C'eft pourquoi , comme les rapports ne furent jamais,
fincér es, on ne manqua pas de l'acculer à la Cour: & d'y publier qu'il lui
étoit échapé en quelque rencontre, de dire qu'on l'aban• jlonnoit & qu'on le
facrifioit exprès aux ennemis : Qu'on détournoit ou qu'on retardoit tous les
fonds & toutes les remifes qui lui étoient deftinées : que la Reine entroir
dans ces fentimens, par une paflion lècrette de rendre aç. Roi d'Efpagne tout
ce que nous avions pris fur lui 5 que le Cardinal Mazarin s'y portoit par
jaloufie, & pour ne pouvoir fouffrir dans un fi beau Potte une créature & un
pa« • > < . ; renc 1 Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.52% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. II. refit de Mr. de Noyers, à qui on renoit d'ôter l'emploi : & que Monfieur le Tellier 7; te noie la main par intérêt, & para verfion contre celui-ci même , dont il retnplifibit la place , & exerçoit la Charge de premier Secrétaire d'Etat , Monfieur de Marka , qui étoit Intendant dejuftice en ces quartiers -là, eut ordre de s'informer de la vérité de ces rapports & de la conduite du Maréchal. Cependant , on ne jugea pas à propos cle lui lai (Ter Ton Emploi , il fut rappelé : & partant à Lyon , il fut arrêté & conduit prilonnier à Pierre- encife» Sa détention, dans la fuite, donna lieu aux Chambres des Enquêtes de s'en plaindre , & de la comprendre avec les commiffions & les procédures «régulières. Mais à dire vrai , il n'y avoit pas lieu. Les affaires publiques^ne le règlent ni ne fe conduifent pas tout à fait à la Cour des Princes , comme les Procès & les différends des particuliers aux Jurifdi&ions ordinaires- On ne » pouvoit trouver mauvais que le Cenfeil du Roi ôtat aux Vicerois & aux Gouverneurs la liberté, ou plutôt la licence decenfurerou de contredire les intentions & les ordres de Sa Majefté , au lieu d'y obéïr. Il n'eft pas toûjours avantageux , ni même poffible , défaire des efforts également par tout. Cependant , les motifs en doivent être cachez ; & on ne les fauroi t divulguer , fans découvrir les fecrets de l' Etat. Ain fi toute la gloire , aufli bien que le devoir indifpenfable d'un Gouverneur & d'un Général eft la foûmiffion& Tobéiffanceaveu» gle. Autrement leur mauvais exemple eft auffirôt fuivi, fie leurs plaintes indifferettes auffi-tôt . ^ Qa approu

The text on this page is estimated to be only 28.31% accurate

364 L* Histoire approuvées des peuples, qui s'imaginent toujours s
n'être pas a fiez pu i fia m m en t fecourus. Et ces défiances étoient
principalement à craindre de la part des Catalans , à qui le Roi d'Ef~ pagne
faifoit fourdement & adroitement infinuer , que tôt ou tard ils feroient
abandonnez Pour y remédier , & marquer de plus en plus la protedion & le
foin qu'on prenoit de ces nouveaux Sujets, on fit choix du Comte
d'Harcourt, qui s'étoit fignalé en tant de rencontres, & qui ne cédoit en rien
au Maréchal de la Mothe Houdancourt. Sur la fin de Mars i6tf. il fit fon
entrée folemnelle à Barcelonè & aux autres Villes de la Principauté. A
Gironne il voulut voir le Trefbr de la grande Eglile. Et on lui montra la
Nôtre-Dame , que Charlemagne portoit ordinairement fur lui: Ce qui
fembloit confirmer l'ancien droit & la juſte prétention de nos Rois fur la
Catalogne. Aufli Monſieur du Pleffis Bezançon , qui conclut à Barcelone le
premier Traité avec les Catalans, ne douta point, après leur avoir déclaré de
la part du Roi, fon Maître, 2ue fa qualité d'héritier & de fucccflèur de
îharlemagne l'engageoit à protéger des peuples fournis autrefois à Ta
domination Françoisie , il ne douta point , dis je , d'ajouter qu'il venoit de
voir avec plaifir d'illuftres marques de cette vérité dans leur fallon de l'Hôtel
de Ville, où ce Monarque François , & fesfucccfleurs , fe trouvoient à la tête
de leurs Princes. Le nouveau Viceroi n'étant guères Mnoins en réputation
d'heureux que de brave: les Lys, Digitized by Gôogle

The text on this page is estimated to be only 28.77% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 36? Lys , s'il eſt permis de ſ'exprimer de cette forte , refleurent plus que jamais ſous ce climat-là. Mais nôtre exploit le plus confidérable fut ſans doute , le fiége & la priſe de Roſes, Place très importante. C'eſt pourquoi le Cardinal Mazarin ne manqua pas d'aſſiſter au Te Deum qui fut chanté en actions de grâces, à Nôtre- Dame. Il y alla dans le carolîe delà Reine; où avec Leurs Majeſtez étoient Mademoiſelle , fille de Monſieur le Duc d'Or- * l'ans , la Princeſſe de Condé , la Duchefſe d'Enguien, la Princeſſe de Carignan & ſa fille , & Madame de Senefcey , Gouvernante du Roi , & Dame d'honneur de la Reine. Pour ce qui eſt de la réduâion de Balaguier, qui fuiſſit de près , il doit ſuffire de la remarquer , ſans qu'il ſoit beſoin de nous y arrêter: Il y en a qui ſe fondant ſur ces exploits & ſur ces conquêtes en Câtalogne , préféreroient volontiers l'année 1646. comme plus heureuſe , à la ſuivante. Mais je ne puis pas être de leur avis; l'année 1646. ayant conſtamment, entre tant d'autres avantages, celui d'avoir été la première Campagne de nôtre Monarque. LeLundiy. de Mai, Monſieur de Guenegaud, Secrétaire d'Etat , vint ſur les trois heures après midi avertir Monſieur le Premier Préſident , de la part de la Reine, qu'il ſe rendit à cinq heures & ſe rendit au Palais Royal, avec les autres Fréſidens & quelques Conſeillers. Us y furent, & trouvèrent le Roi & la Reine dans le grand Cabinet , où étoient Monſieur le Cardinal Maſſ* rin, Monſieur le Chancelier, & autant d'au* Q3 ues

The text on this page is estimated to be only 23.70% accurate

\$66 # L* Histoire très perfonnes de qualité qu'il y en pouvoR
tenir. Monfieur le Chanfelier leur dit par ordre de la Reine , qu'elle les avoit
mandez , pour les informer du voyage du Roi jufques iur la frontière de
Picardie* Que c'étoit (bn .premier pas, qui témoignoitfon courage , ce qui
devoit obliger tous les Chefs & tous les Officiers d'armée , de quitter Paris
& de fe rendre à leurs Charges. Que ce ne feroit pas • pour long- temps.
Qu'elle fe promettoit que durant fon àbfence ils contribueraient de tout •leur
pouvoir au repos public: Qu'elle ne dou:toit nullement de leur 2éle. Et que
cette con .fiance lui doimoit une entière & parfaite fatisftâion. La réponfe
de Monfieur le Premier Préfidentftn, qu'il rapporterait à Ja Compagnie ce
qu'il plaifoit à Sa Majefté de leur foire dire: Et que néanmoins il la pou voit
dès- lors aflurer, de leur fidélité % de leur obéi (Ta nce& des vœux
continuels qu'il feroient pour fon heureux retour. C'étoit-là fans doute une
démarche bien glorieufe à un jeune Frince , âgé feulement de fept à huit
ans. C'étoit infailliblement commencer de très bonne heure j C'étoit , en un
mot, prendre le chemin de parvenir quelque jour à la réputation de très
grand Capitaine, comme il y a parfaitement réiilli. A près quoi il ne fout pas
s'étonner fi dans la fuite le Roi a tiré de fon expérience, des fecours & des
expédiens dont les plus fameux Généraux d'armée ne s'étoient point avifez ,
ou du moins , qu'ils n'avoient pu exécuter. On remarque de Pline l'aîné que
voulant allonger la vie, qui de foi eft très-courte, il empôyoit à l'étude
Digitized by

The text on this page is estimated to be only 18.37% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 367 le plus qu'il pouvoit de la nuit & du temps au repos; donc il augmentoit d'autant le jour & le temps du travail. Il se pourroit dire à peu près de même de Louis le Grand, que pour accroître le nombre ou la durée des Campagnes, il a comme forcé la nature, & appris à combattre & à vaincre en Hiver & dans la saison la plus incommode & la plus contraire. Ceux qui (se mêlent de Politique raisonnent fort là dessus. Ils agitent hardiment la question, s'il est à propos que le Souverain aille commander en personne ses Armées, Où itori ? Ils tombent d'accord que ça peut être fort utile, mais ils craignent de trop hasarder que d'exposer sa personne à de grands dangers & que c'est proprement pêcher à l'aveugle. Cependant, la perte pouvant surmonter de beaucoup le gain. De sorte qu'ils semblent conclure que le plus sûr est, qu'il choisisse un Porte-avantageux sur la frontière, d'où il puisse inspirer le zèle & l'ardeur aux troupes ; Et qu'il ne doit jamais s'exposer à moins qu'il ne s'agit évidemment du salut de l'Etat, ou du sien propre. Mais à pire tout ce raisonnement, revenons au fait & au point le plus important, qui est l'Education du Roi. Q4 CHA

The text on this page is estimated to be only 27.58% accurate

3^8 L' Histoire CHAPITRE III. Le Cardinal Ma^arin efi déclare
Surintendant de F éducation du Roi. Mort de Hen# ri IL Prince de Condé.
QUand il fe parle de première Campagne du Roi, il fe fuppose
néceffairement qu'on avoit jetté la vue fur des lu jets capables de régler la
bravoure, ou l'ardeur qui eft fi naturelle aux Héros & aux grands Princes, &
qui devoit être fi fatale aux ennemis de cet Etat. En effet, dès le
commencement de l'année, la Reine avoit fait choix de nôtre Cardinal
premier Minirtre, pçur Surintendant de (on éducation , & du Marquis de
Villeroi , depuis Maréchal, Duc & Pair de France, pour Gouverneur de fa
perfonne ; comme l'explique plus au long fa Lettre de Cachet au Parlement,
qui mérite bien d'être lûë & confervée. Elle fut présentée à la Grand'
Chambre par les Gens du Roi , & portée à l'ordinaire , aux Chambres des
Enquêtâtes par un Confdller , & aux Requêtes du Palais par le commis au
Greffé à Charge de ConfeiL MeffieurS) comme après la gloire de Ûieu / je
n'ai rien eu devant les yeux , depuis le temps de ma Régence , que le bien de
cet Etat , j'ai auffi continuellement appliqué mon efprit à rechercher les
moyens qui pouvaient contribuer non feulement à affermir les progrès faits
fous le règne du feu Roi mon Seigneur 7 de glorieufe mémoire y t Digitized
by

bu Cardinal Mazarin. Liv.III. 366 moirée mais encore a les
pouffer plus avant , pour contraindre d'entendre à la Paix ceux qui s'étoient
flatez ' de tirer de grands avan- . tages d'une Minorité par la continuation de
ta Guerre ; Nos foins n'ottt pas été inutiles , é>* il a plu à la divine bonté de
verfer tant de bénédiâions fur le règne du Roi , Monfieur mon fils y qu'il n'a
point fujet d'envier les profpé- . *ritez d'aucun autre règne. Et j'ai cette fati-
* fatfion de nous voir à la veille de la Paix , que la Chrétienté foubait avec
tant dcpaffon. Mais , quoi qu'il femble qu'après avoir obtenu ce beau
Préfent du Ciel , on n'ait rien à lui demander pour les biens de cette vie ; Si
efi-ce que je ne croirois pas faire ajfcz pour le bonheur de ce Royaume , que
de la lui procurer avec l'honneur & toute l'utilité , que tant d'avantages
remportez à la Guerre nous promettent. Si pour achever cette félicité je ne
travaille encore après à un autre fondement , fur lequel elle doit
principalement être établie. Il faut travailler à préparer Pefprit du Roi félon
le cœur de celui qui nous l'a donné , & le mettre en état qu'il f fâche Ér qu'il
veuille rendre fesfujets heureux. Et d'autant qu'une œuvre fi importante
dépend en premier lieu de fon éducation , & que les bonnes femences⁹ que
le Roi a par la grâce de Dieu dans V ame % fruâifieront félon qu'elles feront
« cultivées , j'ai eflimé que je ne pouvois apporter trop de circonfpéâion à
lui choifir une perfonne qui eût la dire&ion de fes mœurs & l'intendant ce
de fa conduite. Pour cet effet , après avoir entièrement examiné cette affaire
, & par l'avis de mon beau frère le Duc d'Orléans ⁹ & mêmes à la prier c de
mon Coufin le Prince de Condé , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.40% accurate

do Cardinal Mazarin. Liv. III. 371 & par l'avis aussi d'un dit
beau-frère le Duc d'Orléans , & de mon Cousin le Prince de Condé , qu'il
remplirait très-dignement cette Place*. C'est ce que j'ai bien voulu vous
faire savoir , me persuadant que vous louerez l'élévation que je viens de faire
, & que vous ferez bien à fin de reconnoître que comme mère du Roi &
Régente de l'Etat % je n'ai pas moins visiblement parlé à l'avantage de l'un , que de
l'autre. Cependant je prierai Dieu , Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte
garde. Ecrit à Paris le 17^e jour de Mars 1646. Anne, & plus bas
de Guenegaud. * Il ne faut pas d'y trouver en grand nombre, qui se
récrièrent là-dessus, & qui ne purent souffrir cette nouveauté. On avoit
toujours choisi un Seigneur de qualité, pour être Gouverneur de la personne
du jeune Prince , j'ans qu'il y eût d'autre Supérieur ou Surintendant de
l'éducation. Mais cela même devoit passer pour une marque , ou pour un
prétexte de la grandeur du Roi. Il étoit bien juste qu'il n'y eût rien de
commun ni de vulgaire pour un Prince , comme le nôtre , qui a des
qualitez* & des vertus toutes extraordinaires. Et qu'ayant à se distinguer
tant en tant de rencontres, il fût distingué pareillement en celle-ci. Et l'on y
devoit d'autant moins trouver à redire , qu'on n'eût dû confier mieux
l'éducation du fils aîné & du Défenseur né de l'Eglise , qu'à un Prince de
l'Eglise même, & à un Cardinal, qui lui-même feroit le zélé & les sentimens
convenables* pour la Religion & pour le Saint Siège. Q6 li

The text on this page is estimated to be only 24.05% accurate

57* L' H I 9 T O I R E Il n'y avoit pas d'ailleurs de réplique valable à la raifon, qui vouloit qu'ayant l'honneur d'être Ton Parrain il fe chargeât de la direâion de fa conduite dans ion bas âge. Il s'y étoit indubitablement engagé, répondant pour lui aux lacies Fonts de Baptême. Il fut autrefois remontré à Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, qu'en qualité de Parrain du plus jeune de les frères Charles , depuis furnommé le Chauve, il étoit obligé d'avoir foin de lui , & de s'intéreffer en tout ce qui le regarderait. C'est pourquoi il doit être louable au Cardinal Mazarin , d'avoir non leulement accepté , mais encore fouhaité un emploi de cette importance. Aufli ne prêta t- il jamais de ferment plus volontiers, que celui qu'il fie pour cela entre les mains de la Régente. Il avoit une fi forte paffion pour le fer vice de l'Etat & du Prince , qu'il eût voulu , s'il eut été poffible , avoir pjufieurs corps , afin de pouvoir mieux vaquer à tout. . Il fut en danger de ne pas jouir long- temps de cette nouvelle Charge , ayant quelques mois après couru rifque de la vie, dans uneChafle du Sanglier, à Fontainebleau. Toutefois il en fortit à fon honneur. Car le Sanglier ayant • enfin percé du côté où il étoit , pour fe lancer fur lui , il le prévint, & lui donna de fon épée à travers le corps, avec tant de vigueur, que de l'effort fon cheval s'abattit , fans néanmoins l'abattre. Les Poètes ne manquèrent pas auffi tôt de publier fa valeur, & de le comparer par cet exploit à Hercules, dont un autre Sanglier fait partie des travaux & de taréputatiQii M*is Je ne faurois être de leur avis , Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate

du Caïudnal Mazarin. Liv. III. 373 ni louer une a&ion que je ne confeillerois pas d'imiter. Auflï me fuis- je déjà déclaré de (entimenc contraire dans l'Hiftoire de Pépin le Bref, père de Charles le Grand ; en rejettanc les fauffes louanges que les Hiftoriens lui donnent lur une autre aventure encore plus furprenante. Pépin, rapportent-ils, étant de très-petite ftature, les Seigneurs François n'avoient pas touïjours pour lui tout le refpê& toute l'eftime qu'il falloir. S'en étant apperçû , il voulut leur faire voir qu'il avoit plus de courage & de valeur , que ces grands corps qui ne payent le plus fouvent que de mine. Nos Monarques fe plaiioient autrefois à voir des Combats de Bêtes féroces 5 dont il prenoient même quelquefois le divertiffement en leur particulier dans la Cour de leur Palais. Un jour don# que Pépin affiftoit à cette forte de fpeâacle en l'Abbaïe de Ferrières ; voyant qu'un Lion s'attachoit avec furie à un Taureau, & étoit prêt de l'étrangler, il dit aux Seigneurs les plus proches, qu'il faudroic lui faire lâcher prife. La proportion les furprit tellement, qu'il n'y en eût pas un qui ofât prendre le parti. Mais le Roi, ians s'étonner, faute à bas de Féchaffaut, le cou- « telas à la main , va droit au Lion & d'un coup ramené avec autant d'adreflè que de force , il lui fépare la tête du coprs , & lui arrache fa proye de la gueule. Sur quoi le mieux qu'on fauroit s'imaginer pour l'honneur de Pépin, c'eftde traiter cerecit-là de pure fable, comme c'en eft une en effet. En tout cas , on lui pourroit oppofer l'exemple <Je Fafile, gis de Pelage, Roi d'une partie Q 7 de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.98% accurate

374 L* Histoire de l'Elpagne qui vivoic du temps de Char les
Marcel 5 félon que le rapporte Santius Hiftorien également judicieux
ôcfincère.C'é" toit, dit-il, un grand Chasseur: Et il ne fouhaitoit rien tant que
la rencontre & le com,bat fingulier avec une Bête féroce. Lui étant donc
arrivé de pourfuiure un Ours qui fuyoic devant lui , il le prefla fi fort, que la
bête venant tout à coup à rebrouffer , se rua fur lui le déchira en mille
pièces. Cet exemple ne justifie nullement le procédé ni la démarche de nôtre
Cardinal > quoi • qu'il relève apparemment son intrépidité & son adrefle. Il
est vrai qu'on- remarque en sa faveur, qu'il ne fut à cette chnffe-là que par
complaissance, & pour ne lemler pasdeftpprouver un diverti flement que le
Roidonnoit au Duc d'Orléans fo#Oncle , & auquel la Reine , sa mere , &
preique toute la Cour devoit se trouver. En ce cas, il n'y a pas lieu de le
blâmer de témérité, mais plutôt de le louer de son zélé. Il sembloit qu'il se fut
expres attiré tout le péril , afin d'en garantir ?)lus infailliblement Leurs Ma
je (lez , & qu'il ne eût été exposé que pour leur confédération & que - pour
leur fûreté particulière. Du moins , se pourron-ill conclure que jusqu'à les
moindres aâions ne laifibient pas de faire de grands exemples.
LesSouverains & leurs Ministresapprenoient par le danger évident qu'il
avoit couru, qu'ils font tenus de le ménager, & de se confervcr pour eux &
pour les peuples qu'ils gouvernent. Il n'y a déjà que trop de hazards & de
disgraces , qui se présenterit & qui surviennent à l'improviste, sans qu'on s'en
procure y » Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 22.40% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 375* cure, & qu'on en aille chercher encore d'au- r très. C'est une chose déplorable, qu'il y ait tant de différentes influences de la vie & qu'il n'y en ait qu'une entrée seule. Combien d'accidens , combien de malheurs nous menacent perpétuellement nous-mêmes , & nous enlèvent tous les jours les personnes les plus chères ? Témoin la perte que la France fit cette même année 1646. de Monsieur le Prince de Condé, qui étoit Henry II Pere de Monsieur le Duc d'Enguien, désormais premier Prince du Sang & de Monsieur le Prince de Conty. * Il mourut le jour de Saint Etienne 26. Décembre. Il fut généralement regretté. Chacun trouvoit dans sa conduite de quoi l'aimer & de quoi l'estimer. Mais le contentement le plus universel & le sentiment le plus uniforme étoit , que tant qu'il auroit vécu, il n'y'auroit point eu à craindre dans le Royaume de trouble , ni de Guerre Civile. Ce qui ne pouvoit être que l'effet de sa grande expérience & de sa singulière . (ageflè. Il faisoit que la Guerre Civile étoit le fléau le plus redoutable. Elle désole tout, & n'épargne non plus le cœur, que les extrémités & que les frontières, où la Guerre étrangère se borne & se renferme ordinairement. Il aimoit d'ailleurs l'Etat dont les intérêts lui étoient plus chers que les siens propres, 00 plutôt, dont les intérêts étoient ses intérêts propres. La Célironne > ou le Royaume ne lauroit se maintenir n'y s'accroître, que les Princes ne s'en reffissent, & qu'ils n'en profitent. Us tout au Monarque à peu près , ce que les rayons font au Soleil , dont ils ne peu

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.54% accurate

376 L* Histoire peuvent être féparez. C'eft pourquoi la plupart , fondez fur ce que les Corps ne fe diviiient jamais, & que la Maifon de France eft fans contredit la plus augufte , ne doutent point de conclure que non feulement les Fjls des Rois, mais généralement les Princes du Sang doivent précéder tous les autres Princes , fans exception même des Souverains. Enfin , ce qui fortifioit encore plus un fentimentfi favorable pour feu Monfieur le Prince f'étoit la préloption & la certitude , qu'il ne fe deluniroit point du Cardinal , avec qui il avoit pref«que toûjours entretenu une liaifon & une correfpondance fort étroite. Et cela fe vérifie principalement par la lettre qui déclaroit nôtre Cardinal Surintendant de l'éducation du Roi, où il eit dit en termes formels qu'la Reine lui avoit commis cette Charge , non feulement de l'avis, mais encore à la prière de (on Coufin le Prince de Condé. Celui ci periuadé aufli avantageusement qu'il fe pouvoir, du génie du Souverain, & de l'habileté du premier Minière, préjugea & prévint infailliblement les merveilleux effets qui le dévoient attendre d'un fi heureux concours. Et il ne fe trompa point dans ce préjugés la chofe ayant réufli ponctuellement félon qu'il Pavât prévû, & qu'il Pavoit confeillé. Ainfi Louis XIV. doit être indubitablement propofé pour modèle d'un Printfe parfaitement oien élevé , & dont l'éducation a tout à faiPrépondu à la naiflance. Je fai bien que les Flamans e (rayent deréferver cette prérogative à l'Empereur Charles V. né parmi eux, & qu'ils en louent d'autant , Papplication & les foins du Seigneur de ChiéYres> Digitized by

The text on this page is estimated to be only 26.48% accurate

■• du Cardinal Maz[^]rin. Liv. III. 377 ♦ vres , fon Gouverneur. Mais la queftion , s'il y en a voit aucune, fe décideroic fans difficulté, par le témoignage & par le jugement de tous les peuples, qui admirent & qui exaltent les grandes qualitez & actions du Roi; aulTi lui ont-elles aquis par tout & d'un confenteitoent général, ladiftinâion & le furnom glorieux qu'il porte à fi juſte titre- Il n'en eſt pas de même de Charles V. à qui la poſtérité reproche avec raifon deux exemples , entre autres, d'injuſtice & d'imprudence manifeſtes. ~Le premier eſt le déni d'hommage pour le Comté de Flandres au Roi François I. C'eſt à dire, le refus qu'il fit d'écouter la raifon,& de s'aquitter de fon devoir. Et l'excufe qu'il en alléguâ dans la fuite, n'étoit nullement recevable. Il voulut faire croire qu'il eût été ipeſléant à un Empereur de rendre hommage à un Roi , & que c'eût été bleſſer ſa dignité & ion caraâere de Souverain. Je n'inſifterai point ſur ce que Philippes d'Autriche, ſon pere, qui changea le premier de titre , & ſe fit appel 1^{er} Archiduc pour ſon mariage avec l'héritier des Royaumes de Caſtille&d'Arragon, neſ'étoit pas diſpenſé de cet hommage, & qu'il ſembloit lui avoir montré le chemin qu'il devoir luvre. Je ne mettrai point en avant le procédé des Rois d'Angleterre , qui (Dut Souverains qu'ils (ont, n'ont pas laiſſé de rendre aux nôtres, la foi & l'hommage pour les Pairies , qu'ils ont tenues de la Couronne* Mais on ne ſauroit nier que ce ne lui fûtunenéceſſitéabſoluë, ou de renoncer au Comté, ou d'enfaire la reconnoiſſance , à moins que de vouloir être traité en Vaſſal rebelle , comme il le fût >

en Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.08% accurate

378 L'Histoire en effet. Les défiances & les rebellions % ne vont guères feules; le premier attentat cft prefque toujours fuivi d'une foule d'autres. Un Prince de la Maifon de France ayant quitté le bon parti, & renforcé les troupes ennemies, François I. fut défait devant Pavie. & mené prifonnier en Efpagne. Il y reçût de Charles V. toute forte de mauvais traitement, fans aucun égard à la qualité & à la prérogative de Seigneur Féodal. Cependant le Pape Jean XXII. dans quelqu'une de les lettres au nouveau Duc de Guyenne, fils aîné & héritier préfomptif d'Edouard II Roi d'Angleterre lui recommande fur tout la reconnoiffance & l'obligation indifpenfable & imprefcriptible du Vaflal envers le Souverain. Il lui repréfente <Ju*à l'avenir il devoit honorer & refpeâer le Roi de France, de qui relevoit ce Duché, plus que le Roi, fon pere, & que la Reine, fa mere. Et Charles y étoit d'autant plus obligé, qu'il étoit né Sujet du Roi, étant né à Gand, & n'ayant jamais eû autre langue que la Françoisife, & celle même des Pairs. Après quoi on a peine de concevoir avec quel front il ofa extorquer par le Traité de Madrid, du Roi (on Souverain & fon prifonnier, qu'il renonçât à la Souveraineté de Flandre. De forte qu'on prétend qu'il n'y a point de titre ni de preuve plus claire du droit de nos Rois fur le Comté de Flandre, que ce Traité & que cette violence. Quoi que d'ailleurs il foit indubitable qu'il avoit été réuni de plein droit, auffi bien que le Duché de Bourgogne, après la mort de Charles l'Intrépide ou le Brave; Les filles parla Loi de l'Etat, n'étant pas moins ex

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.03% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv.II. 379 exclues des Pairies , que de la Couronne. L'autre adion blâmable, qui flétrit encore la mémoire de Charles V. est le procédé lurprenant dont il usa quatorze ou quinze ans après , envers le même François I. Etant en -Espanne, il reçût des nouvelles qui l'appelloient précipitamment aux Pais- Bas. Il crut que le chemin par l'Italie & par l'Allemagne étoit trop long , & celui de Mer trop périlleux , principalement dans la faison qui étoit alors: & il se détermina enfin au paflage par la France . Mais confamment c'étoit prendre le plus mauvais parti, & choisir la route la moins heureuse. Et il ne faut de rien d'alléguer que ce choix ne lui ait pas malréussi. C'est pas le succès, c'est le raisonnement qui juge & qui décide la question. Un Souverain ne se doit jamais fôumettre volontairement à la puissance d'autrui. En risquant sa personne, il risque tout. Cependant Charles V. s'abandonnoit à la merci de François I. qui étoit son ancien Rival , & son ennemi tantôt secret & tantôt déclaré. Il le mettoit à la discrétion de celui qu'il avoit offensé mortellement , qu'il avoit retenu plus d'un an prisonnier , qu'il avoit très- indignement traité dans ce temps-là, & de qui outre sa rançon , il avoit- exigé des conditions si rudes, & si déraisonnables , que les Sarrasins auroient eu scrupule de les proposer au Roi Louis dans une pareille disgrâce. Qui le pouvoir afluier que durant tout son séjour, le Roi ne se flbuviendroit point de ces indignitez & de ces injures ? Qu'il ne formerait pas le dessein de s'en venger , de détruire le Traité de * Madrid, par un autre Traité de Paris 5 de

The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate

38c ^Histoire le regarder comme un Vaflal rebellé ; de pourfuivre l'exécution des Arrêts rendus contre lui au Parlement , avec la reftitution non feulement des Provinces que Charles s'étoit fait céder par force, mais généralement de ce que lui & fes prédéceffeurs le trouveraient avoir, ou ufurpé ou retenu à la Monarchie ? Il auroit beau alors reclamer la foi & la parole Royale. On ne l'auroit pas écouté: Et on l'auroit encore moins plaint. On torrlbe d'accord qu'un Prince doit être extrêmement jaloux de fa parole, & qu'il la doit même garder aux Hérétiques & aux infidèles. Mais on doute fort que Ton ne s'en puifle difpenfer à Pégard de celui qui ne promet, & qui ne jure que pour tromper. Il n'y avoit rien , ce me lemble , de plus naturel ni de plus juſte, que de lui rendre la pareille, & de lui remefurer , pour nous fervir des propres termes de PEcriture /de la même fiiefure qu'il mefuroit aux autres. En un mot , c'eût été peu à Charles V. de pécher contre toutes les régies & toutes les maximes de politique & de prudence , fi à une dernière imprudence il n'eût ajoûtéune demiéreinjuſtice. Pour obtenir plus aifément le partage , & pour être mieux reçu en France, il s'étoit obligé de nous reſtituer le Duché de Milan , cette Portion fi précieufe de l'ancien Royaume de Lombardie. Mais il n'a pas plûtôt achevé fon voyage , & il n'eſt pas plûtôt arrivé aux PatsBas, qu'il oublie toutes fes promefles & contrevient directement à ia parole , qui devoit être inviolable. Sur quoi eſt infailliblement fondé le fentiment de quelques-uns de «Os Ecrivains , qui n'ont pas Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 28.49% accurate

*u Cardinal Mazarin. Liv.III 381 pas moins la plume que le cœur François. Ils fôutiennenc que la Bataille de Pa vie, bien loin de nous détourner de l'expédition de delà les " Monts nous y doit exciter , tant pour vanger la perte que nous avons fait devant cette Place, que pour recouvrer le Duché de Milan & le Royaume de Naples , que les Elpagnols nous ont envahis, & qu'ils nôtus retiennent par une perfidie fans exemple. Et c'est encore (ans doute, le motif le plus vrai-femblable, qui nous fait de temps en temps tourner la tête & les armes de côté-là. » » CHAPITRE IV.

Soulèvement des Napolitains , qui appellent le Duc de Çuifi. T E Cardinal Mazarin ayant réfolu deporl 1 ter tout de bon la Guerre en Italie, jetta * la vue & forma le déficit) fur Mont argenteire, où eft fitué Orbitelle. Il précendoit enTfaireun entrepôt, afin que l'Armée Navale pouffant *■ comme par degrez la Viâoire, &s'affurant des Places qui feraient entre-deux , allât tomber fans empêchement fur le Royaume de Naples. Il s'en propofa la conquête , plutôt que du Duché de Milan, qui étoit plus proche, non feulement parce que Tentreprife feroit moins prévûë des ennemis , mais aufli parce que le Duché n'a voit ni Ports ni Côtes, & qu'il crut que l'expédition par Mer feroit plus commode & plus feure. Il y en a qui s'ima* ginent qu'il pourroit bien y avoir été porté par une Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.58% accurate

L'Histoire une inclination digne du fcéle de fes ancêtres, & qu'il eut paflionnémeñc deûré affranchir d'un joug & d'une fervitude infupportable , le Royaume de Naples & de Sicile, où la Maifon de France avoit dominé autrefois avec tant de fuccès & de gloire. Quoi qu'il en (bit , jamais entreprife ne fut couverte de fecret plus profond & plus impénétrable. Les Efpagnols fe perfuadèrent , comme les autres , que ces grands préparatifs de Mer menaçoient Final, Tarragone , & tout autre lieu que celui par , où commença nôtre attaque. En un mot , l'on peut dire que la mine fut fi bien conduite, que fi elle neréiiflit pas ce ne fut point pour avoir été éventée. Il ne s'y traita & il ne s'y conclut rien que de concert avec le Prince Thomas , de la Mai fou de Savoyej qui ayant de particulières intelligençes dans tout cet Etat, fut deftiné pour Chef de l'expédition. Audi en devoit-il re.v cueillir les principal fruit. Il y (eût même en (a faveur un A&e par lequel SaMajefté conlentoit expreflément qu'il fût couronné Roi de Naples & de Sicile. C'étoit infailliblement déclarer que nôtre fecours & nos-armes n'étoient pointjmercenaires : Que nous n'en trafiquions point; Et quenousneconfidérionsque lefoulagement & l'avantage de ceux que nous voulions protéger , & non pas nôtre intérêt propre. iPsr-là même nôtre premier Miniflre fàifoit connoître qu'à la vérité il n'y avoit rien de plus glorieux à la Nation, que de chafler les Efpagnols de ce Royaume, qu'ils avoient ufurpé : Mais qu'il ne falloir pas efpérer que les Italiens en fibuffriffenc volohriers la Couronne Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.53% accurate

du Cardinal Mazarin. L'iv. III. 383 ne fut la tête d'un autre que d'un Prince de leur Pais, 6c fit foible d'ail leurs, qu'il ne fut pas en état d'opprimer les peuples qu'on prétendoit affranchir. Sur ce même principe, par les anciennes capitulations avec les Empereurs d'Allemagne, avant qu'ils fussent couronnés par le Pape, ils s'obligeoient solennellement à ne tenir ni l'un ni l'autre de ces deux Etats-là, le Royaume de Naples ni le Duché de Milan. Il étoit dit par l'Infrudion qui fut donnée au Prince Thomas, qu'il lui étoit important & même indispensable, d'avoir une étroite liaison & correspondance avec les Cardinaux & les Ministres qui servoient le Roi à Rome : Que les ordres nécessaires pour le trajet des gens de guerre, des vivres & des munitions auroient été ponctuellement envoyés en Piémont, en Provence, & par tout ailleurs où il étoit jugé à propos: Et qu'à l'égard des intelligences qu'il entretenoit avec quelques Seigneurs du Royaume, il devoit bien observer leurs mouvemens, & prendre garde que leur inclination se maintint toujours la même > les moindres changemens, au lieu bien que les fausses marches dans ces rencontres, étoient de la dernière conséquence. La disgrâce qu'eurent nos Armes sous sa conduite, devant Orbitelle, lui fit un grand tort. Il étoit brave, il étoit vaillant, mais il n'étoit pas heureux. Et il faut que le Chef d'une expédition si périlleuse fut Pun & l'autre. Or pour quoi on fut contraint de jeter les yeux sur le Duc de Modene, & sur quelque autre qu'on pût lui substituer au besoin. Cepen

The text on this page is estimated to be only 28.92% accurate

3S4 L'Histoire Cependant, ce fiége, & laprife de Piom-î bino & de Porto - longone , ayant obligé les V icerois de Sicile & de Naples à desdépenfes & à des levées extraordinaires, les peuples qui gémi flbient déj^fous un joug iniupportable, fe . mirent en devoir de le lècoîier, & de fe procurer la liberté par les armes. Le foûlèvement commença à Palerme Mais il éclata principalement à Naples; où il fembloit qu'il fût arrivé ce qui arrive ordinairement , lors que la matière retrouvant toute difpofée , la moindre étincelle y met le feu, & caufe un grand embrafement. Les Napolitains prétendoient qu'en vertu du Privilège de l'Empereur Charles V. qui confirmoic celui du Roi Ferdinand I. ils ne dévoient être furchargez au delà de ce qui y étoit précisément accordé. Cependant, l'avarice des Vicrois porta leurs prétentions fi haut, qu'ils n'épargnèrent pas même les fruits des jardins , fur lefquels ils mirent un Impôt de foixante mille ducats par an. Les habitans en ayant fait leur plainte au Duc d'Arcos, Vicroi , il n'en tint pas grand compte, & ne relâcha rien de la rigueur de PEdit. Ce n'eft pas qu'il n'eût donné quelque bonne parole; mais il ne s'en étoit enfuivi aucun effet. Ce qui donna lieu à la nouveauté qui fuit, tout à fait : furprenante & toute extraordinaire. C'étoit une coûtume à Naples, de célébrer tous les ans, le premier Dimanche de Juillet, certaine fête à la Chapelle de Nôtre-Dame des giaces, qui étoit au grand Marché. . On y conftruiioit un Château de bois, que la îeuneffe du quartier devoit attaquer avec des fruits Digitized by Gooflje

The text on this page is estimated to be only 26.34% accurate

du Cardinal Mazarih. Lnr.III. |8jr t m & d'autres chofes
femblables. Leur Capitaine , ou leur Chef, étoit un jeune homme de vingt-
quatre ans , qui avoit nom Thomas Aoielle d' Amalphi , & qui s'appellok
communément Maza nielle. Il étoit de très-ba fle condition } & logeoit au
Marché même , où il gagnait fa vie à porter du Poiflbn dans une hotte, & à
le vendre. Trois ou quatre jours avant la Fête-Dieu, il fe mit à prédire ce qui
devoit arriver , & ofa fe vanter qu'il feroit l'accommodement de la Ville , ou
qu'il mourrait à la peine. On le traita d'abord de rêveur. Mats il répliqua fi
pertinemment , & témoigna tant de fermeté , qu'on n'eût prefque plus de
répugnance, non feulement à le croire, mais encore à le fuivre. Ce fut donc
le 7. Juillet 1647. qui étoit le premier Dimanche du mois , que Mazanielle
ayant armé de bâtons plus de 2000. de ces jeunes gens, âgez de if. à 18. ans,
ils empêchèrent les Marchands de vendre des fruits , que l'Edic ne fût
révoqué- Sur quoi la populace s'érant émûë prit les armes, & alla brûler la
maifon de la Gabelle des fruits, avec tous les livres, tous les meubles, en un
mot , tout ce qui appartenoit aux Maltotiers. . Elle marcha e n fuite vers le
Palais , y força les Gardes , & contraignit le Viceroi de fe réfugier
précipitamment à l'Eglife de iaint François de Paule, & delà au Château
feint Elme, par une brèche qu'on fit exprès. L'émotion s'augmentant , & la
troupe fe groflifiant de plus en plus , ilsélûrent, ou pour mieux dirç, ils
confirmèrent Mazanielle pour leur Chef & leur Capitaine général Sous fa ,
Terne I. R con

The text on this page is estimated to be only 21.48% accurate

1 \$86 L';H i s t o i r i * conduite ils forent brûler les maïfons de quelques Seigneurs & de quelques Nobles ,*à qui ils en voulaient, pour en avoir été mal- traitéz: difpofant -ainli de tout à leur plaifir , ils donnèrent la liberté aux prifoimiers , & rompirent toutes les Prifons , hormis celle de la Vicairie. Ils la refpeâèrent , ou du* moins , ils l'épargnèrent , pour être le lieu où étoient dépozez leurs Privilèges dont ils demandèrent avec instance les Originaux. : Le Viceroi , qui ne fongeoit qu'à conjurer l'orage, vòlut profiter de cette demande. Il prétendit s'en prévaloir pour entretenir l'animofité & la haine du menu peuple contrela . \NobleflTe dont les intérêts font d'ordinaire inféparables de l'intérêt & de l'autorité du Souverain. Il fit donc falfifiemne copie du Privi•lège de Charles V. qui confirme les précédées, & la fit préfenter au peuple, comme *fi c'eût été l'Original , par un des plus qualifiiez Seigneurs. Si bien que lesloûlevezayant reconnu la tromperie & la faufleté, allèrent de dépit brûler les maifons de Valanzano, du « Duc de Cajuano. de Barthelemi d'Acquino, vde Jean Baptifte Bazfacarino , d'André Bernavoglia , du Préfident Senano & de plufieurs •autres. Et après avoir inutilement cherché & ponrfuivi le Duc de Matalone, pour lemaf, facrer, ils déchargèrent leur furie fur D. Jo. feph'Carafle, fon frère. Le Duc d' Arcos étant enfin obligé de re* préfenter POriginal, il le mit entre les mains du Cardinal Filomarini Archevêque de Nazies, pour le remettre, avec la Capitulation & la Patente nouvelle , entre les mains du - «
« - j * * • peuDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.90% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 387 peuple. Il se tint pour cela une, Assemblée générale au Couvent des Carmes. Mais elle le rompit sans rien faire, fut deux fois interrompue. -L'une, par le Cardinal; & les autres par le peuple. Ils se firent le serment de rébellion dans l'Assemblée : Ils se récrièrent tous d'une voix, que le peuple de Ni pès étoit très-fidèle, & qu'il n'avoit jamais manqué de respect ni d'obéissance à Son Prince. Ensuite, fut qu'il n'étoit fait nulle mention du Pape, qu'on faisoit être sans contredit le Seigneur Féodal, ou le Souverain, & de qui relevoit indubitablement le Royaume. Il fallut remédier à ces deux chefs. Après quoi Mazarin fut avec le Cardinal Archevêque rendre une visite de cérémonie au Viceroy, dans son Palais. Et il y alla vêtu de toille d'argent, escorté de cinquante mille hommes; dont le nombre étoit encore beaucoup dans la Cavalcade. Le Capitaine des Gardes du Viceroy vint au devant de lui, à cheval & sans armes, & lui fit le compliment de la part de son Maître, qui étoit. -Tattoit avec bien de la satisfaction & du plaisir. Mazarin dans le même temps s'arrêta, & fit signe au peuple de ne point passer outre. A ce signe toute cette multitude se voyant nombrable obéit, & Mazarin monta sur la selle de son cheval, leur fit une exhortation, qu'ils reçurent parfaitement bien. Il leur remontra qu'il ne s'étoit jamais proposé d'autre but que le repos public, & la décharge des taxes & des malheurs dont ils étoient oppressés. Que méprisant ainsi tout avantage pour lui & pour sa famille, il se prenoit au plutôt son premier état & son bien Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.23% accurate

3S8 V V H i s t o i r e cien exercice de la Pêche. Qu'ils ne quittaient point les armes, que la ratification de ce qui avoit été accordé ne fut venue d'Espagne. Qu'il alloit au Palais pour conférer avec le Viceroy. Qu'ils lereverroient au plus tard le lendemain au matin. Et en cas qu'ils ne le vissent point qu'ils miflent toute la Ville à feu & à sang. Puis se tournant vers le Cardinal , il le pria de donner la bénédiction au peuple* ce qu'il fit. Après qu'ils furent arrivés, Mazanielle introduit par le Cardinal se présente devant le Viceroy, le jette à ses pieds, se baïsse au nom de tout le peuple, le remercie de la grâce qu'il leur avoit accordée , & proteste qu'il venoit comparoître devant lui, afin qu'il pût disposer de sa personne, comme bon lui sembleroit: offrant d'être pendu ou roué, & de souffrir tel autre supplice qu'il lui plairoit. Le Viceroy le fit lever, & lui dit qu'il ne l'avoit jamais tenu pour coupable , mais pour très-fidèle & très-zélé sujet de Sa Majesté Catholique. Et qu'ainsi il demeurât en paix & sans inquiétude de ce côté-là. Ils conférèrent ensuite sur les besoins & les nécessités les plus pressantes de la Ville. Cependant le peuple s'étant ému dans la crainte que Mazanielle n'eut été arrêté , & même tué par ordre du Viceroy; il fallut qu'ils se fissent voir tous deux à une fenêtre, & que Mazanielle leur criât qu'il étoit en vie & en liberté. Et sur l'heure pour montrer au Viceroy jusqu'où alloit son autorité, & combien les Napolitains étoient obéissants, il leur crie, Vive Dieu , Vive \$6trc-Dam de Mont-Car met, Vive Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 22.28% accurate

du Cardinal Mazarw. Liv.III. 3\$^ Vive le liouiTEfpagfje , Vive le Cardinal Filomamrini, Vive le Duc d'Arcos % Vive le très-fidelle peuple. Auflî-tôt ils répétèrent tous les même cris ; Et ils le firent avec une fingulière allegrefe. Il leur enjoit enfuite de ie taire , & de le féparer for peine de rébellion & de la vie. Au même infant , chacun, obéit & fe retire paifiblement chez foi- En un mot, H pafle pour cpnftant qu'il n'y eût jamais de Souverain plus abfolu , & qui ait^cé plus ponctuellement & plus aveuglement obéi. Audi \t Viceroi n'épargna-t-il rien , pour gagner fa bienveillance* Il lui fait mille ci vi lirez , mille carefles. 11 lui confirme le titre & le pouvoir de Capitaine général , que lui avoit conféré Je peuple , accompagnant cette confirmation & cette grâce , d'une chaîne d'or de trois mille écus, qu'il lui mit lui-même au col. \ C'étoit-là proprement couronner la Viâime> avant que de Pégorgier. On lui donna presque à même temps une potion qui lui fit tourner l'efprit. Et l'on ne doute prefque point que ce ne fût encore un préfent , ou un exploit des Efpagnols. On juge à peu près le même de l'aflaflinat commis incontinent après en fa perfonne. Quoi qu'on l'ait voulu attribuer contre toute apparence , à une injure & à une querelle particulière. Après tout, la plupart de delà les Monts n'exaltèrent guères içois le Capitaine Général Mazanielle, que nous exaltons en France la Pucelle d'Orléans, cette brave Guerrière & cette véritable Amazone. Ils prétendent qu'il n'y a rien de plus furprenant, pour ne point dire de plus miraculeux , que ce qu'il a fait R 3 en

The text on this page is estimated to be only 19.04% accurate

39° DU istoire en moins de huit ou de dix jours , qu'il a eu # le Commandement & la conduite de l'Etat; Et félon eux on ne lut faurôit abfolumenrre^ procher le crime de rébellion ; fonprocédé& lès aâions l'en juftifiant aflez. lia confervé iVec beaucoup de foin le nom & l'éloge dé très-fidélé au peuple de Naples. Il a hk rendre ehtoufesrfencôntres, au portrait de Sa Majefté Catholique, le refpeâ & l'hôrtneur qui M étoit dû. Mais il fe crût obligé de fôûteliir la caufe & les intérêts de fa Patrie , uni* ihféparablerrient à la caufe & aux intérêts du Saint Siège. Le Royaume dèNaplèsrelevar: ■ comme il fait , de i'Eglife, le Pape en elt te vrai & le feul Souverain , à l'exclufion dii Roi d'Efpage, qtii n'eft à cet égard que"Va£ fel dè FiefT Dé forte qué cèltii ci , dans le* régies, ne pouvoit furcharger les peuples, qué «Te ~ confentement & avec la permiffion éxptheffè de Sa Sainteté. Et il y devoit être d'autant plus retenu & plus modéré, que lès Sujetsdd Domaine & des terres Ecclefiartiques doivent être fout autrement foulagez que les autres. ' • Après la mort dé Mazaniellé, les affaire^ dès" Éfpagnols n'en allèrent' pas ?mieux. Us fe prévalurent d'abord de Paccôrtimodenieut^ qu'il a voit moyenné : Et ils tirent fou* de pr<£ texte, du peuple, les munitions de guerre & les autrès provifions hécelTairéfpôur leravihiillément dés Châteaux & des Portes voifins. Mais ils firent bien voir qu'ils ne (avent cfc que c'eft que de pardonner, àqu'irsembraffent toûjours tout autre jiafti que éelùMà. D. Jean d'Autriche, fils natiirét du Roi d'Efpa^ghe, bien, loin d'apporter aux Napolitains là ', * ratificaDigitized by Gc ni,

The text on this page is estimated to be only 21.15% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 39r ratification qui leur a voit été promife , lesatta* que à rimprpvifte , & fe. vange fur eux des* mouvemens & des defordres paflez. Ses gens fécondéz du canon des Châteaux & de l'Armée navale, qui droit fans;ceffe, entrent, le flambeau à une main & l'épée à l'autre , pouc mettre à feu & à fang toute la Ville, Les Napolitains fort furpris de ce procédé* & de cette attaque împrévûë, fe mettenteti défenfe , & reprennent, les armes, maiiiil\$7a« voient guères moins à fe garder du dedans :# que du dehors. De forte que D. François iQrralte Prince de MaflTe, qu'ils avoient élu Capitaine Général après la mort de Mazaniet* le, ayant été accusé de trahifon & décapité,, ils lui fubftituèrentGennare Anneze, Armu-» rier s la boutique duquel étoit devant la porrç des Carmes. Us eurent foin fur tout, de publier un Manifeste , pour faire voir à toute la Chrê* tienté le déplorable état, où ils fe trouvoient réduits. Et ils conjuroient à la fin tQus. les Rois , tons les Princes & toutes les. Républiques , de compatir à leur mifère, & de les fecourir contre de fi violens & de fi cruels en* ne mis. Cette femonce & cette follicitation de fecours s'adreflbit principalement au Roi Très* Chrétien, qui étoit fans contredit le Monarquô le plus généreux, le plus puiffant& le plus abfolu. H fembloit d'ailleurs y être engagé tant par fon intérêt propre que par fes quali* tez glorieufes & héréditaires de Fils aîné & de Défenfeur de l'Eglifé. Si bien qu'ils dépêché-» rent incontinent à Rome , vers lç Marquis de R 4 FonDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.57% accurate

39* L'Histoire Fontenay-Mareiiiil, nôtre Amba (Fateur, vers j
l'Abbé de faint Nicolas & les autres Miniftres ou panifans de France. Et ce
fut dans le mê- I me temps que Henri de Lorraine Duc de Guife , qui
écarreloir d'Anjou- Naples dans les armes, s'y trouva pareillement pour
quelque a f.feire particulière. Ce qu'ils ne crurent pas être arrivé par hazard.
' Ils fe perfuadèrent que la .Providence divine avoit conduit ce Prince
Lorrain, dans leur voifinage : Et ils ofoient prefque' le regarder comme un
autre Moïfe, qui les devoit tirer d'oppreffion & de lervitude. Il ne rejetta
point de fa part une occafionfi favorable. Il avoit même prévenu ces
derniers mou vemens : Et il s'y étoit préparé , ayant lié d'abord de fecrettes
correlpondances & négociations avec quelques-uns des loûlevez. H fie
doutoit nullement qu'il ne dût être appuyé du côté de la France. Il fe flatoh
fort rfe l'amitié & des bonnes grâces du Cardinal Mazarin , qu'il prétendoit
avoir extrêmement obligé, ayant beaucoup contribué , félon qu'il fe vançoit ,
à la promotion de l'Archevêque d'Aix au Cardinalat. Cest pourquoi il fit
favorir à fon frère le Chevalier qui étoit ici à la Cour, ion intention , & la
manière dont il devoit fe comporter, expliquée aflez au long par des ordres
& par une inftru&on particulière du 16. Septembre. ' Outre cette inftruâion
il envoya un mémoire féparé pour le Cardinal Mazariiii. Il expofioic que les
Napolitains accablez fous la tyrannie des Efpagnols lui avoient fait l'honneur
de l'appellér à leur fecours, & de lui offrir le Commandement de leurs
Armes : Qu'à fa perfuafion ils - i 4 étoient * • Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.80% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. HT. 395* étoient prêts de se mettre en République , mais en République telle que celle de Hollande?: fous un Chef de qualité & de naïfiance. Et qu'il n'attendoit que l'agrément & la permiffion du Roi, pour y hazarder fa fortune, fa liberté , & fa vie 5 croyant bien rendre par là un fervice très-important à la Couronne. •m Sur quoi nôtre premier Miniftre ne se trouva pas peu erabaraffé. Le Conieil de la Régence s'étoit déclaré pour le Prince Thomas , à cjui on avoit deftiné cette Couronnne , & qu'on jugeoit devoir agréer plus, ou en tout cas, déplaire moins à ces peuples, naturellement légers & foupçonneux. Il fembloit ainfi que • l'on fût engagé, & qu'il ne fut plus queftion de choifir de parti; n'y ayant rien de plus melféant , ni de plus préjudiciable aux Etats & aux Princes que de changer les réfolutions une fois prifes. Et il y aurbit eu d'autant pus d'inconvénient , que les préparatifs feuls de l'entre-: prife avoient déjà eu effet, & donné lieu aux troubles & à la Guerre de Naples. I D'ailleurs , le Duc de Guife étant né fujet du Roi , écoit préfumé avoir une exclufion tacite. Il reconnoît lui-même dans fes Mémoires , que les foulevez ne lui diffimulèrent point toutes les fois qu'il s'en écoit préfenté occafion, qu'ils aimoient fort lefecours, & non pas la domination de France, Ils avoient peur de diffamer leur conduite. Ils craignoient le reproche , de ne s'être armez que par caprice & par un (impie defir de changer de Maître , & de quitter l'Efpagnol pour le François , quoi qu'ils leuc fuffent également étrangers. Rj

Cetus Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 16.01% accurate

594 £' H i s t p r r b I Cette ére&ion de République n'étoitguéree mieux reçue deçà que delà les Monts. Elle n'étoitpas à la ditcrétion ni au pouvoir des Napolitains , non plus que des autres peuples .C'eut été en effet dépouiller le faine Sièges , d'un Royaume qui lui eft tributaire, & pour lequel on loi fait hommage. Cependant, on ne le plaignoit ni de i'Eglife niduPape. Il y alloit d'ail* feurs de nôtre honneur , & même de nôtre intérêt» de ne point multiplier les Républiques. C'étoit dégrader un Etat , & non pas le perfectionner. C'étoit hii faire une injure & non pas un présent. Il femble, en un mor, que les Monarchies étant naturellement ennemies des Républiques , n'en foufftent pas volontiers de nouvelles , quelque liaifon & quelque aU lianee qu'elles ayent avec tes anciennes. » - Enfin , on crût ici à la Cour qu'il y a voit eu de ta précipitation , & qu'une affaire fi importante n'avoit pas été aflez meurement délibérée. Tout foûlèvement doit être fufgett. Il le faut bien examiner , avant que d*y ajoû* ter foi & que de s'y fief. Les peuples qui fit ' plaignent > & qui s'émeuvent, ne veulent pas toujours qu'on les (écoute- Ife n'ont recours à l'étranger , qu'à regret & qu'à l'extrémité; Et un fecours offert à contre-temps , ne fut jamais ni honorable ni utile à l'Etat, ou au 'Prince qtli l'offre, il feue donc lâiffer meurlr les délibérations. 11 faut attendre les moments propres pour s'engager fous des heureux auG» |>k:es à la proteaiôn de ceuk qui l'implorent *vec non moins de jugement quedenéceflité. ■ * Par toutes ces confidérations , le Cardinal Mazarin Mm répGftfe au Duc de Guiiè-, lui t mande > Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 19.38% accurate

du Cardin[^] Mazarjn. iiv. IIL 3[^] mande, que voyant tant de péril dans le de^Ê fein qu'il propoibit, il o'ofoit le lui concilier. Mais que s'il y étoii réfolu & qu'il voulut bien s'y expofer, le: Roi lui en donnoitla permit fion. Que pour ce qui étoit de fes befoins, il n'auroit qu'à s'adreff'er aux Minières que Sa Majefté avoit à Rome s àquil'onenvoyoitles ordres néceffaires: C'écoit infailliblement; pronoftiquer dès- lors le fuccès qu'on pouvoit efipérer de cette entreprife. . Monfieur de Guieprécendoit ne l'avoir conclue & même conduite que de concert avec ces Minières. Et néanmoins il publioit qu'ils la lui avoient traversée perpétuellement par un motif, toit de jaloufie ou de haine. Ce qui étoit indubitablement alléguer des faits peu • vrai-lemblables, ou plutôt des contradictions manifestes. De forte que pour le mettred'acicord avec lui • même , il faut convenir qu'il . fe cacha d'eux d'abord r éc qu'enfin il ne leur découvrit que ce qu'il ne leur pouvoit plus diflimuler. Il ne voulut ni recevoir ni entendre le&Député de Naples, que cnez Monfieur l'Ambafladeur. Ce fut- là qu'ils firent leur haraqqe, & gu'ilss'aquittèrentdeleurcommiffion. Ils repoélentèrent que les Napolitains rebutés par l'înjuſte & tyranique traitement des Espagnols , avotent réfolu de brtfer leurs fers , de fe procurer la liberté & de fe mettre en République. Qu'ayant befoin d'un Chef pour leur défenſe & pour le Commandement de leurs Armes, ils conjuroient Alr.de Guife de le déclarer leur Défenſeur, de de prendre dans leur Ville , & dans tout le Royaume la mêmeau* R 6 thorité

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 28.47% accurate

• 39\$ L* Histoire thorlté que les Princes d'Orange avoient dans les Provinces-Unies desPaïs-Bas. Que le principal motif qui les avoir portez à le fouhaiter pour leur Général , étoic à caufedefanaiflance. Que le Sang d'Anjou étoit refpeâé généralement des peuples , qui voyant encore par tout les ouvrages & les armes de cette Maïon , fe refibuviennt avec plaifir de tant de fondations & d'autres Monumens de fa piété & de fa magnificence. Ilspréientérenrenfuite les Lettres de la République , datées du 24. Odobres dont la fufcription étoit , AfaSéréniffime Alteffe le Duc de Guife% & la fufcription, De Vôte Alteffe Séréniffiwele tr es-dévot & très obligé ferviteur , le Peuple de Naples & fon Royaume. Cette fufcription marque vifiblement que la République n'étoit pas encore formée , & qu'elle n'étoit au plus qu'en idée. Ce qui fe confirme nettement par une autre fufcription de plus fraîche date , conçûë en ces termes , De Vôte Alteffe la tris-humble & très- obligée Servante la République de Naples. Mais cette dernière à mon avis, eft tout à fait fingulière , pour ne point dire tout à fait ridicule. « Au refte , le fentiment de nos Miniftres étoit , qu'il paflat à Naples avecUArmée Navale, & qu'il la fût joindre pour cela à Piombino fur les Côtes de Tofcane. Ce cjui eût été fans doute plus féant & plus ma jet tueux : Mais l'impatience le prit. Soit qu'H ne fçût plus réfifter aux follicitations & aux inflances réitérées du peuple, comme il lepublioit, ou, comme il étoit plus vrai-femblable , qu'il tût peur que Affaire neluiéshapât, & qu'un • ; ; " trop Digitized by G

The text on this page is estimated to be only 26.85% accurate

Du Cardinal Mazarin. Liv. III. 397 trop long délai n'apportât du changement aux révolutions & à l'état des choses. Quoi qu'il en (bit , il se prépara à partir inébranlablement malgré toutes les oppositions & tous les obstacles. Il prit solennellement congé des Ministres¹, qui lui donnèrent deux avis pour toute influence. Le premier de ne souffrir jamais de différence entre D. Juan d'Autriche & lui , quelle chose qu'ils en fissent à négocier ensemble. L'autre , de ne souffrir rien non plus qu'on perdît jamais le respect qui lui étoit dû. Le peuple, ajoutèrent-ils, n'abuse que trop souvent des bornes qu'on a pour lui : Et quand on est assez malheureux pour tomber dans le piège on a toutes les peines imaginables à s'en relever. Le Pape, qu'il ne manqua pas aussi de visiter , s'ouvrit plus à lui. Il lui conseilla de se laisser emporter au torrent de sa fortune , laquelle il souhaiteroit voir solidement établie. Il l'avertit qu'ayant beaucoup à craindre , il devoit être dans une continuelle défiance , avoir l'œil à tout, & ne rien négliger ; d'autant qu'il ne lui pouvoit arriver de malheur, qui ne lui coûtât la vie. Qu'il ne lui falloit pas faire fonds sur les Ministres du Roi qui n'étoient point la plupart des amis, & qui pour se faire valoir , pouvoient attribuer tous les bons succès à leur négociation & à leur adresse. Qu'ils feroient paroître l'Armée & les secours de mer, sans les laisser approcher afin que les peuples étant pressés fussent contraints d'implorer la protection de France , & de s'y fonder. Que ce parti, qu'on ne manque*
- - R 7 roit Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 17.63% accurate

Lrt* ISTOIRE " toit pas de prendre , ruinerait infailliblement lès affaires particulières & lès générales. Que les Nararels. du Païs étoient cent fois plus ennemis de la domination François , que de l'Efpagnole , à caufe de l'humeur emportée de nôtre Itfation. QtfHdevoitcraindreégalementc ks deux Couronnes,, dont la moins fufpeae feroit celle qui lui feroit plus de mal* Quête dtvifion encre te peuple & la Nobleffe emp&cheroit tous fes proges , & qu'il lui falloit principalement travafter à les réunir. Que toute l'Italie s'oppoferoit à l*étaabliflement des Fran* çois : mais qtfelle fovoriferoit Pintérêt & la caufe d'un Prince particulier. Qu'à fui parler franchement, il n'aimoit pas les Efpagnols au point qu'on s'irnaginok , & qu'il Verroit les chô^ les en Pere commun, fans prendre de parti. Que les cruautés ou les vexations qu'ils avoient exercées fur tout le Royaume , leur avoient attiré l'indignation du Ciel 5 dont peut-être le temps étoit venu qu'ils refientiiTent les effets. Qu'à fon égard, il lui étoit déformais indifférent de qui « reçût la Haquenée, ou ta reconnoiffance féodale; & même qu'il la recevrait plus volontiers de lui, que de tout autre. ' Le Duc, de fa part, voulant correfpondre à ce témoignages de bienveillance du Papeï Fa Aura que s'il avoit deftein de profiter de ces révolutions j & de rélinir le Fief de Naples au Saint Siège , il y employeroit très-volontiers fon entremife & les foins; fans en tirer d'autre avantage > que la fatisfaction & la gloire de le fervir. Le Pape le remercia de fa bonne volonté, & lui dit qu'il étoit ffQp V| €0X pour enDigitized

The text on this page is estimated to be only 16.67% accurate

du Cardikax Mazarin. Liv.III. 395^ «éprendre un fi grand deffein
5 auquel Paul IV. avoit 4éfd échoiié. Cependant, parce» offres il donnoic
lieu de ioupçonner , que les intérêts de ta Cour de Rome lui étoient plus
confidérables que les intérêts du Roi , Ton Souverain; à qui il ne trouva pas
bon que les Napolitains envoya fient offrir un tribut , comme Hs en a voient
porté parois V Ayant ainfi reçu les avis & la bénédiâion ne oa sainteté , 11
partit précipitamment de Rome, & s'alla embarquer fur une felouque; où il
courut grand rilque , & où il hazarda efie&ivement, avec fa perfonne, la
fortune de tout un Royaume- Etant abordé à Naples , chacun le regarda
comme ion Libérateur , & on lui rendit tous les honneurs qu'eût fcû exiger
le Monarque le plus abfolu. Il fut ce jourlà loger chez le Généraliffime
Anneze. Et il » 1 f dit-il, fort tard, & que j' avoit befoin de repos , chacun fe
retira. Et l'on me fit apporter un fonper d'auffi mmvaife grâce* & auffi
dégoûtant que le dîner l'avoit été. Il ne dura guéres ; Et 1?? étant informé du
lieu 7 0» Von tri* avoit préparé un lit% je fut affex farpris t quand jyapris de
Gewnares qu'il von/oh que je couchajfe avec lui. A quoi myétant oppofé
autant qu'il m'étoit poffible , ne voulant point donnrr d*iftamrnoéité à fa
femme, en prenant fa place: Il me dit qu'elle coucherait fur un matelas
devant lefeuavecfafrur, & qtfiil importait à fa feureté , qu'il me donnât la
mitii de fan lit 5 Sans quoi fes ennemis M vkndntett couper la gorge ? le
refpeti Digitized by Google

400 L'Histoire ftul de ma perfonne le pouvant préferver de ce _
péril; Dont V apprehenfion l'avoit fi fort préoccupé, qu'il Je réveilla vingt
fois enjurfaut9> & m'embraffant , les larmes aux yeux , me conjura de lui
fauver la vie , & de le garantir Je ceux qui le vouloient affaj/tner. Il me
cmduifit pour me coucher dans fa cuifine, où je trouvai un lit fort riche %
de brocard d'or., & eu pied dans m berceau un petit ejelave âgé de deux ans
, tout couvert de vérole. Force vaiffelle d'argent, & blanche & vermeille
do■ rée qui était en pile au milieu de la place f pluieurs cadettes à demi
ouvertes , dont fort çdent des chaînes , des bracelets , des perles & autres
pierreries, quelques facs d'argent , & d'autres de fequins à demi répandus ,
des meubles fort riches » & quantité de beaux tableaux jettex. confufément,
faifoient affez voir combien il avoit profité dans les pillages des Maifons
des perfonnes les plus riches & les plus qualifiées de la Ville : Sans que de
toutes ces ricbeffes il ait jamais voulu affifter le peuple , de la moindre
fomme , foit pour acheter des munitions de guerre ou de bouche , foit pour
payer les troupes qui ét oient far pied, ou faire de nouvelles levées. Ce qui
me defefpéroit de me voir manquer de tout, & d'avoir fi proche un fecours fi
confidérable , fans m' en pouvoir prévaloir. Von voyoit de P autre coté de la
cuifine , en grande quantité , toutes les ebofes qui peuvent être néceffaires ,
& qui av oient été pillées en différents endroits, avec toutes fortes d'armes,
le tout dans une extraordinaire confufion. Les préfens & les contributions
qu'il recevoit tous les jotfrt de tMjvfortJs de.cbafr \ Je,m m t Digitized by
Google

bu Cardinal Mazarin. Liv.III 401 fes , de gibier , de volailles > de
chairs falies& de toutes les cbofes que l'on peut manger , t a* pi ff oient les
murailles. Ce f ut-là le fuperbe appartement, que l'on m' avoit préparé pour
me régaler y & où me trouvant accablé de fom* me 'tlyje ne fenfai qu'à me
des babiller promptement pour me mettre au lit. Lovigij del Ferro, qui
prenait la qualité d'AmbaJfadeur de France , ne voulut pas fouffrir que
perfonne m'approchât pour me débouter f maintenant qu'il n> appartenait
qu'à lui de me rendre jnf qu'au moindre fer vice. Je le refufai: Mais Gennare
ni* exhortant à le laijfer faire , s'en fit décbauffer, pour me montrer
l'exemple que je fuivis après fans répugnance , & me couchai le plus
promptement que je pus. Gennare auffitôt fe vint mettre auprès de moi , &
mettant une chandelle fur le lit t & fe débandant une jambe pour la panfer,
je lui demandai fi c' et oit quelque bleffure. Il me répondit quittant replet
naturellement & chargé d'humeurs , un Médecin de fes amis lui avait
ordonné de je fervir d'un remède que je ne nomme point, de peur de donner
autant de dégoût , qu'il me fit de mal au cœur. Voilà comme fe pajfa la
journée de mon arrivée dans Naples , & la réception que j'y refus: Dont le
dej f agréable commencement f après le premier accablement du fommeil%
me donna le refte de la nuit de fort méchantes heures ; me faifant faire
beaucoup de réflexions fur le préjint état de mes affaires , & fur tons les
périls que f avais à courre. Et après m' être réfalu à toutes fortes
d'événement 1 j'attendis le jour avec une extrême impatience , afin d'aller
travailler à toutes chojes né ce ff air es pour la con* ferva* x Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 19.05% accurate

40* L* Histoire fervation de la Ville , où je m'étais jette , à* pour la mienne particulière , puifque nia perte & mon falut ne pouvaient plus dépendre que de mois & que je devais être feulP artisan de ma\ bonne ou mauvaife fortune. Sa première démarche, ou fa première action fut <le fe faire proclamer Générali/iïme des armes 6c Défenièur de la l iberté du peu* pie. La cérémonie s'en fie un Dimanche dans l'Eglife Métropolitaine, Et ce futVArchevâ-* que, le Cardinal Filomarini, qui bénit TE pée* & qui la lui mit entre les mains. En quoi il eut deux vâës. L'une de Te diftingûerpar quelque dignité, ou par quelque titre éclatant. Eè. l'autre , d'engager dans fon parti le Cardinal Archevêque , <en le rendant fufpeâ aux Efpagnols , qui ne lui pardonneraient jamnis» Audi eft-il confiant que le Cardinal ne s'y ré*, folut, qu'après ne s'en être pû exempter, & • pour ne fe point expofer au péril manifefte de fa vie. Monfieur de Guife voulut faire valoir (à nouvelle qualité. Il vifita lui-même tous les Portes. U fe fit rendre un compte exaft de l'état -deschofes: Et il pourvût autant qu'il pût aux befoins les plus preffans. Il s'appliqua fur tout, à empêcher l'impunité & la licence , qui régne d'ordinaire dans les foûlèvemens & qui en eft prefqn'inféparable. Ayant vû de la canaille qui traînoit par les rues un portrait du Roi. d'Efpagne , & qui abattoit au deffus dfe la porte de la Vicairie, les Armes de l'Empereup Charles V. il ne fe contenta pas de fa ire châtier ces fripons ; il fit en même temps rétablir ces - . armes. Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 20.02% accurate

DU Cardinal Mazarin Ljv. III. 403 arrties. Ce qui ne fat pas généralementaprou* vé. } . . , ... On ne poiwoic trouver à? redire qu'il eût vangè l'injure faite à tous les Rois en la perr foiine , ou do jnoins y (au portrait de Sa M. Catholique & iln'auroit fervide rien d'alléguer le Ban publié peu auparavant , qui défendoit, fur peibe de la vie , de renconnoître le Roi d'Efpagne, & d'obéir à Tes ordres. Quelque fouléveihent St quelque guerre qu'il y ait , il n*eft jamais permis, tous quelque prétexte exa par quelque moyen que ce foit, de perdre le relpeâ, & d'attenter à la dignité y non plus qu'à la pèrsonne du Souverain , qui eft fans contredit le Vicaire ou le Lieutenant de la Majefté divine, >. » ■ Mais on trouva mauvais en France qu'il eût fait rétablir les armes deCharles V. C'étoitoken quelque façon relever & rétablir l'autoriiiéflc la domination d'Efpagne. Ç'étoit renoncer au re{Tentiment très-légitime, que tout François doit témoigner contre Charles , pour avoir , , % détenu & traité fi indignement celui de nos Rois, à qui ion zélé pour l'Etat, non moins que l'amour pour les Lettres, a très- jugement aquis le nom de Grand ; Ec comme les inté* rêts de l'Eglise & ceux du premier Royaume Chrétien font prefque toujours unis* c'étoit auffi abandonner la caufe du (aint Sièges, que celuHà avoit pareillement outragé en la pèrsonne de Clément VII. Sur quoi on fait corn* munément les deux réflexions qui fuivent. La première, que pour un fi infigne attentat, il n'y a plus eu après lui d'Empereur couronné. On prétend toutefois qu'aux-Etats électifs Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 24.39% accurate

404 L'Histoire tifs le Couronnement eft quelque chofe de plus Î|ue Cérémonies qu'il y eft eficienciel & nécefaire. En effet , les Papes, tout privilégiez qu'ils font, n'oferoient faire leller leurs Lettres ni expédier de Bulles, qu'ils n'ayent été couronnez ; comme s'ils n'étoient point jufques* là en état d'exercer cette fouveraine dignité* Or le motif ou le fujet apparent de cette interruption & de cette nouveauté eft aflez connu & fçû d'un chacun. Charles V- avoit reconcé à l'Empire, & lur fa renonciation les Princes Eleâeurs lui ayant fubftitué Ferdinand I. fon frère, Paul IV. refufa de confirmer l'éleâion. La railbn qu'il en allégua , étoit h diverfité de Religion de quelques Eledeurs, que la Cour de Rome ne pouvoit approuver ni reconnoître. 1 ' La féconde réflexion eft, qu'à la rigueur Charles mêmes ne fe devoit pas qualifier Empereur couronné , ne l'ayant été qu'à Boulogne , & non pas à Rome \$ où fes troupes avoient commis les derniers defordres , & fait le Pape Clément prifonnier. A quoi fe trouve conforme l'opinion de ceux qui concluent fur des principes qu'ils croient infaillibles , que tout Empereur des Romains ne fe peut légitimement ni valablement couronner, qu'à Rome. De forte que parlâon ne fauroit nier que François premier ne fût très bien fondé à lui débattre la qualité & le caraâere d'Empereur. Et pouffant plus loin fa jaloufie, comme s'il eût voulu profiter de fes dépouilles, il renouvella les anciennes prétentions de nos Rois fur l'Empire, & prit la Titre--, ou la Couronne fermée , qu'il a laiffée à les fuccefleurs. Ce qui reçût d'auDigitized by Google

The text on this page is estimated to be only 23.31% accurate

* / du Cardinal MAZARIN. Liv. III. 40^ d'autant moins de difficulté qu'à son Sacre , auflî bien qu'à celui des Rois précédens , la Couronne de Charlemagne avoit eu place par- roi les autres ornemens ou apprêts de la Cérémonie s comme nous l'apprend l'extrait qui fuit d'une Relation authentique en ces termes. Sur V Autel il y avoit deux carreaux de drap d'or , où repofoient deux Couronnes. Duneetoit celle qui a , une Tiare moult riche & garnie de pierreries ; à* dit-on que c'est la Couronne defaintCharlemagne, Empereur S* Roi : aujji eft-elle clofe comme Couronne Impériale. L'autre Couronne étoit moult fomptueufe⁹ mais elle n' avoit point deTtare. En un mot , le Duc de Guife ne devoit nullement confentir .. & encore moins ordonner le rétabliflement de ces Armes: puifqu'il avoit befoin des bonnes grâces de la Cour, & qu'il efperoit tout du fecours & de l'Armée navale de France. Elle partit de Toulon le 18. Décembre , fous le commandement du Duc de Richelieu , & cingla droit à Naples. On crût ici qu'il ne falloit rien épargner, pour (oâte- * îiir les mouvemens & les plaintes de ces peuples-là , qui étoient dans l'oppreffion. Auflî , eft ce un etfbrt lurprenant , que nôtre flote *it ofé entreprendre un fi important voyage en plein Hiver. Qu'elle en foit allé chercher une plus puiflante, juiques dnnsles havres & fous les forterelfes ennemies. Qu'elle ait préfenté * . & hazardé plufieurs fois le combat dans le Golfe de la Mer méditerranée le plus dangereux, fans y avoir de Port m de retraite. Qu'elle y ait tenu ferme dix-fept jours de fuite, à la portée du canon des Efpagnols ; à qui elle ne i ai fia pas de prendre ou de couler à fond onze -de leurs vaiflèaux. Enfin, * Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.16% accurate

>406 L'Histoire . Enfin , ladifetted'eau & de vtàfàHGçm&is payant obligée à reprendre la rouie de Provence , le Duo de Gutfe envoya informer la Cour de ce qui s'était paflë dans la Ville. L'exprès eut ordre de conjurer de fa part leCardinal Mazarin, fur l'amitié & iur la protection qu'il s'en promettait , de renvoyer inceflàm■metit une autre Armée de mer. C'écoit demander l'impoffible. Les flotes ne s'équipent, X*\ ne fe réparent pas fi promptement. Il faut bien du temps pour cela ; quand même les - fonds feraient tous prêts : ce qui eft très-rare. Il avoir encore chargé l'Exprès, d'obtenir Je Mr. le Cardinal, unelnfrudtion contenant •la manière, dont:U auroit à fe gouverner, afin qu'il ne pût point manquer en fuivant fcs oridres. Il de voit pareillement aflurer foo Emi*ience de fon obéiffance aveugle, de la fidélité, du refpea & du zélé, qu'il auroit toûjours pour la Monarchie Françoisfe. Mais il s'en avifoit un peu tard. C'étoit par où il de* - voit avoir commencé. La première démarche eft d'ordinaire la plus importante, &celjequi donne le branle à tout le refte. Il étoit à préfumer ; qu'il ne le faifoit alors que par néceffité, & que pour fe tirer du mauvais pas où il fe trouvoit , & où il s'étoit mis. A peine nôtre flote étoit fortie du Golfe de Naples,quele Duc de Turfi , deila Maifon de -Doria,Kiênéral des Galères d'Efpagne , voulut ménager quelque nouveauté, s'adreflant pour cet ettet à un Officier des troupes du peuple, à qui il ne d. voit nullement fe 'fier. L'Officier lui promet de l'introduire dans la Ville , & -de fe défaire , de façon ou d'autre, du Doc • « * • - . , jde Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.15% accurate

du Cardinal Mazarin. Liv. III. 407 deGuife. Mais il ne lui tint point parole; ayant au contraire découvert toute la négociation à Mr. de Guife: qui furprit- ainfi celuHà, & le fit prifonnier , avec le Prince d'Avelle , fon •petit-iîls, âgé de 18. à 19. ans. Cette difgrace ne lui ôta point fa réblmion ni fa fermeté. Il ofa bien déplorer le malheur du Duc de Guiiè , & non pas le fien. Il lui repréfenta hardiment qu'il s'étoit engagé dans une entreprise, qui apparemment lui coûteroit la réputation & la vie. Qu'il feroit bien mieux d'employer fon courage & tant de belles adions, a la défenfe d'une caufe plus honnête & plus juſte. Qu'il étoit honteux aune perſonne comme lui, qui devoit être à la tête des Armées Royales , de s'être venu faire Chef des révoltez. Que dans cet emploi , tout à fait au deffous de lui , il avoir tout à craindre , & n'avoit rien à eſpérer. Que fon ambition avoir déjà donné tant d'ombrage à la France, qu'il n'en devoir plus attendre de fecours; comme Iepublioit allez le départ précipité de l'Armée navale. Que le peuple, qui luilobéïflôit avec joye , l'abîndonneroit audi-tôt que la fortune ceſſeroit de le favorifer. Que n'y ayant ainfi que •Ion bonheur qui le failoitaimer , fon malheur le rendrait odieux , & même criminel. Que l'exemple du Prince de Maſle à qui il avoic •fuccédé, devoit le tenir en perpétuelle inquiétude, & lui frire appréhender à tout moment 4e poifon , Faffaflinat & la(féditidn. Qu'il ne pouvoit éviter, en reconnoi(Tance de tous les ſervices qu'il avoit rendus a ce peuple naturellement léger & cruel, d'être quelquejo ur déchiré & traîné par les rues. Qu'il y a voit dans r - la Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.16% accurate

40 s L' Histoire la Ville des gens affez éclairez pour juger qu'il faudrait enfin retourner (bus l'obéïflance du Souverain légitime. Que le foin même qu'il prenoit d'empêcher les iaccagemens & les brigandages , le perdrait ; d'autant que la canaille ne trouvant plus à profiter de la révolte, fe la fierait bien tôt de porter les armes, & defe fatiguer inutilement. Qu'en un mot , l'amitié qu'il avoit pour lui , & celle qu'il avoit eue pour feu lbn Pere , l'obligeoit à le conjurer de ne pas méprifer ces avis , & d'être perfuadé qu'il étoit fans comparaifon plus proche de l'Echaffaut , que du Thrône. Monlieur de Guife ne voulant pas fe montrer moins bon François, que celui-là fe montrait bon Efpagnol , lui confeilla de fuivre l'exemple d'un des plus grands hommes de là famille , André Doria , qui à la vûe de Naples étoit paflé avec toutes les galères , du fervice de France à celui d'Efpagne , Faites le même, ou plutôt le contraire, lui dit-il, Ha, fe récria le Duc de Turfi , que vous me connoijfez mal : Je fouffrirois plutôt mille morts , que de commettre une fi déteftable lâcheté. Et quoi que j* aime tendrement mon petit-fils, unique héritier de mon nom & de ma famille , je bégorgerois de ma main propre , fi je le croyois capable d'en avoir jamais la penfée. Il n'y aurait guères eu, depuis Abraham, de facrifice plus célèbre. Je ferais ennuyeux, fi ferapportois toutes les offres qui furent faites au Duc de Guife. Mais je craindrais auflî de faire tort à l'Hiftoire , fi je les fupprimois toutes. D. Charles de Gonzagues lui ayant fait demander une audience fecrette,

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.85% accurate

>» I ' i>u Cardinal Mazarin. Liv. III. 409 I . fecrette , lui dé clan de te part du Roi d'Efpagne , que s'il vouloit abandonner la défenfe des Napolitains , on lui céderoit Final & les Places de Tofcane en Souveraineté, avec les Principe ucez de Salerne , de Piombino & de I Porto-longone. Qu'on lui feroit valoir cette ceffion trois cens mille écus de revenu , dont on lui fourniroit les cautions néceflaires. Et que pour appuyer la prétention qu'il pouvoit avoir du chef de fa Bifayeule, fur le Duché de Modene , on lui feroit venir d'Allemagne , outre l'Invefticure, une Année qui fejoindroit , à celle du Mitenez. il n'y eut pas jufqu'au Cardinal Filomarini , qui ne lui portât parole, que lesEfpagnolsluî remettroient le Royaume deSardaigne» pourvû qu'il voulut rendre la Paix à celui de Napies, & le repos à toute l'Italie. Et comme la Sardaigne relevoit pareillement du faint Siège , il l'alîura de l'agrément & de l'approbation du Pape & des Cardinaux. Il ofa de plus lui promettre que les Efpagnols le feroient Arbitre, & lui lailTeroient la décifion de tous les différends du Royaume de Naples. On ne doute prefque point qu'il n'eût été tenté d'accepter des offres fiavantageufes, s'il les eût crû fincères. Il avoit tout iujet de fe défier, que l'Efpagnol ne les lui fit que poufr ébranler fa fidélité , ou du moins pour la rendre fufpeâe; le foupçon feul étant capable de le perdre , & de lui faire voler la tête de deflus les épaules. % 1 En effet, il courut grand rifque.en diverfes rencontres , & particulièrement en celle-ci ; Dans le mois de Mars , Auguftin de Lieto , Tome L S Capi^ Digftzed by Google

The text on this page is estimated to be only 29.83% accurate

4*0 . L* Histoire . Capitaine de fes Garde*, s'étant rendu à Pofilippe, pour s'y embarquer avec fes dépêches & par fes ordres 5 fes ennemis, qui ne cherchoient que des prétextes pour taire loûlever la populace contre lui, crurent en avoir trouvé un très- favorable à leur mauvais deflein. Us publièrent qu'ayant pillé route la Ville , Havoit rélblu de le retirer, & qu'il envoyoit devant i Rome , par des felouques prêtes à partir» fon bien & tout ce qu'il ayoit de plus précieux, Et à dire vrai, on ne fauroit prefque inférer autre chofe de ce qu'il a lui-même rapporté. J'avots , dit- il, vingt mille é eus à Rome, que je me réfolus d'envoyer quérir par Augujlin dâ Lie ta Capitaine de mes Gardes , à qui je fis donner huit ou dix felouques bien armées. Il fe prépara à partir, mais le mauvais temps fut caufe que ce ne pût être que le IO. de Mars. Il fivoit profité de beaucoup de bardes qu'il voulut emporter avec lui , comme tableaux , meubles, argenterie & autres ebofes de prix qu'il avait omaffêes , ou qu'on lui avoit données. Et comme les gens de peu fe laiïfent d'ordinaire emporter h la vanité , il voulut mener avec lui beau* coup de fuite & d'équipage , & même une partie de ma mufique. Et au lieu de revenir promptement , il s'amufa àfe divertir quelque temps dans Rome , & y faire /dater & fa magnificence & fa grandeur. Ce qui caufa ma perte, puifque fi j'euffe reçûpromp tentent mon argent ma levée étant achevée , j'aurois tous les foir changé les gardes de tous les Pofies. C'eft pourquoi la plûpartne font point de difficulté de conclure , que la nécellité qu'il allégua d'ouvrir les paffages pour le ravitaillement de Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 22.00% accurate

du Cardinal Mazàrin. Liv. III. 4lt deNaples, qui en avot très grand befoin, n'étoit qu'un prétexte pour en lortir , parce qu'il en voyoit la perte inévitable. A peine fut - d dehors , que la Ville fut reprife par les Efpagnols : Si bien que n'ayant pas de forces fuffiïantes pour tenir la campagne , & d'ailleurs n'ayant plus de retraire , il fut pourfuivi de toutes parts» & contraint enfin de fe rendre à un Corn* mandant de parti qui le fie prifonnief de guerre. Il n'en eût pas été quitte à fi bon marché , à Naples , où tout alloit par excès , fans régie ni modération aucune. Ce n'eft pas qu'étant prifonnier , il ne courut encore danger de la vie. Quelques- uns du Confeil d'Efpagne opinèrent à ce qu'il fût jugé dans les formes, & traité comme l'ont été depuis Gennare Annexe & les autres Chefs de la révolte. Pour cela ils fôûtinrent qu'il étoit un vrai Avanturier , & qu'il n'avoit été ni avoué ni fecouru de la France, parce qu'il n'a voie jamais voulu dépendre que de lui leul. Ce qui n'étoit pas deftituéde vrai-lemblance; y ayant lieu de préfumer qu'il auroit préféré volontiers la condition de Souverain à celle de Sujet, & aimé mieux commander , qu'obéir , dans Naples auflï bien qu'ailleurs. A quoi s'accordent affezfes Mémoires propres , & les qualicez même qu'il prenoit ordinairement: Henri de Lorraine 9 Duc de Guife , Comte d'Eu, Pair de France, Défenfeur de la liberté , Duc delaSé» réniffime & Royale République de Naples , & G énéraliffime de fes Armées. Au refte, la difficulté que nous fîmes de le fecourir à force ouverte , vint de la craintede choquer les intérêts d'Innocent X. & de l'enS x ga* Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 25.06% accurate

412 L' H I S T O I R E, &C. gager à une Déclaration publique pour l'Efpagne. On voulut ici à la Cour le bien aflurer des Places deTofcarfe & de cet entrepôt , avant que de s'appliquer entièrement à l'expédition & à la conquête de Naples, qui n'aueroit pas manqué. Ue lorte que dans cette vûë, on ménageoit extraordinairement& le Grand Duc & le Pape ; fans leur donner ni à Pun ni à l'autre le moindre fujet de mécontentement. Et ce fut l'une desrailons pourquoi laReineapuya fi fortement la caule & les maximes de la Cour de Rome, dans unequérellequifurvintaumême temps, 5 Toccafion d'un Traité de Théologie & de Controverfe. Fin du Premier Tome. Outre
Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.57% accurate

Outre toutes fortes de livres François , on trouve à Amfterdarn chez ETIENNE ROGER, un AJJortiment général de Manque , (avoir. Divers traitez deMufique, pourapprendre les Elemens de la Mufique, la maniéré de chanter , la Tranfpofition & la Compofition de la Mufique , à jouer de la Flûte, du Haubois, de la guitarre, du Clavecins à jouer la Baffe Continue , PHiftoire de la Mufique Françoisfe, & il vend un Diclionaire qui explique les difficultez qui,fe rencontrent dans la Mufique. Tous les mois un livre d'Airsférieux & à boire, & tous les ans un livre d'Airs de Mr. de Bouffet, outre divers autres livres d'Airs léparez. Des Cantates Françoisfes. Des opéra François. Des Airs Burlelques , Bachiques & Satiriques* Des Airs Pieux. Des Airs & des Cantates Italiens. Des Airs Flamands. DesMeffes, des Motets, desPfeaumes& des Litanies à une & plufieurs voix , avec & fans Inftrumens. Des Livres de Dance avec les Dances marquées en Caraflères, & des Livres pour apprendre à connoître ces Cara&ères. Des Pièces à i & 2 Chalumeaux. Des Pièces pour la Clarinette & le Cor de Ghaffe. Des

The text on this page is estimated to be only 21.92% accurate

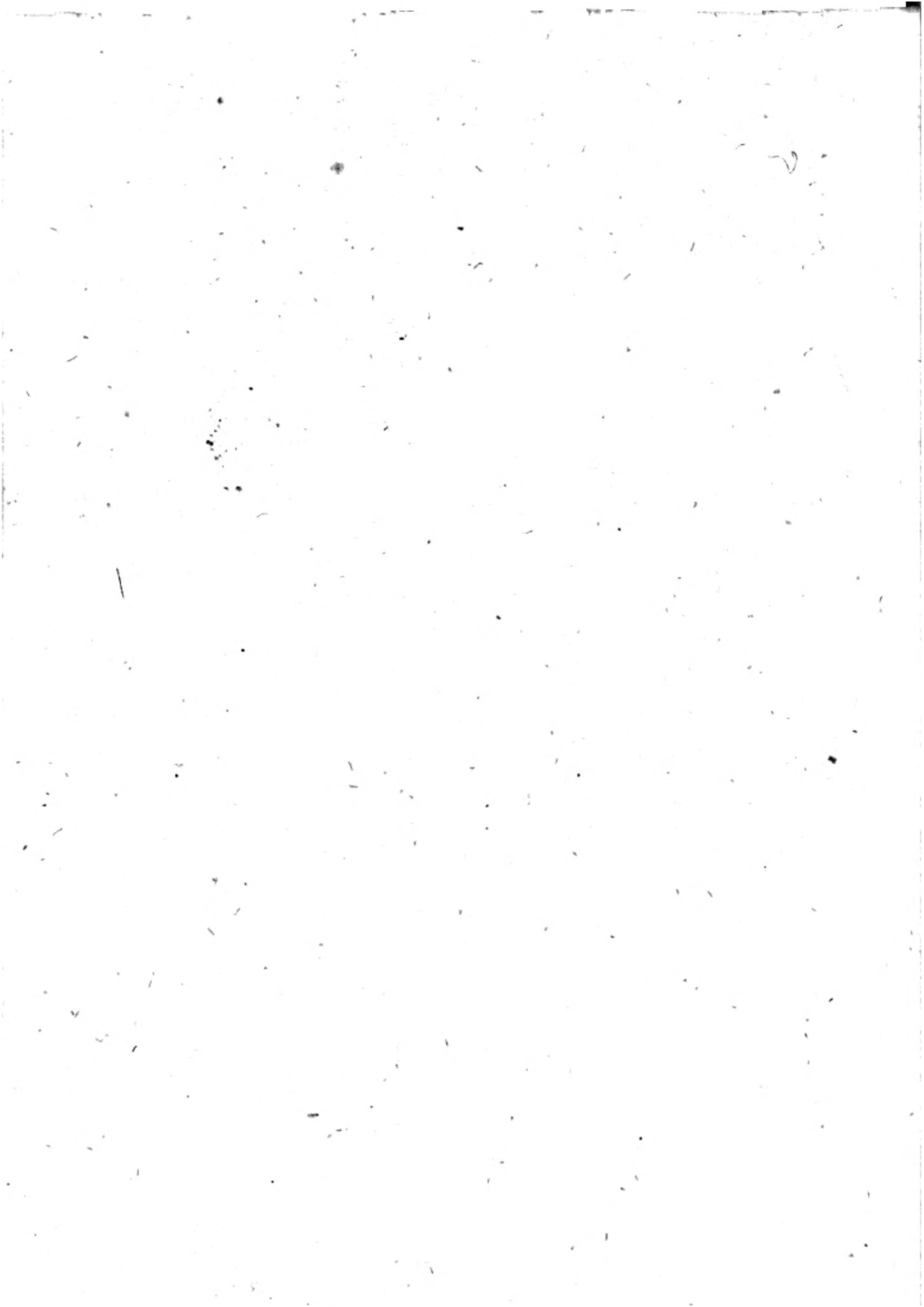
Des Pièces pour la Trompette, avec & Sans autres instruments.
Des Airs, à un dessus de Violon, de Flûte, de Hautbois &c Des Pièces à une
& deux Flûtes Traversières, avec & sans Basse, Des Airs & des Sonates à un,
deux & plusieurs Hautbois, avec & sans Basse Continue. Des Airs &c des
Sonates à une, deux & plusieurs Flûtes, avec & sans Basse Continue. Des
Sonates à une & deux Flûtes & un & deux Hautbois, & Basse Continue. Des
Airs à un Violon sans Basse, pour ceux qui commencent à apprendre à jouer
de cet instrument. Des Sonates & Airs Italiens à un Violon & Basse
Continue. Des Sonates & Airs à deux Violons sans Basse Continue. Des
Sonates & Airs avec deux Violons & une Basse Continue. Des Sonates &
Airs à 4, 5, 6, 7, 8, & 9. Instruments. Des Airs & Sonates à une & deux V
iolons avec & sans Basse Continue. Des Sonates* à un Violon, une Viole &
Basse Continue. Des Pièces Françaises & Italiennes pour le Clavecin &
l'Orgue. Des Pièces pour le Luth avec & sans autres instruments. Des Pièces
pour la Guitare avec & sans autres instruments. On trouve cette Mu si que
spécifiée particulière* ment, dans un Catalogue qui se vend chez lui. CATA

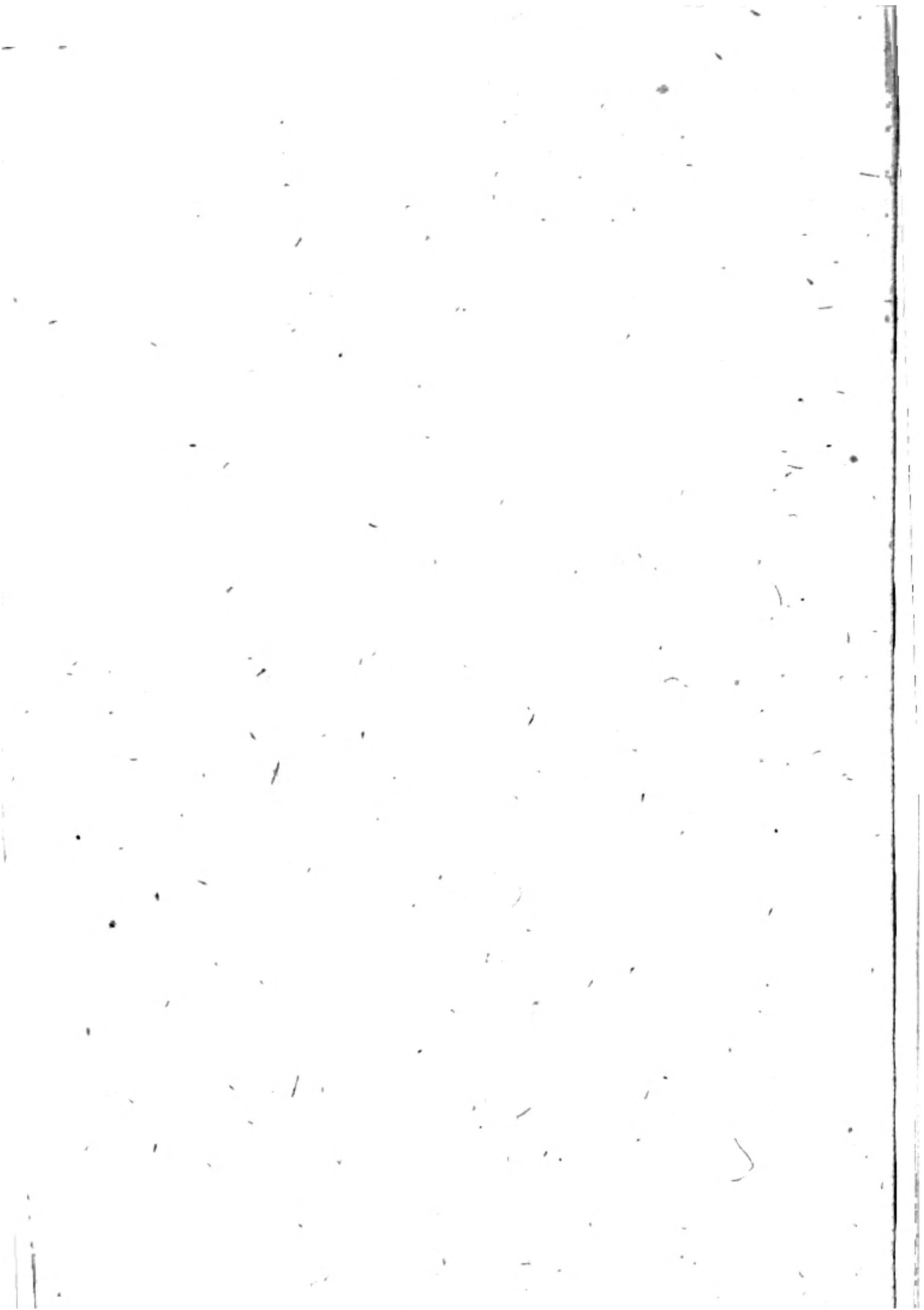
The text on this page is estimated to be only 24.49% accurate

CATALOGUE De Livres nouvellement imprimez. AUGUSTINI
(Léonard?) gemma Antiqua ex versione. Gronovi 4, Cantiques de Ecriture
Sainte par Mr. Constantin de Renneville 8. Cabinet des Fées 12. 8 vol.
Discours sur l'Histoire Universelle par M. Boffuer. 3 vol. 12. Dictionnaire des
Drogues Complètes par Nie. L'Emery 4. Etat présent de Dannemark par
Molesworth. 8. Espion dans les Cours des Princes Chrétiens. 6 vol. 12.
Fauflété des vertus humaines par M. Esprit vol. 12 Fables d'Esop & de
plusieurs autres Mythologues avec le sens Moral & des Reflexions de Mr.
le Chevalier Lefrange avec des figures gravées par Barlow. 4.
Fables d'Esop avec la Morale par Mr. de Bellegarde 12. La faulx Clelie, ou
Histoires Françaises & galantes. 12. Hugo. Grotius, de veritate Religionis
Christianae Editio accurata, quam fecundum recensuit notulifque illustravit.
Jonnes Clericus. 8. Grammaire Française d'un tour nouveau par Mr.
Derbaud. 1 2. Histoire naturelle & morale des Isles Antilles. de l'Amérique
avec un vocabulaire Caraïbe par Mr. D. Rochefort. Histoire des Diables de
Loudun, ou Cruels effets de la vengeance du C. de Richelieu 1 2.
Entretiens des voyageurs sur la mer, nouvelle Edition augmentée 4 vol. 1 2.
» Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.59% accurate

Diâionaire Comique, Satyrique, Critique , Burlefque, Libre & Proverbial , par Philibert Joleph le Roux 8. Mémoires & Inftruâions pour les Ambafleurs, ou Lettres & Négociations de Walfinghatn , il. 4 vol. féconde édition. Mémoires Politiques, Amufans & Satiriques, deMeflire J.N.D.B.C. deL. iz. 3. vol. Le Nez, Ouvrage Curieux & Galant 12. Nouveau Traité d'Education, divifé en deux parties, dont la première contient le devoir des Parens , & la féconde le devoir des Enfans , enrichi des Fables de divers Auteurs qui ont du raport aux vertus & aux vices dont t)n traite, 2. vol. 12. Les Oeuvres de Mr.deFontenelle , contenant les Dialogues des Morts. Entretiens fur la Pluralité des Mondes. Hiftoire des Oracles. Lettres du Chevalier d'Her , & Poëfiqs Paftorales. 3. vol. 8. Le Parfait Négociant , ou Inftruftion générale pour ce qui regardele Commerce des Marchandifes de France & des Païs^ Etrangers. Contenant au(li les Parères ou "Avis & Confeilsjfur les plus importantes matières du Commerce, parleSr. Jaques Savary, huitième Edition 4. 2. vol. Traite de toutes fortes de Pêche & deChaffes x. vol. Recueil des Voyages de la Compagnie des Indes Hollandoiles, nouvelle Edition, corrigée & augmentée 12. volumes 12. Oeuvres de Théâtre de Mr. Nericau It des Touches 12. Hiftoire & Régies de la Poëfie Françoisfe. 12. 581 178





June

48

27





The text on this page is estimated to be only 5.33% accurate

d by Google